

# Rapport de gestion

La Société Canadian Tire Limitée

Quatrième trimestre et exercice complet de 2023

---

# Rapport de gestion

La Société Canadian Tire Limitée

Quatrième trimestre et exercice complet de 2023

---

## Table des matières

---

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1.  | PRÉFACE  | 1  |
| 2.  | APERÇU DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'INDUSTRIE   | 4  |
| 3.  | FAITS SAILLANTS SUR LA PERFORMANCE ANTÉRIEURE  | 5  |
| 4.  | STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ  | 7  |
| 5.  | PERFORMANCE FINANCIÈRE   | 9  |
| 5.1 | Performance financière consolidée  | 9  |
| 5.2 | Performance du secteur Détail  | 16 |
| 5.3 | Performance du secteur Services Financiers   | 23 |
| 5.4 | Performance du secteur CT REIT   | 28 |
| 6.  | ANALYSE DU BILAN, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT   | 31 |
| 7.  | CAPITAUX PROPRES   | 39 |
| 8.  | QUESTIONS FISCALES   | 40 |
| 9.  | MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES   | 41 |
| 10. | MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR ET<br>MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES | 43 |
| 11. | PRINCIPAUX RISQUES ET GESTION DES RISQUES  | 58 |
| 12. | CONTRÔLES ET PROCÉDURES INTERNES   | 69 |
| 13. | FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE   | 70 |
| 14. | INFORMATIONS PROSPECTIVES ET AUTRES COMMUNICATIONS AUX INVESTISSEURS                           | 70 |
| 15. | PARTIES LIÉES  | 73 |

# 1. Préface

---

## 1.1 Définitions

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos », « Société Canadian Tire » et « Société » désignent tous La Société Canadian Tire Limitée, sur une base consolidée. Le présent document mentionne également les trois secteurs opérationnels à présenter de la Société : le « secteur Détail », le « secteur Services Financiers » et le « secteur CT REIT ».

Les résultats financiers du secteur Détail proviennent des entreprises exploitées par la Société sous les enseignes de détail de la Société, soit Canadian Tire, PartSource, la Division pétrolière, Essence+, Party City, Mark's, Helly Hansen, SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Pro Hockey Life (« PHL »), Sports Rousseau et Hockey Experts.

Dans le présent document :

« Canadian Tire » désigne les activités de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exercées sous le nom et les marques de commerce Canadian Tire.

« Groupe détail Canadian Tire » et « Groupe détail » désignent les activités de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exercées sous les noms et les marques de commerce Canadian Tire, PartSource, PHL et Party City.

Les « magasins Canadian Tire » et les « postes Essence+ Canadian Tire » désignent les magasins et les postes d'essence (qui peuvent comprendre des dépanneurs, des lave-autos et des postes de propane), exploités sous les noms et les marques de commerce Canadian Tire et Essence+.

« CT REIT » désigne les activités exercées par CT Real Estate Investment Trust et ses filiales, y compris CT REIT Limited Partnership (la « société en commandite CT REIT »).

Les « Services Financiers » désignent les activités exercées par les Services Financiers de la Société et ses filiales, notamment la Banque Canadian Tire (la « BCT » ou la « Banque ») et CTFS Bermuda Ltd. (« CTFS Bermuda »), une société de réassurance des Bermudes.

« Franchise Trust » désigne une entité juridique commanditée par une banque tierce qui veille au montage et à la gestion des prêts à certains marchands pour l'achat de stocks et d'immobilisations corporelles (les « prêts aux marchands »).

« Helly Hansen » désigne les entreprises internationales de vente de gros et de détail qui exploitent les noms et les marques de commerce Helly Hansen et Musto.

« Bon départ » désigne la Fondation Bon départ de Canadian Tire.

« Mark's » désigne les activités de détail et de commerce de gros commercial exercées par Mark's Work Warehouse Ltd., et les « magasins Mark's » comprennent les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce Mark's, L'Équipeur, Mark's WorkPro et L'Équipeur Pro.

Les « marques détenues » désignent les marques détenues par la Société et gérées par le secteur Détail.

Les « magasins PartSource » désignent les magasins exploités sous le nom et les marques de commerce PartSource.

« Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

La « Division pétrolière » désigne les activités de vente au détail d'essence exercées sous le nom et la marque de commerce Essence+ Canadian Tire.

« SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Itée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Sports Rousseau et Hockey Experts.

Certains autres termes employés dans le présent document sont définis la première fois qu'ils sont utilisés.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles <sup>MD</sup> ou <sup>MC</sup>.

## 1.2 Informations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des informations qui peuvent constituer des « informations prospectives » aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives fournissent des indications sur les attentes et les projets actuels de la direction et permettent aux investisseurs et aux autres lecteurs de mieux comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et le contexte opérationnel anticipés de la Société. Les lecteurs sont prévenus que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Bien que la Société estime que les informations prospectives présentées dans ce rapport de gestion reposent sur des renseignements, des hypothèses et des avis qui sont actuels, raisonnables et complets, de telles informations sont nécessairement assujetties à un certain nombre de facteurs commerciaux, économiques et concurrentiels, et à d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes et des plans de la direction qui y sont exprimés. La Société ne peut garantir que les prévisions relatives à la performance financière ou opérationnelle, aux plans ou aux aspirations se concrétiseront vraiment ni, si c'est le cas, qu'elles donneront lieu à une hausse du cours des actions de la Société. Se reporter à la section 14 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en garde relative à l'information prospective.

## 1.3 Examen et approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration, faisant suite aux recommandations formulées par le comité d'audit, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 14 février 2024.

## 1.4 Comparaisons relatives au trimestre et à l'exercice contenues dans ce rapport de gestion

À moins d'indication contraire, tous les résultats du quatrième trimestre de 2023 (période de 13 semaines close le 30 décembre 2023) sont comparés aux résultats du quatrième trimestre de 2022 (période de 13 semaines close le 31 décembre 2022), et tous les résultats de l'exercice complet de 2023 (période de 52 semaines close le 30 décembre 2023) sont comparés aux résultats de l'exercice complet de 2022 (période de 52 semaines close le 31 décembre 2022).

## 1.5 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), également désignées par l'appellation principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), au moyen des méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés de 2023.

## 1.6 Estimations et hypothèses comptables

La préparation d'états financiers consolidés de la Société conformes aux normes IFRS exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Se reporter à la section 9.1 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

## 1.7 Mesures clés de performance

La Société utilise certaines mesures clés de performance qui fournissent des renseignements utiles à la direction et aux investisseurs pour évaluer la performance financière et la situation financière de la Société. Ces mesures sont classées en tant que mesures conformes aux PCGR, mesures financières non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR, mesures de gestion du capital, mesures financières supplémentaires et mesures non financières. Les lecteurs sont prévenus que les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter à la section 10 pour plus d'information sur ces mesures. Bon nombre des mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont ajustées pour normaliser les résultats de certaines activités qui, selon la direction, ne reflètent pas les activités courantes. À moins d'indication contraire, l'analyse des variations des résultats normalisés s'applique également aux variations des résultats présentés.

### **1.8 Arrondissement et pourcentages**

Des chiffres arrondis sont utilisés tout au long du rapport de gestion. Toutes les variations en pourcentage d'un exercice à l'autre sont calculées au dollar près, sauf pour ce qui est de la présentation du bénéfice par action (le « BPA ») de base et du BPA dilué, pour lesquels les variations d'un exercice à l'autre en pourcentage sont basées sur des montants fractionnés.

## 2. Aperçu de la Société et de l'industrie

---

La Société Canadian Tire Limitée (TSX : CTC.A) (TSX : CTC) et ses filiales constituent un groupe d'entreprises qui comprend un secteur Détail, un secteur Services Financiers et CT REIT. À la tête de nos activités de détail se trouve Canadian Tire, fondée en 1922, qui offre aux Canadiens des articles pour la vie au Canada grâce à ses divisions Au volant, À l'atelier, Au foyer, Au jeu et Articles saisonniers et de jardinage. PartSource, Essence+, Party City et Pro Hockey Life sont des entreprises clés du réseau de commerces de détail de la Société. Le secteur Détail comprend également Mark's et Mark's WorkPro/L'Équipeur et L'Équipeur Pro, un détaillant de premier plan de vêtements de travail et tout-aller; ainsi que SportChek, Hockey Experts, Sports Experts et Atmosphere, qui offrent les meilleures marques de vêtements pour la vie active. Les 1 700 magasins de détail et postes d'essence de la Société sont soutenus par le secteur Services Financiers et par des dizaines de milliers d'employés de la Société dans l'ensemble du Canada et ailleurs dans le monde, ainsi que par les marchands associés Canadian Tire (les « marchands »), les franchisés et les détaillants de la Division pétrolière à l'échelle locale. Par ailleurs, la Société Canadian Tire détient la marque Helly Hansen, chef de file mondial dans le domaine du vêtement de sport et de travail dont le siège social est situé à Oslo, en Norvège, et dont les résultats sont inclus dans ceux du secteur Détail. Une description des activités de la Société et de certaines de ses capacités fondamentales se trouve dans la notice annuelle de 2023 de la Société (la « notice annuelle de 2023 »), notamment à la section 2, Description des activités, ainsi que sur le site Web de profil d'entreprise de la Société (<https://corp.canadiantire.ca/French/home/default.aspx>) et celui des relations avec les investisseurs (<https://investors.canadiantire.ca/French/investisseurs/default.aspx>).

### 3. Faits saillants sur la performance antérieure

#### 3.1 Principales tendances financières annuelles consolidées

Le tableau suivant présente les principales données financières et non financières annuelles consolidées des trois derniers exercices. L'information financière a été préparée conformément aux normes IFRS.

| (en millions de dollars canadiens,<br>sauf les montants par action et le nombre d'établissements de détail) | 2023        | 2022        | 2021        |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Croissance des ventes comparables consolidées <sup>1,2</sup>  | (2,9) %     | 2,7 %       | 8,2 %       |
| Ventes au détail, excluant la Division pétrolière <sup>2</sup>  | 16 073,3 \$ | 16 580,7 \$ | 16 194,0 \$ |
| Produits  | 16 656,5    | 17 810,6    | 16 292,1    |
| Bénéfice net  | 339,1       | 1 182,8     | 1 260,7     |
| Bénéfice net <sup>4</sup> normalisé <sup>3</sup>  | 716,1       | 1 250,9     | 1 290,8     |
| BPA de base   | 3,79        | 17,70       | 18,56       |
| BPA dilué   | 3,78        | 17,60       | 18,38       |
| BPA dilué <sup>4</sup> normalisé <sup>3</sup>   | 10,37       | 18,75       | 18,91       |
| Total de l'actif  | 21 978,3    | 22 102,3    | 21 802,2    |
| Total des passifs financiers non courants   | 8 345,1     | 7 794,8     | 8 749,7     |
| Créances moyennes brutes <sup>2</sup> des Services Financiers (total du portefeuille)                       | 7 141,5     | 6 654,2     | 5 876,4     |
| Nombre d'établissements de détail   | 1 695       | 1 704       | 1 711       |
| Dividendes en trésorerie par action déclarés  | 6,9250 \$   | 6,2750 \$   | 4,8250 \$   |
| Cours de l'action (CTC.A) <sup>5</sup>  | 140,72      | 141,50      | 181,44      |

1. Ne comprend pas Helly Hansen.

2. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

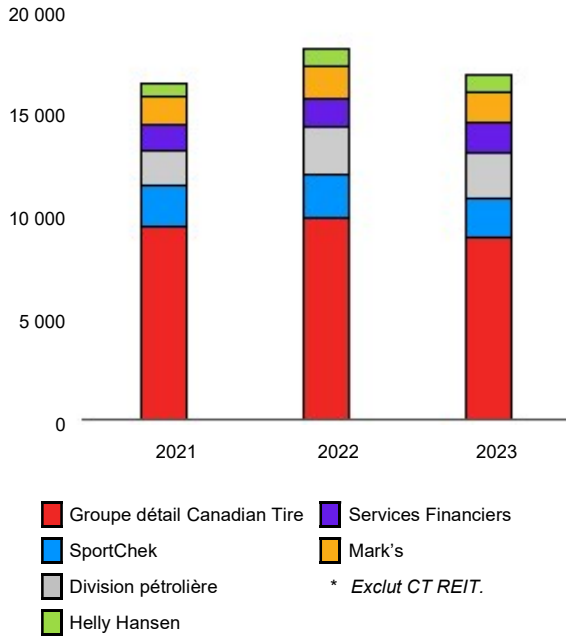
3. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

4. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

5. Cours de clôture à la date la plus rapprochée de la fin d'exercice de la Société.

**PRODUITS PAR ENSEIGNE/UNITÉ\***

(en millions de dollars)

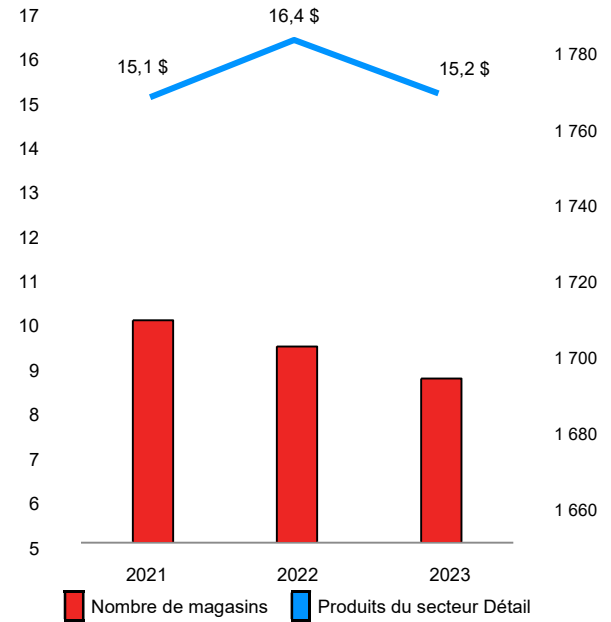


**MAGASINS ET PRODUITS DU SECTEUR DÉTAIL**

Produits du secteur Détail

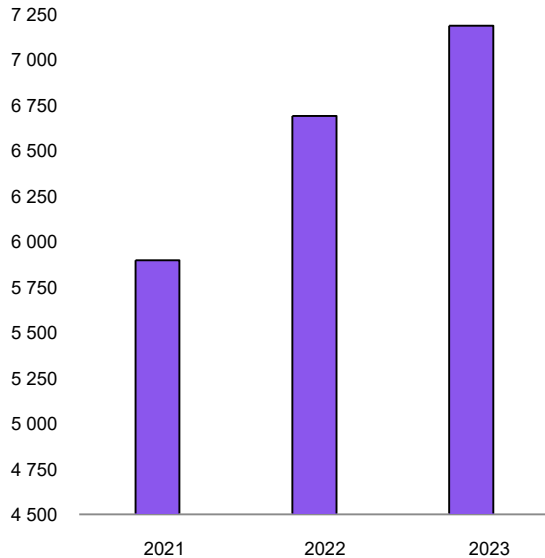
(en milliards de dollars)

Nombre de magasins



**CRÉANCES MOYENNES BRUTES DES SERVICES FINANCIERS**

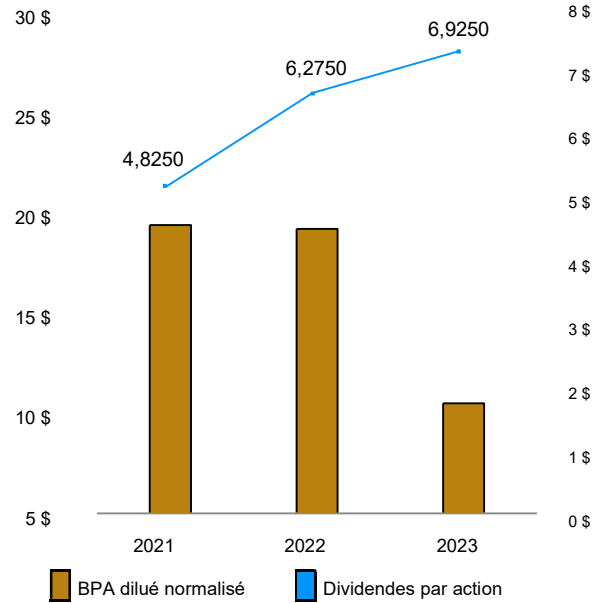
(en millions de dollars)



**BPA DILUÉ NORMALISÉ ET DIVIDENDES PAR ACTION**

(en \$ par action)

(Dividendes en \$ par action)





## 4. Stratégie de la Société

*Les informations qui suivent sont de nature prospective et les lecteurs sont prévenus que les résultats réels pourraient différer.*

### Stratégie Mieux connecté

La Société a annoncé dans le communiqué publié dans le cadre de son Jour de l'investisseur tenu le 10 mars 2022 la stratégie *Mieux connecté*, qui vise à renforcer ses capacités omnicanaux et à générer une croissance à long terme. La stratégie s'appuie sur la confiance inégalée envers la marque de la Société et sur la raison d'être de la marque, qui consiste à améliorer la vie au pays.

En parallèle avec la stratégie, la Société a annoncé des investissements qui permettront de bonifier l'expérience client et d'approfondir les relations avec les clients, de rehausser l'expérience client omnicanal grâce à une meilleure connexion des canaux numériques et physiques, et de déployer le nouveau format « Concept Connecté » dans les magasins Canadian Tire, de renforcer l'infrastructure d'exécution et l'automatisation de la chaîne d'approvisionnement, de moderniser l'infrastructure des technologies de l'information (« TI ») et d'améliorer l'efficacité des activités de la Société.

Les initiatives mises en œuvre par la Société dans le cadre de sa stratégie Mieux connecté ont déjà fait leurs preuves en favorisant la croissance des ventes et des relations plus étroites avec les clients grâce à une offre plus pertinente et à plus grande valeur ajoutée. La Société continue de gérer ses ressources de manière à disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser des investissements continus à long terme.

En 2023, la Société a fait ce qui suit :

- Elle a réalisé des dépenses d'investissement liées à l'exploitation de 615,3 millions de dollars. Depuis mars 2022, elle a modernisé, agrandi ou remplacé plus de 15 pour cent des magasins du Groupe détail, soit environ 18 pour cent de l'empreinte de celui-ci, ce qui a stimulé la croissance des ventes; des projets ont été menés à terme dans 45 magasins en 2023.
- Elle a achevé le déploiement pluriannuel de sa plateforme numérique dans toutes ses enseignes, ce qui a amélioré l'expérience client en ligne et permis d'équiper de nouvelles technologies plus de 90 pour cent des magasins du Groupe détail afin d'accroître l'efficacité économique et de bonifier l'expérience client.
- Elle a annoncé l'établissement d'un partenariat stratégique phare de commerce de détail d'une durée de sept ans avec Microsoft, qui mettra à contribution la plateforme Microsoft Azure pour moderniser les systèmes et l'infrastructure de la Société. En outre, le partenariat offrira à la Société un accès direct aux produits et aux solutions infonuagiques de Microsoft, à son expertise et à ses capacités de perfectionnement afin d'augmenter la rapidité et l'efficacité de la modernisation de ses activités et de rehausser l'expérience omnicanal et l'expérience de marque pour les clients dans l'ensemble de la Société.
- Elle a racheté des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société pour un montant de 470,0 millions de dollars et elle a fait l'annonce d'un nouveau programme de rachat d'actions visant le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société pour un montant maximal de 200,0 millions en 2024.
- Elle a diminué son effectif en équivalent temps plein par l'entremise de réductions ciblées de trois pour cent au quatrième trimestre et elle a éliminé la majorité des postes vacants, représentant une diminution additionnelle de trois pour cent, portant ainsi à six pour cent la diminution de l'effectif en équivalent temps plein à l'échelle de la Société. Les économies annualisées estimatives s'établissent à environ 50,0 millions de dollars.

Compte tenu de l'environnement macroéconomique et de la demande des consommateurs qui ont différé considérablement des attentes de la Société, ainsi que du ralentissement notable des ventes du secteur Détail au deuxième trimestre de 2023, la Société a retiré ses aspirations financières (croissance annuelle des ventes comparables moyennes, rendement du capital investi du secteur Détail et BPA dilué) pour les exercices 2022 à 2025 précédemment annoncées lors du Jour de l'investisseur et présentées à la section 4 du rapport de gestion de 2022 de la Société. Les autres aspirations au chapitre des ventes qui ont été annoncées lors du Jour de l'investisseur sont également touchées.

La Société demeure déterminée à poursuivre les objectifs stratégiques qui soutiennent sa vision et s'appuient sur sa solide position sur le marché et à accorder la priorité aux investissements dans la stratégie *Mieux connecté* en vue de renforcer à long terme son image de marque et son positionnement concurrentiel au Canada. L'accélération de la stratégie de fidélisation et des investissements dans les capacités omnicanaux de la Société demeure également une priorité.

Depuis le début de 2022, la Société a réalisé des dépenses d'investissement liées à l'exploitation de près de 1,4 milliard de dollars, dont une tranche d'environ 800,0 millions de dollars a servi à rehausser l'expérience omnicanal grâce à des investissements dans le réseau de magasins du Groupe détail et dans la stratégie de fidélisation. Plus de 550,0 millions de dollars ont été investis dans l'infrastructure d'exécution et les initiatives de modernisation de la Société.

Compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique depuis le début de 2022 et du repli soutenu de la demande, la Société a ralenti le rythme des dépenses d'investissement liées à l'exploitation précédemment annoncées en 2023 et poursuivra sur cette voie en 2024, de façon à accorder la priorité à ses dépenses d'investissement les plus rentables. Par conséquent, la Société a annoncé au troisième trimestre de 2023 qu'elle ne s'attendait plus à réaliser les dépenses d'investissement prévues au cours de la période allant de 2022 à 2025, comme elle l'avait annoncé précédemment lors du Jour de l'investisseur et comme il est indiqué dans la section 4 du rapport de gestion de 2022 de la Société.

### **Répartition du capital**

En dépit de la conjoncture économique difficile, la Société continue de se concentrer sur les investissements dans l'entreprise et sur la poursuite d'une approche équilibrée à l'égard des dividendes et des rachats d'actions à long terme.

Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation pour 2023 se sont établies à 615,3 millions de dollars, légèrement en deçà de la fourchette de 650,0 millions à 700,0 millions annoncée au troisième trimestre de 2023, et en deçà de la fourchette de 750,0 millions à 800,0 millions présentée dans le rapport de gestion de 2022 de la Société. La Société s'attend à ce que ses dépenses d'investissement liées à l'exploitation pour 2024 s'établissent entre 475,0 millions et 525,0 millions de dollars, en deçà de la fourchette de 550,0 millions à 600,0 millions annoncée au troisième trimestre de 2023.

Le 9 novembre 2023, la Société a annoncé une hausse de son dividende annuel pour une 14<sup>e</sup> année consécutive, faisant passer celui-ci de 6,90 \$ à 7,00 \$ par action, ainsi que son intention de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote pour un montant additionnel allant jusqu'à 200,0 millions de dollars en plus du nombre d'actions requis à des fins d'antidilution au cours de 2024.

## 5. Performance financière

### 5.1 Performance financière consolidée

#### 5.1.1 Résultats financiers consolidés

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)   | T4 2023    | T4 2022    | Variation         | 2023        | 2022        | Variation         |
|---|------------|------------|-------------------|-------------|-------------|-------------------|
| Ventes au détail <sup>1</sup>   | 5 323,4 \$ | 5 729,4 \$ | (7,1) %           | 18 504,1 \$ | 19 248,8 \$ | (3,9) %           |
| Produits  | 4 443,0 \$ | 5 340,4 \$ | (16,8) %          | 16 656,5 \$ | 17 810,6 \$ | (6,5) %           |
| Marge brute en dollars  | 1 536,8 \$ | 2 018,4 \$ | (23,9) %          | 5 703,6 \$  | 6 097,9 \$  | (6,5) %           |
| Taux de la marge brute <sup>1</sup>   | 34,6 %     | 37,8 %     | (321) pb          | 34,2 %      | 34,2 %      | — pb              |
| Autres charges (produits)   | 3,2 \$     | 0,2 \$     | n.s. <sup>3</sup> | 34,4 \$     | 61,6 \$     | n.s. <sup>3</sup> |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>2</sup>   | 983,5      | 1 012,0    | (2,8) %           | 3 675,7     | 3 502,5     | 4,9 %             |
| Amortissements <sup>2</sup>   | 196,3      | 188,1      | 4,4 %             | 771,2       | 719,0       | 7,3 %             |
| Charges financières nettes  | 90,8       | 65,9       | 37,8 %            | 321,5       | 231,0       | 39,2 %            |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable   | —          | —          | n.s. <sup>3</sup> | 328,0       | —           | n.s. <sup>3</sup> |
| Bénéfice avant impôt  | 263,0 \$   | 752,2 \$   | (65,0) %          | 572,8 \$    | 1 583,8 \$  | (63,8) %          |
| Charge d'impôt sur le résultat  | 65,8       | 189,6      | (65,3) %          | 233,7       | 401,0       | (41,7) %          |
| Taux d'imposition effectif <sup>1</sup>   | 25,0 %     | 25,2 %     |                   | 40,8 %      | 25,3 %      |                   |
| Bénéfice net  | 197,2 \$   | 562,6 \$   | (65,0) %          | 339,1 \$    | 1 182,8 \$  | (71,3) %          |
| Bénéfice net attribuable aux :  |            |            |                   |             |             |                   |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire  | 172,5 \$   | 531,9 \$   | (67,6) %          | 213,3 \$    | 1 044,1 \$  | (79,6) %          |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle   | 24,7       | 30,7       | (19,6) %          | 125,8       | 138,7       | (9,3) %           |
|   | 197,2 \$   | 562,6 \$   | (65,0) %          | 339,1 \$    | 1 182,8 \$  | (71,3) %          |
| BPA de base   | 3,10 \$    | 9,13 \$    | (66,0) %          | 3,79 \$     | 17,70 \$    | (78,6) %          |
| BPA dilué   | 3,09 \$    | 9,09 \$    | (66,0) %          | 3,78 \$     | 17,60 \$    | (78,5) %          |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation : |            |            |                   |             |             |                   |
| De base   | 55 623 542 | 58 237 893 | n.s. <sup>3</sup> | 56 228 680  | 58 983 364  | n.s. <sup>3</sup> |
| Dilué   | 55 761 553 | 58 499 745 | n.s. <sup>3</sup> | 56 457 450  | 59 336 919  | n.s. <sup>3</sup> |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

3. Non significatif.

#### Participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de la Société. Pour plus d'information, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2023.

| (en millions de dollars canadiens)   | T4 2023 | T4 2022 | 2023     | 2022     |
|--|---------|---------|----------|----------|
| Services Financiers  |         |         |          |          |
| Participations ne donnant pas le contrôle – 0,0 % (2022 – 20,0 %)                    | 5,5 \$  | 12,6 \$ | 48,4 \$  | 64,3 \$  |
| CT REIT  |         |         |          |          |
| Participations ne donnant pas le contrôle – 31,6 % (2022 – 31,3 %)                   | 18,3    | 17,1    | 72,5     | 68,6     |
| Filiale du secteur Détail  |         |         |          |          |
| Participations ne donnant pas le contrôle – 50,0 % (2022 – 50,0 %)                   | 0,9     | 1,0     | 4,9      | 5,8      |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 24,7 \$ | 30,7 \$ | 125,8 \$ | 138,7 \$ |

## Éléments de normalisation

Les résultats d'exploitation de l'exercice complet de 2023 comprennent les coûts et les recouvrements liés à l'incendie à son centre de distribution A. J. Billes (l'« incendie au centre de distribution »), l'incidence des modifications législatives concernant la TPS/TVH contenues dans le projet de loi C-47 (la « charge relative à la TPS/TVH »), la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable et la charge au titre des réductions ciblées de l'effectif enregistrées au quatrième trimestre, lesquels sont considérés comme des éléments de normalisation. En 2022, les coûts liés au programme d'efficacité opérationnelle de la Société et au retrait d'Helly Hansen de la Russie étaient considérés comme des éléments de normalisation. Ces coûts sont comptabilisés dans les autres charges (produits), dans la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable et dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net. De plus amples explications des éléments de normalisation sont présentées ci-dessous.

| (en millions de dollars canadiens)                                | T4 2023        | T4 2022        | 2023            | 2022           |
|---|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif              | 21,6 \$        | — \$           | 21,6 \$         | — \$           |
| Incendie au centre de distribution                                | —              | —              | 11,3            | —              |
| Charge relative à la TPS/TVH                                      | —              | —              | 33,3            | —              |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable | —              | —              | 328,0           | —              |
| Programme d'efficacité opérationnelle                             | —              | 19,6           | —               | 47,2           |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                               | —              | —              | —               | 36,5           |
| <b>Total</b>  | <b>21,6 \$</b> | <b>19,6 \$</b> | <b>394,2 \$</b> | <b>83,7 \$</b> |

### Incidence de l'incendie du 15 mars au centre de distribution A.J. Billes

Au cours du premier trimestre de 2023, la Société a subi l'incidence de l'incendie au centre de distribution, qui dessert les magasins du Groupe détail Canadian Tire à l'échelle nationale et qui est l'un des plus importants centres de distribution de la Société. Les activités ont été suspendues dans ces installations le 15 mars 2023 et ont partiellement repris le 27 mars 2023. La Société a comptabilisé une charge de 11,3 millions de dollars pour l'exercice complet, déduction faite des recouvrements d'assurance, relativement aux coûts de nettoyage et de réparation, aux pertes de stocks, aux cessions d'actifs et aux dommages au bâtiment subis jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ces coûts et les recouvrements connexes sont comptabilisés dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net et ont été traités comme un élément de normalisation au sein du secteur Détail.

Pour l'exercice complet, l'incendie au centre de distribution a également entraîné une baisse d'environ 32,0 millions de dollars du bénéfice avant impôt, en raison des inefficiences opérationnelles du Groupe détail, qui sont incluses dans les résultats d'exploitation de la Société, mais qui ne sont pas reflétées dans les ajustements de normalisation. La Société continue de travailler de concert avec ses assureurs au recouvrement de ces coûts indirects.

Bien que des travaux de restauration soient toujours en cours, le centre de distribution a retrouvé sa pleine capacité opérationnelle d'expédition plus rapidement que prévu au cours du deuxième trimestre de 2023.

### Incidence de la charge relative à la TPS/TVH

Le budget fédéral de 2023 publié le 28 mars 2023 contenait certaines mesures fiscales ayant une incidence sur la BCT, plus précisément une proposition visant à modifier la définition de « services financiers » afin d'exclure les services de compensation rendus par un exploitant de réseau de cartes de paiement. Le projet de loi C-47 incluant cette proposition a reçu la sanction royale le 22 juin 2023, de sorte que ces services sont assujettis à la TPS/TVH de manière prospective et rétroactive, et l'ARC dispose d'un délai d'un an à compter de la sanction royale afin d'établir une nouvelle cotisation pour les périodes antérieures frappées de prescription. Comme il a été annoncé précédemment, une provision de 33,3 millions de dollars a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre dans les frais de vente, généraux et administratifs et dans les provisions des états consolidés du résultat net et des bilans consolidés en raison de ce changement. Ce montant a été traité comme un élément de normalisation au sein du secteur Services Financiers.

### Instrument financier rachetable

Depuis 2014, la Société comptabilise dans ses états financiers un instrument financier rachetable relativement à l'option exigeant le rachat par la Société de la participation de 20 pour cent détenue par la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited (« CTFS »).

Au cours du troisième trimestre, les négociations avec la Banque Scotia en vue du rachat de ses actions pour un montant de 895,0 millions de dollars ont donné lieu à une variation de la juste valeur de 328,0 millions, de sorte que la Société a comptabilisé une charge sans effet sur la trésorerie dans les états consolidés du résultat net. Ce montant de 328,0 millions de dollars a eu une incidence sur le bénéfice net, puisque la variation de la juste valeur n'est pas déductible, et elle a entraîné une diminution du BPA dilué d'environ 5,81 \$. Cette charge a été traitée comme un élément de normalisation.

Le rachat des actions de la Banque Scotia a été conclu au quatrième trimestre, avant la publication des résultats du troisième trimestre de la Société. Pour plus d'information, se reporter aux notes 15 et 34.1 des états financiers consolidés de 2023.

### Réductions ciblées de l'effectif

En novembre 2023, la Société a annoncé son intention de réduire son effectif en équivalent temps plein par l'entremise de réductions ciblées au quatrième trimestre, et a ainsi réduit son effectif de trois pour cent à l'échelle de la Société. La Société a comptabilisé une charge de 21,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 relativement à ces mesures. Ce montant a été traité comme un élément de normalisation au sein des secteurs Détail et Services Financiers. Les économies annualisées devraient se chiffrer à environ 50,0 millions de dollars.

### Principales mesures normalisées – consolidées

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)     | T4 2023    | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé du T4 2023 <sup>2</sup> | T4 2022    | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé du T4 2022 <sup>2</sup> | Variation <sup>3</sup> |
|---|------------|--|--|------------|--|--|------------------------|
| Produits  | 4 443,0 \$ | — \$                                   | 4 443,0 \$                                 | 5 340,4 \$ | — \$                                   | 5 340,4 \$                                 | (16,8) %               |
| Coût des activités génératrices de produits                       | 2 906,2    | —                                      | 2 906,2                                    | 3 322,0    | —                                      | 3 322,0                                    | (12,5) %               |
| Marge brute en dollars  | 1 536,8 \$ | — \$                                   | 1 536,8 \$                                 | 2 018,4 \$ | — \$                                   | 2 018,4 \$                                 | (23,9) %               |
| Taux de la marge brute <sup>4</sup>                               | 34,6 %     | — pb                                   | 34,6 %                                     | 37,8 %     | — pb                                   | 37,8 %                                     | (321) pb               |
| Autres charges (produits)   | 3,2 \$     | — \$                                   | 3,2 \$                                     | 0,2 \$     | — \$                                   | 0,2 \$                                     | n.s. <sup>5</sup>      |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>6</sup>           | 983,5      | (21,6)                                 | 961,9                                      | 1 012,0    | (19,6)                                 | 992,4                                      | (3,1) %                |
| Amortissements <sup>6</sup>                                       | 196,3      | —                                      | 196,3                                      | 188,1      | —                                      | 188,1                                      | 4,4 %                  |
| Charges financières nettes  | 90,8       | —                                      | 90,8                                       | 65,9       | —                                      | 65,9                                       | 37,8 %                 |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable | —          | —                                      | —  | —          | —                                      | —  | n.s. <sup>5</sup>      |
| Bénéfice avant impôt  | 263,0 \$   | 21,6 \$                                | 284,6 \$                                   | 752,2 \$   | 19,6 \$                                | 771,8 \$                                   | (63,1) %               |
| Charge d'impôt sur le résultat                                    | 65,8       | 5,7                                    | 71,5                                       | 189,6      | 5,2                                    | 194,8                                      | (63,3) %               |
| Bénéfice net  | 197,2 \$   | 15,9 \$                                | 213,1 \$                                   | 562,6 \$   | 14,4 \$                                | 577,0 \$                                   | (63,1) %               |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société           | 172,5      | 15,9                                   | 188,4                                      | 531,9      | 14,4                                   | 546,3                                      | (65,5) %               |
| BPA dilué   | 3,09 \$    | 0,29 \$                                | 3,38 \$                                    | 9,09 \$    | 0,25 \$                                | 9,34 \$                                    | (63,8) %               |

1. Se reporter au tableau sur les éléments de normalisation de la présente section pour plus d'information.

2. Ces mesures normalisées (excluant les produits, le coût des activités génératrices de produits, la marge brute en dollars, le taux de la marge brute, les autres charges (produits), les amortissements, les charges financières nettes et la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable) sont des mesures financières non conformes aux PCGR ou des ratios non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Non significatif.

6. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)     | 2023        | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé de 2023 <sup>2</sup> | 2022        | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé de 2022 <sup>2</sup> | Variation <sup>3</sup> |
|---|-------------|--|---|-------------|--|---|------------------------|
| Produits  | 16 656,5 \$ | — \$                                   | 16 656,5 \$                             | 17 810,6 \$ | — \$                                   | 17 810,6 \$                             | (6,5) %                |
| Coût des activités génératrices de produits                       | 10 952,9    | —                                      | 10 952,9                                | 11 712,7    | —                                      | 11 712,7                                | (6,5) %                |
| Marge brute en dollars  | 5 703,6 \$  | — \$                                   | 5 703,6 \$                              | 6 097,9 \$  | — \$                                   | 6 097,9 \$                              | (6,5) %                |
| Taux de la marge brute <sup>4</sup>                               | 34,2 %      | — pb                                   | 34,2 %                                  | 34,2 %      | — pb                                   | 34,2 %                                  | — pb                   |
| Autres charges (produits)   | 34,4 \$     | (11,3) \$                              | 23,1 \$                                 | 61,6 \$     | (36,5) \$                              | 25,1 \$                                 | n.s. <sup>5</sup>      |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>6</sup>           | 3 675,7     | (54,9)                                 | 3 620,8                                 | 3 502,5     | (47,2)                                 | 3 455,3                                 | 4,8 %                  |
| Amortissements <sup>6</sup>                                       | 771,2       | —                                      | 771,2                                   | 719,0       | —                                      | 719,0                                   | 7,3 %                  |
| Charges financières nettes  | 321,5       | —                                      | 321,5                                   | 231,0       | —                                      | 231,0                                   | 39,2 %                 |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable | 328,0       | (328,0)                                | —                                       | —           | —                                      | —                                       | n.s. <sup>5</sup>      |
| Bénéfice avant impôt  | 572,8 \$    | 394,2 \$                               | 967,0 \$                                | 1 583,8 \$  | 83,7 \$                                | 1 667,5 \$                              | (42,0) %               |
| Charge d'impôt sur le résultat                                    | 233,7       | 17,2                                   | 250,9                                   | 401,0       | 15,6                                   | 416,6                                   | (39,8) %               |
| Bénéfice net  | 339,1 \$    | 377,0 \$                               | 716,1 \$                                | 1 182,8 \$  | 68,1 \$                                | 1 250,9 \$                              | (42,8) %               |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société           | 213,3       | 372,0                                  | 585,3                                   | 1 044,1     | 68,1                                   | 1 112,2                                 | (47,4) %               |
| BPA dilué   | 3,78 \$     | 6,59 \$                                | 10,37 \$                                | 17,60 \$    | 1,15 \$                                | 18,75 \$                                | (44,7) %               |

1. Se reporter au tableau sur les éléments de normalisation de la présente section pour plus d'information.

2. Ces mesures normalisées (excluant les produits, le coût des activités génératrices de produits, la marge brute en dollars, le taux de la marge brute, les amortissements et les charges financières nettes) sont des mesures financières non conformes aux PCGR ou des ratios non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Non significatif.

6. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## Analyse des résultats consolidés

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2023, les résultats de la Société reflètent un changement d'estimation comptable lié à l'entente de partage de la marge (« EPM ») entre la Société et les marchands (le « changement d'estimation comptable »), tel qu'il est décrit ci-dessous.

### Changement d'estimation comptable

Le contrat conclu par la Société avec ses marchands régit la façon dont la marge et les charges sont partagées entre les deux groupes. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2023, la Société a introduit un changement aux estimations comptables liées à une composante du contrat, soit l'EPM avec les marchands. La Société comptabilise déjà une portion de sa marge relative aux produits et de la marge sur les livraisons aux marchands durant le trimestre auquel ils se rapportent. Or, par le passé, la majeure partie du bénéfice que la Société tire de l'EPM a été comptabilisée au quatrième trimestre de chaque exercice. Depuis le premier trimestre de 2023, la Société comptabilise les montants au titre de l'EPM tout au long de l'exercice afin de mieux refléter les périodes auxquelles ceux-ci se rapportent. Cette nouveauté reflétait simplement un changement dans le calendrier de comptabilisation de ces produits, et se traduit par une variation moindre de la marge brute et du bénéfice avant impôt du secteur Détail d'un trimestre à l'autre durant l'exercice. Au quatrième trimestre de 2023, l'incidence défavorable du changement d'estimation comptable lié à l'EPM de la Société avec ses marchands sur les produits du secteur Détail s'est établie à 171,0 millions de dollars. En excluant cette incidence, les produits consolidés pour le quatrième trimestre ont diminué de 726,4 millions de dollars, le bénéfice avant impôt consolidé a diminué de 318,2 millions et le taux de la marge brute du secteur Détail, excluant la Division pétrolière<sup>1</sup>, a baissé de 88 points de base.

### Sommaire des résultats consolidés

Pour le quatrième trimestre de 2023, le BPA dilué s'est établi à 3,09 \$ par action, en baisse de 6,00 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le BPA dilué normalisé s'est établi à 3,38 \$, en baisse de 5,96 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice avant impôt consolidé s'est établi à 263,0 millions de dollars, en baisse de 489,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice avant impôt normalisé s'est établi à 284,6 millions de dollars, en baisse de 487,2 millions par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse des produits au sein du secteur Détail.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt consolidé a diminué de 1 011,0 millions de dollars et le bénéfice avant impôt normalisé, de 700,5 millions. Cette diminution est principalement attribuable au secteur Détail et s'explique par la baisse des produits et par la hausse des charges d'exploitation, ce qui comprend les inefficiences opérationnelles attribuables à l'incendie au centre de distribution.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

## Analyse des résultats consolidés (suite)

|  | T4 2023   | Exercice complet   |
|--|---|--|
| <b>Sommaire des résultats consolidés</b> | <p>▼ <b>BPA dilué : 6,00 \$ par action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits consolidés se sont établis à 4 443,0 millions de dollars, soit une baisse de 897,4 millions ou de 16,8 pour cent. Les produits consolidés, excluant la Division pétrolière<sup>1</sup>, se sont chiffrés à 3 939,9 millions de dollars, en baisse de 17,8 pour cent. Cette baisse est attribuable au secteur Détail et est contrebalancée en partie par la croissance des produits au sein du secteur Services Financiers.</li> <li>La marge brute consolidée en dollars s'est établie à 1 536,8 millions de dollars, en baisse de 481,6 millions, ou 23,9 pour cent, par rapport à l'exercice précédent en raison d'une diminution au sein du secteur Détail.</li> <li>Les autres charges (produits) se sont chiffrés à 3,2 millions de dollars, soit une hausse de 3,0 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des profits liés aux biens immobiliers, contrebalancée en partie par les pertes de change comptabilisées par Helly Hansen à l'exercice précédent.</li> <li>Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés se sont établis à 983,5 millions de dollars, soit une baisse de 28,5 millions, ou 2,8 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Après normalisation pour tenir compte de la charge au titre des réductions ciblées de l'effectif au cours de l'exercice considéré et des coûts associés au programme d'efficacité opérationnelle au cours de l'exercice précédent, les frais de vente, généraux et administratifs consolidés ont diminué de 30,5 millions de dollars. Cette baisse, qui est attribuable au secteur Détail et s'explique par la diminution des coûts liés aux volumes de la chaîne d'approvisionnement et par la baisse de la charge de rémunération variable, est partiellement contrebalancée par les investissements stratégiques dans le réseau de magasins et dans la transition vers une infrastructure des TI fondée sur l'infonuagique dans le cadre de la stratégie <i>Mieux connecté</i>, ainsi que par la hausse des frais de vente, généraux et administratifs dans le secteur Services Financiers.</li> <li>La dotation aux amortissements s'est chiffrée à 196,3 millions de dollars, une hausse de 4,4 pour cent par rapport à l'exercice précédent qui est attribuable aux dépenses d'investissement stratégiques de la Société.</li> <li>Les charges financières nettes se sont établies à 90,8 millions de dollars, soit une hausse de 37,8 pour cent par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par l'augmentation des emprunts, notamment pour financer le rachat de la participation que détenait la Banque Scotia dans CTFS, et par la hausse des taux d'intérêt.</li> </ul> | <p>▼ <b>BPA dilué : 13,82 \$ par action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits consolidés se sont établis à 16 656,5 millions de dollars, soit une baisse de 1 154,1 millions ou de 6,5 pour cent. Les produits consolidés, excluant la Division pétrolière, se sont chiffrés à 14 525,4 millions de dollars, soit une baisse de 6,1 pour cent principalement attribuable au secteur Détail, partiellement contrebalancée par la croissance des produits du secteur Services Financiers.</li> <li>La marge brute consolidée en dollars s'est établie à 5 703,6 millions de dollars, en baisse de 394,3 millions, ou 6,5 pour cent, par rapport à l'exercice précédent en raison d'une diminution au sein du secteur Détail.</li> <li>Les autres charges (produits) de 34,4 millions de dollars, qui incluent une charge de 11,3 millions liée à l'incendie au centre de distribution, ont diminué de 27,2 millions par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel une charge de 36,5 millions découlant du retrait des activités d'Helly Hansen de la Russie avait été comptabilisée. Les autres charges (produits) normalisés ont enregistré une baisse de 2,0 millions de dollars en raison des pertes de change comptabilisées par Helly Hansen à l'exercice précédent, contrebalancées en partie par une charge non récurrente de 13,5 millions pour la résiliation d'un contrat lié à la chaîne d'approvisionnement et par la baisse des profits liés aux biens immobiliers en 2023.</li> <li>Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés se sont établis à 3 675,7 millions de dollars, soit une hausse de 173,2 millions, ou 4,9 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Après normalisation pour tenir compte de la charge relative à la TPS/TVH et de la charge au titre des réductions ciblées de l'effectif au cours de l'exercice considéré, ainsi que des coûts associés au programme d'efficacité opérationnelle au cours de l'exercice précédent, les frais de vente, généraux et administratifs consolidés ont augmenté de 165,5 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable au secteur Détail et s'explique par les investissements stratégiques réalisés dans le cadre de la <i>stratégie Mieux connecté</i>, notamment dans la transition vers une infrastructure des TI fondée sur l'infonuagique, et par les investissements dans la chaîne d'approvisionnement et dans le réseau de magasins. En outre, l'incendie au centre de distribution a donné lieu à des inefficiences opérationnelles.</li> <li>La dotation aux amortissements s'est chiffrée à 771,2 millions de dollars, une hausse de 7,3 pour cent par rapport à l'exercice précédent qui est attribuable aux dépenses d'investissement stratégiques de la Société.</li> <li>Les charges financières nettes se sont établies à 321,5 millions de dollars, soit une hausse de 39,2 pour cent par rapport à l'exercice précédent attribuable à l'augmentation des emprunts, notamment pour financer le rachat de la participation que détenait la Banque Scotia dans CTFS, et à la hausse des taux d'intérêt et des coûts liés aux contrats de location.</li> </ul> |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.



**Analyse des résultats consolidés (suite)**

| T4 2023  | Exercice complet  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 65,8 millions de dollars, comparativement à 189,6 millions à l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse du bénéfice avant impôt. Le taux d'imposition effectif est demeuré relativement stable par rapport à l'exercice précédent.</li> <li>Le BPA dilué s'est chiffré à 3,09 \$, soit une baisse de 6,00 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le BPA dilué normalisé s'est établi à 3,38 \$, soit une baisse de 5,96 \$ par rapport à l'exercice précédent, dont une tranche de 2,26 \$ est attribuable à l'incidence du changement d'estimation comptable.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 233,7 millions de dollars, comparativement à 401,0 millions à l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution du bénéfice avant impôt, contrebalancée en partie par l'augmentation du taux d'imposition effectif. La hausse du taux d'imposition effectif pour l'exercice s'explique essentiellement par le fait que la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable n'est pas déductible et par la hausse de la charge liée aux options sur actions non déductible.</li> <li>Le BPA dilué s'est chiffré à 3,78 \$, soit une baisse de 13,82 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le BPA dilué normalisé s'est établi à 10,37 \$, soit une baisse de 8,38 \$ attribuable à la diminution du bénéfice découlant des facteurs décrits précédemment.</li> </ul> |

**5.1.2 Mesures clés de performance consolidées**

| (en millions de dollars canadiens) augmentation/(diminution)  | T4 2023         | T4 2022    | Variation  |
|---|-----------------|------------|------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup>   | <b>983,5 \$</b> | 1 012,0 \$ | (28,5) \$  |
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés <sup>2</sup> en pourcentage des produits <sup>1,3</sup> | <b>21,6 %</b>   | 18,6 %     | 306 pb     |
| Bénéfice avant impôt  | <b>263,0 \$</b> | 752,2 \$   | (489,2) \$ |
| BAIIA <sup>4</sup> normalisé <sup>1</sup> en pourcentage des produits <sup>1,2</sup>                          | <b>13,0 %</b>   | 19,3 %     | (630) pb   |

- Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.
- Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.
- Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.
- Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »).

| (en millions de dollars canadiens) augmentation/(diminution)  | 2023              | 2022       | Variation    |
|---|-------------------|------------|--------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup>   | <b>3 675,7 \$</b> | 3 502,5 \$ | 173,2 \$     |
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés <sup>2</sup> en pourcentage des produits <sup>1,3</sup> | <b>21,7 %</b>     | 19,4 %     | 234 pb       |
| Bénéfice avant impôt  | <b>572,8 \$</b>   | 1 583,8 \$ | (1 011,0) \$ |
| BAIIA normalisé <sup>2</sup> en pourcentage des produits <sup>1,3</sup>                                       | <b>12,6 %</b>     | 14,8 %     | (228) pb     |

- Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.
- Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.
- Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

Les variations des pourcentages présentés sont attribuables aux variations connexes des produits, des frais de vente, généraux et administratifs et du bénéfice avant impôt présentées dans l'analyse des résultats consolidés ci-dessus.

**5.1.3 Analyse des tendances saisonnières**

Le tableau suivant présente la performance financière consolidée de la Société par trimestre pour les deux derniers exercices. Comme il est expliqué à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion, la Société a introduit au premier trimestre de 2023 un changement d'estimation comptable. Les montants présentés pour des périodes antérieures n'ont pas été modifiés.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | T4 2023           | T3 2023    | T2 2023    | T1 2023    | T4 2022           | T3 2022    | T2 2022    | T1 2022    | T4 2021           |
|--|-------------------|------------|------------|------------|-------------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Produits   | <b>4 443,0 \$</b> | 4 250,5 \$ | 4 255,8 \$ | 3 707,2 \$ | <b>5 340,4 \$</b> | 4 228,8 \$ | 4 404,0 \$ | 3 837,4 \$ | <b>5 137,6 \$</b> |
| Bénéfice net (perte nette)                                       | <b>197,2</b>      | (27,8)     | 126,9      | 42,8       | <b>562,6</b>      | 225,0      | 177,6      | 217,6      | <b>535,7</b>      |
| BPA dilué  | <b>3,09</b>       | (1,19)     | 1,76       | 0,13       | <b>9,09</b>       | 3,14       | 2,43       | 3,03       | <b>8,34</b>       |

## 5.2 Performance du secteur Détail

### 5.2.1 Résultats financiers du secteur Détail

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2023    | T4 2022    | Variation | 2023        | 2022        | Variation |
|---|------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| Ventes au détail <sup>1</sup>                                 | 5 323,4 \$ | 5 729,4 \$ | (7,1) %   | 18 504,1 \$ | 19 248,8 \$ | (3,9) %   |
| Produits  | 4 070,0 \$ | 4 990,9 \$ | (18,5) %  | 15 171,3 \$ | 16 436,3 \$ | (7,7) %   |
| Marge brute en dollars  | 1 338,8 \$ | 1 825,7 \$ | (26,7) %  | 4 846,7 \$  | 5 238,0 \$  | (7,5) %   |
| Taux de la marge brute <sup>1</sup>                           | 32,9 %     | 36,6 %     | (369) pb  | 31,9 %      | 31,9 %      | 8 pb      |
| Autres charges (produits)                                     | (35,8) \$  | (39,3) \$  | (8,7) %   | (115,3) \$  | (84,0) \$   | 37,3 %    |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>2</sup>       | 899,2      | 935,9      | (3,9) %   | 3 320,9     | 3 191,5     | 4,1 %     |
| Amortissements <sup>2</sup>                                   | 235,6      | 232,9      | 1,1 %     | 958,2       | 897,2       | 6,8 %     |
| Charges financières nettes                                    | 78,1       | 53,8       | 45,0 %    | 275,9       | 185,3       | 48,9 %    |
| Bénéfice avant impôt  | 161,7 \$   | 642,4 \$   | (74,8) %  | 407,0 \$    | 1 048,0 \$  | (61,2) %  |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

### Principales mesures normalisées – Détail

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2023    | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé du T4 2023 <sup>2</sup> | T4 2022    | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé du T4 2022 <sup>2</sup> | Variation <sup>3</sup> |
|---|------------|--|--|------------|--|--|------------------------|
| Produits  | 4 070,0 \$ | — \$                                   | 4 070,0 \$                                 | 4 990,9 \$ | — \$                                   | 4 990,9 \$                                 | (18,5) %               |
| Coût des activités génératrices de produits                   | 2 731,2    | —                                      | 2 731,2                                    | 3 165,2    | —                                      | 3 165,2                                    | (13,7) %               |
| Marge brute en dollars  | 1 338,8 \$ | — \$                                   | 1 338,8 \$                                 | 1 825,7 \$ | — \$                                   | 1 825,7 \$                                 | (26,7) %               |
| Taux de la marge brute <sup>4</sup>                           | 32,9 %     | — pb                                   | 32,9 %                                     | 36,6 %     | — pb                                   | 36,6 %                                     | (369) pb               |
| Autres charges (produits)                                     | (35,8) \$  | — \$                                   | (35,8) \$                                  | (39,3) \$  | — \$                                   | (39,3) \$                                  | (8,7) %                |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>5</sup>       | 899,2      | (19,6)                                 | 879,6                                      | 935,9      | (19,6)                                 | 916,3                                      | (4,0) %                |
| Amortissements <sup>5</sup>                                   | 235,6      | —                                      | 235,6                                      | 232,9      | —                                      | 232,9                                      | 1,1 %                  |
| Charges financières nettes                                    | 78,1       | —                                      | 78,1                                       | 53,8       | —                                      | 53,8                                       | 45,0 %                 |
| Bénéfice avant impôt  | 161,7 \$   | 19,6 \$                                | 181,3 \$                                   | 642,4 \$   | 19,6 \$                                | 662,0 \$                                   | (72,6) %               |

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (les frais de vente, généraux et administratifs et le bénéfice avant impôt) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2023        | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé de 2023 <sup>2</sup> | 2022        | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé de 2022 <sup>2</sup> | Variation <sup>3</sup> |
|---|-------------|--|---|-------------|--|---|------------------------|
| Produits  | 15 171,3 \$ | — \$                                   | 15 171,3 \$                             | 16 436,3 \$ | — \$                                   | 16 436,3 \$                             | (7,7) %                |
| Coût des activités génératrices de produits                   | 10 324,6    | —                                      | 10 324,6                                | 11 198,3    | —                                      | 11 198,3                                | (7,8) %                |
| Marge brute en dollars  | 4 846,7 \$  | — \$                                   | 4 846,7 \$                              | 5 238,0 \$  | — \$                                   | 5 238,0 \$                              | (7,5) %                |
| Taux de la marge brute <sup>4</sup>                           | 31,9 %      | — pb                                   | 31,9 %                                  | 31,9 %      | — pb                                   | 31,9 %                                  | 8 pb                   |
| Autres charges (produits)                                     | (115,3) \$  | (11,3) \$                              | (126,6) \$                              | (84,0) \$   | (36,5) \$                              | (120,5) \$                              | 5,1 %                  |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>5</sup>       | 3 320,9     | (19,6)                                 | 3 301,3                                 | 3 191,5     | (47,2)                                 | 3 144,3                                 | 5,0 %                  |
| Amortissements <sup>5</sup>                                   | 958,2       | —                                      | 958,2                                   | 897,2       | —                                      | 897,2                                   | 6,8 %                  |
| Charges financières nettes                                    | 275,9       | —                                      | 275,9                                   | 185,3       | —                                      | 185,3                                   | 48,9 %                 |
| Bénéfice avant impôt  | 407,0 \$    | 30,9 \$                                | 437,9 \$                                | 1 048,0 \$  | 83,7 \$                                | 1 131,7 \$                              | (61,3) %               |

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (les autres charges [produits], les frais de vente, généraux et administratifs et le bénéfice avant impôt) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.







3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

5. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## 5.2.2 Mesures clés de performance du secteur Détail

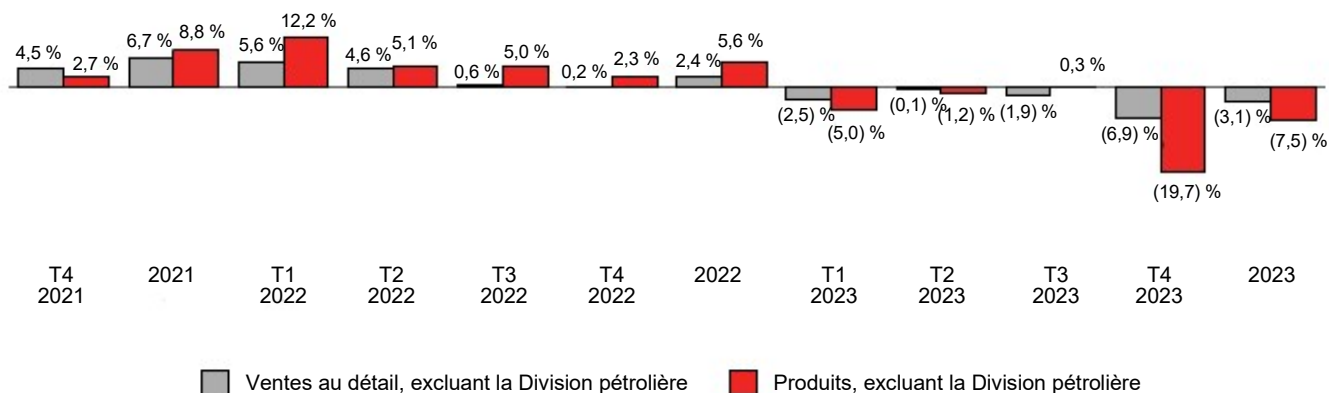
(variation en pourcentage d'un exercice à l'autre, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|   | T4 2023    | T4 2022    | Variation | 2023        | 2022        | Variation |
|---|------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
|  Produits <sup>1</sup>   | 4 070,0 \$ | 4 990,9 \$ | (18,5) %  | 15 171,3 \$ | 16 436,3 \$ | (7,7) %   |
| Produits, excluant la Division pétrolière   | 3 566,9    | 4 441,9    | (19,7) %  | 13 040,2    | 14 094,8    | (7,5) %   |
| Nombre de magasins  | 1 695      | 1 704      |           |             |             |           |
| Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)   | 34,9       | 34,7       |           |             |             |           |
| Croissance des ventes au détail <sup>2</sup>  | (7,1) %    | 1,2 %      |           | (3,9) %     | 5,4 %       |           |
| Croissance des ventes au détail, excluant la Division pétrolière <sup>2</sup>   | (6,9) %    | 0,2 %      |           | (3,1) %     | 2,4 %       |           |
| Croissance des ventes comparables consolidées <sup>2, 3</sup>   | (6,8) %    | 0,3 %      |           | (2,9) %     | 2,7 %       |           |
| Rendement du capital investi dans les activités de détail <sup>4, 5</sup>   | 7,9 %      | 12,5 %     | (468) pb  | s.o.        | s.o.        | pb        |
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés <sup>6</sup> du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière <sup>2, 5</sup> | 24,7 %     | 20,6 %     | 403 pb    | 25,3 %      | 22,3 %      | 301 pb    |
|  Produits <sup>1,7</sup>   | 2 172,6 \$ | 2 900,3 \$ | (25,1) %  | 8 699,3 \$  | 9 647,9 \$  | (9,8) %   |
| Nombre de magasins <sup>8</sup>   | 663        | 665        |           |             |             |           |
| Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)   | 24,0       | 23,8       |           |             |             |           |
| Ventes par pied carré <sup>2, 9</sup>   | 510 \$     | 535 \$     | (4,7) %   | s.o.        | s.o.        |           |
| Croissance des ventes au détail <sup>2, 10</sup>  | (6,9) %    | (0,1) %    |           | (3,1) %     | 2,0 %       |           |
| Croissance des ventes comparables <sup>2</sup>  | (6,8) %    | — %        |           | (2,9) %     | 2,0 %       |           |
|  Produits <sup>1</sup>   | 552,2 \$   | 637,9 \$   | (13,4) %  | 1 952,3 \$  | 2 099,2 \$  | (7,0) %   |
| Nombre de magasins  | 371        | 375        |           |             |             |           |
| Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)   | 7,2        | 7,2        |           |             |             |           |
| Ventes par pied carré <sup>2, 11</sup>  | 317 \$     | 331 \$     | (4,2) %   | s.o.        | s.o.        |           |
| Croissance des ventes au détail <sup>2, 12</sup>  | (6,8) %    | (1,6) %    |           | (3,5) %     | — %         |           |
| Croissance des ventes comparables <sup>2</sup>  | (6,4) %    | (1,7) %    |           | (3,2) %     | 1,8 %       |           |
|  Produits <sup>1, 13</sup>  | 561,7 \$   | 608,2 \$   | (7,6) %   | 1 532,0 \$  | 1 561,2 \$  | (1,9) %   |
| Nombre de magasins  | 380        | 380        |           |             |             |           |
| Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés)   | 3,7        | 3,7        |           |             |             |           |
| Ventes par pied carré <sup>2, 11</sup>  | 408 \$     | 417 \$     | (2,2) %   | s.o.        | s.o.        |           |
| Croissance des ventes au détail <sup>2, 14</sup>  | (7,6) %    | 4,4 %      |           | (2,2) %     | 9,8 %       |           |
| Croissance des ventes comparables <sup>2</sup>  | (7,2) %    | 4,3 %      |           | (1,9) %     | 9,6 %       |           |
|  Produits <sup>1</sup>   | 274,0 \$   | 301,8 \$   | (9,2) %   | 837,2 \$    | 781,2 \$    | 7,1 %     |
|  Produits <sup>1</sup>   | 503,1 \$   | 549,0 \$   | (8,4) %   | 2 131,1 \$  | 2 341,5 \$  | (9,0) %   |
| Postes d'essence  | 281        | 284        |           |             |             |           |
| Marge brute en dollars  | 52,6 \$    | 55,0 \$    | (4,5) %   | 214,0 \$    | 220,1 \$    | (2,8) %   |
| Croissance des ventes au détail <sup>2</sup>  | (8,2) %    | 10,2 %     |           | (8,9) %     | 28,9 %      |           |
| Croissance du volume des ventes d'essence en litres   | (3,0) %    | (0,6) %    |           | (0,8) %     | 4,7 %       |           |
| Croissance du volume des ventes d'essence dans les magasins comparables en litres <sup>2</sup>  | (1,4) %    | 0,5 %      |           | 1,8 %       | 5,0 %       |           |

- Les produits présentés pour le Groupe détail Canadian Tire, SportChek, Mark's et la Division pétrolière pour les périodes de 13 semaines et de 52 semaines closes le 30 décembre 2023 comprennent des produits intersectoriels de 1,1 million de dollars (2022 – 1,1 million) et de 4,2 millions (2022 – 4,9 millions), respectivement. Les produits d'Helly Hansen représentent des produits externes seulement. Le total des produits de Canadian Tire, de SportChek, de Mark's, de la Division pétrolière et d'Helly Hansen ne correspond donc pas au total des produits du secteur Détail.
- Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.
- La croissance des ventes comparables exclut la Division pétrolière.
- Le rendement du capital investi dans les activités de détail est calculé sur 12 mois sur une base normalisée.
- Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.
- Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.
- Les produits comprennent les produits de Canadian Tire, de PartSource, de PHL, de Party City et de Franchise Trust.
- Le nombre de magasins comprend les magasins Canadian Tire et des autres enseignes, totalisant 161 magasins (2022 – 161 magasins). Les autres enseignes comprennent PartSource, PHL et Party City.
- Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois. La superficie consacrée à la vente au détail exclut le centre du jardinage saisonnier extérieur, les postes de travail dans les centres-autos, et la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.
- La croissance des ventes au détail comprend les ventes de Canadian Tire, de PartSource, de PHL et de Party City, ainsi que la composante main-d'œuvre des ventes dans les centres-autos Canadian Tire.
- Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois et comprennent les succursales et les magasins franchisés, ainsi que la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.
- La croissance des ventes au détail comprend les ventes dans les succursales et les magasins franchisés.
- Les produits comprennent les ventes d'articles dans les magasins franchisés Mark's, les ventes au détail dans les succursales de Mark's, les produits tirés des activités de commerce de gros de la division commerciale de Mark's, ainsi que les produits tirés des services connexes de broderie et de retouches.
- La croissance des ventes au détail comprend les ventes au détail dans les succursales de Mark's et ses magasins franchisés, mais exclut les produits tirés des services de retouches et de broderie.

Le graphique suivant présente la performance des produits et des ventes au détail du secteur Détail, excluant la Division pétrolière, par trimestre pour les deux derniers exercices. Comme il est expliqué à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion, la Société a introduit au premier trimestre de 2023 un changement d'estimation comptable qui a une incidence sur les produits, excluant la Division pétrolière. Les montants présentés pour des périodes antérieures n'ont pas été modifiés. Les ventes au détail, excluant la Division pétrolière, n'ont pas été touchées par ce changement.

### Croissance des ventes au détail et des produits d'un exercice à l'autre



### Analyse du secteur Détail

Les ventes au détail ont diminué de 7,1 pour cent et les ventes au détail, en excluant la Division pétrolière, ont enregistré une baisse de 6,9 pour cent au cours du trimestre en raison du ralentissement soutenu de la demande des consommateurs, conjugué à la baisse des ventes dans les catégories hivernales dans toutes les enseignes à cause des conditions météorologiques inhabituelles observées à la grandeur du pays en décembre.

Le bénéfice avant impôt du secteur Détail a diminué de 480,7 millions de dollars, et de 480,7 millions sur une base normalisée, au quatrième trimestre, du fait principalement de la baisse des produits du secteur Détail. En outre, la baisse du taux de la marge brute et la hausse des charges financières nettes, partiellement contrebalancées par des frais de vente, généraux et administratifs moins élevés, ont contribué à la diminution. Au cours du trimestre, les produits du secteur Détail ont diminué de 920,9 millions de dollars, ou de 749,9 millions en excluant l'incidence du changement d'estimation comptable. La baisse des ventes dans toutes les enseignes a contribué à la diminution des produits, de même que le calendrier de comptabilisation en vertu de l'entente de partage de la marge (« EPM ») et l'importance de l'apport de celle-ci au sein du Groupe détail.

Pour l'exercice complet, les ventes au détail ont diminué de 3,9 pour cent et les ventes au détail, en excluant la Division pétrolière, ont enregistré une baisse de 3,1 pour cent, ce qui reflète le recul de la demande des consommateurs au cours du deuxième semestre de l'exercice et l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles au quatrième trimestre. Les ventes de commerce électronique<sup>1</sup> sur 12 mois se sont chiffrées à 1,1 milliard de dollars. Le taux de pénétration des marques détenues<sup>1</sup> consolidé s'est établi à 37,6 pour cent, un niveau globalement inchangé par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution du taux de pénétration des marques détenues chez SportChek et Mark's attribuable à l'apport moindre des catégories saisonnières.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt du secteur Détail a diminué de 641,0 millions de dollars et le bénéfice avant impôt normalisé, de 693,8 millions. Cette baisse tient à la diminution des produits, à la hausse des charges d'exploitation et des charges financières nettes, ainsi qu'aux inefficiences opérationnelles attribuables à l'incendie au centre de distribution. La Société estime qu'une tranche d'environ 32,0 millions de dollars de la diminution du bénéfice avant impôt normalisé est attribuable aux inefficiences opérationnelles découlant de l'incendie au centre de distribution.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

## Analyse du secteur Détail (suite)

|                         | T4 2023   | Exercice complet   |
|-------------------------|---|--|
| <b>Ventes au détail</b> | <p>▼ <b>406,0 millions de dollars ou 7,1 %</b></p> <p>▼ <b>Croissance des ventes comparables de 6,8 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ventes au détail se sont établies à 5 323,4 millions de dollars, soit une baisse de 7,1 pour cent. En excluant la Division pétrolière, les ventes au détail ont diminué de 6,9 pour cent, ou 354,5 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent, toutes les enseignes ayant subi l'incidence du ralentissement soutenu de la demande des consommateurs, qui s'est traduit par un virage vers les articles essentiels et économiques, ainsi que l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles.</li> <li>• ▼ Les ventes au détail de <b>Canadian Tire</b> ont diminué de 6,9 pour cent en raison de l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles et du ralentissement soutenu de la demande des consommateurs, qui s'est traduit par un virage vers les articles essentiels et économiques. La majorité des catégories ont enregistré une baisse, particulièrement les Articles saisonniers et de jardinage, tandis que les ventes dans la catégorie Au volant sont demeurées relativement stables.</li> <li>• <b>SPORTCHEK</b> Les ventes au détail ont diminué de 6,8 pour cent en raison du ralentissement soutenu de la demande des consommateurs dans les catégories plus discrétionnaires, comme les vêtements pour l'extérieur, les articles pour le ski et la planche à neige ainsi que les vêtements d'hiver, et de l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles.</li> <li>• <b>Mark's</b> Les ventes au détail ont diminué de 7,6 pour cent sous l'effet des conditions météorologiques inhabituelles, qui se sont traduites par une baisse ayant touché particulièrement les catégories des vêtements de travail, des chaussures tout-aller et des vêtements tout-aller pour femmes, contrebalancée en partie par une hausse dans la catégorie des vêtements tout-aller pour hommes.</li> <li>• ▼ <b>ESSENCE+</b> Les ventes au détail ont diminué de 8,2 pour cent en raison de la baisse des prix de l'essence par litre et des volumes d'essence.</li> </ul> | <p>▼ <b>744,7 millions de dollars ou 3,9 %</b></p> <p>▼ <b>Croissance des ventes comparables de 2,9 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ventes au détail se sont établies à 18 504,1 millions de dollars, soit une baisse de 3,9 pour cent. En excluant la Division pétrolière, les ventes au détail ont diminué de 3,1 pour cent, ou 507,4 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent, toutes les enseignes ayant subi l'incidence du ralentissement de la demande des consommateurs, qui s'est traduit par un virage vers les articles essentiels et économiques, ainsi que l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles.</li> <li>• ▼ Les ventes au détail de <b>Canadian Tire</b> ont diminué de 3,1 pour cent en raison du ralentissement de la demande des consommateurs, qui s'est traduit par un virage vers les articles essentiels et économiques, et de l'incidence des conditions météorologiques inhabituelles au quatrième trimestre et au premier trimestre, facteurs contrebalancés en partie par la croissance dans la catégorie Au volant.</li> <li>• <b>SPORTCHEK</b> Les ventes au détail ont diminué de 3,5 pour cent en raison du ralentissement de la demande des consommateurs et des conditions météorologiques inhabituelles. La baisse, qui a été enregistrée principalement dans les catégories des vêtements pour l'extérieur, des chaussures de plein air et des articles pour le ski et la planche à neige, a été contrebalancée en partie par la croissance dans la catégorie des articles de sports d'équipe.</li> <li>• <b>Mark's</b> Les ventes au détail ont diminué de 2,2 pour cent, comparativement à une solide croissance de 9,8 pour cent à l'exercice précédent. La diminution attribuable aux conditions météorologiques inhabituelles a particulièrement touché les catégories des vêtements de travail et des chaussures tout-aller, et elle a été contrebalancée en partie par une hausse dans les catégories des vêtements tout-aller pour hommes et des vêtements tout-aller pour femmes, qui ont toutes deux enregistré le volume de ventes le plus élevé à ce jour.</li> <li>• ▼ <b>ESSENCE+</b> Les ventes au détail ont enregistré un recul de 8,9 pour cent en raison de la diminution des prix de l'essence par litre et des volumes d'essence attribuable à la baisse du nombre de postes d'essence. La croissance du volume des ventes dans les magasins comparables s'est chiffrée à 1,8 pour cent.</li> </ul> |

## Analyse du secteur Détail (suite)

|                         | T4 2023  | Exercice complet   |
|-------------------------|--|--|
| <b>Ventes au détail</b> | <p>▼ 920,9 millions de dollars ou 18,5 %</p> <p>▼ 19,7 %, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits du secteur Détail se sont établis à 4 070,0 millions de dollars, en baisse de 920,9 millions. Compte non tenu de l'incidence de 171,0 millions de dollars du changement d'estimation comptable, les produits du secteur Détail ont diminué de 749,9 millions en raison de la baisse des ventes et des livraisons dans toutes les enseignes découlant du ralentissement soutenu de la demande des consommateurs, des conditions météorologiques inhabituelles ainsi que de la diminution des produits comptabilisés en vertu de l'EPM comme mentionné précédemment.</li> </ul>   | <p>▼ 1 265,0 millions de dollars ou 7,7 %</p> <p>▼ 7,5 %, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits du secteur Détail se sont établis à 15 171,3 millions de dollars, en baisse de 1 265,0 millions en raison de la baisse des livraisons, de la diminution des produits comptabilisés en vertu de l'EPM, de la baisse des produits de la Division pétrolière et du recul des ventes et des livraisons dans les magasins franchisés SportChek. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la croissance des ventes des canaux de commerce électronique et de commerce de gros d'Helly Hansen.</li> </ul>   |
| <b>Marge brute</b>      | <p>▼ 486,9 millions de dollars ou 26,7 %</p> <p>▼ 369 pb du taux de la marge brute</p> <p>▼ 27,4 %, en excluant la Division pétrolière<sup>1</sup></p> <p>▼ 380 pb du taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La marge brute en dollars du secteur Détail s'est établie à 1 338,8 millions de dollars, en baisse de 486,9 millions. En excluant la Division pétrolière, la marge brute en dollars s'est établie à 1 286,2 millions de dollars, en baisse de 484,5 millions. Compte non tenu de l'incidence du changement d'estimation comptable, la marge brute en dollars du secteur Détail, en excluant la Division pétrolière, a diminué de 313,5 millions de dollars en raison de la baisse des produits mentionnée précédemment et de la diminution du taux de la marge brute.</li> <li>Le taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière, s'est établi à 36,1 pour cent, en baisse de 380 points de base. Compte non tenu de l'incidence de 292 points de base du changement d'estimation comptable, le taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière, a diminué de 88 points de base sous l'effet de la baisse de la marge comptabilisée en vertu de l'EPM et de l'intensification des activités promotionnelles dans toutes les enseignes, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des coûts de transport.</li> </ul> | <p>▼ 391,3 millions de dollars ou 7,5 %</p> <p>▲ 8 pb du taux de la marge brute</p> <p>▼ 7,7 %, en excluant la Division pétrolière</p> <p>▼ 7 pb du taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La marge brute en dollars du secteur Détail s'est établie à 4 846,7 millions de dollars, en baisse de 391,3 millions. En excluant la Division pétrolière, la marge brute en dollars s'est établie à 4 632,7 millions de dollars, en baisse de 385,2 millions en raison de la diminution des produits décrite précédemment.</li> <li>Le taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière, s'est établi à 35,5 pour cent, un niveau relativement stable par rapport à l'exercice précédent, malgré l'intensification des activités promotionnelles chez SportChek et chez Mark's, les répercussions de la conjoncture macroéconomique sur l'ensemble des enseignes et la baisse de la marge comptabilisée en vertu de l'EPM, ces facteurs ayant été contrebalancés par la diminution des coûts de transport et par les mesures prises afin de gérer les facteurs défavorables affectant le coût des articles.</li> </ul> |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

## Analyse du secteur Détail (suite)

|   | T4 2023  | Exercice complet  |
|---|--|---|
| <b>Autres charges (produits)</b>                  | <p>▼ <b>3,5 millions de dollars ou 8,7 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les autres produits se sont chiffrés à 35,8 millions de dollars, en baisse de 3,5 millions en raison de la diminution des profits liés aux biens immobiliers, contrebalancée en partie par les pertes de change comptabilisées par Helly Hansen à l'exercice précédent.</li> </ul>   | <p>▲ <b>31,3 millions de dollars ou 37,3 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les autres produits de 115,3 millions de dollars, qui incluent des charges de 11,3 millions liées à l'incendie au centre de distribution, ont augmenté de 31,3 millions par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel une charge de 36,5 millions découlant du retrait des activités d'Helly Hansen de la Russie avait été comptabilisée. Les autres produits normalisés ont augmenté de 6,1 millions de dollars en raison des pertes de change comptabilisées par Helly Hansen à l'exercice précédent, contrebalancées en partie par une charge non récurrente de 13,5 millions pour la résiliation d'un contrat lié à la chaîne d'approvisionnement et par la baisse des profits liés aux biens immobiliers en 2023.</li> </ul> |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs</b> | <p>▼ <b>36,7 millions de dollars ou 3,9 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 899,2 millions de dollars, soit une baisse de 36,7 millions, ou 3,9 pour cent, alors qu'une hausse avait été enregistrée aux trimestres précédents de 2023. Cette diminution est attribuable à la baisse des coûts liés aux volumes de la chaîne d'approvisionnement et de la charge de rémunération variable, partiellement contrebalancée par les investissements stratégiques dans le réseau de magasins et dans la transition vers une infrastructure des TI fondée sur l'infonuagique dans le cadre de la stratégie <i>Mieux connecté</i>.</li> </ul> | <p>▲ <b>129,4 millions de dollars ou 4,1 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 3 320,9 millions de dollars, en hausse de 129,4 millions ou 4,1 pour cent. L'augmentation tient aux investissements stratégiques réalisés dans le cadre de la stratégie <i>Mieux connecté</i>, notamment dans la transition vers une infrastructure des TI fondée sur l'infonuagique, dans la chaîne d'approvisionnement et dans le réseau de magasins. En outre, l'incendie au centre de distribution a donné lieu à des inefficiences opérationnelles.</li> </ul>  |
| <b>Amortissements</b>                             | <p>▲ <b>2,7 millions de dollars ou 1,1 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La dotation aux amortissements est demeurée relativement stable par rapport à l'exercice précédent.</li> </ul>   | <p>▲ <b>61,0 millions de dollars ou 6,8 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La dotation aux amortissements a augmenté en raison des dépenses d'investissement stratégiques de la Société, y compris les dépenses liées au centre de distribution dans la région du Grand Toronto qui est devenu pleinement opérationnel durant l'exercice.</li> </ul>  |
| <b>Charges financières nettes</b>                 | <p>▲ <b>24,3 millions de dollars ou 45,0 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges financières nettes ont augmenté en raison de la hausse des emprunts, notamment pour financer le rachat de la participation que détenait la Banque Scotia dans CTFS, et de la hausse des taux d'intérêt.</li> </ul>   | <p>▲ <b>90,6 millions de dollars ou 48,9 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges financières nettes ont augmenté en raison de la hausse des emprunts, notamment pour financer le rachat de la participation que détenait la Banque Scotia dans CTFS, et de la hausse des taux d'intérêt et des coûts liés aux contrats de location.</li> </ul>   |
| <b>Sommaire des résultats</b>                     | <p>▼ <b>480,7 millions de dollars ou 74,8 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéfice avant impôt a diminué de 480,7 millions de dollars. Le bénéfice avant impôt normalisé a diminué de 480,7 millions de dollars en raison des facteurs susmentionnés.</li> </ul>   | <p>▼ <b>641,0 millions de dollars ou 61,2 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéfice avant impôt a diminué de 641,0 millions de dollars. Le bénéfice avant impôt normalisé a diminué de 693,8 millions de dollars en raison des facteurs susmentionnés.</li> </ul>  |



### 5.2.3 Analyse des tendances saisonnières du secteur Détail

Le bénéfice d'exploitation net trimestriel et les produits sont touchés par la nature saisonnière des activités. Le quatrième trimestre génère habituellement l'apport le plus important aux produits et au bénéfice, et le premier trimestre, l'apport le moins important. Le tableau suivant présente la performance financière du secteur Détail de la Société par trimestre pour les deux derniers exercices. Comme il est expliqué à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion, la Société a introduit au premier trimestre de 2023 un changement d'estimation comptable qui a une incidence sur les produits et sur le bénéfice (la perte) avant impôt. Les montants présentés pour des périodes antérieures n'ont pas été modifiés. Les ventes au détail n'ont pas été touchées par ce changement.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2023        | T3 2023    | T2 2023    | T1 2023    | T4 2022        | T3 2022    | T2 2022    | T1 2022    | T4 2021        |
|------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|----------------|------------|------------|------------|----------------|
| Ventes au détail                   | <b>5 323,4</b> | \$ 4 639,3 | \$ 5 214,9 | \$ 3 326,5 | <b>5 729,4</b> | \$ 4 734,2 | \$ 5 363,8 | \$ 3 421,4 | <b>5 661,0</b> |
| Produits                           | <b>4 070,0</b> | 3 867,3    | 3 896,1    | 3 337,9    | <b>4 990,9</b> | 3 873,7    | 4 067,2    | 3 504,5    | <b>4 830,0</b> |
| Bénéfice (perte) avant impôt       | <b>161,7</b>   | 239,0      | 85,6       | (79,3)     | <b>642,4</b>   | 133,0      | 123,8      | 148,8      | <b>638,1</b>   |

### 5.3 Performance du secteur Services Financiers

#### 5.3.1 Résultats financiers du secteur Services Financiers

| (en millions de dollars canadiens)                      | T4 2023      | T4 2022  | Variation | 2023           | 2022       | Variation         |
|---|--------------|----------|-----------|----------------|------------|-------------------|
| Produits  | <b>379,9</b> | \$ 357,2 | 6,4 %     | <b>1 507,3</b> | \$ 1 389,7 | 8,5 %             |
| Marge brute en dollars                                  | <b>181,7</b> | \$ 180,4 | 0,7 %     | <b>783,4</b>   | \$ 803,9   | (2,6) %           |
| Taux de la marge brute <sup>1</sup>                     | <b>47,8</b>  | 50,5 %   | (270) pb  | <b>52,0</b>    | 57,8 %     | (587) pb          |
| Autres charges (produits)                               | <b>1,4</b>   | \$ 3,4   | (57,5) %  | <b>5,5</b>     | \$ 4,3     | 28,7 %            |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>2</sup> | <b>96,2</b>  | 88,8     | 8,2 %     | <b>394,7</b>   | 349,9      | 12,8 %            |
| Amortissements <sup>2</sup>                             | <b>2,3</b>   | 3,2      | (29,2) %  | <b>9,7</b>     | 13,3       | (27,0) %          |
| (Produits financiers nets)                              | <b>(3,4)</b> | (1,8)    | 89,5 %    | <b>(11,5)</b>  | (5,2)      | n.s. <sup>3</sup> |
| Bénéfice avant impôt                                    | <b>85,2</b>  | \$ 86,8  | (1,8) %   | <b>385,0</b>   | \$ 441,6   | (12,8) %          |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.
2. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.
3. Non significatif.

#### Principales mesures normalisées – Services Financiers

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2023      | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé du T4 2023 <sup>2</sup> | T4 2022  | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé du T4 2022 | Variation <sup>3</sup> |
|---|--------------|--|--|----------|--|-------------------------------|------------------------|
| Produits  | <b>379,9</b> | \$ —                                   | <b>379,9</b>                               | \$ 357,2 | \$ —                                   | \$ 357,2                      | 6,4 %                  |
| Marge brute en dollars  | <b>181,7</b> | —                                      | <b>181,7</b>                               | 180,4    | —                                      | 180,4                         | 0,7 %                  |
| Taux de la marge brute <sup>5</sup>                           | <b>47,8</b>  | — pb                                   | <b>47,8</b>                                | 50,5 %   | — pb                                   | 50,5 %                        | (270) pb               |
| Autres charges (produits)                                     | <b>1,4</b>   | \$ —                                   | <b>1,4</b>                                 | \$ 3,4   | \$ —                                   | \$ 3,4                        | (57,5) %               |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>4</sup>       | <b>96,2</b>  | (2,0)                                  | <b>94,2</b>                                | 88,8     | —                                      | 88,8                          | 6,1 %                  |
| Amortissements <sup>4</sup>                                   | <b>2,3</b>   | —                                      | <b>2,3</b>                                 | 3,2      | —                                      | 3,2                           | (29,2) %               |
| (Produits financiers nets)                                    | <b>(3,4)</b> | —                                      | <b>(3,4)</b>                               | (1,8)    | —                                      | (1,8)                         | 89,5 %                 |
| Bénéfice avant impôt  | <b>85,2</b>  | \$ 2,0                                 | <b>87,2</b>                                | \$ 86,8  | \$ —                                   | \$ 86,8                       | 0,5 %                  |

1. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.
2. Ces mesures normalisées (les frais de vente, généraux et administratifs et le bénéfice avant impôt) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.
3. Variation entre les résultats normalisés.
4. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.
5. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2023            | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé de 2023 <sup>2</sup> | 2022            | Éléments de normalisation <sup>1</sup> | Résultat normalisé de 2022 <sup>2</sup> | Variation <sup>3</sup> |
|---|-----------------|--|---|-----------------|--|---|------------------------|
| Produits  | 1 507,3 \$      | — \$                                   | 1 507,3 \$                              | 1 389,7 \$      | — \$                                   | 1 389,7 \$                              | 8,5 %                  |
| Marge brute en dollars  | 783,4           | —                                      | 783,4                                   | 803,9           | —                                      | 803,9                                   | (2,6) %                |
| Taux de la marge brute <sup>5</sup>                           | 52,0 %          | — pb                                   | 52,0 %                                  | 57,8 %          | — pb                                   | 57,8 %                                  | (587) pb               |
| Autres charges (produits)                                     | 5,5 \$          | — \$                                   | 5,5 \$                                  | 4,3 \$          | — \$                                   | 4,3 \$                                  | 28,7 %                 |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>4</sup>       | 394,7           | (35,3)                                 | 359,4                                   | 349,9           | —                                      | 349,9                                   | 2,7 %                  |
| Amortissements <sup>4</sup>                                   | 9,7             | —                                      | 9,7                                     | 13,3            | —                                      | 13,3                                    | (27,0) %               |
| (Produits financiers nets)                                    | (11,5)          | —                                      | (11,5)                                  | (5,2)           | —                                      | (5,2)                                   | n.s. <sup>6</sup>      |
| <b>Bénéfice avant impôt</b>                                   | <b>385,0 \$</b> | <b>35,3 \$</b>                         | <b>420,3 \$</b>                         | <b>441,6 \$</b> | <b>— \$</b>                            | <b>441,6 \$</b>                         | <b>(4,8) %</b>         |

1. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

2. Ces mesures normalisées (les frais de vente, généraux et administratifs et le bénéfice avant impôt) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

3. Variation entre les résultats normalisés.

4. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

5. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

6. Non significatif.

## Analyse du secteur Services Financiers

Le bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers s'est établi à 85,2 millions de dollars pour le trimestre, soit une baisse de 1,6 million par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Services Financiers s'est établi à 87,2 millions de dollars pour le trimestre, en hausse de 0,4 million par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits de 22,7 millions de dollars est principalement attribuable à la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances et de la hausse du rendement. La hausse des produits a été contrebalancée par l'augmentation des pertes de valeur nettes, des frais de financement et des frais de vente, généraux et administratifs.

Les créances moyennes brutes<sup>1</sup> ont augmenté de 4,7 pour cent par rapport au quatrième trimestre de 2022 du fait de la croissance des comptes actifs et des soldes moyens, qui ont enregistré une hausse de 1,1 pour cent et de 3,5 pour cent, respectivement. Le taux des créances sur cartes de crédit en souffrance (le « taux des créances en souffrance depuis deux mois ou plus »)<sup>2</sup> a augmenté par rapport à l'exercice précédent, et le taux de radiation nette s'établissait à 6,1 pour cent à la fin du trimestre, ce qui marque un retour aux niveaux historiques. Les créances à la fin de la période ont augmenté de 4,5 pour cent; la croissance des nouveaux comptes a continué de ralentir d'un exercice à l'autre et les ventes liées aux cartes de crédit sont demeurées relativement stables, les consommateurs continuant de s'adapter à la conjoncture économique.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances sur prêts s'est établie à 926,3 millions de dollars, soit une hausse de 13,9 millions par rapport au troisième trimestre de 2023 en raison de la croissance des créances. Le taux de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues<sup>1</sup> s'établissait à 12,5 pour cent à la fin du trimestre, soit à l'intérieur de la fourchette de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent annoncée précédemment.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers s'est établi à 385,0 millions de dollars, soit une baisse de 56,6 millions. Compte non tenu de la charge au titre des réductions ciblées de l'effectif de 2,0 millions de dollars et de la charge relative à la TPS/TVH de 33,3 millions comptabilisée au deuxième trimestre annoncée précédemment, le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Services Financiers s'est établi à 420,3 millions, soit une baisse de 21,3 millions par rapport à l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par la hausse des pertes de valeur nettes et des frais de financement, contrebalancée en partie par la croissance des produits.

## Analyse du secteur Services Financiers (suite)

|   | T4 2023  | Exercice complet  |
|---|--|---|
| <b>Produits</b>                                   | ▲ 22,7 millions de dollars ou 6,4 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le trimestre, les produits se sont établis à 379,9 millions de dollars, soit une hausse de 22,7 millions, ou 6,4 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts découlant de la croissance des créances.</li> </ul>  | ▲ 117,6 millions de dollars ou 8,5 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits se sont établis à 1 507,3 millions de dollars, soit une hausse de 117,6 millions, ou 8,5 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts et des frais.</li> </ul>   |
| <b>Marge brute en dollars</b>                     | ▲ 1,3 million de dollars ou 0,7 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>La marge brute en dollars s'est établie à 181,7 millions de dollars, une augmentation de 1,3 million, ou 0,7 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La hausse de la marge brute en dollars s'explique principalement par la croissance des produits, contrebalancée en partie par la hausse des pertes de valeur nettes et des frais de financement.</li> </ul>  | ▼ 20,5 millions de dollars ou 2,6 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>La marge brute en dollars s'est établie à 783,4 millions de dollars, une diminution de 20,5 millions, ou 2,6 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La diminution de la marge brute en dollars s'explique principalement par la hausse des pertes de valeur nettes et des frais de financement, contrebalancée en partie par la croissance des produits.</li> </ul>   |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs</b> | ▲ 7,4 millions de dollars ou 8,2 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 96,2 millions de dollars, soit une hausse de 7,4 millions, ou 8,2 pour cent. Compte non tenu de la charge au titre des réductions ciblées de l'effectif de 2,0 millions de dollars, les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont augmenté de 5,4 millions en raison principalement de la hausse des coûts liés aux TI et des autres charges.</li> </ul> | ▲ 44,8 millions de dollars ou 12,8 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 394,7 millions de dollars, soit une hausse de 44,8 millions, ou 12,8 pour cent. Compte non tenu de la charge relative à la TPS/TVH de 33,3 millions de dollars et de la charge au titre des réductions ciblées de l'effectif de 2,0 millions, les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont augmenté de 9,5 millions en raison de la hausse des coûts liés aux TI.</li> </ul> |
| <b>Sommaire des résultats</b>                     | ▼ 1,6 million de dollars ou 1,8 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéfice avant impôt s'est établi à 85,2 millions de dollars, une baisse de 1,6 million, ou 1,8 pour cent. Le bénéfice avant impôt normalisé s'est établi à 87,2 millions de dollars, soit une hausse de 0,4 million attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.</li> </ul>   | ▼ 56,6 millions de dollars ou 12,8 %<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéfice avant impôt s'est établi à 385,0 millions de dollars, soit une baisse de 56,6 millions, ou 12,8 pour cent. Le bénéfice avant impôt normalisé s'est établi à 420,3 millions de dollars, soit une baisse de 21,3 millions attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.</li> </ul>   |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

### 5.3.2 Mesures clés de performance du secteur Services Financiers

| (en millions de dollars canadiens,<br>sauf indication contraire)   | T4 2023         | T4 2022  | Variation | 2023            | 2022     | Variation |
|--|-----------------|----------|-----------|-----------------|----------|-----------|
| Croissance des ventes liées aux cartes de crédit <sup>1</sup>  | <b>(0,6) %</b>  | 4,0 %    |           | <b>0,1 %</b>    | 16,3 %   |           |
| Créances moyennes brutes   | <b>7 294 \$</b> | 6 970 \$ | 4,7 %     | <b>7 141 \$</b> | 6 654 \$ | 7,3 %     |
| Produits (en pourcentage des créances moyennes brutes) <sup>1, 2</sup>                                     | <b>21,1 %</b>   | 20,9 %   |           | <b>s.o.</b>     | s.o.     |           |
| Nombre moyen de comptes ayant un solde (en milliers)   | <b>2 340</b>    | 2 313    | 1,1 %     | <b>2 319</b>    | 2 253    | 2,9 %     |
| Solde moyen des comptes <sup>1</sup> (au dollar près)  | <b>3 118 \$</b> | 3 012 \$ | 3,5 %     | <b>3 080 \$</b> | 2 953 \$ | 4,3 %     |
| Taux de radiation nette lié aux cartes de crédit <sup>1, 2</sup>   | <b>6,1 %</b>    | 4,9 %    |           | <b>s.o.</b>     | s.o.     |           |
| Taux des créances sur cartes de crédit en souffrance (en souffrance depuis deux mois ou plus) <sup>3</sup> | <b>3,6 %</b>    | 2,9 %    |           | <b>s.o.</b>     | s.o.     |           |
| Taux de la correction de valeur  | <b>12,5 %</b>   | 12,6 %   |           | <b>s.o.</b>     | s.o.     |           |
| Rendement des créances <sup>1, 2</sup>   | <b>5,4 %</b>    | 6,6 %    |           | <b>s.o.</b>     | s.o.     |           |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Les données sont calculées sur 12 mois.

3. Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

### Carte de pointage du secteur Services Financiers

Pour évaluer la performance financière globale du secteur Services Financiers, la carte de pointage suivante démontre le progrès du secteur Services Financiers quant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

| T4 2023 par rapport au T4 2022 |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Croissance</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ 4,7 % des créances moyennes brutes</li> <li>▼ 0,6 % des ventes liées aux cartes de crédit</li> <li>▲ 1,1 % du nombre moyen de comptes ayant un solde</li> <li>▲ 3,5 % du solde moyen des comptes</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les créances moyennes brutes ont augmenté de 4,7 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison de l'engagement toujours élevé des titulaires de carte. Au cours du trimestre, le nombre moyen de comptes actifs a augmenté de 1,1 pour cent et le solde moyen des comptes, de 3,5 pour cent.</li> <li>• Les ventes liées aux cartes de crédit ont diminué de 0,6 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison du ralentissement des ventes des enseignes du secteur Détail et des marchands externes.</li> </ul>   |
| <b>Performance</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 125 pb du rendement des créances</li> <li>▲ 22 pb des produits en pourcentage des créances moyennes brutes</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rendement des créances a diminué de 125 points de base par rapport à l'exercice précédent en raison de la croissance des créances moyennes brutes et de la baisse du bénéfice sur 12 mois.</li> <li>• Les produits en pourcentage des créances moyennes brutes ont augmenté de 22 points de base par rapport à l'exercice précédent en raison de la forte croissance des produits.</li> </ul>  |
| <b>Mesures d'exploitation</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ 70 pb des créances en souffrance depuis deux mois ou plus</li> <li>▲ 127 pb du taux de radiation nette liée aux cartes de crédit</li> <li>▼ 12,5 % du taux de la correction de valeur, une baisse de 15 pb</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux des créances en souffrance depuis deux mois ou plus a augmenté de 70 points de base par rapport à l'exercice précédent en raison de l'antériorité accrue du portefeuille.</li> <li>• La hausse du taux de radiation nette par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation prévue du montant des radiations nettes en dollars du fait que les créances reviennent à leurs niveaux historiques.</li> <li>• Le taux de la correction de valeur a diminué de 15 points de base pour s'établir à 12,5 pour cent, ce qui demeure à l'intérieur de la fourchette de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent annoncée précédemment.</li> </ul> |

### 5.3.3 Analyse des tendances saisonnières du secteur Services Financiers

Le bénéfice d'exploitation net trimestriel et les produits sont touchés par la nature saisonnière des activités. Le tableau suivant présente la performance financière consolidée du secteur par trimestre pour les deux derniers exercices.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2023  | T3 2023  | T2 2023  | T1 2023  | T4 2022  | T3 2022  | T2 2022  | T1 2022  | T4 2021  |
|------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Produits                           | 379,9 \$ | 393,1 \$ | 364,5 \$ | 369,8 \$ | 357,2 \$ | 360,4 \$ | 340,4 \$ | 331,7 \$ | 312,4 \$ |
| Bénéfice avant impôt               | 85,2     | 125,7    | 55,4     | 118,7    | 86,8     | 139,6    | 90,0     | 125,3    | 63,0     |

## 5.4 Performance du secteur CT REIT

### 5.4.1 Résultats financiers du secteur CT REIT

| (en millions de dollars canadiens)  | T4 2023  | T4 2022  | Variation         | 2023     | 2022     | Variation         |
|---|----------|----------|-------------------|----------|----------|-------------------|
| Produits tirés des immeubles <sup>1</sup>   | 140,0 \$ | 135,2 \$ | 3,5 %             | 552,8 \$ | 532,8 \$ | 3,7 %             |
| Charges liées aux immeubles <sup>1</sup>  | 28,8     | 27,8     | 3,6 %             | 115,5    | 111,1    | 4,0 %             |
| Frais généraux et administratifs  | 4,1      | 4,1      | 2,4 %             | 15,2     | 14,5     | 5,2 %             |
| Charges financières nettes  | 29,5     | 27,7     | 6,2 %             | 114,0    | 110,4    | 3,2 %             |
| Ajustement au titre de la perte (du profit) à la juste valeur <sup>3</sup>  | 39,3     | 0,9      | n.s. <sup>2</sup> | 78,6     | (27,8)   | n.s. <sup>2</sup> |
| Bénéfice avant impôt  | 38,3 \$  | 74,7 \$  | (48,8) %          | 229,5 \$ | 324,6 \$ | (29,3) %          |
| Ajustement découlant du passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement à la méthode du coût amorti |          |          |                   |          |          |                   |
| Ajustement au titre (de la perte) du profit à la juste valeur   | (39,3)   | (0,9)    | n.s. <sup>2</sup> | (78,6)   | 27,8     | n.s. <sup>2</sup> |
| Amortissement et perte de valeur  | 19,7     | 21,1     | (6,6) %           | 77,7     | 76,7     | 1,3 %             |
| Bénéfice avant impôt, selon les méthodes comptables de la Société   | 57,9 \$  | 54,5 \$  | 6,2 %             | 230,4 \$ | 220,1 \$ | 4,7 %             |

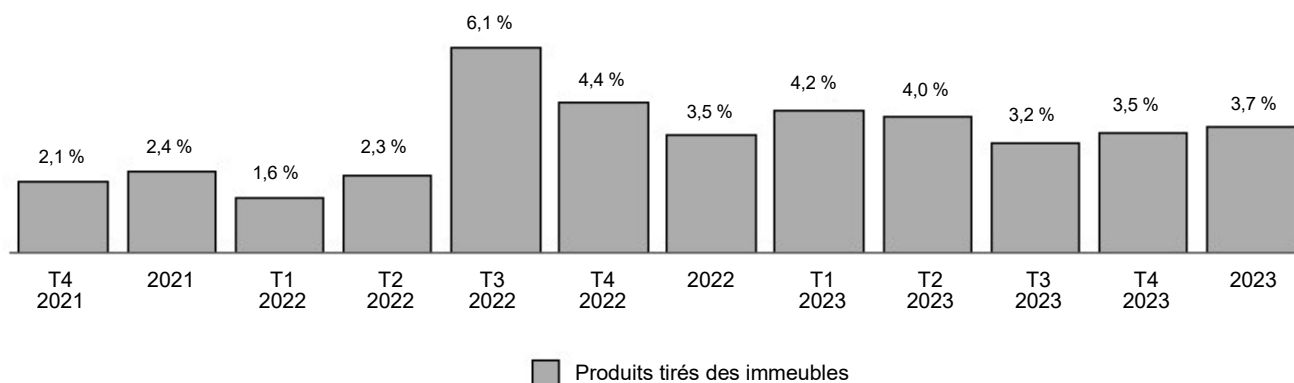
1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

2. Non significatif.

3. La juste valeur est éliminée à la consolidation.

Le graphique suivant présente la performance des produits tirés des immeubles d'un exercice à l'autre de CT REIT par trimestre pour les deux derniers exercices.

#### Croissance des produits tirés des immeubles d'un exercice à l'autre



### Analyse du secteur CT REIT

Les produits du secteur CT REIT ont augmenté de 3,4 millions de dollars en raison de la hausse des produits tirés des immeubles, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges financières nettes et des charges liées aux immeubles au cours du trimestre. L'augmentation du bénéfice est principalement attribuable aux projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023, ainsi qu'aux hausses contractuelles de loyer.

## Analyse du secteur CT REIT (suite)

|   | T4 2023  | Exercice complet   |
|---|--|--|
| <b>Produits tirés des immeubles</b>     | <p>▲ <b>4,8 millions de dollars ou 3,5 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits tirés des immeubles se sont établis à 140,0 millions de dollars, soit une augmentation de 4,8 millions, ou 3,5 pour cent, principalement attribuable aux projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023, ainsi qu'aux hausses contractuelles de loyer, facteurs contrebalancés en partie par les locaux inoccupés.</li> </ul>  | <p>▲ <b>20,0 millions de dollars ou 3,7 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits tirés des immeubles se sont établis à 552,8 millions de dollars, soit une augmentation de 20,0 millions, ou 3,7 pour cent, principalement attribuable aux projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023, ainsi qu'aux hausses contractuelles de loyer, facteurs contrebalancés en partie par les locaux inoccupés.</li> </ul>  |
| <b>Charges liées aux immeubles</b>      | <p>▲ <b>1,0 million de dollars ou 3,6 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges liées aux immeubles se sont chiffrées à 28,8 millions de dollars, soit une augmentation de 1,0 million, ou 3,6 pour cent, attribuable aux projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023.</li> </ul>   | <p>▲ <b>4,4 millions de dollars ou 4,0 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges liées aux immeubles se sont chiffrées à 115,5 millions de dollars, soit une augmentation de 4,4 millions, ou 4,0 pour cent, attribuable aux projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023.</li> </ul>  |
| <b>Frais généraux et administratifs</b> | <p>▲ <b>0,0 million de dollars ou 2,4 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais généraux et administratifs se sont établis à 4,1 millions de dollars, un niveau relativement stable par rapport à l'exercice précédent.</li> </ul>  | <p>▲ <b>0,7 million de dollars ou 5,2 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais généraux et administratifs se sont établis à 15,2 millions de dollars, en hausse de 0,7 million, ou 5,2 pour cent. Cette augmentation s'explique par la hausse de la charge de rémunération variable.</li> </ul>  |
| <b>Amortissement et perte de valeur</b> | <p>▼ <b>1,4 million de dollars ou 6,6 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La dotation à l'amortissement et la perte de valeur se sont chiffrées à 19,7 millions de dollars, en baisse de 1,4 million, ou 6,6 pour cent, en raison de l'amortissement accéléré au cours de l'exercice précédent, contrebalancé en partie par les projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023.</li> </ul>   | <p>▲ <b>1,0 million de dollars ou 1,3 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La dotation à l'amortissement et la perte de valeur se sont chiffrées à 77,7 millions de dollars, en hausse de 1,0 million, ou 1,3 pour cent, en raison des projets d'intensification et d'aménagement achevés en 2022 et en 2023, contrebalancés en partie par l'amortissement accéléré au cours de l'exercice précédent.</li> </ul>   |
| <b>Charges financières nettes</b>       | <p>▲ <b>1,8 million de dollars ou 6,2 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges financières nettes se sont chiffrées à 29,5 millions de dollars, soit une hausse de 1,8 million, ou 6,2 pour cent, attribuable à l'émission des débentures de premier rang non garanties de série I au cours du trimestre et au recours accru aux facilités de crédit pour financer les projets d'aménagement et d'intensification de 2023, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des charges d'intérêts en raison de l'échéance d'emprunts hypothécaires et par les intérêts capitalisés au titre des immeubles en cours d'aménagement.</li> </ul> | <p>▲ <b>3,6 millions de dollars ou 3,2 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les charges financières nettes se sont chiffrées à 114,0 millions de dollars, soit une hausse de 3,6 millions, ou 3,2 pour cent, attribuable au recours accru aux facilités de crédit pour financer les projets d'aménagement et d'intensification de 2023, aux taux d'intérêt plus élevés sur les facilités de crédit et à l'émission des débentures de premier rang non garanties de série I au cours du quatrième trimestre. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les intérêts capitalisés sur les immeubles en cours d'aménagement, par la diminution des charges d'intérêts en raison de l'échéance d'emprunts hypothécaires et par le coût du paiement anticipé lié au rachat anticipé des débentures de premier rang non garanties de série A à l'exercice précédent.</li> </ul> |
| <b>Sommaire des résultats</b>           | <p>▲ <b>3,4 millions de dollars ou 6,2 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéfice avant impôt s'est établi à 57,9 millions de dollars, soit une hausse de 3,4 millions, ou 6,2 pour cent, attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.</li> </ul>   | <p>▲ <b>10,3 millions de dollars ou 4,7 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéfice avant impôt s'est établi à 230,4 millions de dollars, soit une hausse de 10,3 millions, ou 4,7 pour cent, attribuable aux facteurs mentionnés précédemment.</li> </ul>  |

## 5.4.2 Mesures clés de performance du secteur CT REIT

| (en millions de dollars canadiens)                          | T4 2023  | T4 2022  | Variation | 2023     | 2022     | Variation |
|---|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
| Bénéfice d'exploitation net <sup>1</sup>                    | 111,5 \$ | 106,8 \$ | 4,4 %     | 439,0 \$ | 419,8 \$ | 4,6 %     |
| Flux de trésorerie liés aux opérations <sup>1</sup>         | 77,7     | 75,6     | 2,8 %     | 307,9    | 296,2    | 4,0 %     |
| Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés <sup>1</sup> | 71,5     | 68,5     | 4,3 %     | 283,4    | 268,8    | 5,4 %     |

1. *Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.*

### Bénéfice d'exploitation net

Pour le trimestre, le bénéfice d'exploitation net a augmenté de 4,4 pour cent par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des projets d'intensification réalisés dans des immeubles productifs en 2023 et en 2022 et des hausses de loyer.

### Flux de trésorerie liés aux opérations (« FTO »)

Pour le trimestre, les FTO ont augmenté de 2,8 pour cent par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence des variations du bénéfice d'exploitation net.

### Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés (« FTOA »)

Pour le trimestre, les FTOA ont augmenté de 4,3 pour cent par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence des variations du bénéfice d'exploitation net.



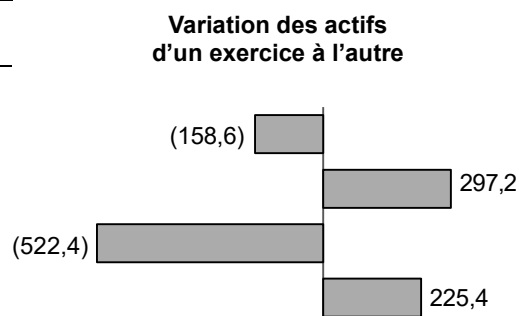
## 6. Analyse du bilan, liquidités et sources de financement

### 6.1 Principaux faits saillants du bilan

Certains postes de l'actif et du passif de la Société au 30 décembre 2023 et la variation d'un exercice à l'autre par rapport au 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous :

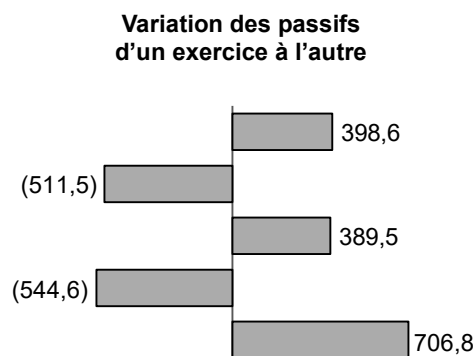
|  |   |                 |
|--|---|-----------------|
| <b>Total des variations des actifs</b> | ▼ | <b>124,0 \$</b> |
|--|---|-----------------|

| Actifs                                | 30 décembre 2023 |
|---------------------------------------|------------------|
| Créances clients et autres débiteurs  | 1 151,3          |
| Créances sur prêts (tranche courante) | 6 568,3          |
| Stocks de marchandises                | 2 693,7          |
| Immobilisations corporelles           | 5 219,5          |



|   |   |                 |
|---|---|-----------------|
| <b>Total des variations des passifs</b> | ▲ | <b>470,4 \$</b> |
|---|---|-----------------|

| Passifs  | 30 décembre 2023 |
|--|------------------|
| Dépôts (tranche courante et à long terme)              | 3 364,3          |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs               | 2 689,4          |
| Emprunts à court terme                                 | 965,7            |
| Autres passifs à long terme                            | 190,0            |
| Dettes à long terme (tranche courante et à long terme) | 4 964,5          |



| Actifs                                |                                    |   |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Créances clients et autres débiteurs  | ▼ <b>158,6 millions de dollars</b> | La diminution s'explique par la baisse des créances des marchands en raison du calendrier et du volume des paiements, et par la diminution de la juste valeur des dérivés.  |
| Créances sur prêts (tranche courante) | ▲ <b>297,2 millions de dollars</b> | La hausse est principalement attribuable à l'accroissement des activités des titulaires de cartes de crédit, tant sur le plan du nombre de cartes de crédit actives que du solde moyen, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation de la correction de valeur. |
| Stocks de marchandises                | ▼ <b>522,4 millions de dollars</b> | Les stocks ont diminué de 16,2 pour cent par rapport à l'exercice précédent. La gestion active des stocks dans l'ensemble des enseignes a contribué à cette diminution malgré les conditions météorologiques inhabituelles observées au quatrième trimestre de 2023.            |
| Immobilisations corporelles           | ▲ <b>225,4 millions de dollars</b> | L'augmentation est principalement attribuable aux investissements dans les magasins de la Société dans le cadre de sa stratégie <i>Mieux connecté</i> .   |

| <b>Passifs</b>  |                                    |  |
|---|------------------------------------|--|
| Dépôts (tranche courante et à long terme)             | ▲ <b>398,6 millions de dollars</b> | L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des dépôts dans des certificats de placement garanti (« CPG ») afin de financer la croissance des créances sur prêts au sein du secteur Services Financiers.   |
| Dettes fournisseurs et autres créanciers              | ▼ <b>511,5 millions de dollars</b> | La diminution s'explique par le calendrier et le volume des paiements.   |
| Emprunts à court terme                                | ▲ <b>389,5 millions de dollars</b> | L'augmentation est essentiellement attribuable aux exigences en matière de financement et de capital du secteur Détail, contrebalancée en partie par le remboursement par CT REIT de la dette à court terme à même le produit de l'émission de débentures non garanties de série I pour un montant de 250 millions de dollars. |
| Autres passifs à long terme                           | ▼ <b>544,6 millions de dollars</b> | La diminution est principalement attribuable à l'extinction de l'instrument financier rachetable à la suite du rachat par la Société de la participation de 20 pour cent détenue par la Banque Scotia dans CTFS.   |
| Dette à long terme (tranche courante et à long terme) | ▲ <b>706,8 millions de dollars</b> | L'augmentation tient principalement aux émissions de titres d'emprunt par la Société et par GCCT totalisant 1,7 milliard de dollars, partiellement contrebalancées par le remboursement de titres d'emprunt arrivant à échéance au cours de l'exercice pour un montant de 1,0 milliard.  |

## 6.2 Sommaire des flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent certains postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société pour les trimestres et les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

| (en millions de dollars canadiens)   | <b>T4 2023</b>    | T4 2022  | Variation  |
|--|-------------------|----------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation   | <b>869,9 \$</b>   | 911,2 \$ | (41,3) \$  |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement | <b>(353,0)</b>    | (182,3)  | (170,7)    |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement   | <b>(664,6)</b>    | (705,5)  | 40,9       |
| Flux de trésorerie (utilisés) générés au cours de la période               | <b>(147,7) \$</b> | 23,4 \$  | (171,1) \$ |

| (en millions de dollars canadiens)   | <b>2023</b>       | 2022         | Variation  |
|--|-------------------|--------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation   | <b>1 353,7 \$</b> | 466,5 \$     | 887,2 \$   |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement | <b>(747,8)</b>    | (230,4)      | (517,4)    |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement   | <b>(621,0)</b>    | (1 661,5)    | 1 040,5    |
| Flux de trésorerie (utilisés) générés au cours de la période               | <b>(15,1) \$</b>  | (1 425,4) \$ | 1 410,3 \$ |

|                                   | T4 2023  | Exercice complet  |
|-----------------------------------|--|---|
| <b>Activités d'exploitation</b>   | <b>▼ Variation de 41,3 millions de dollars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable à la baisse du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie, contrebalancée en partie par la diminution du fonds de roulement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.</li> </ul>  | <b>▲ Variation de 887,2 millions de dollars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation tient principalement à la hausse des créances sur prêts et des autres variations du fonds de roulement inférieure à celle enregistrée à l'exercice précédent. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse des intérêts payés et par la baisse du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie pendant l'exercice considéré.</li> </ul>   |
| <b>Activités d'investissement</b> | <b>▼ Variation de 170,7 millions de dollars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est attribuable à la hausse des acquisitions de placements à court et à long terme et aux entrées d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.</li> </ul>   | <b>▼ Variation de 517,4 millions de dollars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement tient principalement à la baisse des ventes de placements à court terme et à la hausse des acquisitions de placements à long terme, partiellement contrebalancées par la diminution des entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles.</li> </ul>   |
| <b>Activités de financement</b>   | <b>▲ Variation de 40,9 millions de dollars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités de financement est principalement attribuable à la variation des dépôts au sein des Services Financiers et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, contrebalancées en partie par les flux de trésorerie affectés au rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans CTFS Holdings Ltd.</li> </ul> | <b>▲ Variation de 1 040,5 millions de dollars</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités de financement tient principalement aux flux de trésorerie générés par la hausse des dépôts par rapport aux flux de trésorerie affectés au remboursement de dépôts, ainsi qu'au produit en trésorerie provenant de l'émission de titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, à l'exercice précédent, contrebalancés en partie par les flux de trésorerie affectés au rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans CTFS Holdings.</li> </ul> |

### 6.3 Gestion du capital

Le capital peut être défini de différentes façons selon l'entité, le secteur d'activité et l'objectif visé. Dans le cadre du processus de gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans la définition du capital, qui inclut la dette de Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), mais exclut celle de Franchise Trust.

| (en millions de dollars canadiens)        | 2023               | % du total     | 2022               | % du total     |
|---|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| <b>Composantes du capital</b>             |                    |                |                    |                |
| Dépôts                                    | 1 041,7 \$         | 7,0 %          | 1 226,3 \$         | 8,8 %          |
| Emprunts à court terme                    | 965,7              | 6,4 %          | 576,2              | 4,1 %          |
| Tranche courante de la dette à long terme | 560,5              | 3,7 %          | 1 040,2            | 7,4 %          |
| Dette à long terme                        | 4 404,0            | 29,3 %         | 3 217,5            | 23,0 %         |
| Dépôts à long terme                       | 2 322,6            | 15,5 %         | 1 739,4            | 12,4 %         |
| Total de la dette                         | 9 294,5 \$         | 61,9 %         | 7 799,6 \$         | 55,7 %         |
| Instrument financier rachetable           | —                  | — %            | 567,0              | 4,0 %          |
| Capital social                            | 598,7              | 4,0 %          | 587,8              | 4,2 %          |
| Surplus d'apport                          | 2,9                | — %            | 2,9                | — %            |
| Bénéfices non distribués                  | 5 128,2            | 34,1 %         | 5 070,2            | 36,1 %         |
| <b>Total du capital sous gestion</b>      | <b>15 024,3 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>14 027,5 \$</b> | <b>100,0 %</b> |

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer d'avoir des liquidités suffisantes afin de remplir ses obligations financières à leur échéance et de mener à bien ses plans opérationnels et stratégiques;
- maintenir des réserves de liquidités saines et la capacité d'accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples, au besoin;
- réduire le coût du capital après impôt tout en prenant en considération les principaux risques décrits à la section 11 du présent rapport de gestion, incluant les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

### 6.3.1 Contexte réglementaire de la Banque Canadian Tire

La BCT gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Bâle III est un accord de réglementation international qui a été introduit pour améliorer la réputation, la supervision et les pratiques de gestion des risques au sein du secteur bancaire. La Banque a mis en place plusieurs politiques, procédures et contrôles en matière de gestion du capital, notamment le processus interne annuel d'évaluation de la suffisance du capital. Ces mesures aident la Banque à atteindre ses objectifs.

Ces objectifs comprennent le maintien d'un capital suffisant pour :

- respecter toutes les exigences réglementaires applicables;
- maintenir et renforcer la confiance dans la sécurité et la solidité de la Banque;
- permettre la croissance des actifs et des passifs;
- compenser les pertes d'exploitation et les pertes de placement éventuelles.

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque se conformait à toutes les lignes directrices concernant les fonds propres réglementaires du BSIF ainsi qu'aux cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital.

## 6.4 Activités d'investissement

### 6.4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Société pour les périodes closes le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| Facteurs de modernisation et d'efficacité  | 78,0 \$         | 119,5 \$        |
| Expérience client omnicanal  | 391,4           | 410,5           |
| Infrastructure d'exécution et automatisation   | 145,9           | 217,6           |
| <b>Dépenses d'investissement liées à l'exploitation<sup>1</sup></b>                            | <b>615,3 \$</b> | <b>747,6 \$</b> |
| Acquisitions et aménagements de CT REIT, excluant les ventes internes conclues avec la Société | 68,1            | 101,1           |
| <b>Total des dépenses d'investissement<sup>2</sup></b>   | <b>683,4 \$</b> | <b>848,7 \$</b> |

1. *Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.*

2. *Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises, les actifs de propriété intellectuelle et les commissions de location reçues.*

#### Exercice complet

|  |   |
|--|---|
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> | <p>▼ <b>165,4 millions de dollars</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation et le total des dépenses d'investissement de la Société pour l'exercice complet se sont établis à 615,3 millions de dollars et à 683,4 millions, respectivement, une baisse de 132,3 millions et de 165,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable à la baisse des dépenses liées au centre de distribution dans la région du Grand Toronto et à la plateforme numérique de la Société, qui sont devenus entièrement opérationnels au cours de l'exercice, ainsi qu'à la diminution du nombre de projets d'investissement en cours dans les magasins.</li> </ul> |
|--|---|

### Engagements en capital

La Société avait des engagements d'environ 173,8 millions de dollars au 30 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 165,5 millions) liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

## Dépenses d'investissement liées à l'exploitation

*Les informations qui suivent sont de nature prospective et les lecteurs sont prévenus que les résultats réels pourraient différer.*

Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation de la Société pour l'exercice complet de 2023 se sont chiffrées à 615,3 millions de dollars, soit un montant légèrement inférieur à la fourchette de 650,0 millions à 700,0 millions annoncée au troisième trimestre de 2023 et inférieur à la fourchette présentée dans le rapport de gestion de 2022 de la Société, qui s'établissait entre 750,0 millions et 800,0 millions. La diminution des dépenses d'investissement liées à l'exploitation s'explique principalement par des changements dans le calendrier des dépenses d'investissement liées à l'exploitation dans l'immobilier et dans la chaîne d'approvisionnement, notamment en raison de l'incendie au centre de distribution, et par la diminution des dépenses liées aux solutions de TI fondées sur l'infonuagique inscrites à l'actif.

Nous avons ralenti légèrement la cadence de nos dépenses d'investissement liées à l'exploitation en raison du rendement que nous pouvons nous attendre à générer dans un contexte économique plus difficile, mais nous maintenons le cap sur les investissements dans le positionnement concurrentiel à long terme de la Société. La Société prévoit donc financer sa stratégie *Mieux connecté*, soutenir ses activités et poursuivre la gestion prudente du capital, et elle s'attend à ce que ses dépenses d'investissement liées à l'exploitation pour l'exercice complet de 2024 se situent entre 475,0 millions et 525,0 millions de dollars, en deçà de la fourchette de 550,0 millions à 600,0 millions annoncée au troisième trimestre de 2023.

### 6.5 Liquidités et financement

La direction veille à s'assurer que la Société a des liquidités suffisantes, tant par le maintien d'un bilan solide que par la capacité d'accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples. Les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT disposent de plusieurs sources de liquidités de rechange afin de remplir leurs obligations financières à leur échéance et de mener à bien leurs plans opérationnels et stratégiques.

Au 30 décembre 2023

| (en millions de dollars canadiens)  | Résultats consolidés | Détail            | Services Financiers | CT REIT         |
|---|----------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 311,2 \$             | 85,6 \$           | 205,8 \$            | 19,8 \$         |
| Placements à court terme  | 177,2                | —                 | 177,2               | —               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme, montant total net<sup>1</sup></b> | <b>488,4 \$</b>      | <b>85,6 \$</b>    | <b>383,0 \$</b>     | <b>19,8 \$</b>  |
| Marges de crédit bancaire engagées  | 4 397,8              | 2 997,8           | 1 100,0             | 300,0           |
| Moins : emprunts impayés <sup>2</sup>   | 307,0                | 160,0             | 147,0               | —               |
| Moins : papier commercial libellé en dollars américains en cours  | 365,6                | 365,6             | —                   | —               |
| Moins : lettres de crédit en cours  | 3,1                  | —                 | —                   | 3,1             |
| <b>Marges de crédit bancaire engagées disponibles</b>   | <b>3 722,1 \$</b>    | <b>2 472,2 \$</b> | <b>953,0 \$</b>     | <b>296,9 \$</b> |
| <b>Liquidités<sup>1</sup></b>   | <b>4 210,5 \$</b>    | <b>2 557,8 \$</b> | <b>1 336,0 \$</b>   | <b>316,7 \$</b> |

1. *Mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, elle pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.*

2. *Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.*

La Société a terminé le trimestre avec de la trésorerie et des placements à court terme de 488,4 millions de dollars, déduction faite de la dette bancaire, ainsi que des liquidités totalisant 4,2 milliards, soit 2,6 milliards, 1,3 milliard et 316,7 millions pour les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT, respectivement.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société, CT REIT, la BCT et Helly Hansen respectaient toutes les clauses restrictives financières des conventions relatives aux marges de crédit bancaire engagées énumérées dans le tableau ci-après intitulé Sources de financement.

| <b>Sources de financement</b>   |  |
|---|--|
| Marges de crédit bancaire engagées et facilité d'achat de billets titrisés        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes et de trois institutions financières étrangères, une marge de crédit bancaire non garantie de 1 975 millions de dollars est mise à la disposition du secteur Détail à des fins générales et viendra à échéance en juin 2027. Au 30 décembre 2023, le secteur Détail avait un emprunt impayé de 160,0 millions de dollars sur cette marge de crédit bancaire. Au quatrième trimestre de 2023, la Société a obtenu une nouvelle marge de crédit bancaire non garantie de 1,0 milliard de dollars auprès de cinq institutions financières canadiennes, qui viendra à échéance en mai 2025. Au 30 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette marge de crédit bancaire.</li> <li>Helly Hansen avait une facilité de découvert garantie de 175 millions de couronnes norvégiennes (« NOK ») (équivalent à 22,8 millions de dollars canadiens) fournie par une banque norvégienne, qui a été renouvelée automatiquement en janvier et qui viendra à échéance en janvier 2025. Au 30 décembre 2023, Helly Hansen n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité.</li> <li>Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes, une marge de crédit bancaire non garantie de 300 millions de dollars est mise à la disposition de CT REIT à des fins générales et viendra à échéance en septembre 2027. Au 30 décembre 2023, CT REIT n'avait prélevé aucun montant sur sa marge de crédit bancaire.</li> <li>La Banque Scotia a consenti à la BCT une marge de crédit bancaire non garantie de 400 millions de dollars et une facilité d'achat de billets titrisés de 700 millions pour l'achat de billets de premier rang et subordonnés adossés à des créances sur cartes de crédit émis par GCCT, expirant toutes deux en avril 2025. Au 30 décembre 2023, la BCT avait des emprunts impayés de 147,0 millions de dollars en vertu de sa marge de crédit bancaire et un montant nominal à payer en vertu de sa facilité d'achat de billets.</li> </ul> |
| Programmes de papier commercial   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La Société a un programme de papier commercial lui permettant d'émettre des billets à ordre à court terme non garantis pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains aux États-Unis. Les échéances des billets à ordre varient de un jour à 270 jours à compter de la date d'émission. Les billets sont émis à escompte et ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties existantes et futures envers les créanciers de la Société. Au 30 décembre 2023, la Société avait du papier commercial libellé en dollars américains équivalant à 365,6 millions de dollars canadiens.</li> <li>Parallèlement aux émissions de papier commercial libellé en dollars américains de la Société, celle-ci conclut des dérivés de change afin de couvrir le risque de change associé aux composantes capital et intérêt des emprunts en vertu du programme. La Société ne désigne pas ces dérivés au titre des emprunts comme des couvertures aux fins comptables.</li> <li>GCCT a un programme de papier commercial lui permettant d'émettre des billets à ordre adossés à des créances sur cartes de crédit à court terme pour un montant en capital total maximal de 300 millions de dollars. Au 30 décembre 2023, GCCT avait du papier commercial adossé à des créances en cours pour un montant de 293,1 millions de dollars.</li> </ul>  |
| Billets à moyen terme, emprunt à terme et débetures de premier rang non garanties | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 30 décembre 2023, la Société avait des billets à moyen terme en cours pour un montant en capital total de 1 150,0 millions de dollars et un emprunt à terme de 400 millions auprès de Desjardins Marché des capitaux.</li> <li>Au 30 décembre 2023, CT REIT avait des débetures de premier rang non garanties en cours d'un montant en capital total de 1 425 millions de dollars.</li> </ul>  |
| Billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 30 décembre 2023, GCCT avait des billets à terme adossés à des créances sur cartes de crédit en cours d'un montant en capital total de 1 990,1 millions de dollars, constitués de billets à terme de premier rang d'un montant en capital de 1 860,7 milliards et de billets à terme subordonnés d'un montant en capital de 129,4 millions.</li> </ul>   |
| Dépôts de CPG auprès de courtiers   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les fonds continuent d'être facilement accessibles à la BCT par l'entremise des réseaux de courtiers. Au 30 décembre 2023, les dépôts de CPG de la BCT auprès de courtiers s'élevaient à 2 734,4 millions de dollars.</li> </ul>  |
| Dépôts de détail  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les dépôts de détail se composent des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé et dans les CPG de détail de la BCT, qui sont offerts dans le cadre des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou non. Au 30 décembre 2023, les dépôts de détail de la BCT s'élevaient à 629,9 millions de dollars.</li> </ul>  |
| Immobilier  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La Société peut effectuer des transactions immobilières stratégiques touchant des immeubles n'appartenant pas à CT REIT. Elle détient également un placement dans CT REIT sous forme de parts de CT REIT négociées en bourse. Au 30 décembre 2023, la Société détenait une participation effective de 68,4 pour cent dans CT REIT.</li> <li>Des sources de financement supplémentaires sont disponibles pour CT REIT, au besoin, notamment la capacité d'accéder aux marchés des titres d'emprunt et de capitaux propres, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie de CT REIT et de toutes les exigences réglementaires applicables.</li> <li>Au 30 décembre 2023, CT REIT avait des emprunts hypothécaires en cours d'un montant en capital total de 8,9 millions de dollars. Ces emprunts hypothécaires sont garantis par certains immeubles de placement.</li> </ul>  |

## Notations du crédit

Une notation du crédit fournit généralement une indication du risque que l'emprunteur ne remplisse pas ses obligations en temps voulu relativement aux intérêts et au capital. Les notations des instruments d'emprunt à long terme varient selon une fourchette qui va de la plus haute qualité de crédit (habituellement « AAA ») au défaut de paiement (habituellement « D »). Les notations pour les instruments d'emprunt à court terme varient selon une fourchette qui va de « R-1 (élevée) » (Morningstar DBRS), « A-1+ » (S&P), « P-1 » (Moody's) ou « F1+ » (Fitch), représentant la plus haute qualité de crédit, à « D » (Morningstar DBRS et Fitch), « C » (S&P et Fitch) et « not prime » (Moody's) pour la qualité la moins élevée.

| Sommaire des notations                                 | Morningstar DBRS                   |          | S&P                    |              | Moody's  |              | Fitch                  |              |
|--|------------------------------------|----------|------------------------|--------------|----------|--------------|------------------------|--------------|
|  | Notation                           | Tendance | Notation               | Perspectives | Notation | Perspectives | Notation               | Perspectives |
| <b>Société</b>   |                                    |          |                        |              |          |              |                        |              |
| <b>Canadian Tire</b>                                   |                                    |          |                        |              |          |              |                        |              |
| Notation de l'émetteur                                 | BBB                                | Stable   | BBB                    | Stable       | —        | —            | —                      | —            |
| Billets à moyen terme                                  | BBB                                | Stable   | BBB                    | —            | —        | —            | —                      | —            |
| Papier commercial libellé en dollars américains        | —                                  | —        | A-2                    | —            | P-2      | Stable       | —                      | —            |
| <b>Glacier Credit Card Trust</b>                       |                                    |          |                        |              |          |              |                        |              |
| Billets à terme de premier rang adossés à des créances | AAA<br>(satisfaisante)             | —        | AAA<br>(satisfaisante) | —            | —        | —            | —                      | —            |
| Billets à terme subordonnés adossés à des créances     | A<br>(satisfaisante)               | —        | A<br>(satisfaisante)   | —            | —        | —            | —                      | —            |
| Papier commercial adossé à des créances                | R-1<br>(élevée)<br>(satisfaisante) | —        | —                      | —            | —        | —            | F1+<br>(satisfaisante) | —            |
| <b>CT REIT</b>   |                                    |          |                        |              |          |              |                        |              |
| Notation de l'émetteur                                 | BBB                                | Stable   | BBB                    | Stable       | —        | —            | —                      | —            |
| Débitures de premier rang non garanties                | BBB                                | Stable   | BBB                    | —            | —        | —            | —                      | —            |

### 6.5.1 Obligations contractuelles, garanties et engagements

La Société fait appel à diverses sources afin d'assurer le financement des dépenses d'investissement, des besoins en fonds de roulement, du versement de dividendes et d'autres besoins financiers, comme les remboursements sur la dette et les rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le tableau suivant présente les obligations contractuelles dont la Société doit s'acquitter au cours des cinq prochaines années et au-delà de cette période. La Société est d'avis qu'elle avait la capacité de s'acquitter de ces obligations contractuelles au 30 décembre 2023.

| (en millions de dollars canadiens)                      | 2024       | 2025       | 2026       | 2027       | 2028       | 2029 et<br>par la<br>suite | Total       |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------------|-------------|
| Dépôts  | 1 053,2 \$ | 636,1 \$   | 480,5 \$   | 609,0 \$   | 597,0 \$   | — \$                       | 3 375,8 \$  |
| Total de la dette <sup>1</sup>                          | 560,5      | 1 080,4    | 408,0      | 825,1      | 900,0      | 1 200,0                    | 4 974,0     |
| Obligations liées aux contrats de location <sup>2</sup> | 443,0      | 435,8      | 379,9      | 294,0      | 221,8      | 1 116,1                    | 2 890,6     |
| Obligations liées aux achats                            | 2 261,7    | 353,3      | 277,0      | 271,1      | 234,6      | 278,8                      | 3 676,5     |
| Autres obligations                                      | 51,7       | 19,9       | 17,7       | 14,6       | 6,5        | 15,0                       | 125,4       |
| Paiements d'intérêts                                    | 311,5      | 281,7      | 253,9      | 203,8      | 135,4      | 350,8                      | 1 537,1     |
|   | 4 681,6 \$ | 2 807,2 \$ | 1 817,0 \$ | 2 217,6 \$ | 2 095,3 \$ | 2 960,7 \$                 | 16 579,4 \$ |

1. Comprend la dette à court terme, la dette à long terme (billets à terme de premier rang et subordonnés), les billets à terme de GCCT et les emprunts hypothécaires. Ces éléments sont présentés en détail à la note 23 des états financiers consolidés de 2023.

2. Exclut des options raisonnablement certaines représentant 232,8 millions de dollars (2022 – 82,1 millions).

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Pour une analyse des garanties et des engagements importants de la Société, se reporter à la note 35 des états financiers consolidés de 2023. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit relatif aux garanties et engagements susmentionnés est présentée à la note 5 des états financiers consolidés de 2023.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a conclu des accords qui se traduiront par des dépenses de 445 millions de dollars sur une période de sept ans.

### 6.6 Frais de financement

Le tableau qui suit présente les frais de financement liés à la dette à court terme et à la dette à long terme et exclut les dépôts détenus par la BCT, la dette de Franchise Trust et les intérêts sur l'obligation locative.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023     | 2022     |
|------------------------------------|----------|----------|
| Charges d'intérêts <sup>1</sup>    | 240,2 \$ | 171,7 \$ |
| Coût de la dette <sup>1</sup>      | 4,09 %   | 3,53 %   |

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.2 du présent rapport de gestion.

Se reporter à la section 11.1 du présent rapport de gestion pour une analyse des liquidités et des risques de crédit liés à la capacité de la Société de générer les ressources suffisantes pour respecter ses obligations financières.



## 7. Capitaux propres

### 7.1 Actions en circulation

| (en millions de dollars canadiens)                                       | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Autorisées</b>  |                 |                 |
| 3 423 366 actions ordinaires   |                 |                 |
| 100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote                  |                 |                 |
| <b>Émises</b>  |                 |                 |
| 3 423 366 actions ordinaires (2022 – 3 423 366)                          | 0,2 \$          | 0,2 \$          |
| 52 197 823 actions de catégorie A sans droit de vote (2022 – 54 276 998) | 598,5           | 587,6           |
|  | <b>598,7 \$</b> | <b>587,8 \$</b> |

Chaque année, la Société dépose un avis d'intention en vue d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« avis d'intention ») à la Bourse de Toronto (la « TSX »), qui lui permet de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote au moyen de transactions sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles canadiens, s'ils sont admissibles, au cours du marché des actions au moment du rachat ou de toute autre façon permise en vertu des règles de la TSX et des lois en valeurs mobilières applicables. Les actions de catégorie A sans droit de vote rachetées par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités retrouvent le statut d'actions autorisées et non émises. Les détenteurs de titres peuvent obtenir un exemplaire de l'avis sans frais en communiquant avec le secrétaire général de la Société.

Le 17 février 2022, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société visant le rachat d'un nombre maximal de 5,3 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2022 et le 1<sup>er</sup> mars 2023 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2022-2023 »). Le 16 février 2023, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société visant le rachat d'un nombre maximal de 5,1 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2023 et le 1<sup>er</sup> mars 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023-2024 »). En outre, le 16 février 2023, la TSX a accepté le nouveau programme de rachat d'actions automatique qui expirera le 1<sup>er</sup> mars 2024 (le « PRAA de 2023-2024 ») permettant à un courtier désigné de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023-2024 pendant les périodes d'interdiction d'opération de la Société, selon des paramètres prédéfinis.

*Les informations qui suivent sont de nature prospective et les lecteurs sont prévenus que les résultats réels pourraient différer.*

Le 10 novembre 2022, la Société a annoncé son intention de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote pour un montant se situant entre 500 millions et 700 millions de dollars d'ici la fin de 2023, en plus du nombre requis à des fins d'antidilution. Le tableau suivant résume les rachats effectués par la Société relativement à l'intention de rachat d'actions de 2022-2023.

| (en millions de dollars canadiens)   |                 |
|--|-----------------|
| Intention de rachat d'actions de 2022-2023 annoncée le 10 novembre 2022                                | 500 \$ à 700 \$ |
| Actions rachetées au cours de l'exercice 2022 en vertu de l'intention de rachat d'actions de 2022-2023 | 121,8           |
| Actions rachetées au cours de l'exercice 2023 en vertu de l'intention de rachat d'actions de 2022-2023 | 348,2           |
| Total des actions rachetées en vertu de l'intention de rachat d'actions de 2022-2023                   | 470,0 \$        |

Le 9 novembre 2023, la Société a annoncé son intention de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote pour un montant maximal de 200 millions de dollars en 2024, en plus du nombre requis à des fins d'antidilution, sous réserve de l'acceptation par la TSX du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en 2024.

### 7.2 Dividendes

Le ratio de distribution à long terme<sup>1</sup> cible de la Société est d'environ 30 pour cent à 40 pour cent du bénéfice net normalisé de l'exercice précédent, après avoir tenu compte de la situation de trésorerie et des besoins futurs en liquidités, des conditions des marchés boursiers et des occasions d'investissement à la fin de la période. Le ratio de distribution peut fluctuer pour un exercice donné.

1. Pour plus d'information sur cette mesure, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

La Société a augmenté son dividende annuel pour une 14<sup>e</sup> année consécutive, le portant à 7,00 \$ par action, ce qui représente une hausse d'environ 1,5 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le 14 février 2024, le conseil d'administration de la Société a déclaré des dividendes au taux de 1,750 \$ par action, payables le 1<sup>er</sup> juin 2024 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2024. Le dividende est considéré comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt.

### 7.3 Dérivés sur actions

La Société conclut des dérivés sur actions pour compenser partiellement son exposition aux fluctuations des charges liées aux options sur actions, aux unités d'actions au rendement, aux unités d'actions restreintes et aux unités d'actions différées. La Société utilise actuellement des contrats à livrer sur actions à taux variable.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, 210 000 unités de contrats à terme de gré à gré sur actions qui couvraient des options sur actions, des unités d'actions au rendement, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées ont été réglées et ont donné lieu à un paiement en trésorerie aux contreparties d'environ 8,2 millions de dollars. Au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a conclu de nouveaux contrats à terme de gré à gré sur actions composés de 150 000 unités à un taux de couverture de 168,11 \$.

## 8. Questions fiscales

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il arrive de temps à autre que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

En ce qui a trait aux différences temporaires qui sont liées à la participation de la Société dans ses filiales, la Société est en mesure de contrôler la réalisation des différences temporaires et n'a pas de plans qui entraîneraient une telle réalisation. Par conséquent, la Société n'a constitué aucune provision au titre de l'impôt différé lié à ces différences temporaires qui pourraient découler de transactions relatives au placement de la Société dans ses filiales. Se reporter à la méthode comptable relative à l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés de 2023.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur sa situation financière consolidée ni sur son bénéfice net, car elle a déterminé qu'elle a constitué des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif diffèrait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

Pour le trimestre clos le 30 décembre 2023, l'impôt sur le résultat s'est établi à 65,8 millions de dollars, comparativement à 189,6 millions en 2022. Le taux d'imposition effectif est demeuré relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'exercice complet clos le 30 décembre 2023, l'impôt sur le résultat s'est établi à 233,7 millions de dollars, comparativement à 401,0 millions en 2022, et le taux d'imposition effectif a augmenté pour s'établir à 40,8 pour cent, comparativement à 25,3 pour cent en 2022, principalement en raison de la variation non déductible de la juste valeur de l'instrument financier rachetable et de la hausse de la charge liée aux options sur actions non déductible. Lorsqu'il est ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation<sup>1</sup>, le taux d'imposition effectif<sup>2</sup> est de 25,9 pour cent.

1. Se reporter à la section 5.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des éléments de normalisation.

2. Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement détaillé, se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion.

## 9. Méthodes et estimations comptables

### 9.1 Estimations comptables critiques

La Société estime certains des montants reflétés dans ses états financiers consolidés en se servant de modèles financiers détaillés qui sont fondés sur des résultats antérieurs, des tendances actuelles et d'autres hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les estimations et les méthodes comptables présentées en détail aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2023 n'exigent pas que la direction formule des hypothèses sur des questions comportant un degré élevé d'incertitude. Par conséquent, aucune de ces estimations n'est considérée comme une « estimation comptable critique » telle qu'elle est définie dans l'annexe 51-102A1, *Rapport de gestion*, publiée par les Autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, à l'exception de la correction de valeur pour perte de valeur des créances du secteur Services Financiers.

La note 2 des états financiers consolidés et notes annexes de 2023 décrit les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société.

La Société a procédé à un changement d'estimation comptable dont la prise d'effet au cours du premier trimestre de 2023 s'est traduite par la comptabilisation au premier, au deuxième et au troisième trimestres d'une portion du bénéfice qui était auparavant constatée au quatrième trimestre, le montant annuel demeurant le même. Se reporter à la section 5.1.1 pour obtenir de plus amples renseignements sur les répercussions de l'EPM entre la Société et les marchands.

### 9.2 Changements de méthodes comptables

#### Normes, modifications et interprétations publiées et adoptées

##### **Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 17, qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit un nouveau modèle de comptabilisation des obligations au titre des contrats d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux réclamations. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17 afin de répondre à des préoccupations et à des enjeux liés à la mise en œuvre cernés après la publication d'IFRS 17 en 2017. Ces modifications comprenaient également le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société a adopté IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a déterminé que l'adoption de cette norme n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

*La Société a modifié comme suit ses méthodes comptables relatives aux produits tirés de la réassurance et à l'évaluation des contrats d'assurance par suite de l'adoption d'IFRS 17 :*

Les produits tirés de la réassurance pour chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie et la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

IFRS 17 permet, à titre facultatif, de simplifier l'évaluation des contrats de réassurance en employant la méthode de répartition des primes. Pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante, cette méthode est semblable au traitement comptable appliqué antérieurement par la Société. Cependant, en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, la Société actualise maintenant les flux de trésorerie futurs et procède à un ajustement explicite au titre du risque non financier.

##### **Clarification de la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables**

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications à IAS 8 clarifient la façon dont les sociétés font la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante parce que les changements d'estimations comptables sont appliqués de façon prospective uniquement aux transactions futures et aux autres événements futurs, mais les changements de méthodes comptables sont généralement appliqués de façon rétroactive aux transactions passées et aux autres événements passés. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

### **Réforme fiscale internationale**

L'Organisation de coopération et de développement économiques a publié le Modèle de règles du Pilier Deux, conçu pour surmonter les défis d'ordre fiscal découlant de la numérisation de l'économie mondiale. Il est difficile de déterminer si le Modèle de règles du Pilier Deux créera un impôt différé additionnel. En réponse à cette incertitude, l'IASB a publié en mai 2023 des modifications d'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, qui prévoient une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé lié à la mise en œuvre du Modèle de règles du Pilier Deux. Les modifications exigent également que la Société fournisse séparément les informations concernant la charge (le produit) d'impôt exigible découlant de l'impôt sur le résultat en vertu des règles du Pilier Deux en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société ne prévoit pas être exposée de manière significative aux règles du Pilier Deux relatives à l'impôt sur le résultat. La Société a adopté les modifications de façon rétrospective et a appliqué l'exception temporaire obligatoire.

### **Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées**

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

#### ***Obligation locative découlant d'une cession-bail***

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), s'appliquant aux vendeurs-preneurs dans le cadre de transactions de cession-bail. Les modifications ajoutent une disposition faisant en sorte que l'évaluation par le vendeur-preneur des paiements de loyer ou des paiements de loyer révisés ne doit pas donner lieu à la comptabilisation d'un profit ou d'une perte sur le droit d'utilisation qu'il conserve. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### ***Passifs non courants assortis de clauses restrictives***

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, précisant que les clauses restrictives dont le respect est évalué après la date de clôture n'ont aucune incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications exigent plutôt la présentation d'informations au sujet de ces clauses restrictives dans les notes annexes aux états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### ***Accords de financement de fournisseurs***

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### ***Absence de convertibilité***

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, relativement à l'absence de convertibilité. Les modifications imposent aux entités qu'elles appliquent une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible dans une autre monnaie et pour déterminer le cours de change à utiliser ainsi que les informations à fournir en l'absence de convertibilité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

## 10. Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires

### 10.1 Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

La Société prépare et présente son information financière conformément aux PCGR. La direction utilise de nombreuses mesures pour évaluer la performance, y compris des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

La direction estime que les résultats et les mesures présentés et normalisés sont utiles pour évaluer la performance des activités principales de la Société. La direction utilise les résultats normalisés pour évaluer les variations de la performance financière d'une période à l'autre sur une base comparable, en éliminant les éléments précisés qui ne sont pas liés aux activités principales de la Société et qui sont de nature peu fréquente et non liées à l'exploitation. Les éléments, qui peuvent comprendre les coûts de transaction connexes aux acquisitions, les coûts de restructuration ou les coûts liés aux activités abandonnées, les coûts du programme d'efficacité opérationnelle, les coûts non récurrents liés au lancement de nouveaux programmes et les ajustements à la juste valeur peu fréquents et non liés à l'exploitation, sont exclus des frais de vente, généraux et administratifs et des autres charges (produits), le cas échéant. La section 5.1.1 présente une explication des éléments de normalisation.

#### Autres charges (produits) normalisés

Le tableau suivant présente un rapprochement des autres charges (produits) normalisés avec les autres charges (produits), une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les autres charges (produits) normalisés sont plus directement comparables aux autres charges (produits), une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens)          | T4 2023       | T4 2022       | 2023           | 2022           |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Autres charges (produits)                   | 3,2 \$        | 0,2 \$        | 34,4 \$        | 61,6 \$        |
| Plus les éléments de normalisation :        |               |               |                |                |
| Incendie au centre de distribution          | —             | —             | (11,3)         | —              |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie         | —             | —             | —              | (36,5)         |
| <b>Autres charges (produits) normalisés</b> | <b>3,2 \$</b> | <b>0,2 \$</b> | <b>23,1 \$</b> | <b>25,1 \$</b> |

#### Autres charges (produits) normalisés du secteur Détail

Le tableau suivant présente un rapprochement des autres charges (produits) normalisés du secteur Détail avec les autres charges (produits), une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens)                            | T4 2023          | T4 2022          | 2023              | 2022              |
|---|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Autres charges (produits)                                     | 3,2 \$           | 0,2 \$           | 34,4 \$           | 61,6 \$           |
| Moins : autres secteurs opérationnels                         | 39,0             | 39,5             | 149,7             | 145,6             |
| Autres charges (produits) du secteur Détail                   | (35,8) \$        | (39,3) \$        | (115,3) \$        | (84,0) \$         |
| Plus les éléments de normalisation :                          |                  |                  |                   |                   |
| Incendie au centre de distribution                            | —                | —                | (11,3)            | —                 |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                           | —                | —                | —                 | (36,5)            |
| <b>Autres charges (produits) normalisés du secteur Détail</b> | <b>(35,8) \$</b> | <b>(39,3) \$</b> | <b>(126,6) \$</b> | <b>(120,5) \$</b> |

## Frais de vente, généraux et administratifs normalisés et frais de vente, généraux et administratifs normalisés en pourcentage des produits

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés servent de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes de la Société. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés sont la mesure la plus directement comparable aux frais de vente, généraux et administratifs, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les frais de vente, généraux et administratifs sont ajustés pour tenir compte des éléments de normalisation.

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés en pourcentage des produits sont une mesure non conforme aux PCGR calculée en divisant les frais de vente, généraux et administratifs normalisés par les produits.

| (en millions de dollars canadiens)                           | T4 2023         | T4 2022         | 2023              | 2022              |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup>      | 983,5 \$        | 1 012,0 \$      | 3 675,7 \$        | 3 502,5 \$        |
| Moins les éléments de normalisation :                        |                 |                 |                   |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif         | 21,6            | —               | 21,6              | —                 |
| Charge relative à la TPS/TVH                                 | —               | —               | 33,3              | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle                        | —               | 19,6            | —                 | 47,2              |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs normalisés</b> | <b>961,9 \$</b> | <b>992,4 \$</b> | <b>3 620,8 \$</b> | <b>3 455,3 \$</b> |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## Frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail et frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail servent de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes de la Société. Cette mesure est plus directement comparable aux frais de vente, généraux et administratifs, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail sont ajustés pour tenir compte des éléments de normalisation.

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière, sont une mesure non conforme aux PCGR calculée en divisant les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail par les produits du secteur Détail, excluant la Division pétrolière.

| (en millions de dollars canadiens)   | T4 2023         | T4 2022         | 2023              | 2022              |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup>                        | 983,5 \$        | 1 012,0 \$      | 3 675,7 \$        | 3 502,5 \$        |
| Moins : autres secteurs opérationnels  | 84,3            | 76,1            | 354,8             | 311,0             |
| Frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail                   | 899,2 \$        | 935,9 \$        | 3 320,9 \$        | 3 191,5 \$        |
| Moins les éléments de normalisation :  |                 |                 |                   |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif                           | 19,6            | —               | 19,6              | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle  | —               | 19,6            | —                 | 47,2              |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail</b> | <b>879,6 \$</b> | <b>916,3 \$</b> | <b>3 301,3 \$</b> | <b>3 144,3 \$</b> |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## Frais de vente, généraux et administratifs normalisés des Services Financiers

Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés des Services Financiers servent de mesure additionnelle pour évaluer la performance des activités courantes de la Société. Cette mesure est plus directement comparable aux frais de vente, généraux et administratifs, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. Les frais de vente, généraux et administratifs des Services Financiers sont ajustés pour tenir compte des éléments de normalisation.

| (en millions de dollars canadiens)   | T4 2023        | T4 2022        | 2023            | 2022            |
|--|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup>                              | 983,5 \$       | 1 012,0 \$     | 3 675,7 \$      | 3 502,5 \$      |
| Moins : autres secteurs opérationnels  | 887,3          | 923,2          | 3 281,0         | 3 152,6         |
| Frais de vente, généraux et administratifs des Services Financiers                   | 96,2 \$        | 88,8 \$        | 394,7 \$        | 349,9 \$        |
| Moins les éléments de normalisation :  |                |                |                 |                 |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif                                 | 2,0            | —              | 2,0             | —               |
| Charge relative à la TPS/TVH   | —              | —              | 33,3            | —               |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs normalisés des Services Financiers</b> | <b>94,2 \$</b> | <b>88,8 \$</b> | <b>359,4 \$</b> | <b>349,9 \$</b> |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## BAIIA et mesures connexes

Le BAIIA, le BAIIA normalisé et le BAIIA normalisé en pourcentage des produits servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance des activités courantes de la Société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, y compris les dépenses d'investissement. Le BAIIA et ses dérivés successifs sont la mesure la plus directement comparable au bénéfice avant impôt, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, et cette mesure est ajustée en déduisant les charges financières nettes et les amortissements. Le BAIIA lui-même est ensuite ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation.

Le BAIIA normalisé en pourcentage des produits est une mesure non conforme aux PCGR calculée en divisant le BAIIA normalisé par les produits.

| (en millions de dollars canadiens)                                | T4 2023         | T4 2022           | 2023              | 2022              |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Bénéfice avant impôt  | 263,0 \$        | 752,2 \$          | 572,8 \$          | 1 583,8 \$        |
| Plus :  |                 |                   |                   |                   |
| Amortissements <sup>1</sup>                                       | 203,2           | 194,3             | 802,2             | 743,5             |
| Charges financières nettes  | 90,8            | 65,9              | 321,5             | 231,0             |
| BAIIA   | 557,0 \$        | 1 012,4 \$        | 1 696,5 \$        | 2 558,3 \$        |
| Plus les éléments de normalisation :                              |                 |                   |                   |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif              | 21,6            | —                 | 21,6              | —                 |
| Incendie au centre de distribution                                | —               | —                 | 11,3              | —                 |
| Charge relative à la TPS/TVH                                      | —               | —                 | 33,3              | —                 |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable | —               | —                 | 328,0             | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle                             | —               | 19,6              | —                 | 47,2              |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                               | —               | —                 | —                 | 36,5              |
| <b>BAIIA normalisé</b>  | <b>578,6 \$</b> | <b>1 032,0 \$</b> | <b>2 090,7 \$</b> | <b>2 642,0 \$</b> |

1. Les amortissements présentés dans les coûts des activités génératrices de produits pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 30 décembre 2023 se sont chiffrés à 6,9 millions de dollars (2022 – 6,2 millions) et à 31,0 millions (2022 – 24,5 millions), respectivement.

## BAIIA du secteur Détail et mesures connexes

Le BAIIA du secteur Détail et le BAIIA normalisé du secteur Détail servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance des activités courantes du secteur Détail et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, y compris les dépenses d'investissement. Le BAIIA du secteur Détail et ses dérivés successifs sont la mesure la plus directement comparable au bénéfice avant impôt, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, et cette mesure est ajustée en déduisant les charges financières nettes et les amortissements. Le BAIIA du secteur Détail est ensuite ajusté pour tenir compte des éléments de normalisation.

| (en millions de dollars canadiens)                   | T4 2023         | T4 2022         | 2023              | 2022              |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Bénéfice avant impôt                                 | 263,0 \$        | 752,2 \$        | 572,8 \$          | 1 583,8 \$        |
| Moins : autres secteurs opérationnels                | 101,3           | 109,8           | 165,8             | 535,8             |
| Bénéfice avant impôt du secteur Détail               | 161,7 \$        | 642,4 \$        | 407,0 \$          | 1 048,0 \$        |
| Ajouter :  |                 |                 |                   |                   |
| Amortissements <sup>1</sup>                          | 242,5           | 239,1           | 989,2             | 921,7             |
| Charges financières nettes                           | 78,1            | 53,8            | 275,9             | 185,3             |
| BAIIA du secteur Détail                              | 482,3 \$        | 935,3 \$        | 1 672,1 \$        | 2 155,0 \$        |
| Plus les éléments de normalisation :                 |                 |                 |                   |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif | 19,6            | —               | 19,6              | —                 |
| Incendie au centre de distribution                   | —               | —               | 11,3              | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle                | —               | 19,6            | —                 | 47,2              |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                  | —               | —               | —                 | 36,5              |
| <b>BAIIA normalisé du secteur Détail</b>             | <b>501,9 \$</b> | <b>954,9 \$</b> | <b>1 703,0 \$</b> | <b>2 238,7 \$</b> |

1. Les amortissements présentés dans les coûts des activités génératrices de produits pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 30 décembre 2023 se sont chiffrés à 6,9 millions de dollars (2022 – 6,2 millions) et à 31,0 millions (2022 – 24,5 millions), respectivement.

## Bénéfice avant impôt normalisé

Le bénéfice avant impôt normalisé sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aider celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt normalisé et du bénéfice avant impôt, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens)                                | T4 2023         | T4 2022         | 2023            | 2022              |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Bénéfice avant impôt  | 263,0 \$        | 752,2 \$        | 572,8 \$        | 1 583,8 \$        |
| Plus les éléments de normalisation :                              |                 |                 |                 |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif              | 21,6            | —               | 21,6            | —                 |
| Incendie au centre de distribution                                | —               | —               | 11,3            | —                 |
| Charge relative à la TPS/TVH                                      | —               | —               | 33,3            | —                 |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable | —               | —               | 328,0           | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle                             | —               | 19,6            | —               | 47,2              |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                               | —               | —               | —               | 36,5              |
| <b>Bénéfice avant impôt normalisé</b>                             | <b>284,6 \$</b> | <b>771,8 \$</b> | <b>967,0 \$</b> | <b>1 667,5 \$</b> |



### Bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail

Le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aider celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail et du bénéfice avant impôt, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens)                      | T4 2023         | T4 2022         | 2023            | 2022              |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Bénéfice avant impôt                                    | 263,0 \$        | 752,2 \$        | 572,8 \$        | 1 583,8 \$        |
| Moins : autres secteurs opérationnels                   | 101,3           | 109,8           | 165,8           | 535,8             |
| Bénéfice avant impôt du secteur Détail                  | 161,7 \$        | 642,4 \$        | 407,0 \$        | 1 048,0 \$        |
| Plus les éléments de normalisation :                    |                 |                 |                 |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif    | 19,6            | —               | 19,6            | —                 |
| Incendie au centre de distribution                      | —               | —               | 11,3            | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle                   | —               | 19,6            | —               | 47,2              |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                     | —               | —               | —               | 36,5              |
| <b>Bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail</b> | <b>181,3 \$</b> | <b>662,0 \$</b> | <b>437,9 \$</b> | <b>1 131,7 \$</b> |

### Bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers

Le bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers sert de mesure additionnelle pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aider celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers et du bénéfice avant impôt, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens)                            | T4 2023        | T4 2022        | 2023            | 2022            |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Bénéfice avant impôt  | 263,0 \$       | 752,2 \$       | 572,8 \$        | 1 583,8 \$      |
| Moins : autres secteurs opérationnels                         | 177,8          | 665,4          | 187,8           | 1 142,2         |
| Bénéfice avant impôt des Services Financiers                  | 85,2 \$        | 86,8 \$        | 385,0 \$        | 441,6 \$        |
| Plus les éléments de normalisation :                          |                |                |                 |                 |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif          | 2,0            | —              | 2,0             | —               |
| Charge relative à la TPS/TVH                                  | —              | —              | 33,3            | —               |
| <b>Bénéfice avant impôt normalisé des Services Financiers</b> | <b>87,2 \$</b> | <b>86,8 \$</b> | <b>420,3 \$</b> | <b>441,6 \$</b> |

### Charge d'impôt sur le résultat normalisée et taux d'imposition effectif normalisé

La direction utilise la charge d'impôt sur le résultat normalisée pour calculer le bénéfice net normalisé. L'incidence fiscale des éléments de normalisation est calculée en multipliant les éléments de normalisation par le taux d'imposition prévu par la loi. Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat normalisée et de la charge d'impôt sur le résultat, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

Le taux d'imposition effectif normalisé est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat normalisée par le bénéfice avant impôt normalisé.

| (en millions de dollars canadiens)                       | T4 2023        | T4 2022         | 2023            | 2022            |
|--|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt sur le résultat                           | 65,8 \$        | 189,6 \$        | 233,7 \$        | 401,0 \$        |
| Plus l'incidence fiscale des éléments de normalisation : |                |                 |                 |                 |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif     | 5,7            | —               | 5,7             | —               |
| Incendie au centre de distribution                       | —              | —               | 3,0             | —               |
| Charge relative à la TPS/TVH                             | —              | —               | 8,5             | —               |
| Programme d'efficacité opérationnelle                    | —              | 5,2             | —               | 12,5            |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                      | —              | —               | —               | 3,1             |
| <b>Charge d'impôt sur le résultat normalisée</b>         | <b>71,5 \$</b> | <b>194,8 \$</b> | <b>250,9 \$</b> | <b>416,6 \$</b> |

### Bénéfice net normalisé, bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires, bénéfice par action dilué normalisé et ratio de distribution

Le bénéfice net normalisé, le bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires et le bénéfice par action dilué normalisé servent de mesures additionnelles pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net normalisé, du bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires et du bénéfice dilué par action normalisé avec le bénéfice net, une mesure définie par les PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

Le ratio de distribution est calculé en divisant le total des dividendes par le bénéfice net normalisé de l'exercice précédent.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)       | T4 2023         | T4 2022         | 2023            | 2022              | 2021              |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Bénéfice net   | 197,2 \$        | 562,6 \$        | 339,1 \$        | 1 182,8 \$        | 1 260,7 \$        |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                              | 172,5           | 531,9           | 213,3           | 1 044,1           | 1 127,6           |
| Plus les éléments de normalisation :                                   |                 |                 |                 |                   |                   |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif                   | 15,9 \$         | — \$            | 15,9 \$         | — \$              | — \$              |
| Incendie au centre de distribution                                     | —               | —               | 8,4             | —                 | —                 |
| Charge relative à la TPS/TVH <sup>1</sup>                              | —               | —               | 24,7            | —                 | —                 |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable      | —               | —               | 328,0           | —                 | —                 |
| Programme d'efficacité opérationnelle                                  | —               | 14,4            | —               | 34,7              | 30,1              |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie                                    | —               | —               | —               | 33,4              | —                 |
| <b>Bénéfice net normalisé</b>  | <b>213,1 \$</b> | <b>577,0 \$</b> | <b>716,1 \$</b> | <b>1 250,9 \$</b> | <b>1 290,8 \$</b> |
| <b>Bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires<sup>1</sup></b> | <b>188,4 \$</b> | <b>546,3 \$</b> | <b>585,3 \$</b> | <b>1 112,2 \$</b> | <b>1 157,7 \$</b> |
| <b>BPA dilué normalisé</b>   | <b>3,38 \$</b>  | <b>9,34 \$</b>  | <b>10,37 \$</b> | <b>18,75 \$</b>   | <b>18,91 \$</b>   |

1. Un montant de 5,0 millions de dollars est attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et n'est pas inclus dans le bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires.

### Dépenses d'investissement liées à l'exploitation

Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation servent à évaluer les ressources utilisées pour maintenir les immobilisations à leur capacité de production. Les dépenses d'investissement liées à l'exploitation sont la mesure la plus directement comparable au total des entrées, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| Total des entrées <sup>1, 2</sup>  | 668,6 \$        | 735,1 \$        |
| Plus : montants à payer au titre des entrées   | 14,8            | 113,6           |
| Moins : acquisitions et aménagements de CT REIT, excluant les ventes internes conclues avec la Société | 68,1            | 101,1           |
| <b>Dépenses d'investissement liées à l'exploitation</b>  | <b>615,3 \$</b> | <b>747,6 \$</b> |

1. Ce poste figure dans la section sur les activités d'investissement du tableau consolidé des flux de trésorerie.

2. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## Rendement du capital investi du secteur Détail

Le rendement du capital investi du secteur Détail est calculé en divisant le rendement du secteur Détail par le capital investi du secteur Détail. Le rendement du secteur Détail est défini comme étant le bénéfice après impôt du secteur Détail sur les 12 derniers mois, excluant les charges d'intérêts, la dotation à l'amortissement liée aux contrats de location, le bénéfice intersectoriel et tout élément de normalisation. Le capital investi du secteur Détail est défini comme étant le total des actifs du secteur Détail, moins les dettes fournisseurs et charges à payer et les soldes intersectoriels du secteur Détail selon une moyenne des quatre derniers trimestres. Le rendement du secteur Détail et le capital investi du secteur Détail sont des mesures financières non conformes aux PCGR que la Société ne juge pas utiles de façon isolée. La Société estime que le rendement du capital investi du secteur Détail est utile pour évaluer le rendement du secteur Détail par rapport au placement des actionnaires.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|  | 2023               | 2022               |
|--|--------------------|--------------------|
| Bénéfice avant impôt   | 572,8 \$           | 1 583,8 \$         |
| Moins : autres secteurs opérationnels  | 165,8              | 535,8              |
| Bénéfice avant impôt du secteur Détail   | 407,0 \$           | 1 048,0 \$         |
| Plus les éléments de normalisation :   |                    |                    |
| Programme d'efficacité opérationnelle  | —                  | 47,2               |
| Retrait d'Helly Hansen de la Russie  | —                  | 36,5               |
| Charge au titre des réductions ciblées de l'effectif                           | 19,6               | —                  |
| Incendie au centre de distribution   | 11,3               | —                  |
| Bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail                               | 437,9 \$           | 1 131,7 \$         |
| Moins :  |                    |                    |
| Ajustements intersociétés <sup>1</sup> du secteur Détail                       | 213,2              | 207,1              |
| Plus :   |                    |                    |
| Charges d'intérêts <sup>2</sup> du secteur Détail                              | 323,5              | 246,7              |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation du secteur Détail    | 622,7              | 589,4              |
| Taux d'imposition effectif du secteur Détail                                   | 28,4 %             | 25,9 %             |
| Plus : impôt du secteur Détail   | (332,2)            | (456,4)            |
| <b>Rendement du secteur Détail</b>   | <b>838,7 \$</b>    | <b>1 304,3 \$</b>  |
| Total de l'actif moyen   | 22 173,6 \$        | 21 734,5 \$        |
| Moins : actif moyen des autres secteurs opérationnels                          | 4 421,3            | 4 413,5            |
| Actif moyen du secteur Détail  | 17 752,3 \$        | 17 321,0 \$        |
| Moins :  |                    |                    |
| Ajustements intersociétés <sup>1</sup> moyens du secteur Détail                | 3 722,2            | 3 534,8            |
| Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>3</sup> moyennes du secteur Détail | 2 841,2            | 2 924,5            |
| Actif moyen de Franchise Trust   | 517,0              | 458,0              |
| Excédents de trésorerie moyens du secteur Détail                               | —                  | —                  |
| <b>Capital investi moyen du secteur Détail</b>                                 | <b>10 671,9 \$</b> | <b>10 403,7 \$</b> |
| <b>Rendement du capital investi du secteur Détail</b>                          | <b>7,9 %</b>       | <b>12,5 %</b>      |

1. Les ajustements intersociétés comprennent le bénéfice intersociétés reçu de CT REIT, qui est inclus dans le secteur Détail, et les placements intersociétés effectués par le secteur Détail dans CT REIT et CTFS.

2. Exclut Franchise Trust.

3. Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les dettes fournisseurs et autres crédettes, les passifs dérivés à court terme, les provisions à court terme et l'impôt à payer.

## Flux de trésorerie disponibles du secteur Détail

Les flux de trésorerie disponibles du secteur Détail sont une mesure utilisée pour évaluer la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie à partir de ses activités de détail. Les flux de trésorerie disponibles du secteur Détail se définissent comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail, déduction faite des dépenses d'investissement et des paiements de loyers. Les flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail correspondent aux flux de trésorerie disponibles plus les distributions reçues des Services Financiers et de CT REIT. La direction est d'avis que les flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail constituent une mesure importante pour évaluer la capacité de la Société à financer ses distributions à ses actionnaires, ses activités de financement et de possibles acquisitions.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés, avec les flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail.

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023              | 2022              |
|--|-------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation <sup>1</sup>                                   | 1 354,3 \$        | 466,5 \$          |
| Moins : autres secteurs opérationnels  | 220,0             | (123,6)           |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail</b>                       | <b>1 134,3 \$</b> | <b>590,1 \$</b>   |
| Dépenses d'investissement du secteur Détail, déduction faite des commissions de location <sup>1</sup>    | (475,6)           | (512,0)           |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital) du secteur Détail, déduction faite des paiements reçus | (656,2)           | (588,8)           |
| <b>Flux de trésorerie disponibles du secteur Détail</b>  | <b>2,5 \$</b>     | <b>(510,7) \$</b> |
| Dividendes versés par les Services Financiers au secteur Détail  | 344,4             | 428,8             |
| Dividendes versés par CT REIT au secteur Détail  | 206,7             | 201,5             |
| <b>Flux de trésorerie à la disposition du secteur Détail</b>   | <b>553,6 \$</b>   | <b>119,6 \$</b>   |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt du secteur Détail avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail.

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023              | 2022              |
|--|-------------------|-------------------|
| Bénéfice avant impôt   | 572,8 \$          | 1 583,8 \$        |
| Moins : autres secteurs opérationnels  | 165,8             | 535,8             |
| <b>Bénéfice avant impôt du secteur Détail</b>                                      | <b>407,0 \$</b>   | <b>1 048,0 \$</b> |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :                              |                   |                   |
| Produits tirés des Services Financiers et de CT REIT                               | (328,3)           | (320,1)           |
| Amortissements du secteur Détail   | 989,1             | 921,7             |
| Variation du fonds de roulement du secteur Détail <sup>1</sup>                     | 102,5             | (714,2)           |
| Impôt sur le résultat, charges d'intérêts et autres du secteur Détail              | (36,0)            | (345,8)           |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du secteur Détail</b> | <b>1 134,3 \$</b> | <b>589,6 \$</b>   |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

## Produits d'Helly Hansen sur la base d'un taux de change constant

Les produits d'Helly Hansen sur la base d'un taux de change constant servent à évaluer les variations des produits en éliminant l'incidence des fluctuations des taux de change. Pour ce faire, nous appliquons le même taux de change aux périodes considérées et comparatives. Cette mesure est la plus directement comparable aux produits, soit une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)             | T4 2023         | T4 2022         | 2023            | 2022            |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Produits  | 4 443,0 \$      | 5 340,4 \$      | 16 656,5 \$     | 17 810,6 \$     |
| Moins : autres secteurs opérationnels et autres enseignes                 | 4 169,0         | 5 038,6         | 15 819,3        | 17 029,4        |
| Produits d'Helly Hansen (en dollars canadiens)                            | 274,0 \$        | 301,8 \$        | 837,2 \$        | 781,2 \$        |
| Taux de change moyen NOK/\$ CA  | 7,96            | 7,53            | 7,82            | 7,41            |
| Produits d'Helly Hansen (en couronnes)                                    | 2 182,0 \$      | 2 271,6 \$      | 6 546,9 \$      | 5 787,7 \$      |
| Taux de change constant NOK/\$ CA   | 7,53            | 7,53            | 7,41            | 7,41            |
| <b>Produits d'Helly Hansen (sur la base d'un taux de change constant)</b> | <b>289,9 \$</b> | <b>301,8 \$</b> | <b>883,5 \$</b> | <b>781,2 \$</b> |

## Dettes nettes ajustées

Les tableaux suivants présentent les composantes de la dette nette ajustée. La Société est d'avis que la dette nette ajustée est pertinente pour évaluer le montant du levier financier utilisé.

Au 30 décembre 2023

| (en millions de dollars canadiens)                   | Résultats consolidés | Détail          | Services Financiers | CT REIT           |
|--|----------------------|-----------------|---------------------|-------------------|
| Dettes nettes consolidées                            |                      |                 |                     |                   |
| Dépôts à court terme                                 | 1 041,7 \$           | — \$            | 1 041,7 \$          | — \$              |
| Dépôts à long terme                                  | 2 322,6              | —               | 2 322,6             | —                 |
| Emprunts à court terme                               | 965,7                | 525,6           | 440,1               | —                 |
| Dettes à long terme                                  | 4 964,5              | 1 550,3         | 1 984,8             | 1 429,4           |
| Total de la dette                                    | 9 294,5 \$           | 2 075,9 \$      | 5 789,2 \$          | 1 429,4 \$        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1</sup> | (311,2)              | (85,6)          | (205,8)             | (19,8)            |
| Placements à court terme <sup>1</sup>                | (177,2)              | —               | (177,2)             | —                 |
| Placements à long terme <sup>1</sup>                 | (108,2)              | (8,3)           | (99,9)              | —                 |
| Dettes nettes  | 8 697,9 \$           | 1 982,0 \$      | 5 306,3 \$          | 1 409,6 \$        |
| Dettes intersociétés                                 | —                    | (1 539,4)       | 87,8                | 1 451,6           |
| <b>Dettes nettes ajustées</b>                        | <b>8 697,9 \$</b>    | <b>442,6 \$</b> | <b>5 394,1 \$</b>   | <b>2 861,2 \$</b> |

1. Comprend des réserves réglementaires.

Au 31 décembre 2022

| (en millions de dollars canadiens)                   | Résultats consolidés | Détail            | Services Financiers | CT REIT           |
|--|----------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Dettes nettes consolidées                            |                      |                   |                     |                   |
| Dettes bancaires                                     | 5,0 \$               | 5,0 \$            | — \$                | — \$              |
| Dépôts à court terme                                 | 1 226,3              | —                 | 1 226,3             | —                 |
| Dépôts à long terme                                  | 1 739,4              | —                 | 1 739,4             | —                 |
| Emprunts à court terme                               | 576,2                | 21,7              | 454,6               | 99,9              |
| Dettes à long terme                                  | 4 257,7              | 952,4             | 2 069,1             | 1 236,2           |
| Total de la dette                                    | 7 804,6 \$           | 979,1 \$          | 5 489,4 \$          | 1 336,1 \$        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1</sup> | (331,3)              | (102,0)           | (226,7)             | (2,6)             |
| Placements à court terme <sup>1</sup>                | (176,3)              | —                 | (176,3)             | —                 |
| Placements à long terme <sup>1</sup>                 | (62,6)               | (3,2)             | (59,4)              | —                 |
| Dettes nettes  | 7 234,4 \$           | 873,9 \$          | 5 027,0 \$          | 1 333,5 \$        |
| Dettes intersociétés                                 | —                    | (1 542,7)         | 91,1                | 1 451,6           |
| <b>Dettes nettes ajustées</b>                        | <b>7 234,4 \$</b>    | <b>(668,8) \$</b> | <b>5 118,1 \$</b>   | <b>2 785,1 \$</b> |

1. Comprend des réserves réglementaires.

## Taux des créances sur cartes de crédit en souffrance

Le taux des créances en souffrance depuis deux mois ou plus est calculé en divisant les créances sur cartes de crédit brutes qui sont en souffrance depuis deux cycles ou plus (en souffrance depuis plus de 30 jours) par le total des créances sur cartes de crédit brutes. Les deux composantes excluent les corrections de valeur et des escomptes. Les créances sur cartes de crédit en souffrance brutes, le total des créances sur cartes de crédit brutes et les créances en souffrance depuis deux mois ou plus sont des mesures financières non conformes aux PCGR et un ratio non conforme aux PCGR, respectivement.

Le ratio des créances sur cartes de crédit en souffrance fournit à la direction et aux investisseurs une mesure additionnelle pour évaluer la qualité et l'état des actifs de créances sur cartes de crédit. Les créances sur cartes de crédit en souffrance brutes et le total des créances sur cartes de crédit brutes donnent un aperçu de la valeur comptable des soldes des détenteurs de cartes de notre portefeuille à la date de clôture; toutefois, les données observées de façon isolée ne fournissent pas d'information significative.

| (en millions de dollars canadiens)                          | 2023              | 2022              |
|---|-------------------|-------------------|
| Tranche courante des créances sur prêts                     | 6 568,3 \$        | 6 271,1 \$        |
| Plus : correction de valeur pour pertes de crédit attendues | 926,3             | 897,1             |
| Moins :   |                   |                   |
| Autres escomptes ou ajustements                             | 157,4             | 127,1             |
| Marge de crédit et tranche courante des prêts aux marchands | 73,2              | 65,6              |
| <b>Total des créances sur cartes de crédit brutes</b>       | <b>7 264,0 \$</b> | <b>6 975,5 \$</b> |
| Moins : prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins        | 7 004,5           | 6 774,9           |
| <b>Créances sur cartes de crédit en souffrance brutes</b>   | <b>259,5 \$</b>   | <b>200,6 \$</b>   |

## Bénéfice d'exploitation net de CT REIT

Le bénéfice d'exploitation net est défini comme étant les produits tirés des immeubles moins les charges liées aux immeubles, ajusté en fonction des produits locatifs comptabilisés de manière linéaire. Cette mesure est la plus directement comparable aux produits, soit une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés. La direction estime que le bénéfice d'exploitation net est un indicateur clé de la performance, puisqu'il s'agit d'une mesure des activités d'exploitation des biens immobiliers sur laquelle la direction exerce un contrôle. Le bénéfice d'exploitation net est également une information déterminante pour évaluer la valeur du portefeuille. Le bénéfice d'exploitation net ne devrait pas être considéré comme une mesure de substitution aux produits tirés des immeubles ou au bénéfice net et au bénéfice global, qui sont tous deux établis conformément aux PCGR.

Le tableau suivant présente le lien entre le bénéfice d'exploitation net et les produits tirés des immeubles ainsi que les charges liées aux immeubles, calculés conformément aux PCGR, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés du résultat et du résultat global de CT REIT.

| (en millions de dollars canadiens)                             | T4 2023         | T4 2022         | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Produits   | 4 443,0 \$      | 5 340,4 \$      | 16 656,5 \$     | 17 810,6 \$     |
| Moins : autres secteurs opérationnels                          | 4 303,0         | 5 205,2         | 16 103,7        | 17 277,8        |
| Produits tirés des immeubles de CT REIT                        | 140,0 \$        | 135,2 \$        | 552,8 \$        | 532,8 \$        |
| Moins :  |                 |                 |                 |                 |
| Charges liées aux immeubles de CT REIT                         | 28,8            | 27,8            | 115,5           | 111,1           |
| Produits locatifs comptabilisés de manière linéaire de CT REIT | (0,3)           | 0,6             | (1,7)           | 1,9             |
| <b>Bénéfice d'exploitation net de CT REIT</b>                  | <b>111,5 \$</b> | <b>106,8 \$</b> | <b>439,0 \$</b> | <b>419,8 \$</b> |

## **Flux de trésorerie liés aux opérations et flux de trésorerie liés aux opérations ajustés de CT REIT**

### ***Flux de trésorerie liés aux opérations (« FTO »)***

Les FTO sont une mesure financière de la performance opérationnelle non conforme aux PCGR qui est utilisée dans le secteur de l'immobilier, particulièrement par les sociétés cotées en bourse qui possèdent et exploitent des immeubles productifs. Cette mesure est la plus directement comparable au bénéfice net et au bénéfice global, soit des mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés. Les FTO ne devraient pas être considérés comme une mesure de substitution au bénéfice net ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation calculés conformément aux normes IFRS. CT REIT calcule ses FTO conformément à la publication de l'Association des biens immobiliers du Canada (la « REALpac ») portant sur les flux de trésorerie liés aux opérations et flux de trésorerie liés aux opérations ajustés pour les normes IFRS (les « FTO et FTOA selon la REALpac »). L'utilisation des FTO, en plus de la présentation des éléments d'information financière requis en vertu des normes IFRS, a pour but d'améliorer la compréhension des résultats d'exploitation de CT REIT.

La direction est d'avis que les FTO sont une mesure utile de la performance opérationnelle qui, dans le cadre d'une comparaison d'une période à l'autre, illustre l'incidence sur l'exploitation des tendances en matière de taux d'occupation, de taux de location, de charges d'exploitation et d'impôts fonciers, des activités d'acquisition et des charges d'intérêts, et offre une perspective à l'égard de la performance financière que ne révèle pas nécessairement le bénéfice net établi conformément aux normes IFRS.

Les FTO ajoutent des éléments au bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation, comme les ajustements de la juste valeur. Cependant, les FTO comprennent les produits sans effet sur la trésorerie relatifs à la comptabilisation des produits locatifs calculés de manière linéaire et ne présentent aucune déduction au titre des dépenses d'investissement récurrentes nécessaires au maintien des flux de rentrées existants.

### ***Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés (« FTOA »)***

Les FTOA sont une mesure financière non conforme aux PCGR du bénéfice économique récurrent utilisée dans le secteur de l'immobilier pour évaluer la capacité de distribution d'une entité. Cette mesure est la plus directement comparable au bénéfice net et au bénéfice global, soit des mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés. Les FTOA ne devraient pas être considérés comme une mesure de substitution au bénéfice net ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation calculés conformément aux normes IFRS. CT REIT calcule ses FTOA conformément aux FTO et FTOA selon la REALpac.

CT REIT calcule les FTOA en ajustant les FTO pour tenir compte d'éléments sans effet sur la trésorerie des produits et des charges, comme l'amortissement des loyers calculés de manière linéaire. Les FTO sont également ajustés pour tenir compte de la réserve au titre de la préservation de la capacité de production nécessaire au maintien de l'infrastructure des immeubles et des produits tirés des immeubles, de même que pour tenir compte des coûts de location directs. Étant donné que les dépenses d'investissement liées aux immeubles ne sont pas engagées uniformément au cours de l'exercice ni d'un exercice à l'autre, la réserve au titre des dépenses d'investissement dont on tient compte dans le calcul des FTOA, qui est une donnée utilisée pour évaluer le ratio de distribution de la FPI, vise à refléter un niveau de dépenses annuelles moyen. La réserve est principalement basée sur la moyenne des dépenses établie en fonction des rapports de l'état des bâtiments préparés par des conseillers indépendants.

La direction est d'avis que les FTOA sont une mesure utile de la performance opérationnelle semblable aux FTO décrits précédemment, ajustée pour tenir compte de l'incidence des produits et des charges sans effet sur la trésorerie.



### FTO par part et FTOA par part

Les FTO par part et les FTOA par part sont calculés en divisant les FTO ou les FTOA par le nombre moyen pondéré de parts en circulation, après dilution. La direction est d'avis que ces mesures sont utiles aux investisseurs pour évaluer l'incidence de ces mesures sur leurs placements.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt, conforme aux PCGR, avec les FTO, ainsi qu'un rapprochement des FTO avec les FTOA.

| (en millions de dollars canadiens)  | T4 2023        | T4 2022        | 2023            | 2022            |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Bénéfice avant impôt  | 263,0 \$       | 752,2 \$       | 572,8 \$        | 1 583,8 \$      |
| Moins : autres secteurs opérationnels   | 224,7          | 677,5          | 343,3           | 1 259,2         |
| Bénéfice avant impôt de CT REIT   | 38,3 \$        | 74,7 \$        | 229,5 \$        | 324,6 \$        |
| Plus :  |                |                |                 |                 |
| Ajustement au titre de la perte (du profit) à la juste valeur de CT REIT                                      | 39,3           | 0,9            | 78,6            | (27,8)          |
| Impôt différé de CT REIT  | (0,6)          | (0,5)          | —               | (0,1)           |
| Paiements sur le capital des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation de CT REIT | (0,2)          | (0,1)          | (0,9)           | (0,6)           |
| Juste valeur des attributions de titres de capitaux propres de CT REIT  | 0,5            | 0,3            | (0,6)           | (0,9)           |
| Charges liées à la location interne de CT REIT  | 0,4            | 0,3            | 1,3             | 1,0             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations de CT REIT</b>  | <b>77,7 \$</b> | <b>75,6 \$</b> | <b>307,9 \$</b> | <b>296,2 \$</b> |
| Moins :   |                |                |                 |                 |
| Produits locatifs comptabilisés de manière linéaire de CT REIT  | (0,3)          | 0,6            | (1,7)           | 1,9             |
| Coûts de location directs de CT REIT  | 0,3            | 0,2            | 1,2             | 0,5             |
| Réserve au titre des dépenses d'investissement de CT REIT   | 6,2            | 6,3            | 25,0            | 25,0            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés de CT REIT</b>  | <b>71,5 \$</b> | <b>68,5 \$</b> | <b>283,4 \$</b> | <b>268,8 \$</b> |

## 10.2 Mesures financières supplémentaires

### Solde moyen des comptes

Le solde moyen des comptes mesure le total des soldes moyens des comptes du portefeuille de cartes de crédit, en excluant les marges de crédit et les prêts personnels, divisé par le nombre moyen de comptes de cartes de crédit pour la période considérée.

### Emprunts impayés

Les emprunts impayés représentent les prélèvements sur les marges de crédit bancaire engagées.

### Ventes liées aux cartes de crédit et croissance des ventes liées aux cartes de crédit

Les ventes liées aux cartes de crédit sont une mesure des ventes nettes payées par carte de crédit. La croissance des ventes liées aux cartes de crédit exclut les transferts de solde et représente le pourcentage de variation d'un exercice à l'autre.

### Ventes comparables

Les ventes comparables sont une mesure utilisée communément dans le secteur du commerce de détail pour déterminer la croissance des ventes générées par le réseau de magasins existants et éliminer l'incidence de l'ouverture et de la fermeture de magasins au cours de la période. Le calcul comprend les ventes dans tous les magasins ouverts depuis au moins un an et une semaine ainsi que les ventes de commerce électronique. Les ventes comparables ne font pas partie des états financiers consolidés de la Société. La direction applique cette mesure aux résultats consolidés (incluant et excluant la Division pétrolière), au secteur Détail (incluant et excluant la Division pétrolière) et à toutes les enseignes du secteur Détail (y compris, mais sans s'y limiter, le Groupe détail Canadian Tire, SportChek et Mark's).

### Coût de la dette

Le coût de la dette représente les frais de financement moyens pondérés en pourcentage du total de la dette à court terme et de la dette à long terme au cours de la période.

### **Ventes de commerce électronique**

Les ventes de commerce électronique correspondent aux ventes générées par la présence en ligne de la Société. Seules les ventes de commerce électronique provenant des succursales sont incluses dans les états financiers consolidés de la Société. La direction applique cette mesure aux résultats consolidés, au secteur Détail et aux enseignes du secteur Détail.

### **Taux de pénétration du commerce électronique**

Le taux de pénétration du commerce électronique est calculé en divisant les ventes de commerce électronique par les ventes du secteur Détail.

### **Taux de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues**

Cette mesure représente le total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues en pourcentage du total des créances sur prêts brutes du secteur Services Financiers.

### **Taux d'imposition effectif**

Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la période divisée par le bénéfice avant impôt de la même période.

### **Créances moyennes brutes**

Les créances moyennes brutes correspondent à la moyenne des créances liées aux cartes de crédit, aux prêts personnels et aux marges de crédit avant la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les mesures utilisant les créances moyennes brutes s'appliquent uniquement au secteur Services Financiers.

### **Taux de la marge brute**

Le taux de la marge brute correspond à la marge brute divisée par les produits.

### **Marge brute en dollars, excluant la Division pétrolière, et taux de la marge brute, excluant la Division pétrolière**

La marge brute en dollars, excluant la Division pétrolière, correspond à la marge brute en dollars de l'entité consolidée ou du secteur Détail, telle qu'elle est évaluée selon la méthode comptable conforme aux normes IFRS de la Société, tout en excluant la marge brute en dollars des ventes de la Division pétrolière. Le taux de la marge brute, excluant la Division pétrolière, est calculé en divisant la marge brute, excluant la Division pétrolière, par les produits, excluant la Division pétrolière.

### **Charges d'intérêts**

Les charges d'intérêts représentent les charges financières liées à la dette à court terme et à la dette à long terme, qui comprennent les marges de crédit, les billets à moyen terme, les débetures et les billets à terme de premier rang et subordonnés. Cette mesure exclut les dépôts détenus par la BCT, la dette de Franchise Trust et les intérêts sur l'obligation locative.

### **Ventes liées au programme de fidélisation et ventes liées au programme de fidélisation en pourcentage des ventes au détail (taux de pénétration du programme de fidélisation)**

Les ventes liées au programme de fidélisation sont les ventes attribuables aux membres Triangle. Les ventes liées au programme de fidélisation en pourcentage des ventes au détail sont calculées en divisant les ventes liées au programme de fidélisation par les ventes du secteur Détail.

### **Taux de radiation nette lié aux cartes de crédit**

Le taux de radiation nette lié aux cartes de crédit mesure uniquement les radiations de soldes de cartes de crédit, déduction faite des recouvrements des 12 derniers mois, en pourcentage des créances moyennes brutes sur cartes de crédit.

### **Taux de pénétration des marques détenues**

Le taux de pénétration des marques détenues est calculé en divisant les ventes des marques détenues par les ventes du secteur Détail.

### **Produits tirés des immeubles**

Les produits tirés des immeubles comprennent tous les montants reçus des locataires en vertu des contrats de location, y compris les recouvrements d'impôt foncier et de coûts d'exploitation, ainsi que d'autres recouvrements.

### **Charges liées aux immeubles**

Les charges liées aux immeubles comprennent principalement l'impôt foncier, les coûts d'exploitation et les charges liées aux services de gestion immobilière (incluant l'impartition des services de gestion immobilière).

### **Ventes au détail**

Les ventes au détail font référence à la valeur au point de vente de tous les biens et services vendus aux clients de détail dans les magasins exploités par des marchands, les franchisés Mark's et SportChek, les détaillants de la Division pétrolière et dans les succursales de toutes les enseignes du secteur Détail, et des services fournis dans le cadre de l'offre des Services résidentiels ainsi que des biens vendus par l'entremise des réseaux de vente en ligne de la Société. Le total de ces ventes au détail ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société. La direction applique cette mesure aux résultats consolidés (incluant et excluant la Division pétrolière), au secteur Détail (incluant et excluant la Division pétrolière) et à toutes les enseignes du secteur Détail (y compris, mais sans s'y limiter, le Groupe détail Canadian Tire, SportChek, Mark's, Helly Hansen, Essence+ et les marques détenues).

### **Taux des frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail et frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière**

Le taux des frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail est calculé en divisant les frais de vente, généraux et administratifs par les produits du secteur Détail. Les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière, sont calculés en divisant les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail par les produits du secteur Détail, excluant la Division pétrolière.

### **Rendement des créances**

Le rendement des créances évalue la rentabilité de l'ensemble du portefeuille de créances des Services Financiers, et il est calculé au moyen de la division du bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers et des profits/pertes à la cession d'immobilisations corporelles par le total du portefeuille géré moyen sur 12 mois des Services Financiers.

### **Produits en pourcentage des créances moyennes brutes**

Les produits en pourcentage des créances moyennes brutes correspondent aux produits sur 12 mois du secteur Services Financiers divisés par les créances moyennes brutes.

### **Produits, excluant la Division pétrolière**

Les produits, excluant la Division pétrolière, correspondent aux produits de l'entité consolidée ou du secteur Détail, tels qu'ils sont évalués selon la méthode comptable conforme aux normes IFRS de la Société, tout en excluant les produits tirés des ventes de la Division pétrolière.

### **Ventes par pied carré**

La comparaison des ventes par pied carré sur plusieurs périodes permet de déterminer si le lancement de nouveaux aménagements de magasins et de stratégies de commercialisation de la Société rend plus productive l'utilisation des actifs existants. Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois pour le secteur Détail. Ce calcul comprend la période pendant laquelle les magasins ont été temporairement fermés. En ce qui concerne Canadian Tire, la superficie consacrée à la vente au détail ne comprend pas le centre de jardinage saisonnier extérieur, les postes de travail dans les centres-autos, ni la superficie des entrepôts et des locaux administratifs. En ce qui concerne SportChek et Mark's, elle comprend les succursales et les magasins franchisés, ainsi que la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.

## 11. Principaux risques et gestion des risques

---

### Aperçu

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la marque et la performance financière de la Société, et/ou sur sa capacité de réaliser ses objectifs stratégiques.

La gestion efficace des risques est une priorité clé pour soutenir la Société dans la réalisation de ses stratégies et de ses objectifs d'affaires. La Société a par conséquent adopté un cadre de gestion des risques d'entreprise (le « cadre de GRE ») aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la surveillance, de l'atténuation et de la communication des principaux risques. Se reporter à la section 2.6 de la notice annuelle de 2023 pour plus d'information sur le cadre de GRE de la Société.

Les principaux risques identifiés à l'aide du cadre de GRE de la Société et les autres risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence sur les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT sont présentés ci-dessous. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou d'autres risques qui ne sont pas considérés comme significatifs à l'heure actuelle pourraient évoluer et avoir une incidence défavorable significative sur la Société dans l'avenir. L'incidence réelle de tout risque pourrait être considérablement différente de ce que nous prévoyons actuellement.

La description de ces risques précise également les stratégies et les mesures de gestion des risques adoptées par la direction. Bien que la Société estime que ces stratégies et ces mesures sont raisonnables pour assurer une gestion efficace des risques dans les limites de son appétence pour le risque, rien ne garantit qu'elles permettront d'atténuer efficacement ceux-ci.

Au moment d'envisager l'achat ou la vente de titres de la Société, les investisseurs et les autres parties intéressées doivent tenir compte de ces facteurs (y compris le fait que les stratégies et les mesures de gestion des risques pourraient ne pas atténuer efficacement ces risques) et d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs d'ordre international, macroéconomiques, propres au secteur ou autres qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance future de la Société.

### 11.1 Principaux risques

La Société évalue régulièrement ses entreprises pour identifier et évaluer les principaux risques (y compris les risques émergents) qui, pris de manière isolée ou combinés à d'autres risques connexes, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la marque et la performance financière de la Société, et/ou sur sa capacité de réaliser ses objectifs stratégiques. Les risques de la Société sont généralement classés comme étant stratégiques, financiers ou opérationnels, mais certains risques peuvent avoir une incidence dans toutes les catégories. La section qui suit présente une description des risques qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société.

#### 11.1.1 Risques stratégiques

La Société est exposée à certains risques stratégiques, y compris les risques décrits ci-dessous.

#### Stratégie

La Société exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui sont très concurrentiels et en constante évolution. Elle établit des stratégies visant à tenir compte des occasions et des risques et à se distinguer de façon positive à cet égard dans le marché. Si la Société n'était pas en mesure de réagir adéquatement aux fluctuations au sein du contexte commercial externe en raison de son inaction, de stratégies inefficaces ou de la mise en œuvre inadéquate des stratégies, la performance financière et la marque de la Société, ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques, pourraient en subir l'incidence négative. Les facteurs défavorables à ces risques peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- les changements dans le paysage concurrentiel des secteurs de la vente au détail, des services bancaires ou de l'immobilier ayant une incidence sur l'attrait de magasiner dans les entreprises de la Société et sur la valeur de ses actifs immobiliers;
- une récession, une dépression économique ou une inflation élevée ayant une incidence sur les dépenses de consommation;
- les changements au contexte politique national ou international ayant une incidence sur les coûts et la disponibilité des articles et des services et la capacité de la Société à faire des affaires;

- les changements dans le comportement d'achat des consommateurs, la démographie ou les conditions météorologiques ayant une incidence sur la pertinence des articles et services offerts par la Société;
- la transition et l'intégration d'acquisitions importantes dans le modèle d'affaires de la Société et sa capacité à réaliser les plans de performance et de croissance attendus;
- le lancement et le maintien d'un portefeuille de marques détenues ayant une incidence sur la capacité d'offrir des produits différenciés et novateurs;
- les changements dans le secteur des programmes de récompenses influant sur la capacité du programme Récompenses Triangle à favoriser l'engagement des clients et à établir des partenariats concurrentiels;
- l'arrivée de nouvelles technologies et tendances ayant une incidence sur les articles, les canaux et les services de la Société;
- les événements sanitaires, comme les pandémies, qui ont une incidence sur les activités et la performance financière de la Société ainsi que les comportements des clients.

#### *Stratégie de gestion des risques :*

La Société évalue régulièrement ses stratégies afin d'être en mesure de réaliser ses aspirations financières. Ces stratégies sont composées d'un certain nombre d'objectifs stratégiques. Au moins chaque trimestre, la Société identifie et évalue les risques externes et internes qui pourraient nuire à l'atteinte des objectifs stratégiques, ce qui comprend le suivi régulier des développements sur les plans de l'économie, de la politique, de la santé, de la démographie, de la géographie et de la concurrence au Canada et dans d'autres pays où la Société exerce ses activités, ainsi que des capacités, de la complémentarité stratégique et d'autres avantages réalisés dans le cadre d'initiatives et d'acquisitions clés. Cette approche vise à assurer la détection rapide et la communication ascendante au sein de la Société des risques importants et à faire en sorte que la direction prenne les mesures appropriées afin de gérer ces risques. En plus de soutenir la mise en œuvre des stratégies, cette approche permet à la direction d'évaluer l'efficacité de ses stratégies en tenant compte des conditions externes et internes, et de proposer des modifications aux objectifs stratégiques qu'elle juge appropriées.

#### **Relations d'affaires clés**

Le modèle d'affaires de la Société repose sur certaines relations d'affaires clés. Ces relations comprennent, entre autres, ses relations avec ses marchands, agents, franchisés, fournisseurs et prestataires de services.

La portée, la complexité, l'importance ou le caractère critique de ces relations d'affaires clés peuvent affecter le service à la clientèle, l'approvisionnement, la livraison des articles et la prestation des services, la sécurité de l'information et la gestion des dépenses. Si la Société ne gérait pas efficacement ces relations, la performance financière et la marque de la Société, ainsi que sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques, pourraient en subir l'incidence négative.

#### *Stratégie de gestion des risques :*

La Société évalue régulièrement les capacités, la complémentarité stratégique et d'autres avantages réalisés des relations d'affaires clés au regard de leur apport à ses stratégies. Les structures de gouvernance, y compris les politiques, les processus, les contrats, les ententes de niveau de service et d'autres activités de gestion, sont en place en vue d'entretenir et de renforcer les relations qui sont essentielles au succès de la Société et qui répondent à ses besoins stratégiques généraux.

Les relations de la Société avec les marchands Canadian Tire sont considérées comme des relations clés. La haute direction de la Société est responsable de la gestion de ces relations, sous la supervision du chef de la direction et du conseil d'administration.

#### **Réputation**

La solidité de la marque de la Société contribue considérablement à la réussite de la Société et elle est maintenue grâce à sa culture, à ses politiques, à ses processus et à ses investissements continus qui renforcent la confiance des parties prenantes et leurs affinités avec la Société. Le maintien et l'accroissement de la valeur de la marque permettent à la Société de croître et de réaliser ses objectifs financiers et ses aspirations stratégiques. La Société reconnaît qu'une saine gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui sont pertinents pour ses activités contribue de façon positive à la réputation de la Société. La réputation de la Société et, par conséquent, sa marque peuvent subir l'incidence négative de divers facteurs, dont certains échappent à son contrôle. Si ces facteurs se concrétisaient, la confiance des parties prenantes dans la Société, la perception de ce que représentent sa marque et sa relation avec les clients et, subséquent, la notoriété de sa marque pourraient en souffrir considérablement. Par conséquent, la situation financière et la marque de la Société, ainsi que sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques, pourraient en subir l'incidence négative.

**Stratégie de gestion des risques :**

Les stratégies de la Société comprennent des plans et des investissements afin de protéger et de rehausser sa réputation. La Société a identifié les enjeux ESG qui sont les plus pertinents pour ses parties prenantes et a investi dans la gestion de ces domaines d'intérêt de façon à ne pas se contenter de respecter les normes réglementaires, mais à les dépasser. Tous les employés doivent gérer les risques qui pourraient avoir une incidence sur la réputation de la Société et, par le fait même, sur la valeur de sa marque au moyen d'un ensemble de cadres de gestion des risques établis. La haute direction est responsable de s'assurer que les employés sont en mesure de reconnaître et de signaler les questions susceptibles de poser un risque pour la réputation. La Société surveille diverses sources afin d'identifier les enjeux qui pourraient nuire à sa réputation et elle a mis en place des processus pour répondre aux enjeux importants. Les codes d'éthique de la Société constituent le fondement des comportements éthiques au sein de la Société, et ils fournissent des directives aux employés, aux sous-traitants, aux fournisseurs et aux administrateurs quant aux valeurs éthiques et aux comportements attendus permettant de maintenir la culture d'intégrité.

**11.1.2 Risques financiers**

Les conditions macroéconomiques sont extrêmement cycliques et volatiles, et elles peuvent avoir une incidence importante sur la capacité de la Société à réaliser les objectifs et les aspirations stratégiques. La Société est exposée à un certain nombre de risques financiers, y compris les risques décrits ci-dessous.

Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée la Société ont trait aux créances sur cartes de crédit de la Banque et à la valeur des instruments financiers (y compris les dérivés et les placements) de la Société utilisés pour gérer l'exposition au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque sur actions, qui sont tous assujettis à la volatilité des marchés financiers. Pour plus d'information sur les instruments financiers de la Société, leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de la juste valeur, se reporter à la note 34 des états financiers consolidés de 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à remplir les obligations liées à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La démarche de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à s'assurer qu'elle disposera des liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance, avec la capacité de faire face à l'incertitude.

Pour une analyse détaillée du risque de liquidité de la Société, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés de 2023.

Risque de change

La Société s'approvisionne en marchandises sur les marchés mondiaux. En 2023, environ 55 pour cent, 23 pour cent et 46 pour cent de la valeur des stocks achetés pour les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, SportChek et Mark's, respectivement, provenait directement de fournisseurs situés à l'extérieur du Canada et était libellée en dollars américains. La majorité des achats d'Helly Hansen proviennent de fournisseurs situés en Asie et sont libellés en dollars américains et en euros. Pour atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change sur les coûts des achats, la Société a établi un programme de gestion du risque de change qui régit la proportion des achats prévus en dollars américains et en euros qui est couverte par la conclusion de dérivés de change. Ce programme vise à fournir une certitude quant à une partie de l'incidence des coûts liés au change pour les achats de marchandises futurs.

Comme la Société a couvert une partie importante de ses achats prévus en dollars américains à court terme, une variation des taux de change n'aura pas d'incidence significative sur cette partie des coûts de tels achats. La Société exécute son programme de couverture de façon continue afin de s'assurer que les variations persistantes des taux sont reflétées dans le coût des achats en monnaies étrangères de la Société sur la durée totale de l'horizon de couverture. Cette façon de faire assure que le coût des achats en monnaies étrangères est aplani relativement au marché des changes, ce qui permet à la Société de différer l'incidence de fluctuations soudaines des taux de change sur les marges et d'avoir le temps d'élaborer des stratégies afin d'atténuer l'incidence d'une variation persistante des taux de change. Certains fournisseurs ont une exposition sous-jacente aux fluctuations du change, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises; le programme de couverture de la Société n'atténue pas ce risque. Bien qu'il soit possible que la Société puisse transférer aux clients les variations des taux de change par l'intermédiaire des prix au détail, une telle décision serait prise en fonction de la concurrence, des conditions du marché et de la conjoncture économique.

**Risque de taux d'intérêt**

La Société peut utiliser des dérivés de taux d'intérêt ou exercer ses options contractuelles de rachat anticipé des billets à moyen terme et des débetures pour gérer le risque de taux d'intérêt. La Société s'est dotée d'une politique qui exige que, sur une base consolidée (en excluant Franchise Trust), au moins 75 pour cent de sa dette consolidée (à court et à long terme) soit à taux d'intérêt fixe plutôt qu'à taux d'intérêt variable.

Le défaut d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces en vue de gérer ces risques financiers pourrait entraîner une insuffisance de capital pour absorber les pertes imprévues ou les diminutions de marges ou les variations de la valeur des actifs, ce qui aurait une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

**Stratégie de gestion des risques :**

La Société a en place une politique de gestion des risques financiers approuvée par le conseil pour la gestion des instruments financiers, des liquidités, du change, des taux d'intérêt et des autres risques financiers. Le trésorier et le chef des finances assurent le respect de cette politique. Se reporter à la section 6.3 du présent rapport de gestion pour plus d'information.

Plus particulièrement, les activités de couverture de la Société sont régies par cette politique. Les opérations de couverture sont effectuées auprès d'institutions financières dont la notation du crédit est élevée, et la Société surveille toute dérogation aux restrictions de sa politique.

**11.1.3 Risques opérationnels**

La Société gère un certain nombre de risques opérationnels, y compris les risques décrits ci-dessous.

**Talents**

Pour soutenir ses stratégies, ses objectifs et ses activités commerciales normales, la Société doit maintenir une main-d'œuvre suffisamment qualifiée, ciblée et engagée. Si la Société ne gérait pas le risque lié à ses talents, sa situation financière, sa marque ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques pourraient en subir l'incidence négative.

**Stratégie de gestion des risques :**

La Société gère le risque lié à ses talents par l'entremise de sa structure organisationnelle, des programmes de recrutement d'employés, des systèmes de planification de la relève, des structures de rémunération, de la formation continue, des programmes de perfectionnement professionnel, des programmes axés sur la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance, de la gestion du changement, de son Code d'éthique et de la gestion du rendement. La Société continue également à adopter des stratégies visant à attirer et à retenir des personnes talentueuses pour soutenir les domaines d'activité où les pénuries de main-d'œuvre et la concurrence accrue pour les talents prévalent.

**Fonctionnalité, résilience et sécurité des technologies**

Les technologies de la Société peuvent avoir une incidence positive ou négative sur ses produits, ses canaux et ses services. Les investissements que la Société choisit de faire dans les technologies peuvent soutenir sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques ou peuvent avoir une incidence négative sur sa situation financière, sa marque ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

**Stratégie de gestion des risques :**

La Société gère ses risques en investissant dans les gens, les processus, les systèmes et les outils, afin de combler ses besoins sur les plans de l'exploitation et de la sécurité et de tirer profit des avancées technologiques sur le marché.

La Société a mis en place des politiques, des processus et des contrôles portant sur les capacités, la performance, la sécurité et la disponibilité, y compris la reprise après sinistre des systèmes, de l'infrastructure et des données.

La Société surveille et analyse régulièrement ses besoins et sa performance en matière de technologie afin d'assurer l'efficacité de ses investissements et d'établir ses priorités en matière d'investissement. La Société continue d'améliorer ses plateformes numériques afin de répondre efficacement à la demande accrue des clients pour le commerce en ligne et de rehausser l'expérience client et l'expérience de commerce électronique des marchands. Les améliorations des TI liées à l'infrastructure réseau, aux appareils, à la sécurité et à la gestion des incidents soutiennent le modèle de travail hybride de la Société.

## **Cyberespace**

La Société dépend de systèmes de TI dans tous ses secteurs d'activités. Les systèmes de TI de la Société sont exposés à des cybermenaces mondiales qui gagnent en fréquence et en sophistication, y compris les attaques par rançongiciel. Les méthodes utilisées pour obtenir des accès non autorisés, pour interrompre ou détériorer le service ou pour saboter les systèmes sont en constante évolution. Une fuite d'information sensible ou une perturbation des systèmes pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

### *Stratégie de gestion des risques :*

La Société a mis en place des politiques, des processus et des contrôles portant sur les capacités, la performance, la sécurité et la disponibilité, y compris la reprise après sinistre des systèmes, de l'infrastructure et des données. Des protocoles de sécurité et des politiques en matière de sécurité de l'information visent la conformité avec les normes de sécurité de l'information, notamment les renseignements appartenant aux clients et aux employés de la Société. La Société surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer le cyberrisque dans le cadre de ses programmes dans l'ensemble de l'entreprise. Compte tenu des risques accrus, la Société a mis en œuvre des mesures de sécurité additionnelles en ce qui a trait à la formation des employés, à la surveillance et aux tests, à la protection des systèmes, aux plans de continuité des activités et aux plans d'urgence.

## **Données et informations**

Dans le cours normal des activités, la Société recueille et conserve des données sensibles, notamment les renseignements personnels de ses clients et de ses employés, des renseignements sur ses partenaires d'affaires et des renseignements internes. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sont cruciales pour les activités commerciales et les stratégies. Le modèle de travail hybride a accru l'importance de la sécurité et de la confidentialité des données et des informations.

Le manque d'intégrité et de fiabilité de l'information utilisée pour la prise de décision, ou encore la perte, la divulgation inappropriée ou l'appropriation illicite d'information sensible pourraient avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

### *Stratégie de gestion des risques :*

La Société a mis en place des politiques, des processus et des contrôles qui sont conçus pour gérer et protéger les renseignements de ses clients et de ses employés et les renseignements internes durant leur cycle de vie. La Société continue d'accroître sa capacité à gérer le risque lié à l'information parallèlement à ses programmes de gestion du cyberrisque. La Société surveille et applique ses pratiques soutenant la sécurité, le respect de la vie privée et la confidentialité des données et des renseignements sensibles.

## **Activités**

La Société exerce des activités complexes et diversifiées dans ses unités commerciales et secteurs fonctionnels. Les sources de risque opérationnel comprennent, entre autres, le marchandisage, la chaîne d'approvisionnement, les réseaux de magasins, la gestion et l'aménagement de biens, les Services Financiers, les interruptions des activités, les exigences réglementaires et la dépendance aux technologies.

Le risque lié aux activités constitue le risque de perte potentielle découlant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'interactions humaines ou d'événements externes (comme les événements liés à la santé publique ou aux conditions météorologiques). La concrétisation de ce risque pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, de même que sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

### *Stratégie de gestion des risques :*

Il incombe à la direction de chacune des enseignes et fonctions de la Société de veiller à ce que les politiques, les processus et les procédures soient conçus adéquatement et fonctionnent efficacement, en vue d'appuyer les objectifs stratégiques et les objectifs de performance de la Société, la disponibilité des services et la conformité aux règlements de l'enseigne qu'elle exploite ou dirige. Pour assurer la continuité des activités et des services, la Société a déterminé les processus essentiels et élaboré des plans de continuité des activités pour gérer les perturbations majeures et rétablir les activités.

La section 11.2 présente plus d'information sur l'exposition de la Société aux risques de chacun des secteurs d'activité.



### **Présentation de l'information financière**

Les sociétés ouvertes comme la Société sont exposées au risque lié au retraitement et à la nouvelle publication des états financiers, qui peut résulter :

- de la non-conformité avec les normes régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière et avec les règlements en matière de valeurs mobilières relatifs à la présentation de l'information financière;
- d'activités frauduleuses ou du défaut de maintenir un système de contrôles internes efficaces;
- de l'explication inadéquate de la performance opérationnelle, de la situation financière et des perspectives de la Société.

La concrétisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait entraîner des problèmes en ce qui a trait à la réglementation ou avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

#### *Stratégie de gestion des risques :*

Les contrôles internes, qui comprennent les politiques, les processus et les procédures, fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers et d'autres documents d'information. Ces contrôles permettent de faire le suivi des modifications apportées aux règles et aux normes régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière et de prendre toute mesure nécessaire. Se reporter à la section 12 pour plus de détails.

### **Crédit**

Le risque de crédit de la Société correspond au risque qu'un client ou une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque, des interactions de la Société avec son réseau de marchands et de franchisés et des instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après.

#### Risque de crédit à la consommation

En accordant des cartes de crédit, la Société assume certains risques quant à la capacité et à la volonté des clients de la Banque de rembourser leur prêt.

#### Risque lié aux marchands, aux franchisés et aux clients de commerce de gros

Le risque de crédit lié aux débiteurs découle principalement des marchands, des franchisés et des clients de commerce de gros. En outre, la Société est tenue de rehausser le crédit de Franchise Trust au moyen de lettres de garantie émises par des institutions financières affichant une excellente cote de solvabilité et garanties par la Société afin d'obtenir une notation du crédit équivalente à la notation « AAA » requise pour le financement du portefeuille de prêts aux marchands, et elle peut également fournir des garanties portant sur des ententes d'emprunt auprès de banques tierces ou des accords de rachat de stocks de marchandises dans le cadre de ses programmes de financement bancaire offerts à certains marchands et franchisés.

#### Risque lié aux contreparties à un instrument financier

La politique de gestion des risques financiers de la Société vise la gestion du risque de crédit lié aux contreparties, relativement aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société gère son exposition au risque de crédit lié aux contreparties en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières et d'autres contreparties affichant une bonne cote de solvabilité, de même qu'en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices qui reçoivent des notations d'au moins deux agences de notation et qui ont une notation du crédit minimale (s'ils ont deux notations) ou médiane (s'ils ont trois notations ou plus) de « A (faible) » ou d'une catégorie équivalente ou meilleure et des émetteurs de titres adossés à des créances qui reçoivent des notations d'au moins deux agences de notation et qui ont une notation du crédit minimale équivalente à « AAA ».

Le défaut de gérer efficacement ce risque pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

#### *Stratégie de gestion des risques :*

Des politiques, des processus et des contrôles approuvés par le conseil sont employés pour gérer et atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit et font l'objet d'une surveillance pour s'assurer de leur respect des limites établies.

Se reporter à la section 11.2.2 pour plus de renseignements sur l'exposition au risque de crédit à la consommation de la Société et sur les stratégies de gestion des risques de la Banque.

Pour plus d'information sur l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, en plus des montants présentés dans les bilans consolidés, se reporter à la note 5.3.2 des états financiers consolidés de 2023.

Pour plus d'information sur la correction de valeur pour perte de valeur des créances sur prêts, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de 2023.

### **Questions juridiques, réglementation et litiges**

La Société fait l'objet, ou pourrait faire l'objet, de réclamations, de litiges ou de poursuites judiciaires ou faire face à des questions liées à la conformité aux règlements survenant dans le cours normal des activités, notamment en ce qui a trait à l'utilisation et à la protection des renseignements personnels et sensibles des clients. L'issue d'un litige ne peut être prédite ni garantie. Les décisions défavorables pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. Des lois et des règlements additionnels (y compris des initiatives liées aux changements climatiques) pourraient être adoptés ou mis en œuvre, ce qui pourrait imposer des contraintes additionnelles aux activités de la Société, et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Le risque lié à la réglementation s'entend du risque que les activités, le bénéfice, le capital, les relations avec les organismes de réglementation et la marque ou la réputation de la Société subissent l'incidence négative du défaut de se conformer ou de s'adapter à la réglementation actuelle et en évolution ou aux attentes en matière de réglementation.

#### *Stratégie de gestion des risques :*

Diverses politiques, divers processus et divers contrôles approuvés par le conseil tiennent compte des exigences relatives à la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques réglementaires applicables. Une équipe de professionnels du droit aide les employés à atténuer et à gérer les risques liés aux réclamations et aux réclamations potentielles, aux litiges et aux poursuites judiciaires. Le service de la conformité juridique de la Société veille à ce que l'organisation respecte les lois et formule des lignes directrices à son intention, et est responsable du développement et de la maintenance d'un système de gestion de la conformité avec la réglementation. Parmi les activités ayant pour but d'aider la Société à adhérer aux normes à cet égard, mentionnons la communication des exigences réglementaires, la prestation de conseils, de même que des activités de formation, de mise à l'essai et de surveillance. Elles comprennent également la présentation des déficiences en matière de contrôles, ainsi que leur signalement à la haute direction.

## **11.2 Risques des secteurs d'activités**

### **11.2.1 Risques d'entreprise du secteur Détail**

Dans le cours normal des activités, le secteur Détail est exposé à un certain nombre de risques pouvant éventuellement nuire à sa performance opérationnelle, y compris les risques décrits ci-dessous.

#### ***Risque lié à la saisonnalité***

Le Groupe détail Canadian Tire génère une part importante de ses produits de la vente d'articles saisonniers, qui peut subir l'incidence des variations des conditions météorologiques. Dans la mesure du possible, le Groupe détail Canadian Tire gère ce risque grâce à un éventail de produits variés, à une gestion proactive des assortiments et à des pratiques efficaces en matière d'approvisionnement et de gestion des stocks, ainsi qu'au développement de produits et d'offres qui stimule la demande des clients pour des articles non saisonniers et offerts tout au long de l'année, qui ne sont pas touchés directement par les conditions météorologiques.

Les activités de Mark's fluctuent en fonction des saisons, le quatrième trimestre générant d'ordinaire la plus grande part des ventes et du bénéfice annuel. Les rapports détaillés des ventes et les modules de planification des marchandises aident Mark's à gérer les risques et les incertitudes liés aux conditions météorologiques inhabituelles de même qu'au comportement des consommateurs pendant l'importante saison hivernale; toutefois, ils ne peuvent éliminer entièrement ces risques puisque certaines commandes de marchandises, particulièrement une grande partie de celles provenant d'outre-mer, doivent être passées bien avant que la saison ne soit amorcée.

SportChek subit l'incidence des tendances saisonnières qui caractérisent généralement l'industrie des vêtements, des chaussures et des biens durables. SportChek tente de réduire l'incidence de la saisonnalité des activités en modifiant la composition de ses marchandises à certains moments de l'année afin de refléter la demande des consommateurs.

### ***Comportement des consommateurs et habitudes de magasinage en évolution***

La Société continue de s'adapter aux changements du comportement des consommateurs, en particulier l'augmentation du magasinage en ligne. L'incapacité à offrir des plateformes numériques attrayantes, conviviales et sécurisées qui répondent aux attentes changeantes des consommateurs en ligne pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Société, désavantager la Société par rapport à la concurrence ou avoir une incidence négative sur les activités. Afin de gérer ce risque, la Société surveille le contexte concurrentiel, les nouveautés numériques et les tendances de commerce électronique pour s'assurer que ses initiatives stratégiques sont conçues de façon à maintenir le positionnement concurrentiel et à demeurer pertinentes.

### ***Risque lié à la chaîne d'approvisionnement***

Une proportion considérable de l'assortiment d'articles de la Société provient de fournisseurs étrangers, ce qui étend la chaîne d'approvisionnement et accroît le délai entre le point de commande et le point de livraison. Le Groupe détail Canadian Tire, Mark's et SportChek ont recours à des ressources internes et à des prestataires de services logistiques pour gérer la circulation des marchandises acquises à l'étranger auprès des fournisseurs vers les centres de distribution et les magasins de détail de la Société. Par conséquent, la Société pourrait être touchée par une interruption de la chaîne d'approvisionnement découlant d'une défaillance de la part des fournisseurs étrangers, des pandémies, des événements météorologiques extrêmes, des risques géopolitiques, des pénuries de matières premières et de composantes, des conflits de travail ou un manque de capacités aux ports ainsi que de risques relatifs à des retards ou à des pertes de marchandises en transit. Afin de gérer ces risques, la Société utilise des systèmes avancés de suivi et des outils de visibilité, choisit avec soin ses fournisseurs et établit de bonnes pratiques d'approvisionnement, entretient des liens solides avec les sociétés de transport et les autorités portuaires et autres autorités en matière d'expédition et se dote de contrats d'assurance maritime. Les relations stratégiques clés avec les fournisseurs et la capacité d'utiliser les stocks d'autres enseignes de détail ont contribué à la capacité de la Société à répondre à la demande des clients au cours du trimestre.

### ***Risque lié à l'approvisionnement responsable***

Si la condition inacceptable de certains articles n'est découverte qu'après leur vente, la confiance des clients à leur égard pourrait être minée, ou la Société pourrait devoir gérer un rappel, ce qui pourrait se répercuter sur ses résultats d'exploitation et ses activités, sa réputation et sa marque. En outre, les articles sont approvisionnés dans des usines situées dans des pays en voie de développement où les conditions de travail et les lois du travail retiennent beaucoup l'attention du public, ce qui pose un risque accru quant à la réputation et à la marque de la Société. Afin de gérer ces risques, la Société travaille de concert avec ses fournisseurs pour s'assurer que les articles sont approvisionnés, fabriqués et transportés selon les normes établies dans le Code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs. La Société utilise également la méthodologie d'audit des usines de la Business Social Compliance Initiative pour évaluer les pratiques d'embauche et d'emploi, ainsi que les normes de santé et de sécurité de ses fournisseurs étrangers.

### ***Risque environnemental***

Les risques environnementaux liés à la transition mondiale vers une économie carboneutre et les répercussions physiques des changements climatiques ont une incidence sur la Société. La Société surveille ces risques et continue d'élaborer des stratégies et des plans à cet égard. Le risque environnemental auquel la Société est exposée se rapporte également au stockage, à la manutention et au recyclage de certaines matières. La Société a établi et suit des politiques et des pratiques exhaustives en matière de responsabilité environnementale afin d'éviter des répercussions négatives sur l'environnement, de se conformer aux lois sur la protection de l'environnement et de protéger la réputation de la Société. Elle respecte les exigences en matière de gestion environnementale applicables et prend les mesures nécessaires pour gérer la fin de vie des produits conformément à ces exigences. Le programme de conformité aux règlements de la Société comprend des études d'impact environnemental et la remise en état de sites contaminés, au besoin, en plus d'une couverture d'assurance en matière d'environnement.

### ***Risque lié aux prix des marchandises et risque d'interruption***

Les fluctuations du prix du pétrole peuvent avoir une incidence sur la performance opérationnelle de la Division pétrolière. Le prix de gros de l'essence est assujéti aux conditions de l'offre et de la demande du pétrole à l'échelle mondiale, aux politiques intérieures et étrangères, aux spéculations sur les marchandises, à la conjoncture économique mondiale et aux interruptions possibles de la chaîne d'approvisionnement par suite de catastrophes naturelles et de celles causées par l'humain ou des événements liés à la santé publique comme des pandémies. Pour gérer ce risque, la Division pétrolière contrôle rigoureusement ses coûts d'exploitation et conclut des ententes d'achat d'essence à long terme avec des grossistes d'essence intégrés. La Division pétrolière accroît également sa rentabilité grâce à une stratégie exhaustive de marketing conjoint avec d'autres enseignes de détail et aux activités connexes dégagant des marges plus élevées, comme les ventes dans les dépanneurs et les lave-autos.

### ***Risque lié à l'obsolescence du marché***

Tous les détaillants de vêtements sont exposés aux préférences sans cesse changeantes des consommateurs en matière de mode. SportChek et Mark's gèrent ce risque en s'assurant de positionner leur marque, d'observer les préférences des consommateurs, de prévoir la demande et d'apporter un soin particulier au choix des marchandises et au processus de développement des articles chez Mark's. SportChek offre un vaste assortiment d'articles de marques reconnues et de marques privées sous diverses enseignes et s'est associée à des fournisseurs nationaux de marques réputées qui améliorent constamment leurs assortiments pour tenir compte des préférences des clients. SportChek a en outre recours à diverses pratiques de gestion des stocks, notamment certaines ententes avec des fournisseurs pour gérer les articles non vendus et pour offrir des réductions de prix en dollars afin de compenser la détérioration de la marge résultant de la liquidation de stocks désuets. Mark's cible particulièrement les consommateurs à la recherche de vêtements tout-aller durables de tous les jours, ce qui lui permet d'être moins exposée aux variations des tendances que les détaillants ciblant les vêtements et les accessoires à la dernière mode. La catégorie des vêtements de travail de Mark's est exposée aux fluctuations des secteurs des ressources et de la construction.

## **11.2.2 Risques d'entreprise du secteur Services Financiers**

Dans le cours normal des activités, le secteur Services Financiers est exposé à des risques pouvant éventuellement nuire à sa performance opérationnelle, y compris les risques décrits ci-dessous.

### ***Risque de crédit à la consommation***

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière résultant de l'incapacité d'un client, pour quelque raison que ce soit, à respecter intégralement ses obligations financières contractuelles à l'égard des Services Financiers et découle principalement des créances sur prêts de la Société. Les Services Financiers gèrent le risque de crédit découlant de leurs activités par les moyens suivants :

- Ils tiennent à jour des politiques, des processus et des contrôles de gestion du risque de crédit.
- Ils ont recours à des modèles évolués de notation dans le but d'effectuer un suivi constant de la solvabilité de leurs clients.
- Ils font appel à la technologie la plus récente pour prendre des décisions avisées pour chacun des comptes de manière à réduire le risque de crédit.
- Ils ont adopté une technologie visant à améliorer l'efficacité du processus de recouvrement.
- Ils suivent de près le contexte macroéconomique, particulièrement en ce qui a trait aux niveaux de la dette à la consommation, aux taux d'intérêt, à la situation de l'emploi et aux niveaux des revenus.

### ***Risque de liquidité et de financement***

Le risque de liquidité et de financement s'entend du risque que les Services Financiers ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations de financement ou d'obtenir du financement à un coût raisonnable. Les Services Financiers gèrent ce risque en maintenant des sources de financement diversifiées, qui comprennent la titrisation de créances, des certificats de placement garanti émis par l'entremise de courtiers, des dépôts de détail et des marges de crédit bancaire engagées. Ce risque est également atténué par le maintien d'un ensemble de titres négociables de haute qualité qui peuvent être utilisés comme source de liquidités en cas de crise à court terme. La Banque Scotia a consenti à la BCT une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de 400,0 millions de dollars et une facilité d'achat de billets de 700,0 millions pour l'achat de billets de premier rang et subordonnés émis par GCCT, expirant toutes deux en avril 2025. Certaines mesures réglementaires sont surveillées, comme le ratio de couverture par les liquidités et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Pour plus d'information sur les sources de financement des Services Financiers, se reporter à la section 6.5.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt reflète la sensibilité financière des Services Financiers aux fluctuations des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt peut se traduire par des effets favorables ou défavorables selon la nature de cette exposition, ainsi que de la direction et de la volatilité des fluctuations des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt est influencée par la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs, et pourrait influencer sur la performance en termes de produits d'intérêts nets ou de valeur économique nette. Une portion importante de la capitalisation est à taux fixe, ce qui réduit le risque de taux d'intérêt. Une variation de un pour cent des taux d'intérêt n'a pas d'incidence importante sur les produits d'intérêts nets ni sur la valeur économique nette. Les Services Financiers ont également recours à des couvertures de taux d'intérêt pour gérer leur exposition aux hausses futures des taux d'intérêt.

**Risque lié à la réglementation**

Le risque lié à la réglementation s'entend du risque que les activités, le bénéfice ou le capital, les relations avec les organismes de réglementation ou la réputation de l'entreprise subissent l'incidence négative du défaut de se conformer ou de s'adapter à la réglementation actuelle et en évolution ou aux attentes en matière de réglementation. Le service de la conformité de la Banque est responsable du développement et de la maintenance d'un système de gestion de la conformité avec la réglementation. Parmi les activités ayant pour but d'aider le secteur Services Financiers à adhérer aux normes à cet égard, mentionnons la communication des exigences réglementaires, la prestation de conseils, de même que des activités de formation, de mise à l'essai et de surveillance et le signalement des déficiences en matière de contrôles à la haute direction.

**11.2.3 Risques d'entreprise du secteur CT REIT**

Dans le cours normal des activités, le secteur CT REIT est exposé à un certain nombre de risques pouvant éventuellement nuire à sa performance opérationnelle, y compris les risques décrits ci-dessous. Se reporter à la section 4 de la notice annuelle de CT REIT et à la section 12, Gestion des risques d'entreprise, du rapport de gestion de CT REIT pour la période close le 31 décembre 2023, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent rapport de gestion, pour une analyse des risques qui ont une incidence sur les activités de CT REIT.

**Contexte économique externe**

CT REIT est exposée aux risques découlant des fluctuations ou des changements fondamentaux dans le contexte commercial externe, ce qui peut comprendre les changements de la conjoncture économique actuelle et future, la stabilité économique des marchés locaux, la concentration géographique et sectorielle, les comportements de magasinage au détail et les habitudes des consommateurs, ainsi que la concurrence accrue parmi les investisseurs, les promoteurs, les propriétaires et les exploitants d'immeubles semblables.

**Relations d'affaires clés**

La relation de CT REIT avec son porteur de parts majoritaire, la Société, est cruciale pour sa stratégie d'affaires. Les principaux facteurs au cœur de cette relation comprennent les situations où les intérêts de la Société et de CT REIT entrent en conflit, y compris le fait que les produits de CT REIT sont tributaires de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations de locataire et à renouveler ses contrats de location, la concentration des locataires, la dépendance à l'égard des services d'employés clés, y compris certains employés de la Société, ainsi que les renouvellements de contrat de location et les hausses de loyer de la Société.

**Aspects financiers**

Les risques associés aux conditions macroéconomiques, qui sont extrêmement cycliques et volatiles, pourraient avoir une incidence importante sur CT REIT. Parmi ces risques, nommons les variations des taux d'intérêt, la disponibilité de capital, les risques liés au prix des parts et le niveau de levier financier de CT REIT.

**Conformité en matière juridique et réglementaire**

Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux changements aux lois et aux règlements applicables aux activités de CT REIT pourrait avoir des répercussions négatives, y compris en ce qui concerne les risques liés à l'impôt, les risques liés à la réglementation et les risques liés à l'environnement.

### **Activités**

CT REIT est assujettie au risque qu'une perte directe ou indirecte des capacités d'exploitation se produise en raison de risques liés aux immeubles, aux projets d'aménagement, de réaménagement et de rénovation, aux catastrophes, aux événements liés à la santé publique comme les pandémies, aux cyberincidents, aux changements climatiques, à la planification inefficace de la continuité des activités et des situations d'urgence, et aux pénuries de talents.

### **Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)**

Il incombe à CT REIT de comprendre, de gérer et d'atténuer les risques liés aux facteurs ESG qui découlent de ses décisions stratégiques. Ces risques liés aux facteurs ESG pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière de la FPI et sur sa capacité à réaliser ses objectifs et ses aspirations stratégiques.

## 12. Contrôles et procédures internes

---

### 12.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir un système de contrôles et de procédures à l'égard de la communication au public de l'information financière et des autres éléments d'information de la Société. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information importante pertinente est rassemblée et présentée à la haute direction en temps utile, notamment au chef de la direction et au chef des finances, de sorte qu'elle peut prendre des décisions appropriées concernant la communication de l'information au public.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), une évaluation du caractère adéquat de la conception (trimestriellement) et de l'efficacité du fonctionnement (annuellement) des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, au 30 décembre 2023. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et des procédures de communication de l'information étaient efficaces au 30 décembre 2023.

### 12.2 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est également responsable de la mise en place et du maintien d'un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication de l'information financière conformément aux normes IFRS.

Tous les systèmes de contrôle interne, peu importe la qualité de leur conception, comportent des limites inhérentes. Par conséquent, ces systèmes, qui n'en sont pas moins jugés efficaces, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable relativement à la préparation et à la présentation des états financiers, et pourraient ne pas permettre de prévenir ou de détecter certaines anomalies.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109, la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation du caractère adéquat de la conception (trimestriellement) et de l'efficacité du fonctionnement (annuellement) du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société à l'aide du cadre *Internal Control – Integrated Framework* (2013) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 30 décembre 2023.

### 12.3 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre et de l'exercice clos le 30 décembre 2023, il n'y a eu aucun changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## 13. Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

La Société a intégré les facteurs ESG directement dans sa stratégie d'entreprise, car ils sont essentiels à la concrétisation de la raison d'être de sa marque, à la réalisation de ses aspirations financières et à l'amélioration du contexte environnemental et social pour les Canadiens. La Société a cerné les 12 sujets prioritaires en matière d'ESG qui s'avèrent les plus pertinents pour l'entreprise et ses parties prenantes, et les a organisés selon les quatre piliers suivants :

### Sujets prioritaires de la Société en matière d'ESG

| Environnement  | Personnes et communauté              | Approvisionnement responsable                    | Gouvernance                             |
|--|--------------------------------------|--|---|
| Changements climatiques  | Talent et culture                    | Gestion durable de la chaîne d'approvisionnement | Gouvernance d'entreprise                |
| Économie circulaire : emballage, déchets d'articles et déchets opérationnels | Diversité, inclusion et appartenance | Droits de la personne et responsabilité sociale  | Éthique professionnelle                 |
|  | Incidence sur les communautés        | Sécurité et qualité des articles                 | Confidentialité et sécurité des données |

Les dirigeants de la Société élaborent et mettent en œuvre des stratégies pour chacun de ces sujets conformément à la stratégie globale en matière d'ESG. La Société a fait des progrès dans l'exécution de son programme en matière d'ESG grâce à des initiatives visant à réduire la consommation d'énergie, à améliorer le réacheminement des déchets et à augmenter l'utilisation de matériaux recyclés et plus durables dans ses articles. S'alignant sur les efforts déployés à l'échelle mondiale et au Canada pour lutter contre les changements climatiques, la Société s'est également fixée pour objectif de réduire de 40 pour cent ses émissions de gaz à effet de serre de niveaux 1 et 2 d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020, y compris les émissions des magasins Canadian Tire exploités par des marchands.

Pour plus d'information sur l'approche de la Société en matière d'ESG, se reporter à la section 2.8 de la notice annuelle de 2023. Le rapport ESG de la Société, qui comprend un supplément sur les données climatiques, est accessible à l'adresse suivante : <https://corp.canadiantire.ca/French/esg/default.aspx>. Ces rapports ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

## 14. Informations prospectives et autres communications aux investisseurs

### Mise en garde relative aux informations prospectives

Le présent document contient des informations qui peuvent constituer des informations prospectives et qui reflètent les attentes actuelles de la direction quant à diverses questions, comme la performance financière et les résultats d'exploitation futurs de la Société. Les informations prospectives décrites ou intégrées par renvoi dans le présent document comprennent, sans s'y limiter, l'information concernant les éléments suivants :

- les dépenses d'investissement liées à l'exploitation de la Société pour l'exercice 2024, aux sections [4](#) et [6.4.1](#);
- l'intention de la Société quant au rachat de ses actions sans droit de vote de catégorie A au cours de l'exercice 2024, aux sections [4](#) et [7.1](#);
- les économies annualisées prévues découlant des réductions de l'effectif en équivalent temps plein de la Société, aux sections [4](#) et [5.1.1](#).

Les informations prospectives fournissent des indications sur les attentes et les projets actuels de la direction et permettent aux investisseurs et aux autres lecteurs de mieux comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et le contexte opérationnel anticipés de la Société. Les lecteurs sont prévenus que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Certaines autres informations, outre l'information historique figurant dans le présent document, peuvent constituer des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, l'information ayant trait aux attentes actuelles de la direction en ce qui concerne les résultats et les perspectives possibles ou hypothétiques, les objectifs et priorités stratégiques de la Société, ses actions et leurs résultats, de même que les perspectives économiques et commerciales pour la Société. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, signalées par des mots tels que « pouvoir », « supposer », « avoir l'intention de »,



« croire », « estimer », « planifier », « perspective », « prévision », « anticiper », « aspirer », « prévoir », « continuer », « en cours » ou la forme négative de ces mots ou par des variantes similaires. Les informations prospectives reposent sur des hypothèses posées, des analyses ou des estimations faites et des avis et des opinions donnés par la direction à la lumière de son expérience et selon sa perception des tendances, de la situation actuelle et des faits futurs prévus ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime appropriés et raisonnables à la date à laquelle cette information est communiquée.

Par leur nature, les informations prospectives exigent que la direction pose des hypothèses et soit assujettie à des facteurs de risque et à des incertitudes intrinsèques, ce qui pourrait faire en sorte que les hypothèses, les analyses, les estimations, les avis et les opinions de la direction soient incorrects et que les attentes et les plans de la Société ne se réalisent pas. Les hypothèses importantes et les avis de la direction comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique future et ses effets sur l'inflation, les dépenses de consommation, les taux d'intérêt et les taux de change, les conditions actuelles et futures en matière de concurrence et la position de la Société dans le contexte concurrentiel, les économies de coût et les gains d'efficacité opérationnelle anticipés, de même que les avantages prévus des initiatives stratégiques et autres, la disponibilité de liquidités suffisantes, ainsi que la possibilité que les risques ne se concrétisent pas ou ne puissent être atténués. D'autres hypothèses ont trait aux attentes de la direction à l'égard des investissements stratégiques et des dépenses d'investissement liées à l'exploitation de la Société et comprennent : a) l'absence de modification significative des priorités stratégiques et des priorités de répartition du capital de la Société; b) l'absence de modification significative des perspectives en matière de bénéfice et du levier financier de la Société; c) l'absence de changement important dans l'environnement de détail ou dans l'environnement réglementaire; d) la disponibilité continue de talents qualifiés et des matières premières pour mettre en œuvre les programmes d'investissement; e) la poursuite des investissements dans les activités afin de générer une croissance interne et dans des projets et des initiatives en vue d'améliorer la productivité des actifs. Bien que la Société estime que les informations prospectives présentées dans ce document reposent sur des renseignements, des hypothèses et des avis qui sont actuels, raisonnables et complets, de telles informations sont nécessairement assujetties à un certain nombre de facteurs commerciaux, économiques et concurrentiels, et à d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes et des plans de la direction qui y sont exprimés. Certains de ces facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société et dont elle peut difficilement prédire les répercussions, mais qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent des résultats présentés dans les informations prospectives, comprennent : a) le risque de crédit, le risque de marché, le risque de change, les risques opérationnels, le risque de liquidité et le risque de financement, y compris les changements de la conjoncture et les variations des taux d'intérêt et des taux d'imposition; b) la capacité de la Société à attirer et à conserver des dirigeants et des employés pour toutes ses entreprises, des marchands, des détaillants de la Division pétrolière, ainsi que des franchisés Mark's et SportChek de grande qualité, ainsi que les ententes financières de la Société avec eux; c) la croissance de certaines activités et de certains secteurs du marché et la volonté des clients d'effectuer leurs achats dans les magasins de la Société ou de se procurer des articles de ses marques détenues et ses produits et services financiers; d) les marges et les ventes de la Société et celles de ses concurrents; e) les préférences et les attentes changeantes des consommateurs envers le commerce électronique, la vente au détail en ligne, les programmes de fidélisation de la clientèle et l'arrivée de nouvelles technologies; f) les risques géopolitiques et d'autres faits nouveaux, notamment les changements concernant ou touchant les questions économiques et commerciales ainsi que l'écllosion de contagions et de maladies pandémiques; g) les risques et les incertitudes liés à la gestion de l'information, aux technologies, aux cybermenaces, aux violations des données et de la confidentialité, à la gestion et à l'aménagement de biens, aux risques liés à l'environnement, aux enjeux sociaux, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la sécurité des produits, à la concurrence, à la saisonnalité, aux conditions météorologiques, aux changements climatiques, aux prix des marchandises et à la continuité des activités; h) les relations de la Société avec les marchands, les franchisés, les fournisseurs, les fabricants, les partenaires et les autres tiers; i) les modifications aux lois, aux règles, aux règlements et aux politiques applicables aux activités de la Société; j) le risque d'atteinte à la réputation et à la marque de la Société; k) le coût de l'expansion du réseau de magasins et des conversions; l) la structure du capital, la stratégie de financement, le programme de contrôle des coûts et le cours des actions de la Société; m) la capacité de la Société à obtenir toutes les approbations réglementaires requises; n) la capacité de la Société à conclure toute acquisition ou tout dessaisissement proposé et le calendrier prévu de telles opérations; o) la capacité de la Société à réaliser les avantages et les synergies attendus de ses acquisitions et de ses investissements ou de ses dessaisissements; et p) le calendrier et les résultats de l'examen des solutions stratégiques pour les activités des Services Financiers de la Société. D'autres facteurs de risque ont trait aux attentes de la direction à l'égard des investissements stratégiques et des dépenses d'investissement liées à l'exploitation de la Société et comprennent : a) l'imposition de restrictions économiques généralisées, des limites dans la construction ou des retards dans la chaîne

d'approvisionnement résultant, entre autres, d'une résurgence de la pandémie mondiale; b) les pénuries de matières premières ou de main-d'œuvre qualifiée nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'investissement; c) l'inflation des coûts plus élevée que prévu pour les matériaux, l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'investissement; et d) la capacité organisationnelle de mettre en œuvre les programmes d'investissement. La Société signale que la liste de facteurs de risque et d'hypothèses importants qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Société. Les investisseurs et les autres lecteurs sont priés de tenir compte des risques, des incertitudes, des facteurs et des hypothèses susmentionnés au moment d'évaluer les informations prospectives et sont prévenus de ne pas se fier indûment à celles-ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque, les incertitudes et les hypothèses importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent significativement des prévisions, des projections, des attentes ou des conclusions, se reporter à la section 11 (Principaux risques et gestion des risques) du présent rapport de gestion, et à toutes les sous-sections qui s'y rapportent. Se reporter aux autres documents publics déposés par la Société, qui sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>, et à l'adresse <https://investors.canadiantire.ca/French/investisseurs/default.aspx>.

Les informations prospectives présentées dans ce document reflètent certains facteurs et hypothèses à la date des présentes. Elles ne tiennent pas compte de l'incidence des transactions, des éléments non récurrents, ni des autres éléments inhabituels annoncés ou survenus après la date de présentation de l'information sur les activités de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour quelque information prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut formuler à l'occasion ou qui peut être formulée en son nom, pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour un autre motif, sous réserve des exigences des lois sur les valeurs mobilières en vigueur.

L'information disponible sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport de gestion ou pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie de ce rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion. Les références à des sites Web ne constituent pas des hyperliens et ne sont faites qu'à titre d'information, et à aucune autre fin.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles <sup>MD</sup> ou <sup>MC</sup>.

## **Engagement en matière de présentation de l'information à fournir et de communication aux investisseurs**

La Société s'efforce de respecter des normes élevées en matière de présentation de l'information à fournir et de communication aux investisseurs, et ses méthodes de publication de l'information financière ont été reconnues comme exemplaires. Reflet de l'engagement de la Société à fournir une information intégrale et transparente, la section Investisseurs du site Web de la Société, à l'adresse <https://investors.canadiantire.ca/French/investisseurs/default.aspx>, fournit toute l'information pertinente pour les investisseurs, notamment les documents suivants :

- les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires;
- les communiqués de presse trimestriels sur les résultats, les fiches d'information et d'autres documents, y compris les transcriptions des conférences téléphoniques et les webdiffusions (archivées pendant un an);
- de l'information supplémentaire comme les présentations et les vidéos à l'intention des investisseurs;
- la notice annuelle;
- la circulaire d'information de la direction;
- l'information aux détenteurs de titres d'emprunt;
- la démarche de la Société en matière de gouvernance d'entreprise.

Le rapport aux actionnaires, la notice annuelle, la circulaire d'information de la direction et les états financiers trimestriels et les rapports de gestion de la Société sont également disponibles à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>.

Pour communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [investor.relations@cantire.com](mailto:investor.relations@cantire.com).

## **15. Parties liées**

---

Martha Billes et Owen Billes sont ensemble les propriétaires véritables; ils contrôlent ou ils dirigent environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles qu'elles sont définies par les normes IFRS, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le 14 février 2024

***LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE***

***ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS***

**Pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022**

# Index des états financiers consolidés et notes annexes

|   |            |  |            |
|---|------------|--|------------|
| <b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR<br/>LES ÉTATS FINANCIERS</b> | <b>76</b>  | Note 13. Immobilisations corporelles                             | <b>119</b> |
|   |            | Note 14. Contrats de location                                    | <b>120</b> |
|   |            | Note 15. Filiales  | <b>122</b> |
| <b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>                            | <b>77</b>  | Note 16. Impôt sur le résultat                                   | <b>124</b> |
|   |            | Note 17. Dépôts  | <b>126</b> |
| <b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS :</b>                                |            | Note 18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs                | <b>126</b> |
| Bilans consolidés   | <b>82</b>  | Note 19. Provisions  | <b>127</b> |
| États consolidés du résultat net                                    | <b>83</b>  | Note 20. Éventualités  | <b>127</b> |
| États consolidés du résultat global                                 | <b>84</b>  | Note 21. Emprunts à court terme                                  | <b>127</b> |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie                          | <b>85</b>  | Note 22. Emprunts  | <b>128</b> |
| États consolidés des variations des capitaux propres                | <b>86</b>  | Note 23. Dette à long terme                                      | <b>129</b> |
|   |            | Note 24. Autres passifs à long terme                             | <b>131</b> |
|   |            | Note 25. Avantages du personnel                                  | <b>131</b> |
| <b>NOTES ANNEXES</b>  |            | Note 26. Capital social  | <b>132</b> |
| Note 1. La Société et ses activités                                 | <b>87</b>  | Note 27. Paiements fondés sur des actions                        | <b>134</b> |
| Note 2. Base d'établissement  | <b>87</b>  | Note 28. Produits  | <b>137</b> |
| Note 3. Informations significatives sur les méthodes<br>comptables  | <b>92</b>  | Note 29. Coûts des activités génératrices de produits            | <b>137</b> |
| Note 4. Gestion du capital  | <b>103</b> | Note 30. Frais de vente, généraux et administratifs              | <b>138</b> |
| Note 5. Gestion des risques financiers                              | <b>105</b> | Note 31. Amortissements  | <b>138</b> |
| Note 6. Secteurs opérationnels                                      | <b>108</b> | Note 32. Charges financières nettes                              | <b>138</b> |
| Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie                     | <b>111</b> | Note 33. Notes aux tableaux consolidés des flux de<br>trésorerie | <b>139</b> |
| Note 8. Créances clients et autres débiteurs                        | <b>111</b> | Note 34. Instruments financiers                                  | <b>140</b> |
| Note 9. Créances sur prêts  | <b>111</b> | Note 35. Garanties et engagements                                | <b>145</b> |
| Note 10. Créances à long terme et autres actifs                     | <b>114</b> | Note 36. Parties liées   | <b>147</b> |
| Note 11. Goodwill et immobilisations incorporelles                  | <b>115</b> |  |            |
| Note 12. Immeubles de placement                                     | <b>117</b> |  |            |

# Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés ci-joints. Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes internationales d'information financière et comprennent des montants fondés sur des jugements et des estimations. Tous les renseignements financiers contenus dans le rapport de gestion sont conformes à ceux qui sont présentés dans ces états financiers consolidés.

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir des systèmes adéquats de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables et peuvent servir de base adéquate à la préparation d'états financiers avec exactitude et en temps opportun. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société conformément au cadre établi dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »), et a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace en date de ces états financiers consolidés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce comité se compose uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société. Il se réunit avec les membres de la direction et avec les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour passer en revue les états financiers consolidés et recommander leur approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit est chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la nomination des auditeurs de la Société et, sous réserve de l'approbation des actionnaires autorisant le conseil d'administration à le faire, d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. Par ailleurs, le comité d'audit se réunit avec les auditeurs, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de leur audit.

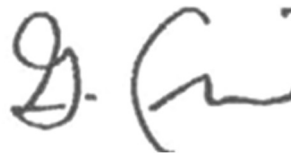
Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs figure à la page suivante.

Le président et  
chef de la direction,



**Greg Hicks**

Le vice-président directeur  
et chef des finances,



**Gregory Craig**

Le 14 février 2024

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société Canadian Tire Limitée

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Description de la question clé de l'audit – dépréciation d'actifs

L'évaluation de la perte de valeur du goodwill par la Société consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. Le solde du goodwill se chiffrait à 844,8 millions de dollars au 30 décembre 2023, dont une tranche de 353,7 millions était liée à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») d'Helly Hansen, et une tranche de 362,5 millions était liée à l'UGT de SportChek. Comme il est expliqué à la note 11, la valeur recouvrable de l'UGT d'Helly Hansen est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt et l'approche des multiples de marché. La valeur recouvrable de l'UGT de SportChek est estimée au moyen d'un modèle de la valeur d'utilité, laquelle est estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt. Pour ce faire, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes à l'égard des produits projetés et des marges connexes du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), du taux de croissance final, du taux d'actualisation et des multiples des sociétés ouvertes comparables (« SOC »). Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable. La direction a déterminé que la valeur recouvrable des UGT d'Helly Hansen et de SportChek excédait leurs valeurs comptables à la date d'évaluation et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Compte tenu des jugements importants formulés par la direction pour estimer la juste valeur de l'UGT d'Helly Hansen et la valeur d'utilité de l'UGT de SportChek, la mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère raisonnable des estimations et des hypothèses relatives aux flux de trésorerie projetés, au taux de croissance final, au taux d'actualisation et aux multiples des SOC a nécessité un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un effort accru, y compris la nécessité de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

# Rapport de l'auditeur indépendant

## *Traitement de la question pendant l'audit :*

Nos procédures d'audit relatives aux produits projetés et aux marges connexes du BAIIA, au taux de croissance final et au taux d'actualisation des UGT d'Helly Hansen et de SportChek utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable et les multiples des SOC utilisés par la direction pour estimer la juste valeur de l'UGT d'Helly Hansen comprennent, entre autres :

- Nous avons évalué la capacité de la direction à prévoir avec exactitude les produits et les marges du BAIIA futurs en comparant les résultats réels aux prévisions historiques de la direction.
  
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions de la direction à l'égard des produits et des marges du BAIIA futurs en comparant les prévisions aux éléments suivants :
  - les produits et les marges d'exploitation historiques;
  - les communications internes à la direction et au conseil d'administration;
  - des analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance;
  - des études économiques de tiers et la croissance projetée et historique du groupe de référence d'Helly Hansen et de SportChek.
  
- Avec l'aide de nos spécialistes de la juste valeur :
  - Nous avons comparé le taux de croissance final avec les données du secteur disponibles et les taux d'inflation prévus à long terme.
  - Nous avons évalué le caractère raisonnable du taux d'actualisation en testant l'information source sous-jacente à la détermination du taux d'actualisation, et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant au taux d'actualisation utilisé.
  - En ce qui concerne l'UGT d'Helly Hansen, nous avons évalué le caractère raisonnable des multiples des SOC en testant l'information source sous-jacente à l'estimation, et en établissant une estimation indépendante des multiples des SOC et en la comparant à ceux utilisés par la direction.

## *Description de la question clé de l'audit – correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit*

L'estimation de la correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit faite par la Société est évaluée au moyen du modèle des pertes de crédit attendues (« PCA »). Comme il est présenté aux notes 2 et 9 des états financiers consolidés, la Société a comptabilisé une correction de valeur de 926,3 millions de dollars au titre des créances sur cartes de crédit dans son bilan consolidé au moyen du modèle PCA. La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit constitue une estimation comptable complexe, fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance de chaque détenteur de carte. Le modèle des PCA de la Société permet d'analyser des données historiques, des indicateurs économiques et l'historique en matière de défauts de paiement pour estimer le montant des créances sur cartes de crédit qui pourraient faire l'objet d'une défaillance en raison d'événements passés ou futurs, certains ajustements étant apportés pour tenir compte d'autres circonstances pertinentes influant sur la recouvrabilité de ces créances sur cartes de crédit. Les corrections de valeur pour PCA sont évaluées au montant i) des PCA pour les 12 mois à venir ou ii) des PCA pour la durée de vie, lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dont le risque de crédit a augmenté considérablement depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit a été identifiée comme une question clé de l'audit en raison de la complexité inhérente des modèles, des hypothèses et des jugements et de l'interrelation entre ces variables dans l'évaluation des PCA. Bien que de nombreuses estimations et hypothèses soient nécessaires, celles qui comportent le degré le plus élevé de subjectivité et qui ont la plus forte incidence sur la correction de valeur sont liées à la probabilité de défaillance, à l'exposition en cas de défaillance, aux pertes en cas de défaillance, à une augmentation importante du risque de crédit, aux pertes de crédit pour la durée de vie, au taux d'intérêt effectif et aux scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios et l'application du jugement d'expert en matière de crédit. Nous avons dû exercer un degré de jugement élevé et effectuer des travaux d'audit supplémentaires à l'égard de ces estimations et hypothèses, notamment en faisant intervenir des spécialistes de la modélisation financière.



# Rapport de l'auditeur indépendant

## *Traitement de la question pendant l'audit :*

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes afin de tester les modèles que la direction a utilisés, les jugements qu'elle a portés et les hypothèses qu'elle a formulées pour estimer les PCA :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes de la direction à l'égard des données du portefeuille de cartes de crédit, de la gouvernance et de la surveillance des résultats modélisés et du recours au jugement d'experts en matière de crédit.
- Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour estimer les PCA.
- Avec l'aide de spécialistes de la modélisation financière :
  - Nous avons évalué la méthodologie relative aux PCA que la Société a employée et les principales hypothèses qu'elle a utilisées pour se conformer aux IFRS.
  - Nous avons évalué le caractère approprié de la méthodologie et des données d'entrée utilisées dans les modèles pour estimer la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaillance, les pertes en cas de défaillance, l'augmentation importante du risque de crédit, les pertes de crédit pour la durée de vie, le taux d'intérêt effectif et la conception des scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios.
  - Nous avons examiné les évaluations quantitatives des PCA en comparant l'estimation de la probabilité de défaillance établie par la direction aux taux de défaillance réels et en comparant les estimations de l'exposition au risque de défaillance et des pertes en cas de défaillance faites par la direction et les pertes réelles.
  - Nous avons recalculé un échantillon de PCA de façon indépendante.
  - Nous avons évalué les appréciations qualitatives des PCA en comparant les jugements d'experts en matière de crédit de la direction aux tendances macroéconomiques et en évaluant ces jugements pour nous assurer qu'ils reflètent la qualité de crédit du portefeuille de cartes de crédit.

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent :

- le rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Megan Curry Vance.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 14 février 2024  
Toronto (Ontario)

# Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

|   | Au 30 décembre 2023 | Au 31 décembre 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>  |                     |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)                                  | 311,2 \$            | 331,3 \$            |
| Placements à court terme  | 177,2               | 176,3               |
| Créances clients et autres débiteurs (note 8)                                     | 1 151,3             | 1 309,9             |
| Créances sur prêts (note 9)   | 6 568,3             | 6 271,1             |
| Stocks de marchandises  | 2 693,7             | 3 216,1             |
| Impôt sur le résultat à recouvrer   | 125,9               | 27,4                |
| Charges payées d'avance et dépôts   | 246,6               | 195,7               |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente                                   | 18,9                | 2,6                 |
| <b>Total des actifs courants</b>  | <b>11 293,1</b>     | <b>11 530,4</b>     |
| Créances à long terme et autres actifs (note 10)                                  | 645,8               | 676,7               |
| Placements à long terme   | 108,2               | 62,6                |
| Goodwill et immobilisations incorporelles (note 11)                               | 2 254,7             | 2 341,6             |
| Immeubles de placement (note 12)  | 443,7               | 421,5               |
| Immobilisations corporelles (note 13)   | 5 219,5             | 4 994,1             |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 14)                                 | 1 933,8             | 1 932,0             |
| Impôt différé (note 16)   | 79,5                | 143,4               |
| <b>Total de l'actif</b>   | <b>21 978,3 \$</b>  | <b>22 102,3 \$</b>  |
| <b>PASSIF</b>   |                     |                     |
| Dette bancaire (note 7)   | — \$                | 5,0 \$              |
| Dépôts (note 17)  | 1 041,7             | 1 226,3             |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs (note 18)                                | 2 689,4             | 3 200,9             |
| Provisions (note 19)  | 219,9               | 197,2               |
| Emprunts à court terme (note 21)  | 965,7               | 576,2               |
| Emprunts (note 22)  | 519,9               | 472,9               |
| Tranche courante des obligations locatives  | 378,5               | 381,2               |
| Impôt à payer   | 13,4                | 47,1                |
| Tranche courante de la dette à long terme (note 23)                               | 560,5               | 1 040,2             |
| <b>Total des passifs courants</b>   | <b>6 389,0</b>      | <b>7 147,0</b>      |
| Provisions à long terme (note 19)   | 59,8                | 66,1                |
| Dette à long terme (note 23)  | 4 404,0             | 3 217,5             |
| Dépôts à long terme (note 17)   | 2 322,6             | 1 739,4             |
| Obligations locatives à long terme  | 1 986,0             | 2 026,4             |
| Impôt différé (note 16)   | 182,1               | 132,1               |
| Autres passifs à long terme (note 24)   | 190,0               | 734,6               |
| <b>Total du passif</b>  | <b>15 533,5</b>     | <b>15 063,1</b>     |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>   |                     |                     |
| Capital social (note 26)  | 598,7               | 587,8               |
| Surplus d'apport  | 2,9                 | 2,9                 |
| Cumul des autres éléments de (perte globale)                                      | (181,8)             | (42,4)              |
| Bénéfices non distribués  | 5 128,2             | 5 070,2             |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire</b> | <b>5 548,0</b>      | <b>5 618,5</b>      |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 15)                 | 896,8               | 1 420,7             |
| <b>Total des capitaux propres</b>   | <b>6 444,8</b>      | <b>7 039,2</b>      |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                    | <b>21 978,3 \$</b>  | <b>22 102,3 \$</b>  |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



J. Michael Owens  
Administrateur



Nadir Patel  
Administrateur

# États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

|  | le 30 décembre 2023 | le 31 décembre 2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Produits</b> (note 28)  | <b>16 656,5 \$</b>  | 17 810,6 \$         |
| Coûts des activités génératrices de produits (note 29)   | <b>10 952,9</b>     | 11 712,7            |
| <b>Marge brute</b>   | <b>5 703,6</b>      | 6 097,9             |
| Autres charges (produits)  | <b>34,4</b>         | 61,6                |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup> (note 30)  | <b>3 675,7</b>      | 3 502,5             |
| Amortissements <sup>1</sup> (note 31)  | <b>771,2</b>        | 719,0               |
| Charges financières nettes (produits financiers nets) (note 32)  | <b>321,5</b>        | 231,0               |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable (note 34)                                      | <b>328,0</b>        | —                   |
| <b>Bénéfice avant impôt</b>  | <b>572,8</b>        | 1 583,8             |
| <b>Charge (économie) d'impôt</b> (note 16)   | <b>233,7</b>        | 401,0               |
| <b>Bénéfice net</b>  | <b>339,1 \$</b>     | 1 182,8 \$          |
| Bénéfice net attribuable aux :   |                     |                     |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire   | <b>213,3 \$</b>     | 1 044,1 \$          |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 15)  | <b>125,8</b>        | 138,7               |
|  | <b>339,1 \$</b>     | 1 182,8 \$          |
| <b>Bénéfice par action de base</b>   | <b>3,79 \$</b>      | 17,70 \$            |
| <b>Bénéfice par action dilué</b>   | <b>3,78 \$</b>      | 17,60 \$            |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation :</b> |                     |                     |
| <b>De base</b>   | <b>56 228 680</b>   | 58 983 364          |
| <b>Dilué</b>   | <b>56 457 450</b>   | 59 336 919          |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)

|   | le 30 décembre 2023 | le 31 décembre 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Bénéfice net</b>   | <b>339,1 \$</b>     | 1 182,8 \$          |
| <b>Autres éléments de bénéfice global (perte globale), déduction faite de l'impôt</b>   |                     |                     |
| <b>Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net :</b>  |                     |                     |
| Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture de flux de trésorerie ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base                       | (38,4)              | 77,1                |
| Coût différé de la couverture ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base – variations de la juste valeur de la valeur temps d'une option relativement à des éléments couverts liés à un intervalle de temps | 38,5                | 4,1                 |
| Reclassement de pertes en résultat  | 0,8                 | 5,7                 |
| Écart de change   | (51,1)              | (26,0)              |
| <b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</b>  |                     |                     |
| (Pertes actuarielles) gains actuariels  | (6,4)               | 41,3                |
| (Pertes nettes) profits nets liés à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture de flux de trésorerie faisant l'objet d'un ajustement de base                              | (7,2)               | 165,8               |
| <b>Autres éléments de bénéfice global (perte globale)</b>   | <b>(63,8) \$</b>    | 268,0 \$            |
| Autres éléments de bénéfice global (perte globale) attribuables aux :   |                     |                     |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire  | (74,0) \$           | 249,2 \$            |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle   | 10,2                | 18,8                |
|   | <b>(63,8) \$</b>    | 268,0 \$            |
| <b>Bénéfice global</b>  | <b>275,3 \$</b>     | 1 450,8 \$          |
| Bénéfice global attribuable aux :   |                     |                     |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire  | 139,3 \$            | 1 293,3 \$          |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle   | 136,0               | 157,5               |
|   | <b>275,3 \$</b>     | 1 450,8 \$          |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)

|   | le 30 décembre 2023 | le 31 décembre 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>  |                     |                     |
| <b>Activités d'exploitation</b>   |                     |                     |
| Bénéfice net  | 339,1 \$            | 1 182,8 \$          |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :   |                     |                     |
| Amortissement des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation  | 675,2               | 621,0               |
| Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation  | 6,3                 | 3,1                 |
| Impôt sur le résultat (note 16)   | 233,7               | 401,0               |
| Charges financières nettes (note 32)  | 321,5               | 231,0               |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 31)   | 127,0               | 122,5               |
| (Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs au titre de droits d'utilisation | (2,7)               | (22,1)              |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable (note 34)   | 328,0               | —                   |
| Perte sans effet sur la trésorerie découlant du retrait des activités d'Helly Hansen de la Russie   | —                   | 20,8                |
| Charge sans effet sur la trésorerie liée à l'incendie au centre de distribution A.J. Billes (note 2)  | 53,2                | —                   |
| Total, à l'exception des éléments suivants :  | 2 081,3             | 2 560,1             |
| Intérêts versés   | (366,1)             | (254,6)             |
| Intérêts reçus  | 38,8                | 21,3                |
| Impôt sur le résultat payé  | (210,5)             | (529,3)             |
| Variation des créances sur prêts  | (289,3)             | (657,1)             |
| Variation du fonds de roulement d'exploitation et autres <sup>1</sup>   | 99,5                | (673,9)             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>  | <b>1 353,7</b>      | <b>466,5</b>        |
| <b>Activités d'investissement</b>   |                     |                     |
| Entrées d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement <sup>1</sup>  | (580,9)             | (612,5)             |
| Entrées d'immobilisations incorporelles   | (87,7)              | (122,6)             |
| Total des entrées   | (668,6)             | (735,1)             |
| Acquisition de placements à court terme   | (210,9)             | (166,9)             |
| Produit à l'échéance et à la cession de placements à court terme  | 269,9               | 713,1               |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'actifs détenus en vue de la vente  | 0,1                 | 5,2                 |
| Paiements de loyers reçus au titre de contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement (sur le capital)                                       | 19,8                | 16,3                |
| Acquisition de placements à long terme et autres  | (110,9)             | (17,4)              |
| Variation des créances sur prêts de Franchise Trust   | (47,2)              | (45,6)              |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>   | <b>(747,8)</b>      | <b>(230,4)</b>      |
| <b>Activités de financement</b>   |                     |                     |
| Dividendes versés   | (360,8)             | (325,8)             |
| Distributions payées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle  | (142,1)             | (143,0)             |
| Émission nette de titres d'emprunt à court terme  | 389,6               | 468,0               |
| Émission de titres d'emprunt  | 270,5               | 267,8               |
| Remboursement de titres d'emprunt   | (223,3)             | (222,2)             |
| Émission de titres d'emprunt à long terme   | 1 750,0             | 700,0               |
| Remboursement sur la dette à long terme   | (1,040,1)           | (720,1)             |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital)   | (425,2)             | (357,2)             |
| Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme  | (6,0)               | (3,7)               |
| Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote  | (376,1)             | (425,4)             |
| Rachat de la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans les activités de CTFS Holdings Limited  | (904,5)             | —                   |
| Encaissements (paiements) nets liés aux instruments financiers  | 53,5                | 32,6                |
| Variation des dépôts  | 393,5               | (932,5)             |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>   | <b>(621,0)</b>      | <b>(1 661,5)</b>    |
| <b>Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période</b>   | <b>(15,1)</b>       | <b>(1 425,4)</b>    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, au début</b>  | <b>326,3</b>        | <b>1 751,7</b>      |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, à la fin (note 7)</b>   | <b>311,2 \$</b>     | <b>326,3 \$</b>     |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# États consolidés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens)   | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) |                  |                                    |                 |   |                          |  |   |                            |  |
|--|---|------------------|------------------------------------|-----------------|---|--------------------------|--|---|----------------------------|--|
|  | Capital social  | Surplus d'apport | Couvertures des flux de trésorerie | Écart de change | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | Bénéfices non distribués | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire | Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |  |
| <b>Solde au 31 décembre 2022</b>   | 587,8 \$  | 2,9 \$           | 132,9 \$                           | (175,3) \$      | (42,4) \$   | 5 070,2 \$               | 5 618,5 \$   | 1 420,7 \$  | 7 039,2 \$                 |  |
| <b>Bénéfice net (perte nette)</b>  | —   | —                | —                                  | —               | —   | 213,3                    | 213,3  | 125,8   | 339,1                      |  |
| <b>Autres éléments de bénéfice global (perte globale)</b>  | —   | —                | (16,5)                             | (51,1)          | (67,6)  | (6,4)                    | (74,0)   | 10,2  | (63,8)                     |  |
| <b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>  | —   | —                | (16,5)                             | (51,1)          | (67,6)  | 206,9                    | 139,3  | 136,0   | 275,3                      |  |
| <b>Transferts des (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers</b>                          | —   | —                | (89,9)                             | —               | (89,9)  | —                        | (89,9)   | —   | (89,9)                     |  |
| <b>Apports des/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire</b>  |   |                  |                                    |                 |   |                          |  |   |                            |  |
| Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)   | 27,9  | —                | —                                  | —               | —   | —                        | 27,9   | —   | 27,9                       |  |
| Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)   | (376,1)   | —                | —                                  | —               | —   | —                        | (376,1)  | —   | (376,1)                    |  |
| Variation de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique (note 26)   | 8,1   | —                | —                                  | —               | —   | 98,6                     | 106,7  | —   | 106,7                      |  |
| Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26)   | 351,0   | —                | —                                  | —               | —   | (351,0)                  | —  | —   | —                          |  |
| Dividendes   | —   | —                | —                                  | —               | —   | (386,2)                  | (386,2)  | —   | (386,2)                    |  |
| Extinction de l'instrument financier rachetable (note 34)  | —   | —                | —                                  | —               | —   | 895,0                    | 895,0  | —   | 895,0                      |  |
| <b>Variation des participations dans une filiale, incluant les coûts de transaction (note 15)</b>                                  | —   | —                | —                                  | —               | 18,1  | (405,3)                  | (387,2)  | (517,3)   | (904,5)                    |  |
| <b>Apports des/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle</b>                                       |   |                  |                                    |                 |   |                          |  |   |                            |  |
| Émission de parts de fiducie aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction | —   | —                | —                                  | —               | —   | —                        | —  | (0,5)   | (0,5)                      |  |
| Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle  | —   | —                | —                                  | —               | —   | —                        | —  | (142,1)   | (142,1)                    |  |
| <b>Total des apports et des distributions</b>  | 10,9  | —                | (89,9)                             | —               | (71,8)  | (148,9)                  | (209,8)  | (659,9)   | (869,7)                    |  |
| <b>Solde au 30 décembre 2023</b>   | 598,7 \$  | 2,9 \$           | 26,5 \$                            | (226,4) \$      | (181,8) \$  | 5 128,2 \$               | 5 548,0 \$   | 896,8 \$  | 6 444,8 \$                 |  |

| (en millions de dollars canadiens)   | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) |                  |                                    |                 |   |                          |  |   |                            |  |
|--|---|------------------|------------------------------------|-----------------|---|--------------------------|--|---|----------------------------|--|
|  | Capital social  | Surplus d'apport | Couvertures des flux de trésorerie | Écart de change | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | Bénéfices non distribués | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire | Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |  |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>  | 593,6 \$  | 2,9 \$           | (19,9) \$                          | (149,3) \$      | (169,2) \$  | 4 696,5 \$               | 5 123,8 \$   | 1 387,0 \$  | 6 510,8 \$                 |  |
| <b>Bénéfice net (perte nette)</b>  | —   | —                | —                                  | —               | —   | 1 044,1                  | 1 044,1  | 138,7   | 1 182,8                    |  |
| <b>Autres éléments de bénéfice global (perte globale)</b>  | —   | —                | 235,3                              | (26,0)          | 209,3   | 39,9                     | 249,2  | 18,8  | 268,0                      |  |
| <b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>  | —   | —                | 235,3                              | (26,0)          | 209,3   | 1 084,0                  | 1 293,3  | 157,5   | 1 450,8                    |  |
| <b>Transferts des (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers</b>                          | —   | —                | (82,5)                             | —               | (82,5)  | —                        | (82,5)   | —   | (82,5)                     |  |
| <b>Apports des/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire</b>  |   |                  |                                    |                 |   |                          |  |   |                            |  |
| Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)   | 19,8  | —                | —                                  | —               | —   | —                        | 19,8   | —   | 19,8                       |  |
| Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)   | (425,4)   | —                | —                                  | —               | —   | —                        | (425,4)  | —   | (425,4)                    |  |
| Variation de la charge à payer au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique (note 26)             | 2,1   | —                | —                                  | —               | —   | 54,3                     | 56,4   | —   | 56,4                       |  |
| Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26)   | 397,7   | —                | —                                  | —               | —   | (397,7)                  | —  | —   | —                          |  |
| Dividendes   | —   | —                | —                                  | —               | —   | (366,9)                  | (366,9)  | —   | (366,9)                    |  |
| <b>Apports des/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle</b>                                       |   |                  |                                    |                 |   |                          |  |   |                            |  |
| Émission de parts de fiducie aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction | —   | —                | —                                  | —               | —   | —                        | —  | 19,4  | 19,4                       |  |
| Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle  | —   | —                | —                                  | —               | —   | —                        | —  | (143,2)   | (143,2)                    |  |
| <b>Total des apports et des distributions</b>  | (5,8)   | —                | (82,5)                             | —               | (82,5)  | (710,3)                  | (798,6)  | (123,8)   | (922,4)                    |  |
| <b>Solde au 31 décembre 2022</b>   | 587,8 \$  | 2,9 \$           | 132,9 \$                           | (175,3) \$      | (42,4) \$   | 5 070,2 \$               | 5 618,5 \$   | 1 420,7 \$  | 7 039,2 \$                 |  |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## 1. La Société et ses activités

---

La Société Canadian Tire Limitée est une société ouverte canadienne principalement présente au Canada. Son siège social est situé au 2180, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 2V8, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CTC, CTC.A). Dans les présents états financiers consolidés, La Société Canadian Tire Limitée et les entités qu'elle contrôle sont collectivement appelées la « Société » ou la « Société Canadian Tire ». Se reporter à la note 15 pour obtenir de l'information sur les principales filiales de la Société.

La Société est constituée de trois principaux secteurs d'activités commerciales, qui offrent un grand éventail de produits et de services de détail, y compris des articles d'usage courant, des vêtements, des articles de sport, de l'essence, des services financiers, dont une banque, et des activités immobilières. La note 6 donne le détail des trois secteurs opérationnels à présenter de la Société.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles MD ou MC.

## 2. Base d'établissement

---

### Exercice

L'exercice de la Société s'étend sur 52 ou 53 semaines et se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Les états financiers consolidés de 2023 et de 2022 et les notes s'y rapportant sont présentés pour les périodes de 52 semaines closes le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, respectivement.

### Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») au moyen des méthodes comptables décrites dans les présentes notes.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 14 février 2024.

### Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants, qui ont été évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net;
- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- les instruments financiers dérivés;
- les passifs au titre des régimes de paiements fondés sur des actions;
- la comptabilisation initiale des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

De plus, l'obligation au titre des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée à sa valeur actualisée.

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ » ou « \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### Jugements et estimations

La préparation de ces états financiers consolidés en vertu des normes IFRS exige que la direction formule des jugements et procède à des estimations qui influent sur les éléments suivants :

- l'application des méthodes comptables;
- les montants présentés de l'actif et du passif;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels;
- les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer des estimations présentées dans les états financiers consolidés.

Des jugements sont formulés lors de la sélection et de l'évaluation des méthodes comptables de la Société. Les estimations servent principalement à déterminer l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés. Les estimations se fondent sur l'expérience antérieure et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les jugements et les estimations sont souvent interreliés. Les jugements et les estimations de la Société sont réévalués de façon continue afin de déterminer s'ils demeurent pertinents. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et au cours des périodes ultérieures touchées par la révision.

La durée de la conjoncture macroéconomique et ses effets à long terme sur la Société demeurent incertains. La direction continue de surveiller et d'évaluer l'incidence de la conjoncture sur les activités, ainsi que sur certains jugements et estimations, y compris la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

Ci-dessous se trouve de l'information complémentaire sur les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations, et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société.

### ***Dépréciation d'actifs***

La Société formule un jugement lorsqu'elle détermine les regroupements d'actifs qui composeront ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles. La Société a établi que ses UGT du Groupe détail comprennent des magasins individuels ou des groupes de magasins. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces immobilisations se rapportent. En outre, chaque trimestre, la Société formule un jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation, ce qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation trimestriel, en plus du test de dépréciation annuel.

L'estimation par la Société de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, fondée sur la valeur d'utilité, implique une estimation des flux de trésorerie futurs avant impôt. L'estimation des flux de trésorerie futurs est fondée sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur une estimation par la direction du taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation approprié comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité.

Pour déterminer le montant recouvrable au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la Société se fonde sur des facteurs comme les taux de redevance et les taux de location sur le marché pour des actifs comparables ou elle procède à une estimation au moyen des flux de trésorerie actualisés selon un taux d'actualisation après impôt, en fonction des hypothèses qu'utiliserait un intervenant du marché. Lors de l'utilisation de flux de trésorerie actualisés selon un taux d'actualisation après impôt, les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation de la direction des tendances futures dans le secteur pertinent et elles sont fondées sur des données historiques provenant de sources externes et internes, y compris l'examen des taux de croissance historiques et projetés, l'inflation à long terme et les estimations de la croissance du produit intérieur brut nominal des principaux pays où l'UGT ou le groupe d'UGT exerce ses activités, conformément aux hypothèses qu'utiliserait un intervenant du marché.

### ***Stocks de marchandises***

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. L'estimation de la valeur nette de réalisation est fondée sur les éléments probants disponibles les plus fiables à l'égard du montant que les stocks de marchandises devraient réaliser. De plus, une estimation des provisions pour stocks est nécessaire en raison de la freinte de stocks.

### ***Estimations des assurances pour l'incendie au centre de distribution A.J. Billes***

Le 15 mars 2023, un incendie s'est déclaré au centre de distribution A.J. Billes. Bien que la Société ait la quasi-certitude, aux fins de comptabilisation, que sa demande de règlement est admissible aux termes de son contrat d'assurance, et que des recouvrements préliminaires aient été comptabilisés, l'évaluation du montant du recouvrement demeure incertaine. L'incertitude d'évaluation qui persiste quant au montant du recouvrement a trait aux structures de coûts admissibles, comme les coûts de remplacement, l'estimation des coûts de construction et les coûts découlant de l'interruption des activités. Les montants réellement recouverts peuvent différer des estimations.

### ***Impôt et autres impôts et taxes***

Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible, l'impôt différé ou les autres impôts et taxes, la Société formule un jugement dans l'interprétation des règles fiscales propres aux territoires où elle exerce ses activités. La Société formule également un jugement en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en tenant compte des attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, du moment et de la résorption des différences temporaires et des vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations soumises aux autorités fiscales applicables.

### ***Consolidation***

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle et procède à une consolidation en conséquence. Une entité est contrôlée si la Société a le pouvoir sur cette entité, si elle est exposée aux rendements variables du fait de sa participation dans l'entité ou qu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, soit celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. Puisque le pouvoir provient des droits, le pouvoir peut découler d'engagements contractuels. Certains engagements contractuels comprennent des droits définis dans le but de protéger la participation de la Société sans toutefois que celle-ci ait le pouvoir sur l'entité.

### ***Correction de valeur à l'égard des créances sur prêts***

L'estimation par la Société de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts à l'égard des créances sur cartes de crédit repose sur un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui a recours à l'analyse des données historiques, à des indicateurs économiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui pourrait faire l'objet de défaillances par suite d'événements passés ou futurs, compte tenu de certains ajustements se rapportant à toute autre circonstance pertinente susceptible d'influer sur la recouvrabilité de ces créances sur prêts. L'évaluation de la réduction de valeur des prêts tient compte de la présence d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la création des prêts et de l'intégration d'informations prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Les taux de défaut, les taux de perte et l'échelonnement prévu des recouvrements futurs sont comparés périodiquement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents. Le comportement futur des clients peut être influencé par plusieurs facteurs, notamment la variation des taux d'intérêt ou de chômage et les changements à la structure de programmes.

### ***Avantages postérieurs à l'emploi***

La comptabilisation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société requiert l'utilisation d'hypothèses. Le passif au titre des prestations constituées est calculé en fonction de données actuarielles et des meilleures estimations de la Société relativement à l'accroissement des salaires, à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, au taux de mortalité, aux taux d'actualisation du marché et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires.

### ***Obligations locatives***

Pour évaluer les obligations locatives, la direction examine tous les facteurs qui créent un avantage économique à exercer des options de prolongation ou à ne pas exercer des options de résiliation qui sont prévues dans les contrats de location. Les options de prolongation, ou les périodes assujetties aux options de résiliation, sont seulement incluses dans les modalités du contrat de location si la direction détermine qu'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé et non résilié. L'évaluation est réexaminée s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'évaluation qui dépend de la volonté du preneur.

La Société utilise généralement le taux d'emprunt marginal du preneur lors de la comptabilisation initiale des contrats de location d'immeubles. Pour les contrats de location d'immeubles, les taux implicites ne sont pas aisément disponibles puisque l'information du bailleur concernant la juste valeur des actifs sous-jacents et les coûts directs initiaux engagés par celui-ci relativement aux actifs loués n'est pas disponible. La Société détermine le taux d'emprunt marginal comme étant le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

### **Autres**

Parmi les autres estimations, mentionnons la détermination de la durée d'utilité et du mode d'amortissement des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles aux fins de leur amortissement; la comptabilisation ou l'évaluation des éléments tels que les produits différés, les provisions et les ajustements du prix d'achat dans le cadre de regroupements d'entreprises; et l'évaluation de certaines justes valeurs telles que celles liées à l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris dans des regroupements d'entreprises, des paiements fondés sur des actions et des instruments financiers.

## **Normes, modifications et interprétations publiées et adoptées**

### **Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 17, qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit un nouveau modèle de comptabilisation des obligations au titre des contrats d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux réclamations. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17 afin de répondre à des préoccupations et à des enjeux liés à la mise en œuvre cernés après la publication d'IFRS 17 en 2017. Ces modifications comprenaient également le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société a adopté IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a déterminé que l'adoption de cette norme n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

*La Société a modifié comme suit ses méthodes comptables relatives aux produits tirés de la réassurance et à l'évaluation des contrats d'assurance par suite de l'adoption d'IFRS 17 :*

Les produits tirés de la réassurance pour chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie et la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

IFRS 17 permet, à titre facultatif, de simplifier l'évaluation des contrats de réassurance en employant la méthode de répartition des primes. Pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante, cette méthode est semblable au traitement comptable appliqué antérieurement par la Société. Cependant, en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, la Société actualise maintenant les flux de trésorerie futurs et procède à un ajustement explicite au titre du risque non financier.

### **Clarification de la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables**

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications à IAS 8 clarifient la façon dont les sociétés font la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante parce que les changements d'estimations comptables sont appliqués de façon prospective uniquement aux transactions futures et aux autres événements futurs, mais les changements de méthodes comptables sont généralement appliqués de façon rétroactive aux transactions passées et aux autres événements passés. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

### **Réforme fiscale internationale**

L'Organisation de coopération et de développement économiques a publié le Modèle de règles du Pilier Deux, conçu pour surmonter les défis d'ordre fiscal découlant de la numérisation de l'économie mondiale. Il est difficile de déterminer si le Modèle de règles du Pilier Deux créera un impôt différé additionnel. En réponse à cette incertitude, l'IASB a publié en mai 2023 des modifications d'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, qui prévoient une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé lié à la mise en œuvre du Modèle de règles du Pilier Deux. Les modifications exigent également que la Société fournisse séparément les informations concernant la charge (le produit) d'impôt exigible découlant de l'impôt sur le résultat en vertu des règles du Pilier Deux en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière de l'exercice ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société ne prévoit pas être exposée de manière significative aux règles du Pilier Deux relatives à l'impôt sur le résultat. La Société a adopté les modifications de façon rétrospective et a appliqué l'exception temporaire obligatoire.

### **Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées**

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

#### **Obligation locative découlant d'une cession-bail**

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), s'appliquant aux vendeurs-preneurs dans le cadre de transactions de cession-bail. Les modifications ajoutent une disposition faisant en sorte que l'évaluation par le vendeur-preneur des paiements de loyer ou des paiements de loyer révisés ne doit pas donner lieu à la comptabilisation d'un profit ou d'une perte sur le droit d'utilisation qu'il conserve. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### **Passifs non courants assortis de clauses restrictives**

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, précisant que les clauses restrictives dont le respect est évalué après la date de clôture n'ont aucune incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications exigent plutôt la présentation d'informations au sujet de ces clauses restrictives dans les notes annexes aux états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### **Accords de financement de fournisseurs**

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### **Absence de convertibilité**

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, relativement à l'absence de convertibilité. Les modifications imposent aux entités qu'elles appliquent une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible dans une autre monnaie et pour déterminer le cours de change à utiliser ainsi que les informations à fournir en l'absence de convertibilité. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'adoption anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de ces modifications et a déterminé qu'elles n'auront aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments présentés ci-dessous.

#### Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la Société Canadian Tire et des entités qu'elle contrôle. Une entité est contrôlée lorsque la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Se reporter à la note 15.1 pour le détail des entités importantes contrôlées par la Société.

Les résultats de certaines filiales, dont la date de clôture d'exercice est différente, ont été inclus dans les présents états financiers consolidés pour les périodes de 52 semaines closes le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. La date de fin d'exercice de CT Real Estate Investment Trust (« CT REIT »), d'Helly Hansen Group AS, de Franchise Trust et de CTFIS Holdings Limited et leurs filiales est le 31 décembre.

Le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle même si un solde déficitaire des participations ne donnant pas le contrôle en découle au moment de la consolidation.

Lorsque le pourcentage des titres de participation détenus par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle varie, la Société ajuste la valeur comptable des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter les variations de la participation relative dans la filiale. Tout écart entre le montant des participations ne donnant pas le contrôle ajustées et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement en capitaux propres par la Société et attribué aux actionnaires de la Société.

#### Regroupements d'entreprises

Afin de comptabiliser les regroupements d'entreprises, la Société a recours à la méthode de l'acquisition et répartit le prix d'achat entre les actifs acquis en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition. Toute différence est comptabilisée à titre de goodwill. Le prix d'achat, ou la contrepartie transférée, comprend le montant comptabilisé au titre de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs contractés par la Société au nom de l'entreprise acquise, la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les titres de capitaux propres émis par la Société.

La Société détermine la juste valeur des actifs acquis en employant la méthode la plus fiable pour l'actif considéré parmi l'approche par les coûts, l'approche par le marché ou l'approche par le résultat. L'approche par le marché s'applique aux biens et aux titres disponibles sur le marché public. L'approche par les coûts s'applique aux autres principales catégories d'actifs. L'approche par le résultat s'applique pour le calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles.

Les coûts de transaction engagés par la Société relativement à un regroupement d'entreprises sont immédiatement comptabilisés en charges.

#### Partenariat

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé en fonction duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Un partenariat est classé comme une entreprise commune lorsque les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat. Les intérêts de la Société dans une entreprise commune comprennent les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à l'entreprise commune, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement, des passifs assumés conjointement, des produits découlant de l'exploitation de l'entreprise commune et des charges engagées conjointement.

CT REIT détient une participation de une demie dans Canada Square, un immeuble commercial à usage mixte situé à Toronto, en Ontario (la « copropriété »), aux termes d'une entente de copropriété. La copropriété constitue un partenariat puisque les décisions importantes concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des copropriétaires. Ce partenariat est une entreprise commune puisque chaque copropriétaire a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs liés à la copropriété.

### ***Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (selon la méthode de la mise en équivalence)***

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, soit le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

La Société comptabilise sa participation dans des entreprises associées et des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence et présente sa participation dans les créances à long terme et autres actifs dans les bilans consolidés. Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part des investisseurs dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition, dans le résultat net et les autres éléments de résultat global, respectivement. Le placement est examiné à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe de tels indices, la Société comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable de la participation. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres produits (charges) dans les états consolidés du résultat net.

### ***Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

Chaque filiale étrangère de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les transactions de chaque filiale étrangère sont évaluées selon cette monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis dans la monnaie de présentation, soit le dollar canadien, au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change sont cumulés à titre de composante des capitaux propres. Au moment de la cession d'un établissement à l'étranger, ou de la perte du contrôle, la composante du cumul des autres éléments du résultat global liée à l'établissement à l'étranger est reclassée en résultat net.

### ***Transactions et soldes en monnaie étrangère***

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux cours en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture à la date du bilan. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change découlant de conversions, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres charges (produits) ou dans les coûts des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net.

## **Instrument financiers**

### ***Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation initiale***

Les instruments financiers peuvent prendre la forme de trésorerie, de dérivés ou d'un contrat donnant lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif viennent à expiration ou lorsque la Société transfère à un tiers la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Toute participation dans des actifs financiers transférés créée ou conservée par la Société est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct. Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles qui y sont rattachées sont exécutées, annulées, ou qu'elles viennent à expiration. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers, autres que les actifs et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

### **Classement au moment de la comptabilisation initiale et évaluation ultérieure**

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe les actifs financiers selon son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes : i) au coût amorti, ii) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et iii) à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti, sauf les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, soit ceux correspondant à la définition de passifs détenus à des fins de transaction ou ceux désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

### **Instruments financiers au coût amorti, y compris les pertes de valeur**

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle le passif a été décomptabilisé, sauf pour ce qui est des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées et si les actifs financiers ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation, et une correction de valeur pour pertes – une « correction de valeur pour pertes de crédit attendues » – est comptabilisée en fonction soit des pertes de crédit attendues sur 12 mois, soit des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sur 12 mois représentent les pertes de crédit des cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées dans la même période de présentation de l'information financière que la comptabilisation initiale. Les types d'actifs financiers suivants sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues sur 12 mois :

- les placements déterminés comme ayant un risque de crédit faible à la date de clôture et dont la notation de crédit est équivalente à la notation « catégorie investissement »;
- les autres actifs financiers comme les créances sur prêts, dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Tous les autres actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui représentent les pertes de crédit découlant de la totalité des cas de défaillance probables dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

La correction de valeur est évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en cas d'augmentation importante du risque de crédit, qui est appréciée à la lumière des variations de la probabilité de défaillance depuis la comptabilisation initiale, ainsi que de l'information qualitative portant spécifiquement sur l'emprunteur, ou lorsque la créance est en souffrance depuis plus de 30 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et en défaillance lorsqu'elles sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du principal et/ou de l'intérêt. Lorsqu'un client a amorcé un processus de proposition de consommateur en cas d'insolvabilité, l'estimation des créances sur cartes de crédit est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus énoncée dans les modalités de l'entente de proposition de consommateur reçue. Les créances sur cartes de crédit qui sont en souffrance depuis plus de 180 jours sont réduites à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.



Les pertes de crédit attendues se calculent comme étant le produit de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance sur la durée de vie résiduelle attendue des prêts et sont actualisées à la date de clôture. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tient également compte d'informations prospectives, ce qui accroît le degré de jugement requis pour déterminer quelle sera l'incidence des facteurs macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues, comme les taux de chômage actuels et prévisionnels. Les méthodologies et les hypothèses, incluant les prévisions concernant la conjoncture économique future, sont examinées régulièrement.

### ***Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global***

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils cadrent avec l'objectif du modèle économique, soit la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et que leurs modalités donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les actifs financiers sous forme d'instruments de capitaux propres peuvent être désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou, par défaut, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont cumulés dans les autres éléments du résultat global, et ils ne sont pas reclassés dans les états consolidés du résultat net, tandis que les distributions reçues au titre de ces placements sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

### ***Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net***

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti, ou qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui comprend les actifs financiers dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Les passifs financiers, y compris les passifs dérivés, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net si l'instrument financier est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'être vendus dans un proche avenir ou s'ils font partie d'un portefeuille identifié d'instruments financiers gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil réel récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent, dans la mesure où elles ne font pas partie de la partie efficace d'une relation de couverture désignée.

### ***Instruments financiers dérivés***

La Société conclut différents dérivés dans le cadre de sa stratégie visant à gérer son exposition aux fluctuations du change et des taux d'intérêt. La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir une partie des charges à l'égard des paiements fondés sur des actions futurs. La Société ne conclut pas de dérivés à des fins de transaction.

Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur. Le profit ou la perte qui découle de la réévaluation à chaque période de présentation de l'information financière est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible et désigné à titre d'instrument de couverture. Dans ce cas, le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

### ***Couvertures de flux de trésorerie***

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que les parties inefficaces et non couvertes sont immédiatement comptabilisées en résultat net. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net pour les périodes pendant lesquelles l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Lorsqu'une transaction prévue faisant l'objet d'une couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et les pertes auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont directement transférés du cumul des autres éléments du résultat global à l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier.

Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, les variations de la valeur de marché du dérivé cessent d'être différées dans les autres éléments du résultat global. Les montants auparavant différés demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie liés à l'exposition sous-jacente influent sur le résultat net, moment auquel ces montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Si l'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture parce qu'on ne prévoit plus que l'élément couvert se produira, les montants auparavant différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés immédiatement en résultat net.

La Société conclut des dérivés de change afin de couvrir son exposition au risque de change à l'égard de paiements futurs d'achats de stocks et de charges libellés en devises. Les conditions essentielles des dérivés de change s'alignent sur l'élément couvert selon un ratio de 1:1. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Une fois les stocks reçus, la Société transfère le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global vers les stocks de marchandises, et les changements subséquents à la juste valeur des dérivés de change sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils surviennent. Lorsque les charges sont engagées, la Société reclasse le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global dans les charges.

La Société conclut des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt pour couvrir et pour gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt.

Les conditions essentielles des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt s'alignent sur l'élément couvert selon un ratio de couverture de 1:1. Conformément à IFRS 9, la Société désigne la variation de la juste valeur de la valeur intrinsèque de l'instrument comme instrument de couverture. La variation de la juste valeur de la valeur temps de l'option est également différée dans les autres éléments du résultat global et est amortie dans les états consolidés du résultat net à titre de composante des charges financières nettes sur une base systématique et rationnelle sur la période au cours de laquelle les intérêts sous-jacents du titre d'emprunt sous-jacent influent sur le résultat net. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Lorsque les charges d'intérêts sont engagées, la Société reclasse le montant du cumul des autres éléments du résultat global dans les charges financières nettes.

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées ou du papier commercial ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

### ***Placements à court terme***

Les placements à court terme sont constitués des placements dans des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées, dans du papier commercial ou dans d'autres titres, principalement des titres des gouvernements canadien et américain ou des billets d'autres parties ayant des cotes de solvabilité élevées, dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et dont l'échéance est dans moins de un an. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 5.

### ***Créances clients et autres débiteurs***

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Elle est estimée en fonction de l'historique de pertes enregistrées de la Société, ajusté pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. La perte et tout recouvrement ultérieur des montants sortis sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

### ***Créances sur prêts***

Les créances sur prêts sont constituées des créances sur cartes de crédit et des prêts à certains marchands, qui sont des exploitants indépendants de magasins Canadian Tire. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les coûts des activités génératrices de produits des états consolidés du résultat net.

**Placements à long terme**

Les placements dans des titres très liquides qui sont assortis de notations élevées et dont l'échéance est supérieure à un an sont classés dans les placements à long terme. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 5.

**Dette**

Une dette est classée comme courante lorsque la Société s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal, lorsqu'elle détient le passif principalement à des fins de transaction, lorsque le passif doit être réglé dans les 12 mois suivant la date des bilans consolidés ou lorsque la Société ne bénéficie pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date des bilans consolidés.

**Stocks de marchandises**

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif des stocks dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente estimatifs.

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon le coût moyen pondéré et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Tous les stocks sont des produits finis.

La contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs est comptabilisée à titre de réduction du coût des stocks connexes, à moins que la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est évalué au coût, diminué de tout cumul des pertes de valeur, et il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué de tout cumul des pertes de valeur, et ne font l'objet d'aucun amortissement. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées lorsque l'actif est identifiable (qu'il soit séparable ou qu'il résulte de droits contractuels ou d'autres droits établis), que la Société contrôle l'actif, que la Société s'attend à en retirer des avantages économiques futurs et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, généralement sur une période de deux à dix ans. La Société a inscrit à l'actif les coûts de mise en œuvre liés aux activités de type logiciel-service qui créent une immobilisation incorporelle et qui répondent aux critères d'une immobilisation incorporelle.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

**Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des produits locatifs ou de valoriser le capital, ou les deux. La Société a établi que les biens immobiliers qu'elle fournit à ses marchands, à ses franchisés et à ses agents ne constituent pas des immeubles de placement, car ils sont liés à ses activités d'exploitation. Pour en arriver à cette conclusion, la Société s'est fondée sur certains critères, notamment si la Société fournit d'importants services accessoires aux preneurs des biens immobiliers. La Société a inclus les biens immobiliers qu'elle loue à des tiers (autres que les marchands, les franchisés et les agents) dans les immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués et amortis de la même manière que les immobilisations corporelles.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, sauf les terrains et les immeubles au cours de la construction, qui sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend les estimations initiales du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes, après ajustement du coût pour tenir compte de la valeur résiduelle estimative de l'actif :

| Catégorie d'actifs      | Durées d'utilité estimatives  |
|-------------------------|---|
| Bâtiments               | 10 à 45 ans   |
| Agencements et matériel | 3 à 25 ans  |
| Améliorations locatives | La plus courte de la durée du contrat ou de la durée d'utilité estimative |

## Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent un minimum de trois mois de préparation avant de pouvoir être utilisés aux fins prévues. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits ou les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## Contrats de location

### Preneur

À la passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation, et une obligation locative correspondante est comptabilisée à la date de début.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est calculé comme étant le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative majoré de tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux et des coûts de remise en état connexes. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte le fait que la Société prévoit exercer une option d'achat, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, des sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location. L'obligation locative ne comprend pas les avantages incitatifs à la location à recevoir. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer ce taux, du taux d'emprunt marginal de la Société. La période au cours de laquelle les paiements de loyers sont actualisés est la durée du contrat de location, incluant les options de renouvellement que la Société est raisonnablement certaine d'exercer. Des options de renouvellement sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société. Chaque paiement de loyer réduit l'obligation locative, tandis que la désactualisation est comptabilisée à titre de charge financière. La charge financière est comptabilisée dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net pendant la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de l'obligation locative pour chaque période.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme, soit les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins, et aux contrats de location dont les actifs sont de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charges dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ni assujettis à un renouvellement à la juste valeur de marché sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

**Bailleur**

Dans le cas où la Société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location simple, les produits locatifs sont comptabilisés en résultat net de manière linéaire sur la durée du contrat.

**Contrats de sous-location**

Lorsque la Société conclut des arrangements de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine si la sous-location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal connexe a été transférée au preneur du contrat de sous-location.

Pour ce qui est des contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant et comptabilise un placement net au titre du contrat de sous-location, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net. Le placement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé dans les créances clients et autres débiteurs et dans les créances à long terme et autres actifs dans les bilans consolidés, pour la partie courante et la partie non courante, respectivement.

**Dépréciation d'actifs**

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis, mais ces éléments sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié. Ces actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de façon indépendante, de sorte que le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont affectés à l'UGT ou au groupe d'UGT (comme les enseignes de la Société présentées à la note 6, Secteurs opérationnels) à laquelle ils se rapportent. Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. À la suite de l'affectation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée aux fins du test de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité. La Société estime les flux de trésorerie et les extrapole sur une période maximale de cinq ans, en ajoutant une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur un taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test.

Lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'UGT à laquelle celui-ci appartient, excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net. Toute perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis imputée aux autres actifs de l'UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas être reprises. Les pertes de valeur d'autres actifs qui ont été comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si les indicateurs de dépréciation se sont inversés ou n'existent plus. Il y a reprise de perte de valeur lorsque la valeur recouvrable estimée excède la valeur comptable, mais la valeur comptable qui en résulte ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

## **Avantages du personnel**

### ***Avantages à court terme***

La Société comptabilise un passif et une charge pour les avantages à court terme tels que les primes, l'intéressement et l'actionnariat des employés si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ces montants en raison de services passés fournis par les employés.

### ***Avantages postérieurs à l'emploi***

La Société offre certains régimes de soins de santé, de soins dentaires, d'assurance vie et d'autres avantages, mais non des régimes de retraite, à certains employés retraités, conformément à la politique de la Société. La Société comptabilise le coût des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les avantages sont acquis. Les coûts des avantages du personnel gagnés sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata de la durée des services ainsi que des meilleures estimations de la direction quant à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, à l'espérance de vie et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires. Les coûts sont actualisés en fonction d'un taux basé sur les taux du marché à la date d'évaluation. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

La Société fournit également des avantages postérieurs à l'emploi en cotisant à un régime de participation différée aux bénéficiaires (le « RPDB »).

## **Paiements fondés sur des actions**

Des options sur actions sont attribuées aux employés et permettent à ces derniers d'exercer l'option sur actions ou de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'écart entre le prix du marché de une action de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option sur actions. Les options sur actions sont considérées comme des instruments composés. La juste valeur des instruments composés est évaluée à chaque date de clôture, compte tenu des termes et des conditions selon lesquels les droits à trésorerie ou à instruments de capitaux propres sont attribués. La charge et le passif correspondants sont comptabilisés sur la période correspondante d'acquisition des droits.

La juste valeur du montant payable aux employés à l'égard des régimes d'unités d'actions et des régimes de parts de fiducie, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée à mesure que les services sont fournis pendant la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif est réévaluée à chaque date de clôture et les variations du passif sont comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net.

## **Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant comptabilisé au titre de la provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif.

La provision pour retours sur ventes et retours sous garantie se rapporte à l'obligation qu'a la Société à l'égard des biens défectueux présents dans les stocks des magasins et des biens défectueux qui ont été vendus aux clients et qui n'ont pas encore été retournés, du service après-vente à l'égard des pièces de rechange et des retours sur ventes futurs des succursales. Les charges à payer relatives aux retours sur ventes et aux retours sous garantie sont évaluées selon les retours et les échanges historiques et comptabilisées à titre de réduction des produits dans les états consolidés du résultat net.

Les dispositions en matière de remise en état des sites et de démantèlement résultent d'obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service de réservoirs d'essence souterrains et aux coûts liés à la remise en état des sites après la mise hors service de certaines immobilisations corporelles ainsi qu'à la résiliation de certains contrats de location. Les obligations sont initialement évaluées selon une approche fondée sur la valeur attendue, et sont actualisées.

## Capital social

Les actions émises par la Société sont comptabilisées pour la valeur du produit reçu. Les actions rachetées sont sorties des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions de la Société. Les rachats d'actions sont imputés au capital social au coût moyen par action en circulation. L'excédent du prix de rachat sur le coût moyen est imputé aux bénéfices non distribués.

## Produits

### **Vente de biens**

Les produits provenant de la vente de biens comprennent les marchandises vendues aux marchands, de même qu'aux franchisés Mark's, SportChek<sup>2</sup> and Party City<sup>3</sup>, les ventes d'essence par l'entremise d'agents, la vente de biens au grand public dans les succursales de Mark's, de PartSource, de SportChek et d'Helly Hansen, ainsi que la vente de biens par l'entremise du réseau de commerce de gros d'Helly Hansen. Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés, et ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée d'une déduction appropriée pour les retours attendus et les retours réels, pour les remises, pour les rabais et pour les coûts de garantie et du programme de fidélisation de la clientèle, déduction faite des taxes de vente.

### **Programmes de fidélisation de la clientèle**

Les récompenses de fidélisation émises lors d'une transaction de vente donnent lieu à des produits qui doivent être différés jusqu'à ce que la récompense de fidélisation soit échangée. De plus, une obligation est générée par le programme de fidélisation lorsque la Société vend les marchandises aux marchands, pour lesquelles des récompenses peuvent être émises dans le cadre de la transaction de vente subséquente. Cette obligation est évaluée à la juste valeur par référence à la juste valeur des récompenses contre lesquelles elles peuvent être échangées et en fonction de la probabilité attendue de leur échange.

### **Produits d'intérêts sur les créances sur prêts**

Les produits d'intérêts, y compris les intérêts sur les créances sur prêts, sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

### **Services rendus**

Les produits tirés des services comprennent les commissions d'interchange et les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie, les frais de change et les frais de service sur les créances sur prêts du secteur opérationnel Services Financiers. Les produits tirés des services sont comptabilisés selon les dispositions contractuelles de l'accord, généralement lorsque le service est fourni ou sur la durée de la période contractuelle.

Les commissions d'interchange, les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie et les frais de change sur les transactions par carte de crédit sont comptabilisés à titre de produits au moment où les transactions sont réalisées.

### **Produits tirés de la réassurance**

Les produits tirés de la réassurance pour chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie et la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

### **Redevances et droits de licence**

Les redevances et les droits de licence comprennent les droits de licence des agents de la Division pétrolière et des marchands ainsi que les redevances des franchisés de Mark's et de SportChek. Les produits provenant des redevances et des droits de licence sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés selon la substance de l'accord concerné, qui est généralement fondé sur le pourcentage de ventes.

<sup>2</sup>. « SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Ltée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Sports Rousseau et Hockey Experts.

<sup>3</sup>. « Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

**Produits locatifs**

Lorsque la Société est le bailleur, les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

**Remises de fournisseurs**

La Société comptabilise une contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et l'inscrit à titre de réduction du coût des stocks connexes ou, si ces derniers ont été vendus, à titre de réduction du coût des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur, auquel cas le coût est reflété à titre de réduction des frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net.

La Société comptabilise les remises qui sont laissées au choix du fournisseur lorsqu'elles sont effectuées par le fournisseur ou lorsque celui-ci accepte de les effectuer.

**Charges financières nettes**

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis et les produits d'intérêts sur les créances locatives pour les contrats de location sous forme de contrats de location-financement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts (y compris les emprunts liés au programme de prêts aux marchands), la désactualisation des provisions et les charges financières nettes sur les obligations locatives, déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif. Les intérêts sur les dépôts sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net.

**Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, la charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable lorsqu'il existe des pertes fiscales non utilisées, des avantages fiscaux non utilisés et des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle d'une comptabilisation initiale de goodwill ou d'une comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat net comptable ni le bénéfice imposable, et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel les différences temporaires pourront être imputées. Le passif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il existe des différences temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de résorption des différences temporaires est contrôlé par la Société et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir proche. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé relativement à la mise en œuvre du Modèle de règles du Pilier Deux.



## Bénéfice par action

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, lequel est ajusté pour tenir compte des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs, à savoir les options sur actions des employés.

## 4. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer d'avoir des liquidités suffisantes afin de remplir ses obligations financières à leur échéance et de mener à bien ses plans opérationnels et stratégiques;
- maintenir des réserves de liquidités saines et la capacité d'accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples, au besoin;
- réduire le coût du capital après impôt tout en prenant en considération les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

Le capital peut être défini de différentes façons selon l'entité, le secteur d'activité et l'objectif visé. Dans le cadre du processus de gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans la définition du capital, qui inclut la dette de Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), mais exclut celle de Franchise Trust puisqu'elle relève de la responsabilité juridique des marchands.

| (en millions de dollars canadiens)        | 2023               | % du total     | 2022               | % du total     |
|---|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| <b>Composantes du capital</b>             |                    |                |                    |                |
| Dépôts                                    | 1 041,7 \$         | 7,0 %          | 1 226,3 \$         | 8,8 %          |
| Emprunts à court terme                    | 965,7              | 6,4 %          | 576,2              | 4,1 %          |
| Tranche courante de la dette à long terme | 560,5              | 3,7 %          | 1 040,2            | 7,4 %          |
| Dette à long terme                        | 4 404,0            | 29,3 %         | 3 217,5            | 23,0 %         |
| Dépôts à long terme                       | 2 322,6            | 15,5 %         | 1 739,4            | 12,4 %         |
| Total de la dette                         | 9 294,5 \$         | 61,9 %         | 7 799,6 \$         | 55,7 %         |
| Instrument financier rachetable (note 24) | —                  | — %            | 567,0              | 4,0 %          |
| Capital social                            | 598,7              | 4,0 %          | 587,8              | 4,2 %          |
| Surplus d'apport                          | 2,9                | — %            | 2,9                | — %            |
| Bénéfices non distribués                  | 5 128,2            | 34,1 %         | 5 070,2            | 36,1 %         |
| <b>Total du capital sous gestion</b>      | <b>15 024,3 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>14 027,5 \$</b> | <b>100,0 %</b> |

La Société surveille sa structure du capital en évaluant le ratio de la dette par rapport au bénéfice et gère le service de sa dette et ses autres obligations fixes en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres ratios de couverture, et en prévoyant les liquidités générales.

La Société gère sa structure du capital à long terme de manière à optimiser l'équilibre entre l'efficacité du capital, la souplesse financière et l'atténuation des risques. La direction calcule des ratios afin de simuler les méthodes employées par les agences de notation de crédit et d'autres intervenants du marché, sur une base courante et prospective. Pour évaluer l'efficacité avec laquelle elle gère son effet de levier, la direction surveille ces ratios en fonction des fourchettes cibles.

La Société a mis en place une politique pour gérer son capital. Dans le cadre de la gestion générale du capital, la direction et le comité d'audit du conseil d'administration s'assurent de la conformité et de la performance de la Société à l'égard de cette politique. De plus, un examen périodique de la politique est effectué afin d'en garantir la conformité aux niveaux de tolérance aux risques.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société dispose de la souplesse nécessaire pour ajuster les dépenses d'investissement discrétionnaires, ajuster le montant des créances sur cartes de crédit impayées, émettre des titres d'emprunt ou de capitaux propres, rembourser par anticipation la dette en cours, racheter des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, monétiser divers actifs et effectuer des transactions de cession-bail sur des propriétés immobilières.

Les clauses restrictives financières font l'objet d'une surveillance continue par la direction afin d'en assurer le respect.

La clause restrictive financière clé de La Société Canadian Tire Limitée est l'obligation pour le secteur Détail de maintenir un ratio du total de la dette sur le total du capital investi égal ou inférieur à un pourcentage maximal spécifique (tel qu'il est défini dans les ententes de crédit bancaire de La Société Canadian Tire Limitée, qui excluent les dépôts de CTFS Holdings Limited, de CT REIT, de Franchise Trust et de leurs filiales respectives). Au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, La Société Canadian Tire Limitée était conforme à toutes les clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit.

Helly Hansen est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de sa convention de découvert bancaire, et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de ces conventions au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

CT REIT est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de la déclaration de fiducie, de l'acte de fiducie et de la convention de crédit bancaire et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de celles-ci au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

La Banque Canadian Tire (la « BCT » ou la « Banque »), une banque à charte fédérale de l'annexe I, est tenue de se conformer aux exigences réglementaires en matière de capital et à d'autres exigences réglementaires qui ont une incidence sur ses activités commerciales et à certaines clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit bancaire.

La BCT gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Bâle III est un accord réglementaire mondial qui a été introduit pour améliorer la réglementation, la supervision et les pratiques de gestion des risques au sein du secteur bancaire. La Banque a mis en place plusieurs politiques, procédures et contrôles divers en matière de gestion du capital, notamment le processus interne annuel d'évaluation de la suffisance du capital. Ces mesures aident la Banque à atteindre ses objectifs.

Ces objectifs comprennent le maintien d'un capital suffisant pour :

- respecter toutes les exigences réglementaires applicables;
- maintenir et renforcer la confiance dans la sécurité et la solidité de la Banque;
- permettre la croissance des actifs et des passifs; et
- compenser les pertes d'exploitation et les pertes de placement éventuelles.

Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF en vertu de Bâle III autorisent deux catégories de capital : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les bénéfices non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global moins les ajustements réglementaires, qui sont déduits du capital. À l'heure actuelle, la Banque ne détient aucun autre instrument dans les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de la portion admissible des provisions générales.

Les ratios de capital sont calculés en divisant le capital réglementaire par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au levier.

Les actifs pondérés en fonction des risques comprennent une composante liée au risque de crédit pour tous les actifs pour tenir compte du risque inhérent à chaque type d'actif, les instruments financiers hors bilan, une composante liée au risque opérationnel fondée sur un pourcentage du bénéfice brut ajusté moyen annuel sur trois ans, ainsi qu'une composante liée au risque de marché pour les actifs détenus à des fins de transaction. Aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs titrisés sont considérés comme étant hors bilan, de sorte que, mis à part les expositions conservées par la Banque, les actifs titrisés ne sont pas inclus dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio de levier prescrit par la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF permet de mesurer de façon globale la suffisance des fonds propres d'une institution, et il est défini comme étant le total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition au levier. L'exposition au levier est la somme des expositions au bilan, des expositions sur dérivés, des expositions aux opérations de financement par titres, des prêts subordonnés et d'une partie des limites de crédit inutilisées, moins les éléments hors bilan, qui comprennent les actifs titrisés.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la Banque se conformait à toutes les lignes directrices concernant les fonds propres réglementaires du BSIF ainsi qu'aux cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital et à toutes les clauses restrictives financières en vertu de sa convention de crédit bancaire.

## 5. Gestion des risques financiers

---

### 5.1 Aperçu

La Société est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers :

- le risque de crédit;
- le risque de liquidité;
- le risque de marché, qui comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La présente note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun des risques énumérés ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'évaluation et de gestion des risques. D'autres informations quantitatives sont fournies tout au long des présents états financiers consolidés et des notes annexes.

### 5.2 Cadre de gestion des risques

La politique de gestion des risques financiers approuvée par le conseil de la Société est établie de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la Société doit faire face, l'établissement de limites et de contrôles relatifs à la tolérance aux risques, ainsi que la surveillance des risques et du respect de ces limites. Les stratégies et les systèmes de gestion des risques financiers sont régulièrement passés en revue pour faire en sorte qu'ils demeurent conformes aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques et soient adaptés aux tendances et à la conjoncture du marché. La Société, grâce à ses normes et à ses procédures en matière de formation et de gestion, vise à maintenir un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

### 5.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si un client ou une contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque, des interactions de la Société avec ses réseaux de marchands et de franchisés et des instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après.

#### 5.3.1 Risque de crédit lié aux contreparties à un instrument financier

La politique de gestion des risques financiers de la Société vise la gestion du risque de crédit lié aux contreparties, relativement aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société gère son exposition au risque de crédit lié aux contreparties en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières et d'autres contreparties affichant une bonne cote de solvabilité, de même qu'en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices qui reçoivent des notations d'au moins deux agences de notation et qui ont une notation du crédit minimale (s'ils ont deux notations) ou médiane (s'ils ont trois notations ou plus) de « A (faible) » ou d'une catégorie équivalente ou meilleure et des émetteurs de titres adossés à des créances qui reçoivent des notations d'au moins deux agences de notation et qui ont une notation du crédit minimale équivalente à « AAA ».

#### 5.3.2 Risque de crédit lié aux consommateurs et aux marchands/franchisés

En accordant des cartes de crédit, la Société assume certains risques quant à la capacité et à la volonté des clients de la Banque de rembourser leur prêt. En outre, la Société est tenue de rehausser le crédit de Franchise Trust au moyen de lettres de garantie émises par des institutions financières affichant une excellente cote de solvabilité et garanties par la Société afin d'obtenir une notation du crédit équivalente à la notation « AAA » requise pour le financement du portefeuille de prêts aux marchands, et elle peut également fournir des garanties portant sur des ententes d'emprunt auprès de banques tierces ou des accords de rachat de stocks de marchandises dans le cadre de ses programmes de financement bancaire offerts à certains marchands et franchisés (note 35).

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, en plus des montants présentés dans les bilans consolidés, s'établit comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2023        | 2022        |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Engagements de prêt non utilisés   | 12 033,7 \$ | 11 647,5 \$ |
| Garanties                          | 365,3       | 371,5       |
| Total                              | 12 399,0 \$ | 12 019,0 \$ |

Se reporter à la note 9 pour obtenir de l'information sur la qualité du crédit et la performance au chapitre des créances sur prêts.

#### 5.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à remplir les obligations liées à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La démarche de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à s'assurer qu'elle disposera des liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance, avec la capacité de faire face à l'incertitude. La politique de gestion des risques financiers de la Société permet de gérer son exposition au risque de liquidité. La Société utilise un modèle de prévision des flux de trésorerie consolidés détaillé pour surveiller périodiquement ses besoins en liquidités à court et à long terme, lequel lui permet d'optimiser sa position de trésorerie et sa dette à court terme tout en évaluant des stratégies de financement à long terme et de répartition du capital.

La BCT a également mis en place une politique en matière de gestion de l'actif et du passif. La BCT a pour objectif de s'assurer que des fonds suffisants sont disponibles en maintenant un solide cadre de gestion des liquidités et de respecter toutes les exigences réglementaires et prévues par la loi.

Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes et trois institutions financières étrangères, une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 1,975 milliard de dollars est mise à la disposition de la Société à des fins générales et viendra à échéance en juin 2027.

En raison du rachat par la Société de la participation de 20 pour cent de la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a décidé d'obtenir une marge de crédit bancaire engagée non garantie additionnelle de 1,0 milliard de dollars auprès de cinq institutions financières canadiennes, qui viendra à échéance en mai 2025.

La Société a un programme de papier commercial libellé en dollars américains lui permettant d'émettre des billets à ordre à court terme pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains aux États-Unis. Dans le cadre de ce programme, des fonds peuvent être empruntés, avec des échéances allant de un jour à 270 jours. Les émissions sont effectuées à escompte en vertu du programme, et les billets ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties existantes et futures envers les créanciers de la Société.

Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes, une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 300,0 millions de dollars est mise à la disposition de CT REIT à des fins générales et viendra à échéance en septembre 2027.

La Banque Scotia a consenti à la BCT une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 400,0 millions de dollars et une facilité d'achat de billets titrisés engagée de 700,0 millions pour l'achat de billets de premier rang et subordonnés adossés à des créances sur cartes de crédit émis par GCCT, qui arrivent toutes deux à échéance en avril 2025.

Consentie par un consortium de cinq institutions financières canadiennes, une facilité de trésorerie engagée de 300,0 millions de dollars sert de crédit de sûreté pour les titres de série 1997-1 du programme de papier commercial adossé à des créances sur cartes de crédit de GCCT, arrivant à échéance en juin 2025.

En plus des marges de crédit bancaire engagées non garanties susmentionnées, la Société a accès à d'autres sources de financement, notamment la trésorerie autogénérée, l'accès aux marchés financiers publics et privés et la monétisation de divers actifs. Les actifs de la BCT sont financés par la trésorerie autogénérée, la marge de crédit bancaire engagée non garantie décrite précédemment, la titrisation de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de GCCT, des certificats de placement garanti (« CPG ») émis par l'entremise de courtiers, ainsi que des dépôts de détail (CPG et dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé). La BCT détient également des actifs liquides de haute qualité, comme l'exigent les autorités de réglementation, lesquels peuvent être utilisés en cas de perturbations du financement.

En raison de la diversification de ses sources de financement, la Société n'est pas excessivement exposée à quelque risque de concentration que ce soit. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société, incluant les paiements de capital et d'intérêts.

| (en millions de dollars canadiens)                 | 2024              | 2025              | 2026              | 2027              | 2028              | Par la suite      | Total              |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Passifs financiers non dérivés</b>              |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                    |
| Dépôts <sup>1, 2</sup>                             | 1 053,2 \$        | 636,1 \$          | 480,5 \$          | 609,0 \$          | 597,0 \$          | — \$              | 3 375,8 \$         |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs (note 18) | 2 160,1           | —                 | —                 | —                 | —                 | —                 | 2 160,1            |
| Emprunts à court terme                             | 965,7             | —                 | —                 | —                 | —                 | —                 | 965,7              |
| Emprunts   | 519,9             | —                 | —                 | —                 | —                 | —                 | 519,9              |
| Dettes à long terme                                | 560,0             | 1 080,0           | 400,0             | 825,1             | 900,0             | 1 200,0           | 4 965,1            |
| Emprunts hypothécaires                             | 0,5               | 0,4               | 8,0               | —                 | —                 | —                 | 8,9                |
| Paiements d'intérêts <sup>3</sup>                  | 311,5             | 281,7             | 253,9             | 203,8             | 135,4             | 350,8             | 1 537,1            |
| <b>Total</b>                                       | <b>5 570,9 \$</b> | <b>1 998,2 \$</b> | <b>1 142,4 \$</b> | <b>1 637,9 \$</b> | <b>1 632,4 \$</b> | <b>1 550,8 \$</b> | <b>13 532,6 \$</b> |

1. Les dépôts ne comprennent pas l'escompte sur les frais de courtage des CPG de 11,5 millions de dollars.

2. La durée restante moyenne des dépôts dans des CPG était de 30 mois au 30 décembre 2023.

3. Le montant comprend les paiements d'intérêts sur les dépôts, les emprunts à court terme, les emprunts et la dette à long terme.

La Société ne s'attend pas à ce que les flux de trésorerie compris dans l'analyse des échéances se produisent sensiblement plus tôt ou s'élèvent à des montants sensiblement différents.

## 5.5 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. La politique de gestion des risques de la Société établit des lignes directrices concernant la manière dont la Société doit gérer le risque de marché inhérent à ses activités et procure des mécanismes qui permettent de s'assurer que les transactions commerciales sont effectuées conformément aux limites, aux processus et aux procédures établis.

Toutes les transactions commerciales sont menées conformément aux lignes directrices établies et, de façon générale, la Société cherche à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité à l'égard de son résultat net.

### 5.5.1 Risque de change

La Société s'approvisionne en marchandises sur les marchés mondiaux. En 2023, environ 51 pour cent, 22 pour cent et 35 pour cent de la valeur des achats de stocks pour les enseignes Canadian Tire, SportChek et Mark's, respectivement, provenait directement de fournisseurs situés à l'extérieur du Canada et est libellée en dollars américains. La majorité des achats d'Helly Hansen proviennent de fournisseurs situés en Asie et sont libellés en dollars américains et en euros. Pour atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change sur les coûts des achats, la Société a établi un programme de gestion du risque de change qui régit la proportion des achats prévus en dollars américains et en euros qui est couverte par la conclusion de dérivés de change. Ce programme vise à fournir une certitude quant à une partie de l'incidence des coûts liés au change pour les achats de marchandises futurs.

Comme la Société a couvert une partie importante de ses achats prévus en dollars américains à court terme, une variation des taux de change n'aura pas d'incidence significative sur cette partie des coûts de tels achats. La Société exécute son programme de couverture de façon continue afin de s'assurer que les variations persistantes des taux sont reflétées dans le coût des achats en devises de la Société sur la durée totale de l'horizon de couverture. Cette façon de faire assure que le coût des achats en devises est aplani relativement au marché des changes, ce qui permet à la Société de différer l'incidence de fluctuations soudaines des taux de change sur les marges et d'avoir le temps d'élaborer des stratégies afin d'atténuer l'incidence d'une variation persistante des taux de change. Certains fournisseurs ont une exposition sous-jacente aux fluctuations des devises, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises; le programme de couverture de la Société n'atténue pas ce risque. Bien qu'il soit possible que la Société puisse transférer aux clients les variations des taux de change par l'intermédiaire des prix au détail, une telle décision serait prise en fonction de la concurrence, des conditions du marché et de la conjoncture économique.

### 5.5.2 Risque de taux d'intérêt

La Société peut utiliser des dérivés de taux d'intérêt ou exercer ses options contractuelles de rachat anticipé des billets à moyen terme et des débentures pour gérer le risque de taux d'intérêt. La Société s'est dotée d'une politique qui exige que, sur une base consolidée (en excluant Franchise Trust), au moins 75 pour cent de sa dette consolidée (à court et à long terme) soit à taux d'intérêt fixe plutôt qu'à taux d'intérêt variable.

Une variation de un pour cent des taux d'intérêt n'aurait donc pas d'incidence importante sur le résultat net ou les capitaux propres de la Société, étant donné que les emprunts de cette dernière sont principalement assortis de taux fixes, ce qui réduit au minimum le risque lié à une exposition aux taux d'intérêt variables.

L'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt se rapporte essentiellement aux emprunts à court terme du secteur Détail (sur les marges bancaires ou dans les marchés américains du papier commercial), à la dette à long terme à taux variable (le prêt bancaire à terme et le billet à moyen terme de série H) et aux activités des Services Financiers, car les taux d'intérêt sur les émissions futures de CPG, de comptes d'épargne à intérêt élevé, de comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») et sur les transactions de titrisation sont tributaires du marché. Ce risque pourrait être partiellement atténué par les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et le fait qu'une proportion importante de la capitalisation actuelle des Services Financiers est à taux fixe. De plus, la BCT a conclu des dérivés de taux d'intérêt pour couvrir une partie des émissions de titres d'emprunt à terme de GCCT et des dépôts dans des CPG qui sont prévus de 2024 à 2028. La BCT a également des placements à court terme productifs d'intérêts détenus en réserve afin de soutenir ses liquidités et les exigences réglementaires.

## 6. Secteurs opérationnels

---

La Société possède trois secteurs opérationnels à présenter : les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT. Les secteurs opérationnels à présenter sont des unités commerciales stratégiques qui offrent différents produits et services. Ils sont gérés séparément en raison de leur nature distincte. Les activités de chacun des secteurs à présenter de la Société sont détaillées comme suit :

- Les activités de détail sont menées sous de nombreuses enseignes, notamment Canadian Tire, les postes d'essence Canadian Tire (la « Division pétrolière »), Mark's, PartSource, Helly Hansen, Party City au Canada et diverses enseignes SportChek. Les activités de détail comprennent également le programme de prêts aux marchands (la partie [le silo] de Franchise Trust qui octroie des prêts à certains marchands). Les activités liées à l'immobilier ne concernant pas CT REIT sont incluses dans le secteur Détail.
- Les Services Financiers émettent les cartes de crédit de la marque Triangle de Canadian Tire, soit les cartes de crédit Mastercard Triangle, World Mastercard Triangle et World Elite Mastercard Triangle. Les Services Financiers offrent également les produits Mastercard Avantage Remise et Mastercard Avantage Essence, des produits d'assurance, et fournissent des services de règlement aux entreprises liées de la Société. Les Services Financiers comprennent la BCT, une banque de l'annexe I réglementée en vertu des lois fédérales, qui gère et finance le portefeuille de cartes Mastercard de la Société, de même qu'un ensemble existant de prêts au titre de marges de crédit de marque Canadian Tire. La BCT offre également des dépôts dans des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé, des comptes d'épargne libre d'impôt et des dépôts de CPG auprès de courtiers, directement et par l'entremise de courtiers indépendants. Les Services Financiers comprennent en outre GCCT, une entité structurée établie dans le but d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société, et CTFS Bermuda Ltd., une société de réassurance des Bermudes. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer ses acquisitions.

- CT REIT est un fonds de placement immobilier à capital fixe non constitué en personne morale. CT REIT détient un portefeuille d'immeubles répartis géographiquement au Canada principalement constitué de magasins sous l'enseigne Canadian Tire, d'immeubles de commerce de détail dont Canadian Tire est le locataire clé, d'un immeuble commercial à usage mixte et d'immeubles industriels.

Le rendement est évalué selon le résultat avant impôt du secteur, tel qu'il figure dans les rapports internes de la direction. La direction a déterminé que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer les résultats des secteurs et pour affecter les ressources. Le tableau suivant détaille les informations concernant les résultats de chaque secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens)                                  | 2023     |                     |          |                             |             | 2022     |                     |          |                             |             |
|---|----------|---------------------|----------|-----------------------------|-------------|----------|---------------------|----------|-----------------------------|-------------|
|   | Détail   | Services Financiers | CT REIT  | Éliminations et ajustements | Total       | Détail   | Services Financiers | CT REIT  | Éliminations et ajustements | Total       |
| Produits externes   | 15 167,1 | \$ 1 455,5          | \$ 58,5  | \$ (24,6)                   | \$ 16 656,5 | 16 431,4 | \$ 1 335,6          | \$ 56,9  | \$ (13,3)                   | \$ 17 810,6 |
| Produits intersociétés  | 4,2      | 51,8                | 494,3    | (550,3)                     | —           | 4,9      | 54,1                | 475,9    | (534,9)                     | —           |
| Total des produits  | 15 171,3 | 1 507,3             | 552,8    | (574,9)                     | 16 656,5    | 16 436,3 | 1 389,7             | 532,8    | (548,2)                     | 17 810,6    |
| Coûts des activités génératrices de produits                        | 10 324,6 | 723,9               | —        | (95,6)                      | 10 952,9    | 11 198,3 | 585,8               | —        | (71,4)                      | 11 712,7    |
| Marge brute   | 4 846,7  | 783,4               | 552,8    | (479,3)                     | 5 703,6     | 5 238,0  | 803,9               | 532,8    | (476,8)                     | 6 097,9     |
| Autres charges (produits)   | (115,3)  | 5,5                 | —        | 144,2                       | 34,4        | (84,0)   | 4,3                 | —        | 141,3                       | 61,6        |
| Frais de vente, généraux et administratifs <sup>1</sup>             | 3 320,9  | 394,7               | 130,7    | (170,6)                     | 3 675,7     | 3 191,5  | 349,9               | 125,6    | (164,5)                     | 3 502,5     |
| Amortissements <sup>1</sup>   | 958,2    | 9,7                 | —        | (196,7)                     | 771,2       | 897,2    | 13,3                | —        | (191,5)                     | 719,0       |
| Charges financières nettes (produits financiers nets)               | 275,9    | (11,5)              | 114,0    | (56,9)                      | 321,5       | 185,3    | (5,2)               | 110,4    | (59,5)                      | 231,0       |
| Variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable   | —        | —                   | —        | 328,0                       | 328,0       | —        | —                   | —        | —                           | —           |
| Perte (profit) lié à la juste valeur sur les immeubles de placement | —        | —                   | 78,6     | (78,6)                      | —           | —        | —                   | (27,8)   | 27,8                        | —           |
| Bénéfice (perte) avant impôt  | 407,0    | \$ 385,0            | \$ 229,5 | \$ (448,7)                  | \$ 572,8    | 1 048,0  | \$ 441,6            | \$ 324,6 | \$ (230,4)                  | \$ 1 583,8  |
| Éléments inclus ci-dessus :   |          |                     |          |                             |             |          |                     |          |                             |             |
| Produits d'intérêts   | 110,6    | 1 277,0             | 0,5      | (70,5)                      | 1 317,6     | 89,7     | 1 158,8             | 0,3      | (69,2)                      | 1 179,6     |
| Charges d'intérêts  | 354,6    | 202,4               | 114,5    | (203,9)                     | 467,6       | 260,5    | 153,8               | 110,7    | (191,4)                     | 333,6       |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.

Les transactions entre les secteurs opérationnels à présenter sont conclues dans des conditions de concurrence normale. Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le reclassement de certains produits et de certaines charges des Services Financiers dans les charges financières nettes (produits financiers nets);
- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation des amortissements;
- les éliminations et les ajustements intersectoriels, incluant les loyers intersociétés, les frais de gestion immobilière, les frais de traitement des transactions par carte de crédit et la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable.

Bien qu'elle exerce principalement ses activités au Canada, la Société exerce également ses activités à l'étranger, principalement par l'entremise d'Helly Hansen. Les produits gagnés à l'étranger par Helly Hansen se sont établis à 770,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 710,7 millions). Les immobilisations corporelles et incorporelles (marque et goodwill) et les actifs au titre de droits d'utilisation situés à l'extérieur du Canada se chiffraient à 917,4 millions de dollars au 30 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 976,9 millions).

Le tableau suivant détaille les dépenses d'investissement par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens)     | 2023     |                     |         |          | 2022     |                     |          |          |
|--|----------|---------------------|---------|----------|----------|---------------------|----------|----------|
|  | Détail   | Services Financiers | CT REIT | Total    | Détail   | Services Financiers | CT REIT  | Total    |
| Dépenses d'investissement <sup>1</sup> | 610,1 \$ | 5,2 \$              | 68,1 \$ | 683,4 \$ | 732,5 \$ | 15,1 \$             | 101,1 \$ | 848,7 \$ |

1. Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises et les entrées d'actifs de propriété intellectuelle.

Le tableau suivant détaille les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens)                | 2023     |                     |         |          | 2022     |                     |         |          |
|---|----------|---------------------|---------|----------|----------|---------------------|---------|----------|
|   | Détail   | Services Financiers | CT REIT | Total    | Détail   | Services Financiers | CT REIT | Total    |
| Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation | 378,6 \$ | — \$                | 4,0 \$  | 382,6 \$ | 501,2 \$ | — \$                | 27,0 \$ | 528,2 \$ |

Le tableau suivant détaille le total de l'actif par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023        | 2022        |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Détail                             | 17 883,7 \$ | 17 729,6 \$ |
| Services Financiers                | 7 289,6     | 7 060,4     |
| CT REIT                            | 6 966,3     | 6 844,8     |
| Éliminations et ajustements        | (10 161,3)  | (9 532,5)   |
| Total de l'actif <sup>1</sup>      | 21 978,3 \$ | 22 102,3 \$ |

1. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Le tableau suivant détaille le total du passif par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023        | 2022        |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Détail                             | 10 828,4 \$ | 10 395,5 \$ |
| Services Financiers                | 6 165,3     | 5 883,4     |
| CT REIT                            | 3 118,5     | 3 017,6     |
| Éliminations et ajustements        | (4 578,7)   | (4 233,4)   |
| Total du passif <sup>1</sup>       | 15 533,5 \$ | 15 063,1 \$ |

1. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation de l'amortissement;
- les éliminations intersectorielles.



## 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023     | 2022     |
|---|----------|----------|
| Trésorerie  | 258,1 \$ | 229,1 \$ |
| Équivalents de trésorerie   | 29,1     | 84,7     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions <sup>1</sup>    | 24,0     | 17,5     |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie <sup>2</sup>          | 311,2 \$ | 331,3 \$ |
| Dette bancaire  | —        | (5,0)    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire | 311,2 \$ | 326,3 \$ |

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions de 19,8 millions de dollars (31 décembre 2022 – 14,3 millions) ont trait à GCCT et sont soumis à restrictions en vue du paiement de capital et d'intérêts aux porteurs de billets et d'autres frais de financement. Un montant de 4,2 millions de dollars (31 décembre 2022 – 3,2 millions) a trait aux éléments liés à l'exploitation d'Helly Hansen.
2. Sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants détenus en réserve en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires de la BCT (se reporter à la note 33.1).

## 8. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2023       | 2022       |
|---|------------|------------|
| Créances clients                                      | 843,7 \$   | 865,1 \$   |
| Autres débiteurs                                      | 212,9      | 237,2      |
| Investissement net dans des contrats de sous-location | 18,0       | 17,7       |
| Dérivés (note 34.2)                                   | 76,7       | 189,9      |
|   | 1 151,3 \$ | 1 309,9 \$ |

Les créances clients proviennent principalement des marchands, des franchisés et des clients de commerce de gros d'Helly Hansen. Il s'agit d'un vaste groupe dispersé sur le plan géographique, dont les créances, prises individuellement, représentent généralement moins de un pour cent du total du solde à recevoir. Les autres débiteurs sont principalement constitués de montants à recevoir de fournisseurs et de locataires et de montants à recevoir au titre de l'assurance.

Les montants à recevoir des marchands interviennent dans le cours normal des activités et font l'objet d'ententes de partage des coûts et de la marge. La période de crédit sur la vente de biens est de un jour à 180 jours.

## 9. Créances sur prêts

Le tableau suivant présente des renseignements quantitatifs sur le portefeuille de créances sur prêts de la Société.

| (en millions de dollars canadiens)               | Capital total des créances <sup>1</sup> |            |
|--|---|------------|
|  | 2023                                    | 2022       |
| Créances sur cartes de crédit <sup>2</sup>       | 6 495,6 \$                              | 6 206,3 \$ |
| Prêts aux marchands et autres prêts <sup>3</sup> | 521,9                                   | 474,7      |
| Total des créances sur prêts                     | 7 017,5                                 | 6 681,0    |
| Moins : tranche à long terme <sup>4</sup>        | 449,2                                   | 409,9      |
| Tranche courante des créances sur prêts          | 6 568,3 \$                              | 6 271,1 \$ |

1. Les montants sont présentés déduction faite de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts.
2. Comprend les prêts au titre de marges de crédit, qui devraient être recouverts moins de un an après la date de clôture.
3. Prêts émis à certains marchands par Franchise Trust (se reporter à la note 22).
4. La tranche à long terme des créances sur prêts est comprise dans les créances à long terme et autres actifs et inclut les prêts aux marchands d'un montant de 447,4 millions de dollars (31 décembre 2022 – 408,2 millions).

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, la trésorerie reçue découlant des intérêts sur cartes de crédit et sur prêts s'est élevée à 1 165,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 1 070,9 millions).

Les prêts consentis aux marchands sont garantis par les actifs des magasins Canadian Tire des marchands correspondants. L'exposition de la Société au risque de crédit découlant des créances sur prêts se rapporte à Franchise Trust et à la Banque. Aucune provision n'a été constituée à l'égard des prêts aux marchands, compte tenu du rendement historique et de la nature des garanties. L'exposition au risque de crédit à la Banque dépend principalement des caractéristiques propres à chaque titulaire de carte de crédit. La Banque utilise des modèles d'évaluation du crédit, des technologies de surveillance et des techniques de modélisation du recouvrement élaborés qui lui permettent de mettre en œuvre et de gérer des stratégies, des politiques et des limites conçues pour atténuer le risque. Les créances sur prêts proviennent d'un vaste groupe de clients dispersés sur le plan géographique au Canada. Le risque de crédit actuel est limité à la perte que la Société subirait si toutes les contreparties de la Banque manquaient en même temps à leurs obligations.

La continuité des corrections de valeur à l'égard des créances sur prêts de la Société se présente comme suit :

|  | <b>2023</b>   |   |   |              |
|--|---|---|---|--------------|
| (en millions de dollars canadiens)               | <b>Pertes<br/>de crédit<br/>attendues<br/>sur 12 mois<br/>(phase 1)</b> | <b>Pertes<br/>de crédit<br/>attendues<br/>pour la durée<br/>de vie – actifs<br/>non dépréciés<br/>(phase 2)</b> | <b>Pertes<br/>de crédit<br/>attendues<br/>pour la durée<br/>de vie – actifs<br/>dépréciés<br/>(phase 3)</b> | <b>Total</b> |
| Solde au 31 décembre 2022                        | 423,9 \$  | 197,4 \$  | 275,8 \$  | 897,1 \$     |
| Augmentation (diminution) au cours de la période |   |   |   |              |
| Radiations                                       | (13,6)  | (33,9)  | (496,7)   | (544,2)      |
| Recouvrements                                    | —   | —   | 91,6  | 91,6         |
| Nouveaux prêts émis                              | 36,0  | —   | —   | 36,0         |
| Transferts                                       |   |   |   |              |
| à la phase 1                                     | 72,1  | (40,3)  | (31,8)  | —            |
| à la phase 2                                     | (35,6)  | 41,7  | (6,1)   | —            |
| à la phase 3                                     | (31,3)  | (33,2)  | 64,5  | —            |
| Réévaluations nettes                             | (89,4)  | 103,1   | 432,1   | 445,8        |
| Solde au 30 décembre 2023                        | 362,1 \$  | 234,8 \$  | 329,4 \$  | 926,3 \$     |
|  |   |   |   | <b>2022</b>  |
| (en millions de dollars canadiens)               | <b>Pertes<br/>de crédit<br/>attendues<br/>sur 12 mois<br/>(phase 1)</b> | <b>Pertes<br/>de crédit<br/>attendues<br/>pour la durée<br/>de vie – actifs<br/>non dépréciés<br/>(phase 2)</b> | <b>Pertes<br/>de crédit<br/>attendues<br/>pour la durée<br/>de vie – actifs<br/>dépréciés<br/>(phase 3)</b> | <b>Total</b> |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022            | 435,9 \$  | 174,3 \$  | 231,3 \$  | 841,5 \$     |
| Augmentation (diminution) au cours de la période |   |   |   |              |
| Radiations                                       | (10,7)  | (21,1)  | (387,6)   | (419,4)      |
| Recouvrements                                    | —   | —   | 85,4  | 85,4         |
| Nouveaux prêts émis                              | 27,2  | —   | —   | 27,2         |
| Transferts                                       |   |   |   |              |
| à la phase 1                                     | 70,3  | (29,6)  | (40,7)  | —            |
| à la phase 2                                     | (20,7)  | 25,9  | (5,2)   | —            |
| à la phase 3                                     | (26,0)  | (20,1)  | 46,1  | —            |
| Réévaluations nettes                             | (52,1)  | 68,0  | 346,5   | 362,4        |
| Solde au 31 décembre 2022                        | 423,9 \$  | 197,4 \$  | 275,8 \$  | 897,1 \$     |

Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du solde impayé. Aucune garantie n'est détenue à l'égard de ces créances sur prêts, sauf en ce qui concerne les prêts aux marchands, comme il est expliqué précédemment. La Banque continue de chercher à recouvrer les montants qui ont été radiés au cours de la période, à moins qu'elle n'ait plus le droit de recouvrement, que la créance ait été vendue à un tiers, ou que toutes les mesures raisonnables de recouvrement aient été épuisées.

Les tableaux suivants présentent l'information relative à l'exposition au risque de crédit des créances sur prêts.

|  |            |          |          | 2023       |
|--|------------|----------|----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens)                   | Phase 1    | Phase 2  | Phase 3  | Total      |
| Risque faible  | 3 615,3 \$ | 28,5 \$  | — \$     | 3 643,8 \$ |
| Risque modéré  | 1 717,5    | 98,5     | —        | 1 816,0    |
| Risque élevé   | 924,3      | 402,4    | 635,4    | 1 962,1    |
| Total de la valeur comptable brute                   | 6 257,1    | 529,4    | 635,4    | 7 421,9    |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | 362,1      | 234,8    | 329,4    | 926,3      |
| Valeur comptable nette                               | 5 895,0 \$ | 294,6 \$ | 306,0 \$ | 6 495,6 \$ |

|  |            |          |          | 2022       |
|--|------------|----------|----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens)                   | Phase 1    | Phase 2  | Phase 3  | Total      |
| Risque faible  | 3 069,3 \$ | 58,9 \$  | — \$     | 3 128,2 \$ |
| Risque modéré  | 2 154,1    | 109,2    | —        | 2 263,3    |
| Risque élevé   | 911,9      | 260,4    | 539,6    | 1 711,9    |
| Total de la valeur comptable brute                   | 6 135,3    | 428,5    | 539,6    | 7 103,4    |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | 423,9      | 197,4    | 275,8    | 897,1      |
| Valeur comptable nette                               | 5 711,4 \$ | 231,1 \$ | 263,8 \$ | 6 206,3 \$ |

## Transfert d'actifs financiers

### Glacier Credit Card Trust

GCCT est une entité structurée qui a été créée afin de titriser les créances sur cartes de crédit de la Banque. La Banque a transféré à GCCT la participation en copropriété dans les créances sur cartes de crédit, et elle a déterminé, aux fins comptables, que la consolidation de GCCT est appropriée. Les passifs connexes, au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, qui sont garantis par les actifs en question, comprennent le papier commercial et les billets à terme dans les bilans consolidés et sont comptabilisés au coût amorti. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des créances sur cartes de crédit transférées de la Banque et des passifs connexes.

|  | 2023             |              | 2022             |              |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| (en millions de dollars canadiens)                     | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Créances sur cartes de crédit transférées <sup>1</sup> | 2 283,3 \$       | 2 283,3 \$   | 2 125,3 \$       | 2 125,3 \$   |
| Passifs connexes                                       | 2 277,8          | 2 277,2      | 2 120,4          | 2 045,7      |
| Position nette   | 5,5 \$           | 6,1 \$       | 4,9 \$           | 79,6 \$      |

1. L'évaluation de la juste valeur des créances sur cartes de crédit est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux.

Du point de vue du droit, les participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque détenues par GCCT ont été légalement vendues à GCCT et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Banque. De plus, les passifs de GCCT ne constituent pas des obligations légales de la Société.

La Banque n'a pas cerné de facteurs découlant des conditions actuelles du marché qui pourraient faire en sorte qu'elle doive fournir des liquidités ou du soutien au crédit à GCCT au-delà des ententes conclues ou qui pourraient autrement modifier la substance de la relation entre elle et GCCT. Aucun changement pertinent n'a été apporté à la structure du capital de GCCT depuis l'évaluation de la Banque en vue de la consolidation.

### Franchise Trust

Les états financiers consolidés comprennent une partie (un silo) de Franchise Trust, une entité juridique commanditée par une banque tierce qui veille au montage et à la gestion des prêts à certains marchands pour l'achat de stocks et d'immobilisations corporelles (« prêts aux marchands »). La Société s'est entendue avec plusieurs importantes banques canadiennes pour que celles-ci fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust à titre de soutien au crédit pour les prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie et les prêts aux marchands qui étaient en cours à d'autres fiducies indépendantes créées par d'importantes banques canadiennes (« fiducies de copropriétaires ») qui financent leurs participations en copropriété par l'entremise des marchés des capitaux. Comme Franchise Trust conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts aux marchands, les transferts sont comptabilisés à titre de transactions de financement garanti. Par conséquent, la Société comptabilise toujours la tranche courante de ces actifs dans les créances sur prêts et la tranche à long terme dans les créances à long terme et autres actifs et comptabilise les passifs connexes garantis par ces actifs à titre d'emprunts, soit les emprunts contractés par Franchise Trust pour financer les prêts aux marchands. Les prêts aux marchands et les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023             |              | 2022             |              |
|------------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
|                                    | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Prêts aux marchands <sup>1</sup>   | 520,2 \$         | 520,2 \$     | 472,9 \$         | 472,9 \$     |
| Passifs connexes (note 22)         | 520,2            | 520,2        | 472,9            | 472,9        |
| Position nette                     | — \$             | — \$         | — \$             | — \$         |

1. L'évaluation de la juste valeur des prêts aux marchands est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux.

Les prêts aux marchands ont été vendus légalement et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Société. Les emprunts ne constituent pas une responsabilité légale pour la Société.

En cas de défaut de paiement du prêt de la part d'un marchand, la Société a le droit d'acheter ce prêt des fiducies de copropriétaires, qui céderont à la Société l'instrument d'emprunt du marchand concerné et les documents de garantie connexes. La cession de ces documents accorde à la Société des droits prioritaires en matière de garantie quant aux actifs du marchand, à moins que certaines réclamations de nature réglementaire aient préséance.

Dans la plupart des cas, la Société s'attend à recouvrer les paiements effectués pour acheter un prêt en souffrance, y compris les charges qui y sont liées. Si la Société choisit de ne pas acheter le prêt au marchand en souffrance, les fiducies de copropriétaires peuvent tirer des montants sur les lettres de garantie.

Les fiducies de copropriétaires peuvent aussi tirer des montants sur ces lettres de garantie afin de couvrir les insuffisances liées à certains frais connexes qui leur sont dus. Dans tous les cas où un montant est tiré sur les lettres de garantie, la Société a consenti à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis les lettres de garantie. Se reporter à la note 35 pour obtenir de l'information additionnelle.

## 10. Créances à long terme et autres actifs

Les créances à long terme et autres actifs se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2023     | 2022     |
|---|----------|----------|
| Créances sur prêts (note 9)                           | 449,2 \$ | 409,9 \$ |
| Investissement net dans des contrats de sous-location | 87,6     | 88,7     |
| Dérivés (note 34.2)                                   | 44,8     | 107,9    |
| Autres débiteurs                                      | 12,1     | 10,7     |
| Total des créances à long terme                       | 593,7    | 617,2    |
| Autres  | 52,1     | 59,5     |
|   | 645,8 \$ | 676,7 \$ |

Le poste Autres des créances à long terme et autres actifs comprennent la participation minoritaire de la Société dans Ashcroft Terminal Ltd., un terminal intérieur de transbordement et de stockage de 320 acres situé à un endroit stratégique, à l'intersection des réseaux ferroviaires de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée et de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, en Colombie-Britannique. La participation a été acquise le 28 juillet 2021 et comprend le placement initial de 40 millions de dollars de la Société, en plus des ajustements requis selon la méthode de la mise en équivalence.

## 11. Goodwill et immobilisations incorporelles

Les tableaux suivants présentent les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés du goodwill et des immobilisations incorporelles de la Société.

| (en millions de dollars canadiens)              |  |                                  |   |  |                                      | 2023              |
|---|--|----------------------------------|---|--|--------------------------------------|-------------------|
|   | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill |                                  |   | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée |                                      | Total             |
|   | Goodwill   | Enseignes et marques de commerce | Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles | Logiciels  | Autres immobilisations incorporelles |                   |
| <b>Coût</b>                                     |  |                                  |   |  |                                      |                   |
| Solde au début                                  | 867,2 \$   | 901,6 \$                         | 167,7 \$  | 1 515,2 \$   | 11,7 \$                              | 3 463,4 \$        |
| Entrées   | —  | 3,4                              | 0,2   | 80,0   | —                                    | 83,6              |
| Cessions/mises hors service                     | —  | —                                | —   | (1,9)  | —                                    | (1,9)             |
| Écart de change                                 | (18,4)   | (24,6)                           | —   | —  | —                                    | (43,0)            |
| Solde à la fin                                  | 848,8 \$   | 880,4 \$                         | 167,9 \$  | 1 593,3 \$   | 11,7 \$                              | 3 502,1 \$        |
| <b>Amortissement et perte de valeur cumulés</b> |  |                                  |   |  |                                      |                   |
| Solde au début                                  | (4,0) \$   | (16,6) \$                        | — \$  | (1 089,5) \$   | (11,7) \$                            | (1 121,8) \$      |
| Amortissement au cours de l'exercice            | —  | —                                | —   | (127,0)  | —                                    | (127,0)           |
| Perte de valeur                                 | —  | (0,4)                            | —   | —  | —                                    | (0,4)             |
| Cessions/mises hors service                     | —  | —                                | —   | 1,8  | —                                    | 1,8               |
| Solde à la fin                                  | (4,0) \$   | (17,0) \$                        | — \$  | (1 214,7) \$   | (11,7) \$                            | (1 247,4) \$      |
| <b>Valeur comptable nette à la fin</b>          | <b>844,8 \$</b>  | <b>863,4 \$</b>                  | <b>167,9 \$</b>   | <b>378,6 \$</b>  | <b>— \$</b>                          | <b>2 254,7 \$</b> |

| (en millions de dollars canadiens)              |  |                                  |   |  |                                      | 2022              |
|---|--|----------------------------------|---|--|--------------------------------------|-------------------|
|   | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill |                                  |   | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée |                                      | Total             |
|   | Goodwill   | Enseignes et marques de commerce | Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles | Logiciels  | Autres immobilisations incorporelles |                   |
| <b>Coût</b>                                     |  |                                  |   |  |                                      |                   |
| Solde au début                                  | 880,8 \$   | 917,5 \$                         | 167,7 \$  | 1 396,6 \$   | 11,7 \$                              | 3 374,3 \$        |
| Entrées   | —  | —                                | —   | 120,1  | —                                    | 120,1             |
| Cessions/mises hors service                     | —  | —                                | —   | (2,8)  | —                                    | (2,8)             |
| Reclassements et transferts                     | —  | —                                | —   | 1,3  | —                                    | 1,3               |
| Écart de change                                 | (13,6)   | (15,9)                           | —   | —  | —                                    | (29,5)            |
| Solde à la fin                                  | 867,2 \$   | 901,6 \$                         | 167,7 \$  | 1 515,2 \$   | 11,7 \$                              | 3 463,4 \$        |
| <b>Amortissement et perte de valeur cumulés</b> |  |                                  |   |  |                                      |                   |
| Solde au début                                  | (4,0) \$   | (16,6) \$                        | — \$  | (969,8) \$   | (11,7) \$                            | (1 002,1) \$      |
| Amortissement au cours de l'exercice            | —  | —                                | —   | (122,5)  | —                                    | (122,5)           |
| Cessions/mises hors service                     | —  | —                                | —   | 2,8  | —                                    | 2,8               |
| Solde à la fin                                  | (4,0) \$   | (16,6) \$                        | — \$  | (1 089,5) \$   | (11,7) \$                            | (1 121,8) \$      |
| <b>Valeur comptable nette à la fin</b>          | <b>863,2 \$</b>  | <b>885,0 \$</b>                  | <b>167,7 \$</b>   | <b>425,7 \$</b>  | <b>— \$</b>                          | <b>2 341,6 \$</b> |

Le tableau suivant présente les détails du goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023            |  | 2022            |  |
|------------------------------------|-----------------|--|-----------------|--|
|                                    | Goodwill        | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Goodwill        | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée |
| Helly Hansen                       | 353,7 \$        | 443,2 \$   | 372,1 \$        | 467,3 \$   |
| SportChek                          | 362,5           | 340,0  | 362,5           | 340,4  |
| Canadian Tire                      | 71,9            | 171,6  | 71,9            | 168,6  |
| Mark's                             | 56,7            | 76,5   | 56,7            | 76,4   |
| <b>Total</b>                       | <b>844,8 \$</b> | <b>1 031,3 \$</b>  | <b>863,2 \$</b> | <b>1 052,7 \$</b>  |

Les enseignes et les marques de commerce de la Société, qui comprennent SportChek, Mark's, Helly Hansen et Party City et les marques maison acquises, sont des marques de commerce autorisées de la Société et sont assorties de dates d'expiration allant de 2024 à 2038, et elles peuvent être renouvelées au gré de la Société, selon son utilisation de celles-ci. Comme la Société n'a aucun plan approuvé visant le changement des enseignes des magasins et a l'intention de continuer à utiliser et à renouveler toutes ses marques de commerce et ses marques maison à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

Les contrats de franchise ont une date d'expiration assortie d'options de renouvellement ou une durée d'utilité indéterminée. Comme la Société a l'intention de renouveler ces contrats à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les contrats de franchise et les emplacements des magasins franchisés généreront des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée.

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se sont chiffrés à 3,2 millions de dollars (31 décembre 2022 – 4,5 millions). Le taux de capitalisation utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 5,9 pour cent au cours de l'exercice (31 décembre 2022 – 4,9 pour cent).

La dotation aux amortissements relative aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est incluse dans le poste Amortissements dans les états consolidés du résultat net.

### Perte de valeur des immobilisations incorporelles et reprise subséquente

La Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de toutes les UGT au test de dépréciation annuel. Pour ce qui est du goodwill et des immobilisations incorporelles, sauf indication contraire, la valeur recouvrable est estimée à partir de la valeur d'utilité excédant la valeur comptable. Les projections de flux de trésorerie comprenaient des estimations précises sur une période maximale de cinq ans et des taux de croissance à l'infini utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes, mis à part ce qui est mentionné ci-après.

En 2023, la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles d'Helly Hansen était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée au moyen des flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt, et par l'approche des multiples de marché, selon les multiples des sociétés ouvertes comparables. L'évaluation de la juste valeur a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données d'entrée de la technique d'évaluation. Les projections des flux de trésorerie comprennent des estimations précises pour six ans, en prenant en compte une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité.

Le tableau suivant présente les hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur recouvrable de toutes les UGT.

|                          | 2023           | 2022           |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Taux d'actualisation     | 8,3 % à 11,5 % | 8,0 % à 11,5 % |
| Taux de croissance final | 2,0 % à 3,0 %  | 2,0 % à 3,0 %  |

Un changement dans l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour tester le goodwill et les immobilisations incorporelles de SportChek et d'Helly Hansen pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative. SportChek et Helly Hansen sont les enseignes les plus sensibles aux changements dans les hypothèses; le tableau suivant présente les changements mutuellement exclusifs dans les hypothèses qui feraient en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable.

|              | Augmentation du<br>taux d'actualisation | Diminution du taux<br>de croissance final |
|--------------|---|---|
| SportChek    | 1,0 %                                   | 1,4 %                                     |
| Helly Hansen | 1,8 %                                   | 2,7 %                                     |

De plus, des changements dans les hypothèses relatives à la croissance des produits et du BAIIA pourraient faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative.

Une charge pour perte de valeur de 0,4 million de dollars a été comptabilisée au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (31 décembre 2022 – néant). Aucune charge pour perte de valeur ni reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée n'a été comptabilisée (31 décembre 2022 – néant). Aucune charge pour perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée (31 décembre 2022 – néant).

## 12. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immeubles de placement de la Société.

| (en millions de dollars canadiens)                 | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Coût</b>  |                 |                 |
| Solde au début                                     | 508,1 \$        | 534,6 \$        |
| Entrées  | 34,7            | 105,0           |
| Autres <sup>1</sup>                                | —               | (131,5)         |
| Solde à la fin                                     | 542,8 \$        | 508,1 \$        |
| <b>Amortissement et perte de valeur cumulés</b>    |                 |                 |
| Solde au début                                     | (86,6) \$       | (73,9) \$       |
| Amortissement au cours de l'exercice               | (10,8)          | (11,8)          |
| Autres <sup>1</sup>                                | (1,7)           | (0,9)           |
| Solde à la fin                                     | (99,1) \$       | (86,6) \$       |
| <b>Valeur comptable nette à la fin<sup>2</sup></b> | <b>443,7 \$</b> | <b>421,5 \$</b> |

1. Comprend les cessions, les mises hors service, les pertes de valeur, les reclassements et les transferts. La Société n'a effectué aucun reclassement en 2023 (31 décembre 2022 – 131,4 millions de dollars au titre des immeubles et 0,9 million au titre de l'amortissement cumulé reclassés dans les immobilisations corporelles).

2. Les immeubles de placement comprennent un montant de 5,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 7,0 millions) lié aux actifs au titre de droits d'utilisation relatifs à des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement aux termes desquels la Société est un bailleur intermédiaire.

Les immeubles de placement ont généré des produits locatifs de 61,5 millions de dollars (31 décembre 2022 – 61,0 millions). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien) découlant des immeubles de placement, qui sont comptabilisées en résultat net, se sont chiffrées à 24,1 millions de dollars (31 décembre 2022 – 22,1 millions).

La juste valeur estimée des immeubles de placement se chiffrait à 616,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 567,8 millions). Cette évaluation à la juste valeur récurrente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux). La Société détermine la juste valeur des immeubles de placement en appliquant un taux d'actualisation avant impôt aux produits locatifs annuels tirés des contrats de location en vigueur. Le taux d'actualisation variait de 4,75 pour cent à 8,46 pour cent (31 décembre 2022 – 4,25 pour cent à 8,71 pour cent). Les flux de trésorerie sont d'une durée de cinq ans et comprennent une valeur finale. La Société possède une expertise en gestion immobilière qui est mise à profit pour l'évaluation des immeubles de placement, et elle a également effectué des évaluations indépendantes sur certains immeubles de placement détenus par CT REIT.

**Perte de valeur d'immeubles de placement et reprise subséquente**

Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur subséquente sont présentées dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net. Une perte de valeur de 1,7 million de dollars a été comptabilisée au titre des immeubles de placement (31 décembre 2022 – néant), et aucune reprise de perte de valeur des immeubles de placement n'a été comptabilisée (31 décembre 2022 – néant).



### 13. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants présentent les variations du coût ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immobilisations corporelles de la Société.

|  |                   |                   |                            |                            |                     | 2023              |
|--|-------------------|-------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|
| (en millions de dollars canadiens)                       | Terrains          | Bâtiments         | Agencements<br>et matériel | Améliorations<br>locatives | Travaux<br>en cours | Total             |
| <b>Coût</b>  |                   |                   |                            |                            |                     |                   |
| Solde au début   | 1 100,7 \$        | 3 915,6 \$        | 1 904,1 \$                 | 1 430,3 \$                 | 647,0 \$            | 8 997,7 \$        |
| Entrées  | 41,1              | 209,5             | 394,4                      | 121,4                      | (198,0)             | 568,4             |
| Cessions/mises hors service <sup>1,3</sup>               | —                 | (1,2)             | (69,5)                     | (6,9)                      | (15,1)              | (92,7)            |
| Écart de change  | —                 | —                 | 0,2                        | —                          | —                   | 0,2               |
| Autres <sup>2</sup>                                      | (6,6)             | (5,1)             | 13,5                       | (19,5)                     | (11,4)              | (29,1)            |
| Solde à la fin   | 1 135,2 \$        | 4 118,8 \$        | 2 242,7 \$                 | 1 525,3 \$                 | 422,5 \$            | 9 444,5 \$        |
| <b>Amortissement et perte de valeur cumulés</b>          |                   |                   |                            |                            |                     |                   |
| Solde au début   | (6,0) \$          | (1 942,7) \$      | (1 256,8) \$               | (798,1) \$                 | — \$                | (4 003,6) \$      |
| Amortissement au cours de l'exercice                     | —                 | (80,5)            | (151,3)                    | (75,0)                     | —                   | (306,8)           |
| (Perte de valeur nette) reprise de perte de valeur nette | —                 | —                 | (2,1)                      | 0,1                        | —                   | (2,0)             |
| Cessions/mises hors service <sup>1,3</sup>               | 0,3               | 0,9               | 63,3                       | 5,0                        | —                   | 69,5              |
| Autres <sup>2</sup>                                      | —                 | 10,8              | 6,1                        | 1,0                        | —                   | 17,9              |
| Solde à la fin   | (5,7) \$          | (2 011,5) \$      | (1 340,8) \$               | (867,0) \$                 | — \$                | (4 225,0) \$      |
| <b>Valeur comptable nette à la fin</b>                   | <b>1 129,5 \$</b> | <b>2 107,3 \$</b> | <b>901,9 \$</b>            | <b>658,3 \$</b>            | <b>422,5 \$</b>     | <b>5 219,5 \$</b> |

1. Les cessions de l'exercice considéré comprennent un montant de 59,0 millions de dollars lié à des actifs qui ne sont plus utilisés d'une valeur comptable nette de néant.
2. Comprend les reclassements, les transferts et les commissions de location. La Société a reclassé des immeubles dans les actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 33,1 millions de dollars, y compris l'amortissement cumulé de 17,5 millions.
3. Les cessions/mises hors service comprennent les montants décomptabilisés en raison de l'incendie au centre de distribution A.J. Billes. Les remboursements de tiers totalisant 19,4 millions de dollars ont été comptabilisés dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

|  |                   |                   |                            |                            |                     | 2022              |
|--|-------------------|-------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|
| (en millions de dollars canadiens)                       | Terrains          | Bâtiments         | Agencements<br>et matériel | Améliorations<br>locatives | Travaux<br>en cours | Total             |
| <b>Coût</b>  |                   |                   |                            |                            |                     |                   |
| Solde au début   | 1 071,9 \$        | 3 683,8 \$        | 1 808,0 \$                 | 1 342,7 \$                 | 424,6 \$            | 8 331,0 \$        |
| Entrées  | 13,9              | 106,0             | 153,1                      | 112,5                      | 238,1               | 623,6             |
| Cessions/mises hors service <sup>1</sup>                 | (0,5)             | (6,4)             | (49,9)                     | (10,2)                     | —                   | (67,0)            |
| Écart de change  | —                 | —                 | (0,2)                      | (0,5)                      | (0,2)               | (0,9)             |
| Autres <sup>2</sup>                                      | 15,4              | 132,2             | (6,9)                      | (14,2)                     | (15,5)              | 111,0             |
| Solde à la fin   | 1 100,7 \$        | 3 915,6 \$        | 1 904,1 \$                 | 1 430,3 \$                 | 647,0 \$            | 8 997,7 \$        |
| <b>Amortissement et perte de valeur cumulés</b>          |                   |                   |                            |                            |                     |                   |
| Solde au début   | (7,0) \$          | (1 863,7) \$      | (1 171,5) \$               | (739,5) \$                 | — \$                | (3 781,7) \$      |
| Amortissement au cours de l'exercice                     | —                 | (78,7)            | (130,9)                    | (70,5)                     | —                   | (280,1)           |
| (Perte de valeur nette) reprise de perte de valeur nette | 0,4               | 0,3               | 0,1                        | (1,1)                      | —                   | (0,3)             |
| Cessions/mises hors service <sup>1</sup>                 | 0,5               | 5,2               | 45,3                       | 9,3                        | —                   | 60,3              |
| Autres <sup>2</sup>                                      | 0,1               | (5,8)             | 0,2                        | 3,7                        | —                   | (1,8)             |
| Solde à la fin   | (6,0) \$          | (1 942,7) \$      | (1 256,8) \$               | (798,1) \$                 | — \$                | (4 003,6) \$      |
| <b>Valeur comptable nette à la fin</b>                   | <b>1 094,7 \$</b> | <b>1 972,9 \$</b> | <b>647,3 \$</b>            | <b>632,2 \$</b>            | <b>647,0 \$</b>     | <b>4 994,1 \$</b> |

1. Les cessions comprennent un montant de 40,5 millions de dollars lié à des actifs qui ne sont plus utilisés d'une valeur comptable nette de néant.
2. Comprend les reclassements, les transferts et les commissions de location. La Société a reclassé des immeubles de placement en immobilisations corporelles pour un montant de 131,4 millions de dollars.

La Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 14,6 millions de dollars (31 décembre 2022 – 19,3 millions) liés aux immobilisations corporelles en construction. Le taux utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 5,2 pour cent au cours de l'exercice (31 décembre 2022 – 4,8 pour cent).

## Perte de valeur des immobilisations corporelles et reprise subséquente

Une perte de valeur nette de 2,0 millions de dollars a été comptabilisée (31 décembre 2022 – 0,3 million). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est présentée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net.

## 14. Contrats de location

### 14.1 En tant que preneur

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société, particulièrement des contrats de location immobilière. Ces conditions sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle de la gestion des contrats. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par la Société, et ne peuvent l'être par les bailleurs respectifs.

#### 14.1.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les tableaux suivants présentent les variations de la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société à la date de clôture.

| (en millions de dollars canadiens)    | 2023                             |  | Total             |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|-------------------|
|                                       | Contrats de location immobilière | Autres contrats de location <sup>1</sup> |                   |
| <b>Solde au début</b>                 | <b>1 868,0 \$</b>                | <b>64,0 \$</b>                           | <b>1 932,0 \$</b> |
| Entrées                               | 359,0                            | 23,6                                     | 382,6             |
| Amortissement au cours de l'exercice  | (329,6)                          | (26,5)                                   | (356,1)           |
| Perte de valeur                       | (3,9)                            | —  | (3,9)             |
| Cessions/mises hors service et autres | (21,0)                           | 0,2                                      | (20,8)            |
| <b>Solde à la fin</b>                 | <b>1 872,5 \$</b>                | <b>61,3 \$</b>                           | <b>1 933,8 \$</b> |

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

| (en millions de dollars canadiens)    | 2022                             |  | Total             |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|-------------------|
|                                       | Contrats de location immobilière | Autres contrats de location <sup>1</sup> |                   |
| <b>Solde au début</b>                 | <b>1 727,0 \$</b>                | <b>59,1 \$</b>                           | <b>1 786,1 \$</b> |
| Entrées                               | 499,5                            | 28,7                                     | 528,2             |
| Amortissement au cours de l'exercice  | (304,8)                          | (23,8)                                   | (328,6)           |
| Perte de valeur                       | (1,3)                            | —  | (1,3)             |
| Cessions/mises hors service et autres | (52,4)                           | —  | (52,4)            |
| <b>Solde à la fin</b>                 | <b>1 868,0 \$</b>                | <b>64,0 \$</b>                           | <b>1 932,0 \$</b> |

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

### Perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation et reprise subséquente

Une charge pour perte de valeur de 3,9 millions de dollars a été comptabilisée (31 décembre 2022 – 1,3 million). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est présentée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net.

#### 14.1.2 Flux de trésorerie non actualisés

Les paiements de loyers annuels pour les contrats de location immobilière et les autres contrats de location s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023              | 2022       |
|---|-------------------|------------|
| Moins de un an  | <b>454,8 \$</b>   | 483,0 \$   |
| Entre un an et cinq ans   | <b>1 493,9</b>    | 1 481,8    |
| Plus de cinq ans  | <b>1 174,7</b>    | 1 125,6    |
| <b>Total de l'obligation liée aux contrats de location non actualisée<sup>1</sup></b> | <b>3 123,4 \$</b> | 3 090,4 \$ |

1. Exclut un engagement de 280,1 millions de dollars (31 décembre 2022 – 451,8 millions) au titre de contrats de location signés mais qui n'ont pas encore débuté.

## 14.2 En tant que bailleur

La Société loue plusieurs de ses immeubles de placement (se reporter à la note 12), et a certains arrangements de sous-location, la plupart comportant une option de renouvellement après l'expiration. Le locataire n'a pas la possibilité d'acheter le bien immobilier à l'expiration de la période de location.

### 14.2.1 Investissement net dans des contrats de sous-location

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie contractuels de la Société provenant de son investissement net dans des contrats de sous-location.

| (en millions de dollars canadiens)                           | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| Moins de un an   | 22,5 \$         | 21,9 \$         |
| Entre un an et deux ans                                      | 23,7            | 21,1            |
| Entre deux et trois ans                                      | 21,0            | 21,2            |
| Entre trois et quatre ans                                    | 17,3            | 16,8            |
| Entre quatre et cinq ans                                     | 12,1            | 13,3            |
| Plus de cinq ans   | 21,6            | 24,8            |
| Total des paiements de loyers à recevoir non actualisés      | 118,2           | 119,1           |
| Produits financiers non acquis                               | (12,6)          | (12,7)          |
| <b>Investissement net dans des contrats de sous-location</b> | <b>105,6 \$</b> | <b>106,4 \$</b> |

### 14.2.2 Contrats de location simple

Le tableau ci-dessous résume les paiements de loyers minimaux annuels non actualisés à recevoir de preneurs en vertu de contrats de location simple non résiliables.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023            | 2022            |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Moins de un an                     | 37,7 \$         | 34,3 \$         |
| Entre un an et deux ans            | 34,6            | 31,3            |
| Entre deux et trois ans            | 31,0            | 28,7            |
| Entre trois et quatre ans          | 25,0            | 25,2            |
| Entre quatre et cinq ans           | 19,7            | 19,5            |
| Plus de cinq ans                   | 69,0            | 68,9            |
| <b>Total</b>                       | <b>217,0 \$</b> | <b>207,9 \$</b> |

## 15. Filiales

### 15.1 Contrôle sur les filiales et composition de la Société

Les présents états financiers consolidés comprennent les entités contrôlées par la Société Canadian Tire. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements de l'entité. Les états financiers de ces entités sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle. Le tableau suivant donne le détail des entités importantes de la Société.

| Nom de la filiale                      | Principales activités   | Pays de constitution et d'exploitation | Participation |         |
|--|---|--|---------------|---------|
|  |   |  | 2023          | 2022    |
| CTFS Holdings Limited <sup>1</sup>     | Services bancaires, traitement des transactions par carte de crédit dans les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, commercialisation de produits d'assurance et réassurance | Canada                                 | 100,0 %       | 80,0 %  |
| Immobilière Canadian Tire Limitée      | Immobilier  | Canada                                 | 100,0 %       | 100,0 % |
| CT Real Estate Investment Trust        | Immobilier  | Canada                                 | 68,4 %        | 68,7 %  |
| FGL Sports Ltée (« SportChek »)        | Détaillant d'articles de sport, de vêtements et de chaussures   | Canada                                 | 100,0 %       | 100,0 % |
| Franchise Trust <sup>2</sup>           | Programme de prêts aux marchands Canadian Tire  | Canada                                 | 0,0 %         | 0,0 %   |
| Glacier Credit Card Trust <sup>3</sup> | Programme de financement visant à acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque   | Canada                                 | 0,0 %         | 0,0 %   |
| Mark's Work Wearhouse Ltd.             | Détaillant de vêtements et de chaussures  | Canada                                 | 100,0 %       | 100,0 % |
| Helly Hansen Group AS                  | Société de portefeuille pour les activités mondiales de commerce de gros des vêtements de sport et de travail de la marque Helly Hansen   | Norvège                                | 100,0 %       | 100,0 % |

- L'entité juridique CTFS Holdings Limited, établie en 2014, est la société mère de la BCT et de CTFS Bermuda Ltd. Les principales activités de la BCT sont la prestation de services bancaires, la commercialisation de produits d'assurance, de même que le traitement des transactions par carte de crédit dans les magasins de la Société. La principale activité de CTFS Bermuda Ltd. est la réassurance.*
- Franchise Trust est une entité juridique parrainée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands en vertu du programme de prêts aux marchands. La Société ne détient aucune participation dans Franchise Trust; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements du silo d'actifs et de passifs de Franchise Trust lié au programme de prêts aux marchands Canadian Tire. Comme la Société contrôle ce silo d'actifs et de passifs, il est consolidé dans les présents états financiers.*
- GCCT a été constituée dans le but de répondre à des besoins particuliers de la Société, soit d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer de tels achats. La Société ne détient aucune participation dans GCCT; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements de GCCT. Comme elle exerce un contrôle sur GCCT, celle-ci est consolidée dans les présents états financiers.*

### 15.2 Informations détaillées sur les filiales qui ne sont pas entièrement détenues et qui comportent des participations ne donnant pas le contrôle

La portion de l'actif net et du bénéfice attribuable aux tiers est présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle et de bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les bilans consolidés et les états consolidés du résultat net, respectivement. Les participations ne donnant pas le contrôle de CT REIT et de CTFS Holdings Limited ont initialement été évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le 31 octobre 2023, la Société a racheté la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited pour un montant de 895,0 millions de dollars. Cette transaction a fait passer de 80 pour cent à 100 pour cent la participation avec contrôle de la Société, et l'écart entre la contrepartie versée et le montant décomptabilisé de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisé en capitaux propres et attribué aux actionnaires de la Société, comme il est expliqué à la note 3, Informations significatives sur les méthodes comptables. La transaction a également entraîné l'extinction de l'instrument financier rachetable de la Société par l'entremise des bénéfices non distribués.

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'information concernant les participations ne donnant pas le contrôle.

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023                               |                      |                     | Total      |
|---|------------------------------------|----------------------|---------------------|------------|
|   | CTFS Holdings Limited <sup>1</sup> | CT REIT <sup>2</sup> | Autres <sup>3</sup> |            |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                                   | 0,0 %                              | 31,6 %               | 50,0 %              |            |
| Actifs courants   | s.o.                               | 28,6 \$              | 17,5 \$             | 46,1 \$    |
| Actifs non courants   | s.o.                               | 6 937,7              | 52,7                | 6 990,4    |
| Passifs courants  | s.o.                               | 332,6                | 3,7                 | 336,3      |
| Passifs non courants  | s.o.                               | 2 785,9              | 35,7                | 2 821,6    |
| Actif net   | —                                  | 3 847,8              | 30,8                | 3 878,6    |
| Produits  | 1 632,6 \$                         | 552,8 \$             | 285,5 \$            | 2 470,9 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle      | 48,4 \$                            | 72,5 \$              | 4,9 \$              | 125,8 \$   |
| Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | —                                  | 884,4                | 12,4                | 896,8      |
| Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                 | (73,8)                             | (65,5)               | (2,8)               | (142,1)    |

1. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CTFS Holdings Limited ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans la convention universelle entre actionnaires, jusqu'au 31 octobre 2023, date à laquelle la Société a acquis de nouveau sa participation de 20 pour cent. Par conséquent, l'actif net de CTFS Holdings Limited n'est pas attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle au 30 décembre 2023.

2. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.

3. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

| (en millions de dollars canadiens)  | 2022                               |                      |                     | Total      |
|---|------------------------------------|----------------------|---------------------|------------|
|   | CTFS Holdings Limited <sup>1</sup> | CT REIT <sup>2</sup> | Autres <sup>3</sup> |            |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                                   | 20,0 %                             | 31,3 %               | 50,0 %              |            |
| Actifs courants   | 6 790,6 \$                         | 10,0 \$              | 23,4 \$             | 6 824,0 \$ |
| Actifs non courants   | 269,8                              | 6 834,9              | 47,1                | 7 151,8    |
| Passifs courants  | 2 626,2                            | 278,7                | 9,9                 | 2 914,8    |
| Passifs non courants  | 3 257,2                            | 2 739,0              | 35,9                | 6 032,1    |
| Actif net   | 1 177,0                            | 3 827,2              | 24,7                | 5 028,9    |
| Produits  | 1 512,7 \$                         | 532,8 \$             | 282,5 \$            | 2 328,0 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle      | 64,3 \$                            | 68,6 \$              | 5,8 \$              | 138,7 \$   |
| Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 532,6                              | 877,9                | 10,2                | 1 420,7    |
| Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                 | (76,4)                             | (62,4)               | (4,4)               | (143,2)    |

1. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CTFS Holdings Limited ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans la convention universelle entre actionnaires.

2. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.

3. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

## 16. Impôt sur le résultat

### 16.1 Actifs et passifs d'impôt différé

Le montant d'actif ou de passif d'impôt différé comptabilisé dans les bilans consolidés et la fluctuation correspondante comptabilisée dans les états consolidés du résultat net ou dans les états consolidés des variations des capitaux propres ou découlant d'un regroupement d'entreprises se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                               | 2023           |                               |   |   |                |
|--|----------------|-------------------------------|---|---|----------------|
|  | Solde au début | Comptabilisés en résultat net | Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Comptabilisés dans les capitaux propres | Solde à la fin |
| Provisions, produits différés et réserves                        | 209,3 \$       | (113,7) \$                    | — \$  | (0,1) \$                                | 95,5 \$        |
| Immobilisations corporelles                                      | (82,9)         | (37,6)                        | —   | (0,3)                                   | (120,8)        |
| Immobilisations incorporelles                                    | (273,0)        | (17,2)                        | —   | 5,0                                     | (285,2)        |
| Avantages du personnel   | 38,6           | 1,1                           | 2,4   | —                                       | 42,1           |
| Couvertures de flux de trésorerie                                | (50,8)         | —                             | 3,1   | 31,5                                    | (16,2)         |
| Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives | 133,2          | (5,4)                         | —   | 0,2                                     | 128,0          |
| Pertes autres qu'en capital reportées en avant                   | 32,9           | 14,0                          | —   | (1,8)                                   | 45,1           |
| Autres   | 4,0            | 4,1                           | —   | 0,8                                     | 8,9            |
| Actif (passif) d'impôt différé, montant net <sup>1</sup>         | 11,3 \$        | (154,7) \$                    | 5,5 \$  | 35,3 \$                                 | (102,6) \$     |

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 79,5 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 182,1 millions.

| (en millions de dollars canadiens)                               | 2022           |                               |   |   |                |
|--|----------------|-------------------------------|---|---|----------------|
|  | Solde au début | Comptabilisés en résultat net | Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Comptabilisés dans les capitaux propres | Solde à la fin |
| Provisions, produits différés et réserves                        | 206,8 \$       | 2,4 \$                        | — \$  | 0,1 \$                                  | 209,3 \$       |
| Immobilisations corporelles                                      | (76,5)         | (6,7)                         | —   | 0,3                                     | (82,9)         |
| Immobilisations incorporelles                                    | (282,2)        | 5,5                           | —   | 3,7                                     | (273,0)        |
| Avantages du personnel   | 52,0           | 1,3                           | (14,7)  | —                                       | 38,6           |
| Couvertures de flux de trésorerie                                | 10,6           | —                             | (90,8)  | 29,4                                    | (50,8)         |
| Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives | 142,4          | (9,2)                         | —   | —                                       | 133,2          |
| Pertes autres qu'en capital reportées en avant                   | 39,5           | (4,8)                         | —   | (1,8)                                   | 32,9           |
| Autres   | 0,2            | 2,4                           | —   | 1,4                                     | 4,0            |
| Actif (passif) d'impôt différé, montant net <sup>1</sup>         | 92,8 \$        | (9,1) \$                      | (105,5) \$  | 33,1 \$                                 | 11,3 \$        |

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 143,4 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 132,1 millions.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard du montant des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable des participations dans des filiales et des entreprises associées, des investissements dans des succursales et des intérêts dans des partenariats aux fins des présents états financiers consolidés et le montant du coût des placements aux fins de l'impôt. La Société est capable de contrôler le calendrier de résorption des différences temporaires, et elle estime qu'il est probable que la résorption n'aura pas lieu dans un avenir prévisible. Le montant de ces différences temporaires imposables s'établissait à environ 2,5 milliards de dollars au 30 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2,5 milliards).

Aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il n'est pas probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les imputer. Le montant de ces différences temporaires déductibles s'établissait à environ 187,8 millions de dollars au 30 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 178,8 millions).

La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé lié à la mise en œuvre du Modèle de règles du Pilier Deux.

## 16.2 Charge d'impôt

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat.

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023            | 2022            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Charge d'impôt exigible</b>  |                 |                 |
| Période considérée  | 103,0 \$        | 402,3 \$        |
| Ajustements au titre d'exercices antérieurs   | (24,0)          | (10,4)          |
|   | <b>79,0 \$</b>  | <b>391,9 \$</b> |
| <b>Charge (économie) d'impôt différé</b>  |                 |                 |
| Charge d'impôt sur le résultat différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires | 129,7 \$        | 4,8 \$          |
| Ajustements de la charge d'impôt sur le résultat différé au titre d'exercices antérieurs                      | 25,0            | 9,6             |
| (Économie) d'impôt sur le résultat différé découlant de la variation du taux d'imposition                     | —               | (5,3)           |
|   | <b>154,7</b>    | <b>9,1</b>      |
| <b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>   | <b>233,7 \$</b> | <b>401,0 \$</b> |

Les montants de (l'économie) de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023            | 2022            |
|---|-----------------|-----------------|
| Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base                      | (14,9) \$       | 28,7 \$         |
| Coût différé de la couverture ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base – variations de la juste valeur de la valeur temps d'une option relativement à des éléments couverts liés à un intervalle de temps | 15,0            | 1,6             |
| Reclassement de pertes en résultat  | 0,3             | 2,2             |
| (Pertes nettes) profits nets liés à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture de flux de trésorerie assujettis à l'ajustement de base                                    | (3,5)           | 58,3            |
| (Pertes actuarielles) gains actuariels  | (2,4)           | 14,7            |
| <b>Total de (l'économie) la charge d'impôt sur le résultat</b>  | <b>(5,5) \$</b> | <b>105,5 \$</b> |

## Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat

Les données relatives à l'impôt sur le résultat présentées dans les états consolidés du résultat net diffèrent des montants qui seraient calculés au moyen du taux d'imposition sur le résultat prévu par la loi pour les raisons suivantes :

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| Bénéfice avant impôt   | 572,8 \$        | 1 583,8 \$      |
| Impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition applicable prévu par la loi de 26,42 % (31 décembre 2022 – 26,42 %) | 151,3 \$        | 418,4 \$        |
| Ajustement à l'impôt sur le résultat découlant de ce qui suit :  |                 |                 |
| Non-déductibilité de la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable                                  | 86,9            | —               |
| Bénéfice attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les entités intermédiaires           | (20,3)          | (19,5)          |
| Pertes fiscales dont aucun avantage n'a été tiré   | 7,8             | 5,7             |
| Charge liée aux options sur actions non déductible   | 3,5             | (6,4)           |
| Partie non imposable des gains en capital  | (0,1)           | (1,6)           |
| Variations des taux d'imposition   | —               | (5,3)           |
| Radiation de l'actif net lié aux opérations en Russie dont aucun avantage n'a été tiré                                     | —               | 4,7             |
| Autres   | 4,6             | 5,0             |
| <b>Charge d'impôt sur le résultat</b>  | <b>233,7 \$</b> | <b>401,0 \$</b> |

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable correspond au total du taux d'imposition fédéral canadien de 15,0 pour cent (31 décembre 2022 – 15,0 pour cent) et du taux d'imposition provincial canadien de 11,42 pour cent (31 décembre 2022 – 11,42 pour cent).

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il arrive à l'occasion que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur ses bilans consolidés ni sur son bénéfice net, car elle a établi des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif diffèrait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

## 17. Dépôts

Les dépôts totaux de 3 364,3 millions de dollars (31 décembre 2022 – 2 965,7 millions) se composent des dépôts de courtiers et des dépôts de détail.

Les flux de trésorerie provenant des dépôts des courtiers sont générés par l'offre de CPG par l'entremise de courtiers plutôt que directement aux clients des services bancaires de détail. Les CPG offerts par les courtiers sont d'une durée allant de 30 jours à cinq ans et ne prévoient aucune disposition de remboursement par anticipation, sauf en de rares circonstances. Au 30 décembre 2023, le total des dépôts des courtiers à court et à long terme en cours s'élevait à 2 734,4 millions de dollars (31 décembre 2022 – 2 255,3 millions).

Les dépôts de détail se composent des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé, des CPG et des dépôts dans les CELI. Au 30 décembre 2023, le total des dépôts de détail en cours s'élevait à 629,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 710,4 millions).

Pour obtenir de l'information sur les remboursements de dépôts exigibles, se reporter à la note 5.4. Le tableau suivant présente les taux d'intérêt effectifs.

|   | 2023   | 2022   |
|---|--------|--------|
| Dépôts sous forme de CPG                          | 3,42 % | 2,87 % |
| Dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé | 3,22 % | 1,62 % |

## 18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)     | 2023              | 2022              |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 2 160,1 \$        | 2 656,0 \$        |
| Dérivés (note 34.2)                    | 63,5              | 74,5              |
| Passifs financiers                     | 2 223,6           | 2 730,5           |
| Produits différés                      | 342,4             | 316,4             |
| Réserve au titre de l'assurance        | —                 | 5,6               |
| Autres                                 | 123,4             | 148,4             |
|  | <b>2 689,4 \$</b> | <b>3 200,9 \$</b> |

Les produits différés sont composés principalement des produits non acquis tirés des cartes-cadeaux et des récompenses du programme de fidélisation de la clientèle. Les produits différés seront comptabilisés à titre de produits lorsque les clients utilisent leurs cartes-cadeaux et lorsque les récompenses sont échangées. La majorité des produits différés devrait être échangée dans l'année suivant l'émission. Un montant de 292,8 millions de dollars inclus dans les produits différés au début de la période a été comptabilisé à titre de produits en 2023 (31 décembre 2022 – 266,7 millions).



Le poste Autres est composé principalement de la tranche courante des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et des taxes de vente à payer.

Les conditions de paiement sur les dettes fournisseurs vont du paiement immédiat à 180 jours (31 décembre 2022 – du paiement immédiat à 180 jours).

## 19. Provisions

Le tableau suivant présente les variations des provisions de la Société.

| (en millions de dollars canadiens)    | 2023  |   |         |          |
|---------------------------------------|---|---|---------|----------|
|                                       | Retours sur ventes et retours sous garantie | Remise en état des sites et démantèlement | Autres  | Total    |
| <b>Solde au début</b>                 | 200,8 \$                                    | 36,5 \$                                   | 26,0 \$ | 263,3 \$ |
| Charges, déduction faite des reprises | 600,9                                       | 29,4                                      | 26,0    | 656,3    |
| Utilisations                          | (619,8)                                     | (8,6)                                     | (17,8)  | (646,2)  |
| Ajustements d'actualisation           | 6,2   | 0,1                                       | —       | 6,3      |
| <b>Solde à la fin</b>                 | 188,1 \$                                    | 57,4 \$                                   | 34,2 \$ | 279,7 \$ |
| <b>Provisions courantes</b>           | 175,2                                       | 20,2                                      | 24,5    | 219,9    |
| <b>Provisions à long terme</b>        | 12,9  | 37,2                                      | 9,7     | 59,8     |

## 20. Éventualités

### Questions juridiques

La Société est partie à des poursuites de nature judiciaire et réglementaire, et elle a déterminé que toute poursuite représente une question courante inhérente à ses activités et que la résolution ultime de ces poursuites n'aura pas d'incidence significative sur son bénéfice net consolidé, sur ses flux de trésorerie consolidés ni sur sa situation financière consolidée.

### Recouvrements d'assurance

La Société a informé ses assureurs d'un sinistre causé par l'incendie survenu au centre de distribution A.J. Billes le 15 mars 2023. La Société continue d'évaluer les actifs éventuels se rapportant à des catégories de demandes de règlement autres que celles liées aux travaux de restauration, aux stocks et aux immobilisations corporelles. Tout autre recouvrement sera comptabilisé lorsque les pertes correspondantes pourront être estimées et que sa réception sera quasiment certaine. Il est toutefois impossible d'en présenter l'incidence financière. Se reporter à la note 2 pour obtenir de l'information sur l'incertitude qui persiste à l'égard des estimations.

## 21. Emprunts à court terme

Les emprunts à court terme comprennent le papier commercial émis par la Société et GCCT, les emprunts sur la facilité d'achat de billets émise par GCCT et les emprunts sur les marges de crédit bancaire engagées de la Société. Les emprunts à court terme peuvent comporter des intérêts payables mensuellement à l'échéance ou être vendus à escompte, puis arriver à échéance à leur valeur nominale.

Le papier commercial est constitué de billets à court terme assortis d'échéances variées, dont l'échéance initiale est de un an ou moins pour le papier commercial adossé à des créances de GCCT, et de 270 jours ou moins pour le papier commercial libellé en dollars américains de la Société, et dont le taux d'intérêt est établi au moment de chaque renouvellement. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti. Au 30 décembre 2023, GCCT avait du papier commercial adossé à des créances en cours de 293,1 millions de dollars (31 décembre 2022 – 51,2 millions) et la Société avait du papier commercial libellé en dollars américains en cours équivalant à 365,6 millions de dollars canadiens (31 décembre 2022 – 21,7 millions).

Au 30 décembre 2023, la Société (excluant Helly Hansen) avait prélevé un montant de 160,0 millions de dollars sur ses marges de crédit bancaire engagées non garanties (31 décembre 2022 – néant), Helly Hansen n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité de découvert engagée garantie (31 décembre 2022 – néant), CT REIT n'avait aucun emprunt en vertu de sa marge de crédit bancaire engagée non garantie (31 décembre 2022 – 99,9 millions), et la BCT avait des emprunts de 147,0 millions en vertu de sa marge de crédit bancaire engagée non garantie et ses facilités d'achat de billets (31 décembre 2022 – 403,4 millions).

## **22. Emprunts**

---

Franchise Trust, une entité ad hoc, est une entité juridique commanditée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands. Pour financer ces prêts à certains marchands, qui sont garantis par les actifs des magasins de ces derniers, Franchise Trust contracte elle-même des emprunts. Ces emprunts ne constituent pas une responsabilité légale directe pour la Société, mais ils ont été comptabilisés dans les comptes de la Société, puisque cette dernière exerce un contrôle effectif sur le silo de Franchise Trust dont fait partie le programme de prêts aux marchands Canadian Tire (se reporter à la note 15.1). Les emprunts, qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti, viennent à échéance dans moins de un an.

## 23. Dette à long terme

La dette à long terme se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                                   | 2023              |                   | 2022              |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | Valeur nominale   | Valeur comptable  | Valeur nominale   | Valeur comptable  |
| <b>Billets à moyen terme (la Société)</b>                            |                   |                   |                   |                   |
| Série F, à 3,167 %, échéant le 6 juillet 2023                        | — \$              | — \$              | 400,0 \$          | 399,8 \$          |
| Série 2, à 6,375 %, échéant le 13 avril 2028                         | 150,0             | 151,1             | 150,0             | 150,9             |
| Série 2, à 6,445 %, échéant le 24 février 2034                       | 200,0             | 201,8             | 200,0             | 201,7             |
| Série B, à 5,610 %, échéant le 4 septembre 2035                      | 200,0             | 199,8             | 200,0             | 199,7             |
| Série G, à 5,372 %, échéant le 16 septembre 2030                     | 400,0             | 398,6             | —                 | —                 |
| Série H, CORRA + 1,00 %, échéant le 14 septembre 2026                | 200,0             | 199,6             | —                 | —                 |
| <b>Débiteures (CT REIT)</b>  |                   |                   |                   |                   |
| Série B, à 3,527 %, échéant le 9 juin 2025                           | 200,0             | 199,8             | 200,0             | 199,6             |
| Série D, à 3,289 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2026             | 200,0             | 199,7             | 200,0             | 199,5             |
| Série E, à 3,469 %, échéant le 16 juin 2027                          | 175,0             | 174,6             | 175,0             | 174,5             |
| Série F, à 3,865 %, échéant le 7 décembre 2027                       | 200,0             | 199,5             | 200,0             | 199,3             |
| Série G, à 2,371 %, échéant le 6 janvier 2031                        | 150,0             | 149,3             | 150,0             | 149,2             |
| Série H, à 3,029 %, échéant le 5 février 2029                        | 250,0             | 248,9             | 250,0             | 248,7             |
| Série I, à 5,828 %, échéant le 14 juin 2028                          | 250,0             | 248,6             | —                 | —                 |
| <b>Billets à terme de premier rang adossés à des créances (GCCT)</b> |                   |                   |                   |                   |
| Série 2018-1, à 3,138 %, échéant le 20 septembre 2023 <sup>1</sup>   | —                 | —                 | 546,0             | 545,6             |
| Série 2019-1, à 2,280 %, échéant le 6 juin 2024 <sup>1</sup>         | 523,6             | 523,2             | 523,6             | 522,8             |
| Série 2020-1, à 1,388 %, échéant le 22 septembre 2025 <sup>1</sup>   | 448,8             | 447,9             | 448,8             | 447,6             |
| Série 2022-1, à 4,958 %, échéant le 20 septembre 2027 <sup>1</sup>   | 420,8             | 418,9             | 420,8             | 418,6             |
| Série 2023-1, à 5,681 %, échéant le 20 septembre 2028 <sup>1</sup>   | 467,5             | 465,0             | —                 | —                 |
| <b>Billets à terme subordonnés adossés à des créances (GCCT)</b>     |                   |                   |                   |                   |
| Série 2018-1, à 4,138 %, échéant le 20 septembre 2023 <sup>1</sup>   | —                 | —                 | 38,0              | 38,0              |
| Série 2019-1, à 3,430 %, échéant le 6 juin 2024 <sup>1</sup>         | 36,4              | 36,4              | 36,4              | 36,4              |
| Série 2020-1, à 2,438 %, échéant le 22 septembre 2025 <sup>1</sup>   | 31,2              | 31,2              | 31,2              | 31,2              |
| Série 2022-1, à 6,108 %, échéant le 20 septembre 2027 <sup>1</sup>   | 29,3              | 29,3              | 29,3              | 29,3              |
| Série 2023-1, à 6,881 %, échéant le 20 septembre 2028 <sup>1</sup>   | 32,5              | 32,5              | —                 | —                 |
| <b>Emprunts hypothécaires</b>  | 8,9               | 9,1               | 64,9              | 65,3              |
| Emprunt à terme, CDOR + 1,25 %, échéant le 30 avril 2025             | 400,0             | 399,7             | —                 | —                 |
| <b>Total de la dette</b>   | <b>4 974,0 \$</b> | <b>4 964,5 \$</b> | <b>4 264,0 \$</b> | <b>4 257,7 \$</b> |
| Dette courante   | 560,5             | 560,5             | 1 040,2           | 1 040,2           |
| Dette à long terme   | 4 413,5           | 4 404,0           | 3 223,8           | 3 217,5           |

1. Date de remboursement prévue définie dans l'acte de fiducie supplémentaire de la série.

La valeur comptable de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission des titres d'emprunt de 14,4 millions de dollars (31 décembre 2022 – 11,7 millions).

### Billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances sur cartes de crédit (GCCT)

Les billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances émis par GCCT sont titrisés par une participation en copropriété dans un portefeuille de créances sur prêts dues de certains comptes de clients de cartes de crédit de la Banque (« portefeuille de créances titrisées »). Ces billets sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous réserve du paiement de certaines sommes prioritaires, les billets à terme adossés à des créances de premier rang d'une série sont garantis de façon prioritaire par les recouvrements attribuables aux participations en copropriété du portefeuille de créances titrisées. Les billets à terme adossés à des créances subordonnés d'une telle série sont garantis de façon subordonnée par les recouvrements attribuables aux billets à terme adossés à des créances de premier rang de cette série quant au paiement du capital et, dans certains cas, des intérêts. Les droits que peuvent exercer les porteurs de billets et autres parties sur ces actifs sont régis par les clauses relatives à la priorité et aux paiements établies dans l'acte de fiducie de GCCT daté du 29 novembre 1995, tel qu'il a été modifié, et les suppléments connexes en vertu desquels les séries de billets en cours ont été émises, ainsi que par les conventions d'achat de séries, qui établissent le processus de rehaussement de crédit par surdimensionnement de la Banque.

Le remboursement du capital des billets à terme adossés à des créances de série 2019-1, de série 2020-1, de série 2022-1 et de série 2023-1 aura lieu aux dates de remboursement prévues, indiquées dans le tableau précédent. Aucun des billets à terme adossés à des créances de GCCT n'est autrement rachetable par anticipation par GCCT ou par la Banque. Au cours d'une période de liquidation contractuelle antérieure à la date prévue de remboursement des billets d'une série donnée, les recouvrements du portefeuille de créances titrisées attribuables à GCCT relativement à la série liquidée ainsi que de toutes les séries en circulation au cours de leur période de renouvellement seront accumulés par le dépositaire. Si un montant demeurerait impayé après la date prévue de remboursement, les recouvrements du portefeuille de créances titrisées attribuables à GCCT relativement aux séries liquidées ainsi que toute série en cours pendant leurs périodes de renouvellement seront appliqués au paiement de ce montant jusqu'à une date de résiliation spécifiée.

Les remboursements de capital peuvent commencer plus tôt que la date de remboursement prévue d'une série (période d'amortissement), advenant certaines circonstances, notamment :

- l'incapacité de la Banque à effectuer les paiements nécessaires à GCCT ou à s'acquitter de ses engagements ou autres obligations contractuelles;
- la non-conformité de la performance du portefeuille de créances titrisées relativement aux critères établis;
- l'insuffisance de créances sur cartes de crédit disponibles dans le portefeuille de créances titrisées.

Aucune de ces circonstances n'est survenue au cours des exercices de la Banque clos les 30 décembre 2023 et 2022.

### **Billets à moyen terme et débetures**

Les billets à moyen terme et les débetures ne sont pas garantis, et ceux émis par la Société (à l'exception de la série H) et par CT REIT dont la durée initiale est de plus de deux ans sont rachetables en tout temps par la Société ou par CT REIT, selon le cas, en tout ou en partie, à la valeur nominale ou en fonction d'une formule de prix fondée sur les taux d'intérêt au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants. Le billet à moyen terme de série H de 200,0 millions de dollars est rachetable en tout temps par la Société, en tout ou en partie, à la valeur nominale à compter du 14 septembre 2024.

### **Emprunt à terme**

Au cours du quatrième trimestre, afin de financer en partie le rachat de la participation de 20 pour cent de la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited, la Société a contracté un emprunt à terme de 400 millions de dollars auprès de Desjardins Marché des capitaux, qui viendra à échéance en avril 2025.

### **Emprunts hypothécaires**

Au 30 décembre 2023, les emprunts hypothécaires étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,24 pour cent et d'une date d'échéance au 1<sup>er</sup> mars 2026.

## 24. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)           | 2023     | 2022     |
|--|----------|----------|
| Instrument financier rachetable <sup>1</sup> | — \$     | 567,0 \$ |
| Avantages du personnel (note 25)             | 160,1    | 146,7    |
| Dérivés (note 34.2)                          | 16,3     | 4,4      |
| Autres                                       | 13,6     | 16,5     |
|  | 190,0 \$ | 734,6 \$ |

1. Passif financier; se reporter à la note 34 pour plus d'information sur l'instrument financier rachetable.

Les autres éléments se rapportent principalement à la tranche à long terme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

## 25. Avantages du personnel

### Régime de participation aux bénéfices

La Société offre un régime de participation aux bénéfices à certains employés. Le montant attribué aux employés est calculé d'après la rentabilité de la Société, mais il doit équivaloir au minimum à un pour cent du profit net après impôt réalisé par la Société à l'exercice précédent. Une partie de l'attribution (l'« attribution de base ») est versée dans un RPDB à l'intention des employés. Le montant maximal que verse la Société au titre de l'attribution de base dans le RPDB par employé par année est assujéti aux plafonds établis par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Chaque employé participant doit investir et conserver l'équivalent de dix pour cent de l'attribution de base dans un fonds d'actions de la Société du RPDB. Le fonds d'actions détient des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Les droits aux montants que la Société verse au RPDB par employé sont acquis dans une proportion de 20 pour cent après un an de service ininterrompu et en totalité après deux ans de service ininterrompu.

En 2023, la Société a versé un montant de 31,1 millions de dollars (31 décembre 2022 – 28,0 millions) conformément aux modalités du RPDB.

### Régime à prestations définies

En vertu de ses politiques, la Société offre à certains employés retraités certains avantages au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance vie et d'autres avantages. La Société n'offre aucun régime de retraite. Le tableau qui suit présente des renseignements sur le régime à prestations définies de la Société.

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023     | 2022     |
|--|----------|----------|
| <b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies</b>       |          |          |
| Obligation au titre des prestations définies au début  | 146,7 \$ | 198,8 \$ |
| Coût des services rendus   | 1,4      | 2,3      |
| Coût financier   | 7,4      | 5,9      |
| Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de changements aux hypothèses financières           | 10,7     | (54,5)   |
| Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des ajustements aux hypothèses liées à l'expérience | (1,9)    | (1,5)    |
| Prestations versées  | (4,2)    | (4,3)    |
| Obligation au titre des prestations définies à la fin <sup>1</sup>                               | 160,1 \$ | 146,7 \$ |

1. L'obligation au titre des prestations définies n'est pas financée, parce que le financement est versé lorsque les prestations sont payées. Par conséquent, le régime ne compte pas d'actifs.

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

|   | 2023   | 2022   |
|---|--------|--------|
| Obligation au titre des prestations définies à la fin :       |        |        |
| Taux d'actualisation  | 4,60 % | 5,10 % |
| Charge nette au titre du régime d'avantages pour l'exercice : |        |        |
| Taux d'actualisation  | 5,10 % | 3,00 % |

Aux fins du calcul, on a présumé un taux tendanciel moyen pondéré du coût des soins de santé de 3,26 pour cent en 2023 (31 décembre 2022 – 3,33 pour cent). Ce taux devrait reculer graduellement pour s'établir à 1,91 pour cent en 2040 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les résultats de l'évaluation actuarielle en date du 30 décembre 2023 ont été extrapolés à partir de l'évaluation actuarielle réalisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au 30 décembre 2023, le montant cumulatif des pertes actuarielles, avant impôt, qui a été comptabilisé en capitaux propres était de 30,6 millions de dollars (31 décembre 2022 – 21,8 millions).

### Analyse de sensibilité

Le régime à prestations définies de la Société est exposé aux risques actuariels, notamment les hypothèses relatives à la tendance des coûts des soins de santé, au taux d'actualisation et à l'espérance de vie. Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des prestations définies à ces hypothèses. Pour chaque analyse de sensibilité, on présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur en présumant que les autres hypothèses demeurent inchangées.

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023   |            |
|--|--|------------|
| Analyse de sensibilité   | Obligations au titre des prestations constituées |            |
|  | Augmentation                                     | Diminution |
| Une augmentation ou une diminution de 50 points de base des taux d'actualisation hypothétiques                             | (10,7) \$  | 11,9 \$    |
| Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciel hypothétiques du coût des soins de santé | 14,9   | (12,8)     |
| Une augmentation ou une diminution de un an de l'espérance de vie hypothétique   | 3,8  | (3,8)      |

Au 30 décembre 2023, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 14,3 ans (31 décembre 2022 – 13,6 ans).

## 26. Capital social

Le capital social comprend les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                                       | 2023     | 2022     |
|--|----------|----------|
| Autorisées   |          |          |
| 3 423 366 actions ordinaires   |          |          |
| 100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote                  |          |          |
| Émises   |          |          |
| 3 423 366 actions ordinaires (2022 – 3 423 366)                          | 0,2 \$   | 0,2 \$   |
| 52 197 823 actions de catégorie A sans droit de vote (2022 – 54 276 998) | 598,5    | 587,6    |
|  | 598,7 \$ | 587,8 \$ |

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société ne détient aucune action ordinaire ou action de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale.

Au cours de 2023 et de 2022, la Société a émis et racheté des actions de catégorie A sans droit de vote. Les rachats d'actions de la Société ont été effectués dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le cadre de sa politique antidilutive et des intentions de rachat d'actions annoncées.

Les transactions suivantes à l'égard des actions de catégorie A sans droit de vote ont été conclues au cours de 2023 et de 2022.

| (en millions de dollars canadiens)                                      | 2023        |          | 2022        |          |
|---|-------------|----------|-------------|----------|
|   | Nombre      | \$       | Nombre      | \$       |
| Actions en circulation au début   | 54 276 998  | 587,6 \$ | 56 723 758  | 593,4 \$ |
| Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes       | 178 555     | 27,9     | 121 009     | 19,8     |
| Rachetées <sup>1</sup>  | (2 257 730) | (376,1)  | (2 567 769) | (425,4)  |
| Variation de la charge à payer au titre de l'engagement relatif au PRAA | —           | 8,1      | —           | 2,1      |
| Excédent du prix de rachat sur le coût moyen                            | —           | 351,0    | —           | 397,7    |
| Actions en circulation à la fin   | 52 197 823  | 598,5 \$ | 54 276 998  | 587,6 \$ |

1. Les actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont retrouvé le statut d'actions autorisées et non émises. La Société comptabilise les actions rachetées à la date de transaction.

### Conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote et aux actions ordinaires

Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ont le droit de toucher un dividende privilégié cumulatif fixe annuel de 0,01 \$ par action. Après le versement d'un dividende privilégié cumulatif fixe annuel de 0,01 \$ sur chaque action de catégorie A sans droit de vote pour l'exercice considéré et chaque exercice précédent et le versement d'un dividende non cumulatif au même taux sur chaque action ordinaire pour l'exercice considéré, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de toucher d'autres dividendes déclarés et versés du même montant, sans préférence ni distinction, ni priorité d'une action sur une autre.

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Société, toutes les sommes de la Société disponibles aux fins de distribution aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires seront versées ou distribuées de manière égale, action pour action, aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et aux détenteurs d'actions ordinaires, sans préférence ni distinction, ni priorité d'une action sur une autre.

Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires et d'assister à ces dernières. Ils ne peuvent toutefois pas voter à ces assemblées, sauf dans la mesure permise par la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario* et sous réserve des conditions décrites ci-après. Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote, exerçant leur droit de vote séparément en fonction de leur catégorie distincte, sont habilités à élire : i) trois administrateurs ou ii) un cinquième du nombre total d'administrateurs de la Société, selon le nombre le plus élevé.

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des détenteurs d'actions ordinaires, d'assister à ces dernières et d'y exercer leur droit de vote pour chaque action détenue, la seule restriction portant sur le droit d'élire certains administrateurs élus par les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote, comme il est décrit plus haut.

Les actions ordinaires peuvent être converties à tout moment, au gré de chaque détenteur d'actions ordinaires, en actions de catégorie A sans droit de vote, à parité numérique. Le nombre autorisé d'actions d'une catégorie ne peut être augmenté sans l'approbation des détenteurs d'au moins deux tiers des actions de chaque catégorie représentée qui ont voté lors de l'assemblée des actionnaires tenue afin d'examiner une telle hausse. Ni les actions de catégorie A sans droit de vote ni les actions ordinaires ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit par voie de fractionnement, de regroupement, de reclassement, d'échange ni autrement, à moins que l'autre catégorie d'actions ne soit également modifiée au même moment, de la même manière et dans les mêmes proportions.

Si une offre visant le rachat des actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des détenteurs ou est requise par les lois applicables sur les valeurs mobilières ou par la Bourse de Toronto pour tous les détenteurs d'actions ordinaires en Ontario et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont remises et acceptées conformément à cette offre, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront alors et par la suite droit à un vote par action à toutes les assemblées des actionnaires et, par la suite, les actions de catégorie A sans droit de vote seront désignées comme des actions de catégorie A. Le droit au vote susmentionné assorti aux actions de catégorie A sans droit de vote ne serait pas applicable dans le cas d'une offre visant à la fois le rachat des actions de catégorie A sans droit de vote et le rachat d'actions ordinaires au même prix par action et selon les mêmes modalités.

Ce qui précède constitue un résumé de certaines conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter aux statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la Société pour connaître le texte intégral de ces conditions, qui se trouvent sur SEDAR à l'adresse at [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Au 30 décembre 2023, la Société avait des dividendes déclarés et payables aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires d'un montant de 97,3 millions de dollars (31 décembre 2022 – 99,5 millions) au taux de 1,7500 \$ par action (31 décembre 2022 – 1,7250 \$ par action).

Le 14 février 2024, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 1,7500 \$ par action payable le 1<sup>er</sup> juin 2024 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2024.

Les dividendes déclarés se sont élevés à 6,9250 \$ par action en 2023 (31 décembre 2022 – 6,2750 \$).

L'effet de dilution des options sur actions des employés est de 228 770 (31 décembre 2022 – 353 555).

## 27. Paiements fondés sur des actions

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société sont exposés ci-dessous.

### Options sur actions

La Société a attribué des options sur actions à certains employés qui leur permettent d'exercer ces options sur actions et de souscrire des actions de catégorie A sans droit de vote ou d'échanger leurs options et de recevoir un paiement en trésorerie. Ce paiement en trésorerie est calculé comme étant la différence entre la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de l'échange et le prix d'exercice de l'option. Les droits sur les options sur actions s'acquièrent sur une période de trois ans. Toutes les options sur actions en circulation peuvent être exercées sur une période de sept ans. Au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions de catégorie A sans droit de vote autorisées à être émises en vertu du régime d'options sur actions était de 3 387 702.

Les transactions effectuées relativement aux options sur actions en 2023 et en 2022 se sont établies comme suit :

|  | 2023             |                               | 2022             |                               |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
|  | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation au début                            | 1 293 009        | 132,26 \$                     | 1 323 987        | 118,91 \$                     |
| Attribuées   | 256 735          | 167,31                        | 226 744          | 187,25                        |
| Exercées et échangées <sup>1</sup>                 | (336 595)        | 102,62                        | (210 564)        | 108,17                        |
| Frappées de déchéance                              | (62 552)         | 174,87                        | (47 158)         | 129,53                        |
| En circulation à la fin                            | 1 150 597        | 146,44 \$                     | 1 293 009        | 132,26 \$                     |
| Options sur actions pouvant être exercées à la fin | 314 529          |                               | 310 215          |                               |

1. Le prix de marché moyen pondéré des actions de la Société lorsque les options ont été exercées en 2023 était de 170,50 \$ (31 décembre 2022 – 183,44 \$).



Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation et pouvant être exercées au 30 décembre 2023.

| Fourchette des prix d'exercice | Options en circulation          |   | Options pouvant être exercées |  |                               |
|--------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
|                                | Nombre d'options en circulation | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée <sup>1</sup> | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options pouvant être exercées | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 187,25 \$                      | 195 478                         | 5,24  | 187,25 \$                     | —                                      | — \$                          |
| 177,09                         | 85 838                          | 1,16  | 177,09                        | —                                      | —                             |
| 173,14                         | 178 577                         | 4,21  | 173,14                        | —                                      | —                             |
| 167,80                         | 236 976                         | 6,24  | 167,80                        | —                                      | —                             |
| 156,29                         | 41 805                          | 0,16  | 156,29                        | —                                      | —                             |
| 144,35                         | 97 394                          | 2,16  | 144,35                        | —                                      | —                             |
| 80,49                          | 314 529                         | 3,23  | 80,49                         | 314 529                                | 80,49                         |
| 80,49 \$ à 187,25 \$           | 1 150 597                       | 3,99  | 146,44 \$                     | 314 529                                | 80,49 \$                      |

1. La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

### Régimes d'unités d'actions au rendement et de parts au rendement

La Société attribue à certains de ses employés des unités d'actions au rendement dont les droits s'acquièrent généralement après trois ans. Pour chaque unité d'actions au rendement qu'il détient, le participant peut choisir de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'unités d'actions au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime d'unités d'actions au rendement et un modificateur du rendement global relatif pour les actionnaires.

CT REIT attribue des parts au rendement à certains de ses employés. Les droits de ces parts sont généralement acquis après trois ans. Chaque part au rendement accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des parts de CT REIT à la date fixée dans le régime de parts au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime de parts au rendement.

### Unités d'actions restreintes et parts restreintes

La Société attribue des unités d'actions restreintes à certains de ses employés. Les droits de ces unités d'actions sont généralement acquis graduellement, à raison de un tiers des droits chaque année à la date d'anniversaire de l'attribution. Chaque unité d'actions restreinte accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'unités d'actions restreintes.

CT REIT offre un régime de parts restreintes à ses dirigeants. Ces parts peuvent être émises à titre d'attributions discrétionnaires, ou les dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur prime annuelle sous forme de parts restreintes. À la fin de la période d'acquisition des droits, qui est habituellement d'une durée de trois ans suivant la date d'attribution des parts (dans le cas des attributions discrétionnaires) et d'une durée de cinq ans suivant la date de paiement de la prime annuelle (dans le cas des primes différées), les dirigeants reçoivent un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, à leur choix, un montant équivalent en trésorerie.

### Régimes d'unités d'actions différées et de parts différées

La Société offre des régimes d'unités d'actions différées à certains dirigeants et aux membres de son conseil d'administration. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, les dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants prévoit également l'attribution d'unités d'actions différées discrétionnaires. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, les administrateurs admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Les unités d'actions attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants et des administrateurs sont réglées en trésorerie à la cessation d'emploi au sein de la Société ou de fonction au sein du conseil d'administration en fonction de la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de règlement.

CT REIT offre également un régime de parts différées à l'intention des membres de son conseil des fiduciaires. En vertu de ce régime, les fiduciaires admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires au titre de fiduciaire annuels sous forme de parts différées. Les parts différées sont réglées au moyen de l'émission d'un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, au choix du fiduciaire, par un montant en trésorerie lorsque le fiduciaire quitte le conseil.

### Ensemble des régimes

La juste valeur des options sur actions, des unités d'actions au rendement et des unités d'actions restreintes à la fin de l'exercice a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et des hypothèses suivantes :

|   | 2023                |                               |                              | 2022                |                               |                              |
|---|---------------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|------------------------------|
|   | Options sur actions | Unités d'actions au rendement | Unités d'actions restreintes | Options sur actions | Unités d'actions au rendement | Unités d'actions restreintes |
| Cours de l'action à la fin de l'exercice (en \$ CA)   | 140,72 \$           | 140,72 \$                     | 140,72 \$                    | 141,50 \$           | 141,50 \$                     | 141,50 \$                    |
| Prix d'exercice moyen pondéré <sup>1</sup> (en \$ CA) | 145,09 \$           | s.o.                          | s.o.                         | 131,93 \$           | s.o.                          | s.o.                         |
| Durée de vie résiduelle attendue (en années)          | 3,1                 | 0,6                           | 1,0                          | 3,3                 | 0,6                           | 1,9                          |
| Dividendes attendus                                   | 5,1 %               | 6,8 %                         | 5,0 %                        | 6,0 %               | 7,9 %                         | 5,7 %                        |
| Volatilité attendue <sup>2</sup>                      | 26,4 %              | 24,2 %                        | 23,0 %                       | 30,1 %              | 27,4 %                        | 31,1 %                       |
| Taux d'intérêt sans risque                            | 4,0 %               | 5,2 %                         | 5,0 %                        | 4,1 %               | 4,9 %                         | 4,6 %                        |

1. Reflète les déchéances attendues.

2. Reflète la volatilité historique sur une période comparable à la durée restante des options sur actions, ce qui ne correspond pas nécessairement aux résultats réels.

La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et les conditions de performance non liées au marché dont sont assorties les transactions.

La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir les paiements fondés sur des actions, et elle n'applique pas la comptabilité de couverture. La charge comptabilisée à l'égard de la rémunération fondée sur des actions se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023    | 2022      |
|---|---------|-----------|
| Charge (économie) découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions | 47,3 \$ | (18,3) \$ |
| Effet des conventions de couverture   | (5,7)   | 70,9      |
| Total de la charge incluse dans le bénéfice net   | 41,6 \$ | 52,6 \$   |

La valeur comptable du passif lié aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions au 30 décembre 2023 totalisait 66,2 millions de dollars (31 décembre 2022 – 112,1 millions).

La valeur intrinsèque de l'obligation au titre des avantages acquis au 30 décembre 2023 se chiffrait à 36,2 millions de dollars (31 décembre 2022 – 32,2 millions).

## 28. Produits

Le tableau suivant détaille les produits externes par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens)             | 2023        |                     |         |             |             | 2022        |                     |         |             |             |
|--|-------------|---------------------|---------|-------------|-------------|-------------|---------------------|---------|-------------|-------------|
|  | Détail      | Services Financiers | CT REIT | Ajustements | Total       | Détail      | Services Financiers | CT REIT | Ajustements | Total       |
| Vente de biens                                 | 14 573,1 \$ | — \$                | — \$    | — \$        | 14 573,1 \$ | 15 834,8 \$ | — \$                | — \$    | — \$        | 15 834,8 \$ |
| Produits d'intérêts sur les créances sur prêts | 31,9        | 1 265,0             | —       | (19,1)      | 1 277,8     | 14,6        | 1 153,0             | —       | (8,9)       | 1 158,7     |
| Redevances et droits de licence                | 64,4        | —                   | —       | —           | 64,4        | 64,0        | —                   | —       | —           | 64,0        |
| Services rendus                                | 17,1        | 190,5               | —       | (5,5)       | 202,1       | 19,9        | 182,6               | —       | (4,4)       | 198,1       |
| Produits locatifs                              | 480,6       | —                   | 58,5    | —           | 539,1       | 498,1       | —                   | 56,9    | —           | 555,0       |
|  | 15 167,1 \$ | 1 455,5 \$          | 58,5 \$ | (24,6) \$   | 16 656,5 \$ | 16 431,4 \$ | 1 335,6 \$          | 56,9 \$ | (13,3) \$   | 17 810,6 \$ |

Le tableau suivant ventile les produits du secteur Détail.

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2023        | 2022        |
|---|-------------|-------------|
| Canadian Tire   | 8 699,3 \$  | 9 647,9 \$  |
| SportChek   | 1 952,3     | 2 099,2     |
| Mark's  | 1 532,0     | 1 561,2     |
| Helly Hansen <sup>1</sup>                             | 837,2       | 781,2       |
| Division pétrolière                                   | 2 131,1     | 2 341,5     |
| Autres et éliminations intersectorielles <sup>1</sup> | 15,2        | 0,4         |
|   | 15 167,1 \$ | 16 431,4 \$ |

1. Les produits d'Helly Hansen représentent des produits externes seulement.

### Principaux clients

La Société ne dépend pas d'un client en particulier.

## 29. Coûts des activités génératrices de produits

Les coûts des activités génératrices de produits comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                    | 2023        | 2022        |
|---|-------------|-------------|
| Coût des ventes de stocks <sup>1</sup>                | 10 324,0 \$ | 11 197,9 \$ |
| Perte de valeur nette relative aux créances sur prêts | 449,6       | 366,4       |
| Charges financières sur les dépôts                    | 106,3       | 81,7        |
| Autres  | 73,0        | 66,7        |
|   | 10 952,9 \$ | 11 712,7 \$ |

1. Le coût des ventes de stocks comprend l'amortissement pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 de 31,0 millions de dollars (31 décembre 2022 – 24,5 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, en raison du fait que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, s'élevaient à 127,1 millions de dollars (31 décembre 2022 – 71,8 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de périodes antérieures et reprises au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023 s'élevaient à 8,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 12 millions). Les réductions de valeur ont été reprises parce que les pertes réelles sont inférieures aux estimations.

Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans le coût des ventes de stocks, à l'exception des réductions de valeur découlant de l'incendie au centre de distribution A.J. Billes, qui ont été comptabilisées dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

## 30. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2023              | 2022              |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charges liées au personnel         | 1 677,1 \$        | 1 577,5 \$        |
| Occupation                         | 523,9             | 486,8             |
| Marketing et publicité             | 398,2             | 429,1             |
| Systèmes informatiques             | 348,2             | 290,9             |
| Autres                             | 728,3             | 718,2             |
|                                    | <b>3 675,7 \$</b> | <b>3 502,5 \$</b> |

## 31. Amortissements

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023            | 2022            |
|--|-----------------|-----------------|
| Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement <sup>1</sup> | 288,1 \$        | 267,6 \$        |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation                                | 356,1           | 328,9           |
| Amortissement des immobilisations incorporelles  | 127,0           | 122,5           |
|  | <b>771,2 \$</b> | <b>719,0 \$</b> |

1. Se reporter à la note 29 pour l'amortissement compris dans les coûts des activités génératrices de produits.

## 32. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)                | 2023            | 2022            |
|---|-----------------|-----------------|
| (Produits) financiers                             | (35,2) \$       | (16,0) \$       |
| (Produits) financiers sur les créances locatives  | (4,6)           | (4,9)           |
| Charges financières                               | 259,8           | 164,3           |
| Charges financières sur les obligations locatives | 101,5           | 87,6            |
|   | <b>321,5 \$</b> | <b>231,0 \$</b> |

### 33. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les variations des passifs découlant d'activités de financement se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens)   | 2023                     |                   |                        |
|--|--------------------------|-------------------|------------------------|
|  | Obligations<br>locatives | Dépôts            | Dettes à<br>long terme |
| <b>Solde au début</b>  | <b>2 407,6 \$</b>        | <b>2 965,7 \$</b> | <b>4 257,7 \$</b>      |
| <b>Variations résultant des flux de trésorerie :</b>   |                          |                   |                        |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital)  | (425,2)                  | —                 | —                      |
| Variation des dépôts   | —                        | 393,5             | —                      |
| Émission de titres d'emprunt à long terme  | —                        | —                 | 1 750,0                |
| Remboursement sur la dette à long terme  | —                        | —                 | (984,0)                |
| Remboursement d'emprunts hypothécaires   | —                        | —                 | (56,1)                 |
| Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme                                 | —                        | —                 | (6,0)                  |
| <b>Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b> | <b>(425,2)</b>           | <b>393,5</b>      | <b>703,9</b>           |
| <b>Variations sans contrepartie de trésorerie et autres variations :</b>                       |                          |                   |                        |
| Nouveaux contrats de location, capitalisation des intérêts, écart de change et autres          | 382,1                    | —                 | (0,6)                  |
| Amortissement de la commission de courtage   | —                        | 5,1               | —                      |
| Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt   | —                        | —                 | 3,5                    |
| <b>Solde à la fin</b>  | <b>2 364,5 \$</b>        | <b>3 364,3 \$</b> | <b>4 964,5 \$</b>      |

| (en millions de dollars canadiens)   | 2022                     |                   |                        |
|--|--------------------------|-------------------|------------------------|
|  | Obligations<br>locatives | Dépôts            | Dettes à<br>long terme |
| <b>Solde au début</b>  | <b>2 275,8 \$</b>        | <b>3 893,7 \$</b> | <b>4 278,5 \$</b>      |
| <b>Variations résultant des flux de trésorerie :</b>   |                          |                   |                        |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital)  | (357,2)                  | —                 | —                      |
| Variation des dépôts   | —                        | (932,5)           | —                      |
| Émission de titres d'emprunt à long terme  | —                        | —                 | 700,0                  |
| Remboursement sur la dette à long terme  | —                        | —                 | (710,0)                |
| Remboursement d'emprunts hypothécaires   | —                        | —                 | (10,1)                 |
| Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme                                 | —                        | —                 | (3,7)                  |
| <b>Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b> | <b>(357,2)</b>           | <b>(932,5)</b>    | <b>(23,8)</b>          |
| <b>Variations sans contrepartie de trésorerie et autres variations :</b>                       |                          |                   |                        |
| Nouveaux contrats de location, capitalisation des intérêts, écart de change et autres          | 489,0                    | —                 | (0,3)                  |
| Amortissement de la commission de courtage   | —                        | 4,5               | —                      |
| Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt   | —                        | —                 | 3,3                    |
| <b>Solde à la fin</b>  | <b>2 407,6 \$</b>        | <b>2 965,7 \$</b> | <b>4 257,7 \$</b>      |

#### 33.1 Trésorerie et placements négociables détenus en réserve

La trésorerie et les placements négociables comprennent les réserves que détiennent les Services Financiers en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires. Au 30 décembre 2023, les réserves que détenaient les Services Financiers totalisaient 404,5 millions de dollars (31 décembre 2022 – 323,0 millions) et comprenaient la trésorerie soumise à restrictions dont il est question à la note 7 et les placements à court terme.

## 34. Instruments financiers

---

### 34.1 Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et de présentation d'informations à fournir selon les méthodes énumérées ci-dessous :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créances sur prêts, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des titres d'emprunt à court terme et des emprunts de la Société se rapproche de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La valeur comptable des créances à long terme et autres actifs se rapproche de leur juste valeur, parce que les taux d'intérêt utilisés pour évaluer la valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels du marché ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers reflète le risque de crédit de la Société et des contreparties, le cas échéant.

#### **Placements dans les titres d'emprunt**

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée par référence à leur cours acheteur de clôture ou au cours du courtier à la date de clôture. Pour les placements qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs, la Société détermine les justes valeurs à l'aide d'une combinaison de modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés, de la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et d'autres modèles d'évaluation.

#### **Dérivés**

La juste valeur d'un contrat de change à terme est évaluée en actualisant la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme en cours pour la durée à courir jusqu'à l'expiration du contrat en utilisant un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

La juste valeur des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt reflète les montants estimatifs que la Société devrait recevoir ou payer si elle mettait fin aux contrats à la date d'évaluation, et elle est déterminée par un évaluateur externe au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des dérivés sur actions est déterminée par référence aux fluctuations du cours des actions, ajusté pour tenir compte des intérêts, selon les taux d'intérêt du marché propres aux modalités des contrats dérivés sous-jacents.

#### **Instrument financier rachetable**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la Banque Scotia a acquis auprès de la Société une participation de 20,0 pour cent dans CTFS Holdings Limited pour un produit de 476,8 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction de 23,2 millions. Dans le cadre de la transaction, la Banque Scotia a obtenu l'option de vendre la totalité de sa participation et d'exiger de la Société qu'elle la rachète à tout moment au cours des six mois suivant le dixième anniversaire de la transaction. Cette obligation a donné lieu à un passif pour la Société (l'« instrument financier rachetable »), qui a été comptabilisé dans les bilans consolidés de la Société dans les autres passifs à long terme jusqu'au troisième trimestre de 2023.

L'instrument financier rachetable a été initialement comptabilisé à un montant de 500,0 millions de dollars. Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a réévalué l'instrument financier rachetable, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 328,0 millions de dollars dans les états consolidés du résultat net. Le 31 octobre 2023, la Société a racheté la participation de 20 pour cent que détenait la Banque Scotia dans CTFS Holdings Limited pour un montant de 895,0 millions de dollars. La transaction a entraîné l'extinction de l'instrument financier rachetable de la Société par l'entremise des bénéfices non distribués.

### 34.2 Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés selon la hiérarchie des justes valeurs

La Société utilise une hiérarchie des justes valeurs afin de catégoriser les données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Les niveaux sont les suivants :

Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs;

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1, mais observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données d'entrée non fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

| (en millions de dollars canadiens)       |  | 2023   |         | 2022   |         |
|--|--|--------|---------|--------|---------|
|  | Catégorie  | Niveau |         | Niveau |         |
| Créances clients et autres débiteurs     | Juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup> | 2      | 14,0 \$ | 2      | 35,5 \$ |
| Créances clients et autres débiteurs     | Instruments de couverture efficaces                    | 2      | 62,7    | 2      | 154,4   |
| Créances à long terme et autres actifs   | Instruments de couverture efficaces                    | 2      | 44,8    | 2      | 107,9   |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | Juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup> | 2      | 34,9    | 2      | 73,4    |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | Instruments de couverture efficaces                    | 2      | 28,6    | 2      | 1,1     |
| Instrument financier rachetable          | Juste valeur par le biais du résultat net              | —      | —       | 3      | 567,0   |
| Autres passifs à long terme              | Juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup> | 2      | 0,8     | 2      | 3,9     |
| Autres passifs à long terme              | Instruments de couverture efficaces                    | 2      | 15,5    | 2      | 0,5     |

1. Lié aux dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture.

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux en ce qui a trait aux instruments financiers restants à la fin de la période de présentation de l'information financière en 2023 et en 2022.

#### Variations de l'évaluation de la juste valeur des instruments classés au niveau 3

Au 30 décembre 2023, l'instrument financier rachetable était éteint, et la juste valeur s'établissait à 567,0 millions de dollars au 31 décembre 2022.

### 34.3 Évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts

L'évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 34.2). Le tableau suivant présente la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts de la Société par rapport à leur valeur comptable.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 30 décembre 2023 |              | Au 31 décembre 2022 |              |
|------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
|                                    | Valeur comptable    | Juste valeur | Valeur comptable    | Juste valeur |
| Placements à court terme           | 177,2 \$            | 177,8 \$     | 176,3 \$            | 176,8 \$     |
| Placements à long terme            | 108,2               | 110,0        | 62,6                | 63,1         |
| Dette à long terme <sup>1</sup>    | 4 964,5             | 4 950,1      | 4 257,7             | 4 085,3      |
| Dépôts                             | 3 364,3             | 3 355,5      | 2 965,7             | 2 910,7      |

1. Comprend la tranche courante de la dette à long terme.

L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable (excluant les coûts de transaction, qui sont inclus dans la valeur comptable de la dette) est attribuable à la variation des taux d'intérêt du marché pour des instruments semblables. La juste valeur est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs connexes au moyen des taux d'intérêt actuels du marché pour des éléments présentant un risque semblable.

### 34.4 Éléments des produits, des charges, des profits ou des pertes

Le tableau suivant présente certains montants des produits, des charges, des profits ou des pertes découlant des instruments financiers qui ont été comptabilisés en résultat net ou en capitaux propres.

| (en millions de dollars canadiens)  | 2023       | 2022     |
|---|------------|----------|
| (Pertes nettes) profits nets sur les éléments suivants :  |            |          |
| Instruments financiers désignés comme étant/classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>   | (320,0) \$ | 113,4 \$ |
| Produits (charges) d'intérêts :   |            |          |
| Total des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net | 1 312,8    | 1 174,7  |
| Total des charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net | (357,0)    | (241,7)  |
| Charges de commissions liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net :  |            |          |
| Autres charges de commissions   | (18,9)     | (20,3)   |

1. Exclut les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie, qui sont des relations de couvertures efficaces et sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

### 34.5 Dérivés désignés comme instruments de couverture

Les tableaux suivants présentent l'efficacité des relations de couverture et les montants reclassés de la réserve de couverture au résultat net.

| (en millions de dollars canadiens) | 2023  |   |  |
|------------------------------------|---|---|--|
|                                    | Profits (pertes) de couverture de la période considérée comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net                                      |  |
|                                    |   | Montant lié à l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Poste du résultat net touché par le reclassement |
| Risque de change                   | (11,0) \$   | (2,0) \$  | Autres charges (produits)                        |
| Risque de taux d'intérêt           | 0,5 \$  | 3,1 \$  | Charges financières nettes                       |

| (en millions de dollars canadiens) | 2022   |   |  |
|------------------------------------|--|---|--|
|                                    | Profits (pertes) de couverture de la période considérée comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>1</sup> | Montants reclassés en résultat net                                      |  |
|                                    |  | Montant lié à l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Poste du résultat net touché par le reclassement |
| Risque de change                   | 227,1 \$   | (1,6) \$  | Autres charges (produits)                        |
| Risque de taux d'intérêt           | 107,6 \$   | 9,5 \$  | Charges financières nettes                       |

1. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'exercice considéré.



La Société a conclu les dérivés suivants afin de gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

| (en millions de dollars canadiens)   |                 |  |   |  |   | 2023  |
|--|-----------------|--|---|--|---|---|
| Dérivés de change<br>(monnaie locale) <sup>1</sup>   | Juste<br>valeur | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans<br>les autres<br>éléments<br>du résultat<br>global à<br>l'ouverture | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>au titre de la<br>variation de<br>la portion<br>efficace de la<br>couverture<br>liée au<br>résultat | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>en résultat<br>net | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans les<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global<br>à la clôture | Classement  |
| Contrats de change à terme –<br>couvertures des stocks en dollars<br>américains                        | (10,0) \$       | 123,3 \$   | (25,7) \$   | 108,1 \$   | (10,5) \$   | Couverture de flux de<br>trésorerie (autres éléments<br>du résultat global) |
| Contrats de change à terme – dette<br>sous forme de papier commercial<br>libellé en dollars américains | (1,2)           | s.o.   | s.o.  | s.o.   | s.o.  | Juste valeur par le biais du<br>résultat net                                |
| Contrats de change à terme – prêt<br>intersociétés libellé en NOK                                      | (4,2)           | s.o.   | s.o.  | s.o.   | s.o.  | Juste valeur par le biais du<br>résultat net                                |
|  | (15,4) \$       | 123,3 \$   | (25,7) \$   | 108,1 \$   | (10,5) \$   |   |

1. Les couvertures des produits et des stocks au titre du risque de change entre la couronne norvégienne et plusieurs devises sont exclues des dérivés de change.

| (en millions de dollars canadiens)  |                 |  |   |  |   | 2023   |
|---|-----------------|--|---|--|---|--|
| Dérivés de taux d'intérêt   | Juste<br>valeur | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans<br>les autres<br>éléments<br>du résultat<br>global à<br>l'ouverture | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>au titre de la<br>variation de<br>la portion<br>efficace de la<br>couverture<br>liée au<br>résultat | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>en résultat<br>net | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans les<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global<br>à la clôture | Classement                                   |
| Swaps à départ différé  | 0,7 \$          | (17,9) \$  | (0,8) \$  | (7,1) \$   | (11,7) \$   | Juste valeur par le biais du<br>résultat net |
| Options sur swap de taux d'intérêt<br>(payeur de taux fixe et receveur de<br>taux variable) | 73,4            | 71,4   | 1,3   | 3,8  | 68,9  | Juste valeur par le biais du<br>résultat net |
|   | 74,1 \$         | 53,5 \$  | 0,5 \$  | (3,3) \$   | 57,2 \$   |  |

(en millions de dollars canadiens)

2022

| Dérivés de change<br>(monnaie locale) <sup>1</sup>   | Juste<br>valeur | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans<br>les autres<br>éléments<br>du résultat<br>global à<br>l'ouverture | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>au titre de la<br>variation de<br>la portion<br>efficace de la<br>couverture<br>liée au<br>résultat | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>en résultat<br>net | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans les<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global<br>à la clôture | Classement  |
|--|-----------------|--|---|--|---|---|
| Contrats de change à terme –<br>couvertures des stocks en dollars<br>américains                        | 154,6 \$        | 24,4 \$  | 210,9 \$  | 112,0 \$   | 123,3 \$  | Couverture de flux de<br>trésorerie (autres éléments du<br>résultat global) |
| Contrats de change à terme – dette<br>sous forme de papier commercial<br>libellé en dollars américains | —               | s.o.   | s.o.  | s.o.   | s.o.  | Juste valeur par le biais du<br>résultat net                                |
| Contrats de change à terme – prêt<br>intersociétés libellé en NOK                                      | (13,0)          | s.o.   | s.o.  | s.o.   | s.o.  | Juste valeur par le biais du<br>résultat net                                |
|  | 141,6 \$        | 24,4 \$  | 210,9 \$  | 112,0 \$   | 123,3 \$  |   |

1. Les couvertures des produits et des stocks au titre du risque de change entre la couronne norvégienne et plusieurs devises sont exclues des dérivés de change.

(en millions de dollars canadiens)

2022

| Dérivés de taux d'intérêt   | Juste<br>valeur | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans<br>les autres<br>éléments<br>du résultat<br>global à<br>l'ouverture | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>au titre de la<br>variation de<br>la portion<br>efficace de la<br>couverture<br>liée au<br>résultat | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>en résultat<br>net | Profit (perte)<br>comptabilisé<br>dans les<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global<br>à la clôture | Classement  |
|---|-----------------|--|---|--|---|---|
| Swaps à départ différé  | 1,6 \$          | (29,1) \$  | 3,4 \$  | (7,8) \$   | (17,9) \$   | Couverture de flux de<br>trésorerie (autres éléments du<br>résultat global) |
| Options sur swap de taux d'intérêt<br>(payeur de taux fixe et receveur de<br>taux variable) | 125,8           | (35,3)   | 104,2   | (2,6)  | 71,4  | Couverture de flux de<br>trésorerie (autres éléments du<br>résultat global) |
|   | 127,4 \$        | (64,4) \$  | 107,6 \$  | (10,4) \$  | 53,5 \$   |   |

Le tableau suivant présente un rapprochement des couvertures de flux de trésorerie, comptabilisées dans le total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale).

(en millions de dollars canadiens)

|   | 2023            | 2022      |
|---|-----------------|-----------|
| <b>Solde au début</b>   | <b>132,9 \$</b> | (19,9) \$ |
| Variations de la juste valeur :   |                 |           |
| <i>Risque de change</i>   |                 |           |
| Instruments de couverture conclus aux fins de couverture de flux de trésorerie<br>faisant l'objet d'un ajustement de base   | (10,7)          | 224,1     |
| Instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie<br>ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base   | (0,3)           | 3,0       |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i>   |                 |           |
| Instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie<br>ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base   | (53,0)          | 102,8     |
| Coût différé de la couverture ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base –<br>valeur temps d'une option relativement à des éléments couverts liés à un<br>intervalle de temps | 53,5            | 5,7       |
| Montant reclassé en résultat net :  |                 |           |
| Risque de change  | (2,0)           | (1,6)     |
| Risque de taux d'intérêt  | 3,1             | 9,5       |
| Montant reclassé dans les actifs non financiers :   |                 |           |
| Risque de change  | (121,4)         | (111,9)   |
| Impôt sur les fluctuations des réserves au cours de l'exercice  | 34,6            | (61,4)    |
| Montant attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle   | (10,2)          | (17,4)    |
| <b>Solde à la fin</b>   | <b>26,5 \$</b>  | 132,9 \$  |

## 35. Garanties et engagements

---

### Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Une garantie est définie comme une entente (y compris les engagements d'indemnisation) en vertu de laquelle la Société est tenue de verser des sommes au bénéficiaire de la garantie en raison : i) de changements du taux d'intérêt, du taux de change, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, de l'indice ou d'une autre variable se rapportant à l'actif, au passif ou au titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; iii) du manquement d'un tiers à payer sa dette à l'échéance.

La Société a donné les garanties importantes suivantes à des tiers :

### Lettres de garantie

Franchise Trust, entité juridique commanditée par une banque indépendante, accorde à certains marchands des prêts pour leurs achats de stocks et d'immobilisations pour leur magasin Canadian Tire. Tout en consolidant Franchise Trust dans les présents états financiers, la Société s'est entendue pour que plusieurs importantes banques canadiennes fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust afin d'obtenir une notation du crédit équivalente à « AAA », qui est requise pour le financement du portefeuille de prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie aux fiducies de copropriétaires. Franchise Trust, au nom des fiducies de copropriétaires, peut tirer des montants sur les lettres de garantie dans certaines circonstances prédéfinies. Si un montant est tiré sur une lettre de garantie, la Société a consenti à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis la lettre de garantie. La Société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces montants, en raison du fait qu'il n'y a pas eu de retraits effectués par Franchise Trust au titre de ces lettres de garantie par le passé, ainsi que de la qualité du crédit des prêts aux marchands et de la nature de la sûreté sous-jacente, qui est constituée des stocks et des immobilisations corporelles des marchands emprunteurs. Au 30 décembre 2023, l'exposition maximale de la Société en vertu des lettres de garantie s'élevait à 119,4 millions de dollars (31 décembre 2022 – 62,0 millions).

La Société a obtenu des lettres de crédit documentaire et de garantie d'une somme globale de 24,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 27,5 millions) relativement à l'importation de stocks de marchandises et à l'exécution de diverses activités immobilières.

### Cessions d'entreprises et d'immobilisations

Aux termes d'ententes visant la cession, en totalité ou en partie, d'une entreprise ou d'une immobilisation, la Société a consenti à verser aux acquéreurs des indemnisations au titre de réclamations résultant de son exploitation passée, y compris en ce qui a trait à la réparation des dommages causés à l'environnement, en plus d'indemnisations liées au manquement à des clauses restrictives et à la violation de déclarations de responsabilité et de garanties. D'ordinaire, les parties ayant conclu l'entente fixent la durée maximale et le montant plafond de ces indemnisations. La nature de ces engagements d'indemnisation rend impossible l'estimation du passif éventuel maximal que la Société pourrait devoir payer à des tiers. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune indemnisation importante aux termes de ces ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

### Garanties à l'égard d'ententes de location

La Société a des garanties à l'égard d'ententes de location liées à certains magasins franchisés advenant le cas où les franchisés ne seraient plus en mesure d'honorer leurs obligations locatives restantes. Ces ententes de location expirent à différentes dates jusqu'en octobre 2033. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de payer en vertu de ces ententes s'élève à 5,4 millions de dollars (31 décembre 2022 – 3,5 millions). De plus, la Société pourrait devoir effectuer des paiements en vertu de loyers conditionnels, d'impôts fonciers ou de frais afférents aux zones communes. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés au titre de ces ententes de location.

**Garanties financières de tiers**

La Société a garanti certains prêts bancaires de certains marchands. Ces garanties financières de tiers prévoient que si les marchands omettent d'effectuer les remboursements sur leurs emprunts aux dates prévues, la Société doit se charger d'effectuer les remboursements. La majorité de ces garanties financières de tiers sont assorties d'expirations allant jusqu'en janvier 2026, et toute prorogation est à la discrétion de la Société. Au 30 décembre 2023, l'exposition maximale de la Société en vertu de ces garanties financières s'élevait à 7,2 millions de dollars (31 décembre 2022 – 5,5 millions).

La Société a conclu des accords de rachat de stocks de marchandises détenus par certains franchisés dans l'éventualité où les banques procéderaient à la saisie des franchisés concernés. Les modalités initiales des accords de rachat sont d'une durée de un an, et toute prorogation est à la discrétion de la Société. Au 30 décembre 2023, l'exposition maximale de la Société en vertu de ces accords de rachat s'élevait à 19,1 millions de dollars (31 décembre 2022 – 24,6 millions).

Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties et ces accords de rachat.

**Indemnisation des prêteurs et des agents aux termes de facilités de crédit**

Dans le cours normal des activités, la Société a convenu d'indemniser ses prêteurs aux termes de diverses facilités de crédit des frais et des pertes supplémentaires qui découleront de modifications de nature législative ou réglementaire et qui ont trait à toute poursuite qui pourrait être intentée contre eux relativement à l'utilisation du produit du prêt. D'ordinaire, les indemnisations s'appliquent sur la durée des facilités de crédit et ne sont assujetties à aucun plafond quant à l'obligation éventuelle maximale. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune indemnisation importante aux termes de ces ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

**Autres ententes d'indemnisation**

Dans le cours normal des activités, la Société conclut d'autres ententes d'indemnisation avec des contreparties à l'occasion de transactions prenant, entre autres, la forme de transactions de crédit-bail, d'ententes de prestation de services, de conventions de placement, de transactions de titrisation, de dédommagements des fiduciaires aux termes d'un acte de fiducie relativement à l'extinction de titres d'emprunt en circulation dans le public, d'ententes d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants, de conventions de blocage de titres, de clauses de révision des prix, de ventes d'actifs (autres que les cessions d'entreprises dont il a été question) et d'ententes conclues avec Franchise Trust dont il a été question. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Société indemnise les contreparties de certains montants et des frais engagés, y compris les frais découlant de modifications de nature législative ou réglementaire (y compris la législation fiscale), des réclamations qui pourraient être déposées contre les contreparties dans le cadre de litiges ou des sanctions prévues par la loi qui pourraient les frapper par suite de ces transactions.

Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient en fonction du contrat et ne précisent pas la limite du passif éventuel maximal. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune somme importante aux termes de telles ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

L'exposition de la Société au risque de crédit relatif aux garanties mentionnées ci-dessus est présentée à la note 5.

**Engagements en capital et autres engagements**

Au 30 décembre 2023, la Société avait des engagements en capital visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles pour un coût total d'environ 173,8 millions de dollars (31 décembre 2022 – 165,5 millions).

Au 30 décembre 2023, la Société avait d'autres engagements se chiffrant à 3,9 millions de dollars (31 décembre 2022 – 145,8 millions).

## 36. Parties liées

Martha Billes et Owen Billes sont ensemble les propriétaires véritables, ils contrôlent ou ils dirigent environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles qu'elles sont définies par les normes IFRS, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil d'administration et des principaux dirigeants de la Société (le chef de la direction, le chef des finances et certains autres hauts dirigeants).

| (en millions de dollars canadiens)               | 2023           | 2022    |
|--|----------------|---------|
| Salaires et avantages du personnel à court terme | 16,4 \$        | 16,0 \$ |
| Paiements fondés sur des actions et autres       | 9,0            | (2,4)   |
|  | <b>25,4 \$</b> | 13,6 \$ |